This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 478751

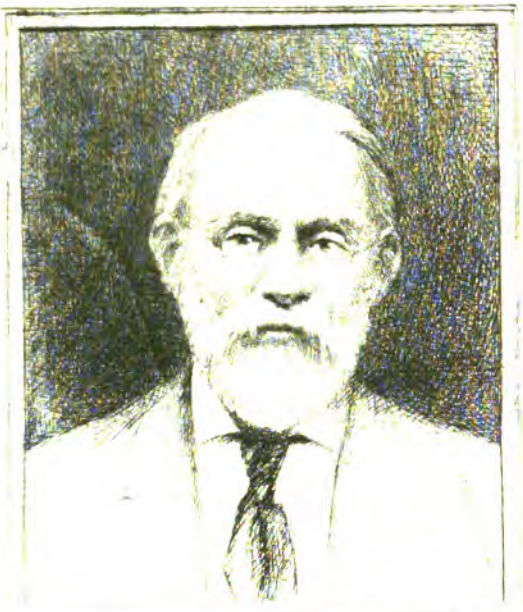

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DE TOURAINE

TOME L

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DE TOURAINE

TOME L

PIERRE CARREAU

ET LES TRAVAUX SUR L'HISTOIRE DE TOURAINE

JUSQU'A CHALMEL

Par le Cte BOULAY DE LA MEURTHE

PÉRICAT

LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE TOURAINE

35, rue de la Scellerie, 35.

TOURS

—

MCMXIX

Dunning
Michaud
6-19-28
16143

PIERRE CARREAU

ET LES TRAVAUX SUR L'HISTOIRE DE TOURAINE

JUSQU'A CHALMEL

I

Pierre Carreau, le premier érudit dont les recherches vraiment personnelles aient embrassé l'histoire entière de la Touraine, a été baptisé à Tours, le 3 mars 1631, sur la paroisse de Saint-Saturnin [1]. Il appartient à la province non seulement par sa naissance, mais par sa famille, dont l'on rencontre une partie au moins, à Saint-Paterne, dans la seconde moitié du XVI[e] siècle [2]. Son père, docteur en médecine, portait également le prénom de Pierre, alors héréditaire et réservé à l'aîné; il avait épousé à Tours, vers 1629, Marie Rose, originaire de la ville [3], et veuve de Louis Poictevin.

Le jeune Pierre était l'aîné de sept enfants [4], sans

[1] « Ce troisiesme jour de mars 1631, a esté baptisé Pierre, filz de M[e] Pierre Carreau, docteur en médecine, et de dame Marie-Rose. Son parrain, honorable et discrette personne [Sigis]mond Boisgaultier, chanoine prébendier en l'église de Tours. La marraine Charlotte Rose, femme de Yves Archambault, marchand en cette ville. »

[2] Pendant le XVII[e] et le XVIII[e] siècle, on rencontre à Tours plusieurs mentions du nom de Carreau, qui se rattachent peut-être à la famille de l'historien.

[3] Marie-Rose a été baptisée sur la paroisse de Saint-Saturnin le 21 mars 1604. Son premier mari, Jacques Poictevin, était procureur du roi en la prévôté de Tours. Elle en eut deux enfants, Louis et Catherine.

[4] Voici les noms des frères et sœurs de Pierre : 1° Jean, baptisé le 12 juillet 1632, sieur de la Babinière, contrôleur au grenier à sel de

compter un frère et une sœur Poictevin, issus du premier lit. Il devint orphelin de bonne heure, son père ayant été inhumé le 21 avril 1639, et sa mère le 14 avril 1646. C'est à peine si, à cette dernière date, il était arrivé à la fin de ses études, faites probablement à Tours, où le collège, dirigé depuis peu par les Jésuites, jouissait déjà d'une certaine renommée. De sa jeunesse on sait seulement qu'il fut reçu avocat au Parlement de Paris.

Il avait vingt-cinq ans lorsque, le 1er août 1656, il fut uni, dans l'église de Saint-Hilaire, à Louise Voisin, fille de Charles Voisin, un des élus en l'élection de Tours, et de Claude Gaultier. Les parents et alliés figurant au contrat de mariage[1], signé le même jour, prennent en certain nombre la qualité de nobles. Il en est de même du futur, autorisé par l'exemple de son père, qui se prévalait de la noblesse et dont les armes étaient d'or à trois hermines de sable.

Le patrimoine de Pierre était médiocre, et la dot de sa femme n'était pas pour l'enrichir. Mais sa situation parut mieux assurée par un des articles du contrat, où son beau-père lui cédait l'office d'élu, sous réserve d'une nomination royale, devenue dans ce cas une pure formalité. L'office, estimé alors 12.000 livres, produisait un revenu annuel d'environ 560 livres. Dès ce moment, Pierre entrait dans une administration composée ordinairement de dix membres, chargés de dresser les rôles des aides et des tailles dans la circonscription financière de Tours, et aussi de statuer sur les difficultés et les procès que de nombreuses exemptions,

Tours, marié le 19 février 1658 à Marthe Hubert, dont il a eu au moins deux fils et une fille; — 2° Louis, baptisé le 7 juillet 1633; — 3° Marie, baptisée le 9 octobre 1634; — 4° Urbain, baptisé le 1er juillet 1636; — 5° Françoise, baptisée le 22 décembre 1638; — 6° Louis, baptisé le 1629 novembre 39. Tous ces baptêmes ont été célébrés à Tours sur la paroisse de Saint-Saturnin.

[1] Voir la pièce n° 1.

réelles ou supposées, provoquaient pour les rôles des impôts.

Le mariage fut bientôt suivi par des naissances, qui, selon les saines pratiques de ces âges où la fécondité était commune, se succédèrent presque chaque année jusqu'en 1665. Neuf enfants naquirent ainsi. Tous les baptêmes se firent probablement à Tours, sauf celui d'une fille, célébré en 1663 à Saint-Paterne [1], où Pierre était appelé pour se nantir d'un bien dont il devenait possesseur. C'était la Perrée, fief d'assez faible étendue, situé à une lieue du bourg, près du château du Breuil et de la source d'un ruisseau où se déverse l'étang de la Clarté-Dieu. Le logis en avait été habité par des Carreau depuis qu'en 1561, l'un d'eux, bourgeois de Souvigné en Touraine, s'en était rendu acquéreur [2]. Le dernier propriétaire, mentionné dès 1639 [3], était un oncle de Pierre, Louis Carreau, archer des gardes du corps du duc d'Orléans, et marié en 1651, à Amboise, avec Charlotte Francoys [4], qui se rattachait sans doute à une lignée d'architectes très connue en Touraine. Pierre, héritier de cet oncle mort sans postérité, fit quelque séjour à Saint-Paterne, mais ne transporta pas son foyer dans ce pays, où une branche de sa famille habitait encore, et a été représentée en ce temps par plusieurs notaires [5].

[1] 1° Louise, baptisée le 25 mai 1657, mariée le 22 mai 1683 à François de la Croix, sieur de Beauregard, dont elle a eu : Marie-Louise (25 mars 1684) ; Charles-François (9 février 1685) ; Marthe, mariée au sr Coudelou, notaire à Noizay ; — 2° Pierre, baptisé le 26 août 1658, employé dans les affaires de S. M. à Amboise ; — 3° et 4° Martine et Madeleine-Françoise (1659 et 1660) ; — 5° Marie-Eléonore (1661) ; — 6° Claude, fille (10 juillet 1662), mariée tardivement (16 février 1711) à Pierre Bereau. — 7° Catherine (7 novembre 1663 à Saint-Paterne), morte jeune ; — 8° Claude, fils (1664), employé dans les affaires de S. M. à Chinon : — 9° Charles (1665), curé à Nogent-sur-Marne.

[2] B. N., *Pièces orig.* 597. Cf. 604.

[3] B. N., *fr.* 4835 (*olim* Cangé), f° 185.

[4] Chevalier, *Invent. des arch. d'Amboise,* p. 295 et 114.

[5] Louis Carreau, né en 1631, mort en 1712, marié à Louise Borde,

Sa fonction d'élu le retenait à Tours, et comme, avec un personnel plutôt trop nombreux, ainsi qu'il arrivait alors dans le plus grand nombre des offices, les affaires de l'élection laissaient de fréquentes journées de liberté, c'était aussi à Tours qu'il pouvait le mieux employer ses loisirs et se livrer à une inclination décidée, croissante et bientôt irrésistible, qui le portait vers l'Histoire.

Dans cette voie, il n'était plus un de ces isolés qui sont réduits à se former eux-mêmes, devanciers pour qui tout est nouveauté et découverte. Bien d'autres hommes de sa génération pouvaient, dès lors, trouver dans la simple lecture des livres déjà édités, des moyens assez nombreux de s'initier à ce qui avait été fait pendant les générations précédentes. L'étude du passé, sans être très répandue, était assez cultivée pour avoir donné ses premiers fruits, en attendant ceux, plus abondants, qu'elle ne devait pas tarder à produire. On possédait alors des éditions des principales chroniques pour nos temps anciens et le moyen âge, notamment celle des comtes d'Anjou et les précieux, les uniques récits de Grégoire de Tours. Sous l'influence vivifiante et continuée de la Renaissance avaient paru des érudits, tels que le Père Sirmond, le Père Labbe, André Duchesne, et des historiens, tels que de Thou, du Haillan, Mézeray, Davila, Matthieu. La forte école des Bénédictins s'annonçait par la première édition de la *Gallia christiana*, par le *Spicilegium* de dom Luc d'Achery, par les débuts de dom Mabillon[1]. Même

puis à Michelle Cuisnier, notaire à Saint-Paterne et receveur de la prévôté d'Oé. — Un de ses fils, Michel Carreau, né en 1663, mort en 1715, marié à Marie Bourcau, notaire à Saint-Paterne, receveur et procureur fiscal de la prévôté d'Oé. Les enfants de l'un et de l'autre sont mentionnés sur les registres de l'état civil de Saint-Paterne.

[1] Sur les ouvrages historiques du temps on peut consulter : Louis André, *Les Sources de l'histoire de France, XVII^e siècle* (1913) ; —

dans l'histoire locale, on remarquait un ouvrage durable, celui de Besly, sur les comtes du Poitou qui, par le solide appui des documents, a mérité d'être encore consulté de nos jours.

Besly devait être le guide le plus apprécié et le plus adopté par Carreau, qui lui aussi voulait s'adonner au même genre restreint d'investigation historique. La province où il était né était, dès l'abord et sans tâtonnement, devenue l'objet choisi et fixe de sa curiosité. Il se proposait de défricher ce champ de la Touraine, demeuré jusqu'ici à peu près inculte. Pour se préparer à cette étude spéciale, il devait naturellement se servir de tous les instruments de travail épars dans les livres imprimés; cependant une mise en œuvre si générale n'excluait pas les préférences. Son suffrage et surtout son imitation ont dû promptement aller, non aux auteurs cependant en vogue, qui comme Mézeray ont trop souvent dissimulé un défaut d'exactitude sous des réflexions morales et un tour oratoire, mais à ceux qui, comme André Duchesne, son docte compatriote, ne sont point sortis du cercle de la science et ont visé plutôt à renseigner qu'à plaire. Quant à la méthode à adopter pour diriger son esprit, un autre Tourangeau, l'illustre Descartes, venait d'en tracer les règles fécondes et durables.

Une des principales recommandations de ce grand penseur était de chercher et de rassembler aussi complètement que possible toute espèce de matériaux. Le futur historien de la Touraine s'était promptement conformé à ce conseil du bon sens. Non seulement son attention n'omettait aucun des fragments romains qui

Rebelliau, *Bossuet, historien du protestantisme* (1909); — G. Monod, *Introd. à la Revue historique* (1876). — En faisant le relevé des auteurs cités par Bernier (*Hist. de Blois*, 1682) et par Ménage (*Hist. de Sablé*, 1683), on aura beaucoup de chances de retrouver la plupart de ceux qui ont également servi à Carreau.

se découvraient encore à Tours et en éclairaient la plus ancienne histoire, mais il se faisait signaler et communiquer, dans les bibliothèques de son entourage, nombre d'écrits rares ou peu connus; et l'utilité des chartriers, encore nombreux dans ce pays, lui était démontrée. Muni des connaissances nécessaires pour en user, il savait à l'avance que, si les anciens diplômes apprennent peu de faits généraux, ils apportent sur les dates, les lieux, surtout sur les personnes, des témoignages particuliers qu'on ne rencontrerait pas ailleurs. Des deux dépôts de cette nature, les plus copieux et même exceptionnellement instructifs, l'un, celui de Saint-Martin, lui était, paraît-il, suffisamment accessible; dans l'autre, moins ouvert, celui de Marmoutier, il se ménagea une entrée permanente en obtenant le poste de receveur général de l'abbaye. Les notions et l'expérience financières, acquises dans les affaires de l'élection, lui valurent cette marque de confiance; elles le firent également désigner pour un emploi tout semblable par le chapitre de la cathédrale et par l'administration de l'Hôtel-Dieu[1]. En assumant cette triple charge de receveur dans d'importantes communautés, Carreau avait moins en vue d'accroître les ressources de la vie courante, que de s'assurer des facilités de travail. Il devait obéir à la même pensée quand, en 1699, déjà sur le déclin, il désira, mais inutilement, une des places vacantes dans l'échevinage de Tours; d'après son propre aveu, il était moins attiré par une distinction et quelques avantages matériels,

[1] Il est qualifié de receveur général de l'abbaye de Marmoutier dans un acte de 1671, et de receveur de l'Hôtel-Dieu de Tours dans un acte de 1673. — Sa fonction de receveur du chapitre de Saint-Gatien, vacante par le décès de Goullard, sieur Deslandes, a commencé en 1668 et a pris fin à la Saint-Jean 1680. Elle a donné lieu à des contestations avec le chapitre, qui furent closes par une transaction du 24 mars 1685. Carreau eut pour successeur Michel Taschereau.

que par une commodité plus large dans l'usage des archives municipales.

Tout en recourant le plus souvent à ces dépôts presque inépuisables, situés à proximité, dans la ville et la banlieue de Tours, il n'a cependant pas négligé les sources plus éloignées et moins abondantes. Sans les bien connaître, nous savons, par exemple, qu'il a dépouillé le cartulaire de l'abbaye de Bourgueil; que, non content des fragments déjà édités de la Grande Chronique de Touraine, il en a obtenu et transcrit un texte intégral. Lui-même a parlé de voyages à Paris et d'extraits pris dans le trésor des chartes du royaume, dans les registres du Parlement, probablement dans ceux de l'enregistrement des lettres patentes[1]. Peut-être, pour se faire admettre, a-t-il eu recours à d'anciennes amitiés, contractées en qualité d'avocat du siège. A la Chambre des comptes, il se peut qu'il ait rencontré un de ces introducteurs bienveillants, semblables à celui dont plus tard le nom nous a été conservé par la reconnaissance de Bernier et de La Thaumassière. Toutefois, ces renseignements parisiens, dus à quelques faveurs et dont il s'est fait une sorte de mérite aux yeux de ses compatriotes, comptaient peu auprès des documents bien autrement diversifiés et multipliés qu'il amassait de plusieurs côtés dans la Touraine.

Quand il avait commencé cette ample provision, il n'avait pas tardé à reconnaître qu'elle ne serait pas réservée à lui seul. La Touraine, longtemps délaissée par les travailleurs, en attirait maintenant quelques-uns. Jusqu'ici les écrits publiés qui la concernaient, consistaient soit en brèves descriptions données par Belleforest, André Duchesne et Chenu[2], soit en commen-

[1] Il a probablement puisé à cette source les lettres patentes qui ont érigé successivement des apanages en Touraine.

[2] Nous omettons ici les descriptions accompagnant les plus anciennes cartes de la province, telles que celles de Bouguereau en 1592.

taires de la coutume, soit en généalogies, d'ailleurs développées et assez véridiques : celle des Briçonnets, celle des Chasteigners. A ce moment, par une singulière coïncidence, le sol presque neuf de la province était entamé dans plusieurs de ses parties. Dès 1656, des notices sur l'archevêché et les établissements religieux paraissaient, avec accompagnement de listes, dans les tomes I et IV de la *Gallia Christiana* des frères Sainte-Marthe. La même année, l'abbé de Marolles racontait dans ses mémoires, avec une naïve et complaisante bonhomie, comment et à quelles dates il s'était enquis de la province, de ses maisons nobles, de ses hommes célèbres, surtout de ses annales, dont il avait prestement rempli « sept ou huit volumes[1] ». Si ces récits avaient été livrés au public, « la diligence incroyable » avec laquelle l'abbé se vantait de les avoir comme attaqués et enlevés d'emblée les aurait sans doute fait ressembler aux autres écrits, délayés et faibles, prodigués par sa plume inlassable. Carreau était trop familier avec les difficultés de l'entreprise pour craindre de ce côté une incommode concurrence; deux ans plus tard, il dut faire un pauvre cas d'une sorte de poème historique sur les archevêques de Tours, où Olivier Cherreau ne se montrait ni poète ni historien. Par contre, il y avait lieu de suivre d'un regard attentif les œuvres de plusieurs autres Tourangeaux, mises à l'impression de 1661 à 1669. C'étaient : le *Paradis délicieux* du Père Marteau, l'histoire de l'église de Saint-Martin et la défense de ses privilèges par Monsnyer, suivis de la polémique de Launoy, les archevêques et les conciles de l'église de Tours par Maan, l'inventaire de la noblesse du pays par L'Hermite-Souliers. Chacun de ces auteurs, quoique de valeur inégale, pouvait être

[1] *Mémoires de Michel de Marolles* (1656), p. 105 et s. — A la p. 252 et s., il a tracé une sorte de plan pour une histoire des personnes « illustres » de la province.

profitable ; même le premier, dont le titre fait sourire, mais dont l'esquisse laissait entrevoir, au prix de bien des remaniements, un tableau semblable à celui que Carreau méditait ; même L'Hermite-Souliers, crédule ou négligent, qui déblayait néanmoins le terrain, toujours plein d'embûches, des généalogies. Les meilleurs renseignements se rencontraient dans les deux autres écrivains ; car Maan, malgré la dureté du style et les impropriétés d'une latinité obscure, traitait, et cette fois assez sérieusement, un des côtés nécessaires de l'histoire tourangelle, et Monsnyer, quoique arrêté par ses supérieurs au tiers de sa publication, n'était guère moins riche que Maan en pièces originales. Ces documents formaient le véritable emprunt qui devait être fait à Monsnyer, Carreau renonçant à lui disputer les annales de cette église, où il voyait une œuvre distincte par sa nature et propre à être composée à part. Il devait céder à une raison semblable, en s'abstenant de l'histoire de Marmoutier, dont les abbés et les prieurés se trouvaient du reste étudiés dans un manuscrit récent du bénédictin dom Anselme Le Michel [1].

Après une quinzaine d'années où, dans l'intervalle de ses devoirs professionnels, ses heures de répit et d'indépendance avaient été consacrées à scruter et à comprendre les siècles écoulés, il fallait donner une forme à tant de notes, accumulées au hasard des lectures et des découvertes. La Touraine avait été envisagée par lui sous les aspects les plus divers. Carreau entendait ne rien omettre. Pour composer un ensemble avec des éléments si variés, il procédait par catégories et par compartiments. D'abord, deux divisions fondamentales : l'état séculier et l'état ecclésiastique. La partie venant en tête, et réservée à tout ce qu'on pouvait

[1] B. N., *latin*, 12875. — *Tours*, mss. 1387-1389. — Sur ce bénédictin, voir Mabille, *La Pancarte noire*, p 39 et s.

appeler séculier ou civil, comprenait neuf livres, dont cinq, après un aperçu de la géographie et de la population, relataient les événements « mémorables » arrivés dans la province, à débuter par la conquête romaine. Les faits, répartis selon le système de Besly, étaient groupés sous les ducs et comtes, viagers ou héréditaires, qui avaient à tour de rôle exercé une domination féodale sur la contrée ; puis on passait aux apanagistes, et enfin aux rois de France jusqu'à la période actuelle du règne de Louis XIV. La trame historique étant achevée de la sorte, c'était le tour des accessoires, auxquels on attribuait une place presque aussi étendue. Ainsi la haute administration, pour les affaires de l'armée, de la justice, des finances, occupait le sixième livre. Le septième était consacré aux Tourangeaux illustres dans tous les genres. Les deux derniers livres, le huitième et le neuvième, décrivaient les « antiquités » de Tours et des villes principales. L'énoncé de la seconde partie, concernant l'état ecclésiastique, était des plus sommaires ; il se bornait à mentionner la série des archevêques, la fondation des abbayes, celle des prieurés, comme les objets successifs de trois subdivisions.

Ce plan fut rédigé en 1675, à un moment où les investigations indispensables pour le compléter étaient loin d'être épuisées. Avec un tour d'esprit ordinaire chez beaucoup d'historiens, Carreau s'était attardé aux commencements : les périodes moins anciennes avaient été ajournées, soit qu'elles aient dû venir à leur rang, soit peut-être qu'elles aient paru d'une recherche moins difficile, même d'un moindre intérêt. Le règne de Charles VII n'était pas encore dépassé, sauf par les guerres de religion, ébauchées à l'avance au moyen des documents contemporains, de source non protestante, surtout au moyen des mémoires, aujourd'hui perdus, de Houdry et de Jean de Fautrey. Rien n'était préparé

sur les intendants; et, pour la partie ecclésiastique, il semblerait que, malgré la notable contribution fournie par Maan et les frères Sainte-Marthe, le travail n'était pas alors très avancé. Le plan était donc un peu prématuré, et n'avait été écrit que pour être soumis à François Duchesne[1], qui, avec une science moins vaste que celle de son père André, mort depuis plus de trente ans, en portait dignement le nom et se montrait fidèle à la tradition des études historiques.

Quelles qu'aient été, à cette occasion, les remarques du second Duchesne, les rapports avec lui se continuèrent avec d'autant plus de sûreté et d'aisance, qu'ils étaient fondés sur une estime réciproque. Un jour il réclamait de Carreau le texte d'un testament trouvé dans les layettes de Marmoutier, pour l'insérer dans son *Histoire des Chanceliers;* une autre fois il lui adressait des notes de son père sur la maison de La Haye[2]. D'autres contemporains se mettaient en correspondance avec Carreau, et parmi eux, Ménage pour son histoire de Sablé[3], Baillet pour sa vie de Descartes[4]. A ces écrivains qui ont parlé de ce qu'ils devaient à Carreau s'ajoutent, d'après ce que nous savons, le Père Rapin, jésuite, et dom Lopin, un des religieux de Marmoutier. On doit supposer que Carreau a été aussi consulté par des savants, venus en voyageurs pour des explorations en Touraine, les uns, comme du Molinet, en vue de se procurer des manuscrits, d'autres,

[1] Voir les pièces 2 et 3. — Vers ce même moment, La Thaumassière soumettait aussi à François du Chesne son « dessein » d'une histoire du Berry.

[2] Voir les pièces 4.

[3] Ménage, *Histoire de Sablé,* p. 96, 100, 252, 261, 306, 309, 313, 375, 404, 409.

[4] Dans sa préface (p. xxiij et s.), Baillet, parlant de ceux qui l'ont aidé dans ses recherches, cite « M. Carreau, médecin de la ville de Tours, de qui le public attend l'histoire de cette ville ». Par une évidente inadvertance, l'historien de la Touraine est mentionné avec la profession de médecin qui appartenait à son père.

comme Baluze et Gaignères, avec la passion de découvrir et de s'instruire[1]. Ces demandes et ces échanges de renseignements, ce commerce littéraire qui était dans les mœurs du temps, prouvent qu'arrivé à ce point de sa laborieuse existence, Carreau, sans avoir rien publié, était classé parmi les érudits de la seconde moitié du XVII^e^ siècle. Il était désormais connu pour l'homme le plus autorisé dans l'histoire de la Touraine, et même pour être seul à la posséder complètement, depuis que l'abbé de Marolles, qui jusqu'en 1666 avait annoncé le projet de l'écrire[2], avait disparu avant d'accomplir sa promesse. Aussi, lorsqu'en juin 1683[3], Colbert, désireux de doter la France d'une histoire générale, et persuadé que les histoires locales devaient y contribuer comme les affluents d'un grand fleuve, avait par une circulaire provoqué des mémoires sur les provinces, Carreau fut naturellement signalé par l'intendant. « Je puis vous dire, répondait en effet M. de Nointel, qu'il y a un homme à Tours qui travaille actuellement à l'histoire de la province de Touraine. On m'a dit que le style n'est pas tout à fait bon, mais qu'elle est remplie de plusieurs recherches assez curieuses. Puisque vous me l'ordonnez, je l'exciterai à y travailler avec application, et je l'assurerai même que, si son ouvrage le mérite, Sa Majesté pourra lui faire quelque gratification[4]. » Assurément la recommandation n'était pas chaleureuse; du moins M. de Nointel avait jugé qu'elle ne pouvait s'appliquer à aucun autre qu'à Carreau, tandis que, six ans aupara-

[1] Plusieurs bénédictins sont aussi venus dans ce temps en Touraine : il en sera parlé plus loin. — Avant le temps de Carreau, dès 1635, la Touraine avait été parcourue en partie par Dubuisson-Aubenay, qui a laissé de ce voyage une relation remarquable.

[2] Marolles, *Catalogue de livres d'estampes* (1666), dans son avertissement final, non paginé.

[3] B. N., Mélanges Clairambault, vol. 468, f° 242 (reproduit par Depping, *Corr. adm. sous Louis XIV*, t. IV, p. 606).

[4] A. N., G^7^ 518 (Lettre de Nointel, datée du Mans, 5 juillet 1683).

vant, son prédécesseur, M. de Tubeuf, ayant reçu de Colbert une mission semblable, mais plus limitée, puisqu'il s'agissait seulement de trouver qui se chargerait du chapitre tourangeau dans une histoire purement ecclésiastique du royaume, avait envoyé le nom d'un sieur Fedé, qui avait tout à apprendre et dont le mérite se réduisait à être attaché à sa personne.

Cette désignation partiale était restée inutile. Maintenant que l'histoire du clergé s'agrandissait pour se transformer en celle de la monarchie, Carreau se voyait officiellement chargé d'exposer dans toute son ampleur le passé de la province. Bien que la mort de Colbert, arrivée au mois de septembre, l'eût privé presque aussitôt d'une protection à peine entrevue, et peut-être de l'encouragement annoncé sur la cassette royale, l'impulsion était donnée ; la pensée s'était implantée dans son esprit que désormais l'œuvre devait être poursuivie par ordre du roi autant que par goût personnel. Il y avait longtemps que Carreau songeait à faire imprimer ce qu'il avait d'abord entrepris, disait-il, pour sa propre satisfaction ; dès lors, il se plaisait à regarder la publicité comme un devoir. Après quelques années de nouveaux progrès, il se laissa aisément persuader, vers 1690, que l'heure était venue de mettre au grand jour un projet ou « dessein » détaillé, précédant le tableau définitif. Cette fois, il ne procédait plus, comme dans le plan de 1675, en isolant les différentes matières. Tout était fondu dans un corps unique. S'il conservait une place distincte à l'histoire de l'église de Tours, c'était en la morcelant par périodes, dont chacune terminait et complétait la période correspondante d'une histoire d'un même jet et d'un seul ensemble. Lieux et personnages y entraient et s'y mêlaient dans une mesure et à des moments qui semblaient indiqués par la chronologie. Rien n'était laissé en dehors, sauf les généalogies des familles nobles,

destinées à composer séparément le nobiliaire de la Touraine [1].

Lorsque l'auteur ajoutait qu'il était « prêt de donner au public » une histoire présentée sous cet aspect multiple, il attribuait au mot « prêt » le sens d'une résolution bien arrêtée, non celui d'une publication imminente. Le but avoué de cet avertissement, ainsi qu'il le définissait aussitôt, était d'engager « les seigneurs et les communautés » à lui communiquer leurs titres, au besoin à l'aider de leurs conseils. Il faisait appel à des collaborateurs qui pourraient, à la vérité, devenir un jour des approbateurs; car, en sollicitant des moyens de perfectionner son œuvre, il entendait préparer du même coup l'opinion à l'accueillir favorablement. Dans ce plan nouveau, la diversité des objets se reproduisant et s'accentuant sans cesse paraissait au lecteur plus embarrassante; au lieu de laisser dans les esprits l'impression souhaitée d'unité, elle éveillait une image de confusion. Pour remettre de l'ordre dans cette complication, pour débrouiller des fils aussi enchevêtrés, il aurait fallu user de beaucoup de dextérité et surtout se résigner à de nombreux sacrifices. L'entreprise n'était peut-être pas impossible; or Carreau ne l'a tentée qu'avec son ancien parti pris de ne rien distraire ni abandonner. Il a notamment essayé de distribuer dans le récit, par siècles ou même par règnes, les hommes célèbres qui étaient contemporains entre eux [2]. Bientôt il a reconnu qu'il ne devait pas persévérer et, renonçant à un programme touffu et encombré, il est revenu presque complètement à des divisions d'une commodité déjà éprouvée, permettant d'exposer sans les mélanger les affaires de l'Église après celles de l'État, et de ranger les détails secondaires, par natures, à la

[1] On sait que Carreau n'a jamais exécuté ce dernier travail.

[2] Voir le brouillon de son histoire civile, dans dom Housseau, vol. 25[1].

suite les uns des autres. En même temps qu'il rentrait avec un circuit dans une voie déjà tracée, il s'intéressait avec ardeur au mouvement historique qu'il voyait se développer autour de lui, selon ses propres tendances, plus scientifiques que littéraires, mouvement qui suscitait dans les provinces voisines l'histoire de Sablé par Ménage, celle de Blois par Bernier, celle du Berry par La Thaumassière, et, très au-dessus de ces travaux locaux, des œuvres d'une portée générale qui ont illustré les noms de Lenain de Tillemont, de Mabillon, de Ducange, érudits éminents dont le savoir n'a guère été surpassé.

Avec une défiance de soi-même redoublée par de pareils exemples, Carreau ne se hâtait pas de mettre la dernière main à la tâche de toute sa vie. Certain de n'être pas devancé, il se laissait aller à sa lenteur consciencieuse et ne se sentait stimulé ni par son engagement de 1690 envers le public, ni par une contribution partielle à une histoire de France, dont le projet, ajourné après la mort de Colbert, était depuis longtemps négligé et oublié. Aussi, à la fin de 1697, il n'hésita pas à accepter un nouveau travail, s'éloignant peu du sien, le côtoyant, mais exigeant des recherches particulières où son activité devait se concentrer pendant plusieurs mois. Il avait à décrire la généralité de Tours, à tous les points de vue, dans son état présent, avec toute son extension, qui comprenait, en plus de la Touraine, le Maine et l'Anjou. Ce mémoire devait faire partie d'une vaste enquête, prescrite par M. de Beauvillier dans chacune des intendances, et dont les résultats seraient mis sous les yeux de son élève, le duc de Bourgogne, comme un apprentissage et une préparation au lourd métier de roi[1]. L'idée d'une enquête

[1] De Boislisle, Note sur les mém. dressés par les Intendants en 1697 (*Extr. de la Soc. d'hist. de France,* 1873, in-8° de 21 p.).

sur le royaume n'était pas sans antécédents. Déjà en 1663, Colbert avait eu recours à un moyen semblable, pour s'informer sur les diverses branches de l'administration, surtout sur celle des finances, en vue du système de centralisation qu'il se proposait de fortifier et d'agrandir. Pour la Touraine, un mémoire intéressant et utile avait alors été envoyé par M. de Croissy[1]. Plus tard, en 1681, l'initiative de Colbert avait, dans un même but, provoqué la rédaction de cartes pour les élections et les greniers à sel; il était même arrivé que celle de Touraine, confiée à un sieur du Sausset, avait encouru le double reproche de retard et d'inexactitude[2]. Après Colbert, la nécessité de ne négliger aucune des ressources du royaume, afin de subvenir aux prodigalités royales, à des guerres longues et coûteuses, avait fait renouveler en 1688 un questionnaire auquel les intendants étaient tenus de répondre. Celui de Tours, M. de Nointel, avait adopté le système de colonnes, sèchement uniformes et de pure statistique[3]. Au fond de ces interrogations successives, on retrouvait le souci d'alimenter le trésor royal, dont on s'efforçait de remplir le vide de toutes les manières, par exemple en faisant contribuer aux impôts ceux qui, se disant gentilshommes, ne pouvaient prouver leur noblesse. Aujourd'hui le programme de M. de Beauvillier n'était plus destiné à un usage administratif; il se rapprochait des précédents en ce qu'il demandait le dénombrement et le détail de la vie de chaque province; il en différait par l'intention, qui se confinait dans le domaine

[1] B. N., *fr.* 4295 et 18608; V^e *Colbert*, 277. — La partie de la Touraine a été publiée par M. de Sourdeval (*Collect. des Bibliophiles de Touraine*, 1863); celle de l'Anjou avait été publiée dès 1843 par M. Marchegay (*Arch. d'Anjou*, t. I, 121-181). — Sur Charles Colbert, marquis de Croissy et de Torcy, voir de Boislisle, *Mém. des Intendants, etc.*, t. I, p. 378, note.

[2] B. N., Clairambault, vol. 464, 466, 468.

[3] Aff. Etr., *France*, vol. 1750; B. Mazarine, ms. 3413.

de la science et s'inspirait des théories nouvelles de l'économie publique professées par Vauban. Les intendants, pour la plupart, ne s'astreignirent pas à remplir en personne[1] cette commission compliquée. M. de Miroménil, à Tours, s'en déchargea sur Pierre Carreau.

Il avait su recourir à l'homme notoirement compétent. Carreau n'avait guère besoin de se renseigner dans les bureaux de l'intendance que sur le Maine et l'Anjou, dans lesquels d'ailleurs ses études avaient fait souvent incursion. Quant à la Touraine, si l'on excepte certains chiffres changeant selon les années, il en était maître désormais sous toutes les formes. Son histoire lui fournissait à la fois les cadres pour disposer les diverses matières, et les notices historiques dont il jugea à propos d'éclairer chacun des articles. Il faisait au passé autant de place qu'au présent. Un court aperçu de l'histoire de la province n'était que l'abrégé de son grand travail. Par endroits, son appréciation n'était pas exempte de la part d'indépendance, tolérée alors dans des écrits de même date. Ainsi, à propos de Tours, il ajoutait : « L'état où se trouve maintenant réduite la ville, par la guerre, par la mortalité, par la cessation du commerce et par la misère du temps, fait qu'on recherche tous les moyens possibles de la rétablir ; » et quand il s'agissait de l'industrie de la soie, il énumérait avec le même souci de la vérité les causes de la décadence des métiers. Le mémoire, rédigé et achevé sans relâche, fut transmis à Paris dès le mois de février 1698[2]. Il y arriva un des premiers. A l'avantage de la promptitude il joignait si visiblement celui d'être complet et fermement construit, que M. de Beauvillier

[1] De Boislisle, *Corr. des Intendants*, etc., t. I, Introduction.

[2] M. de Miroménil écrivait de Tours, le 16 mars 1698 : « Ayant besoin de quinze jours de temps pour faire transcrire une copie du mémoire par nous envoyé à Monsieur de Beauvillier, il y a trois semaines... »

pensa, paraît-il, à le proposer comme modèle dans les autres généralités, et aurait renoncé à cette idée par l'impossibilité de rencontrer partout la variété et la solidité de connaissances[1] qui faisaient du mémoire de Tours une heureuse exception. Comme il fallait le prévoir, le succès fut pour M. de Miroménil, qui, s'emparant de l'œuvre, s'en fit un mérite personnel. Peut-être l'auteur véritable se serait-il résigné à un tel effacement s'il avait pu recevoir quelque compensation matérielle. Mais l'intendant s'en tenait sur ce point à des paroles vagues. Pierre Carreau, se sentant éconduit de ce côté, porta sa réclamation auprès du marquis de Dangeau, qui, en qualité de gouverneur, avait le rang, sinon l'autorité effective, du premier personnage de la Touraine. « Cet ouvrage, lui écrivit-il le 23 mai 1699, passe pour l'ouvrage de monsieur l'intendant, et, puisqu'il en a tout l'honneur, il est bien juste au moins qu'il m'en donne récompense. Je n'ose vous supplier, Monseigneur, de lui en écrire ; cependant il vous l'a promis en ma présence. » A cette lettre s'ajoutait, avec un à-propos flatteur, une généalogie de la maison de Courcillon , dont le marquis était alors le chef.

La rémunération équitable a-t-elle enfin été accordée ? Toujours est-il que la démarche de Carreau le mit en relations avec le frère cadet du gouverneur, avec l'abbé de Dangeau[2], bel esprit à qui ses goûts littéraires avaient ouvert l'Académie française. Depuis quelques années, l'abbé, après avoir dispersé ses veilles dans des directions diverses, paraissait surtout occupé à réunir les éléments d'une description du royaume qui, par le sujet, sinon par l'exécution, allait ressembler à celle, bien autrement étendue et sûre, ordonnée pour l'héritier du trône de France. Il mettait dans ce travail moins

[1] Voir Voltaire, *Le Siècle de Louis XIV*, chap. 29.

[2] Sur cet abbé, voir Merlet, *Bibliothèque Chartraine*, 1882, p. 110, et *Revue rétrospective*, t. IX, p. 129.

l'application du savant qui veut instruire les autres, que le plaisir de curiosité de l'amateur et du collectionneur. En mai 1694, il s'était attaché à la Touraine, dont la connaissance lui était singulièrement facilitée par la haute situation de son frère, et il avait publié sans nom, chez le libraire parisien Ducastin, un tableau de cette province, où les principales lignes de la géographie et de l'administration étaient rendues sensibles par de petites cartes spéciales[1]. Lorsque, en 1699, l'abbé désira accueillir Carreau comme l'auteur d'une œuvre parallèle à la sienne, et se fit lire par lui le mémoire sur la généralité de Tours, il eut d'abord la pensée d'y faire des emprunts au bénéfice de son opuscule. On conserve, en effet, dans ses volumineux dossiers, un projet en ce sens, où Carreau est plusieurs fois nommé, et où l'on voit que les additions en vue devaient trouver leur expression dans une série plus complète des petites cartes[2].

Les mouvements que Carreau se donnait ainsi pour son mémoire ne restèrent pas inaperçus à Tours et y firent tenir plus d'un propos. De là sans doute l'origine d'un bruit qui parvint jusqu'en Hollande au périodique fondé par Bayle, aux *Nouvelles de la république des lettres*, et d'un avis inséré dans le numéro de janvier 1700, rédigé en ces termes : « M. Carreau de Tours, qui travaille depuis longtemps à l'histoire de son pays, a résolu d'en faire imprimer un abrégé en trois volumes in-12, sous ce titre : État ancien et

[1] « Tableau des provinces de France, où l'on voit la description et l'histoire de chaque province du Royaume, tout ce qui regarde l'Église, la Justice, les Gouvernements, les Terres titrées, etc., avec l'histoire et les armoiries des principales Maisons, les plans des villes et plusieurs cartes géographiques. » Paris, chez Et. Ducastin. Première partie (mai 1694) ; seconde partie (juin 1694). Ces deux parties ne concernent que la Touraine. — En 1693, il avait paru deux fascicules de la même série, relatifs au comté de Brie et au comté de Champagne (*Bibl. Mazarine*).

[2] B. N., *fr.* 22621, f° 199 et s., fonds Dangeau.

moderne de la généralité de Tours, contenant l'abrégé historique de Touraine, d'Anjou et du Maine, ensemble des villes et lieux titrés de chaque province, le nombre des peuples, leur gouvernement, leurs caractères, leurs richesses, manufactures, foires et marchés, fondation des abbayes, des chapitres et des principaux prieurés, leurs revenus et le nombre des ecclésiastiques, religieux et religieuses. »

Soit que cette annonce un peu confuse ait été une invitation amicale à l'auteur réel du mémoire, soit qu'elle ait visé malicieusement celui qui en était l'auteur supposé, il semble bien que Carreau n'a pas songé à tirer de son travail sur la généralité un autre profit que le salaire de sa peine. Il n'était même pas décidé à faire paraître avec une pareille promptitude son histoire de la province. Il regardait pourtant l'édifice comme désormais bâti et terminé : sans renoncer aux retouches, cette suprême satisfaction d'un esprit consciencieux, il s'occupait alors à mettre au net le brouillon et à le faire transcrire. Des portions de copies étaient réservées à l'abbé Dangeau, dont l'appétit, très aiguisé, s'était étendu à une histoire où il trouvait la raison de tant de choses et tant de renseignements à s'approprier. Une préface devait maintenant expliquer comment l'histoire de Touraine était composée définitivement. Carreau, complètement désabusé du remaniement profond que l'exécution de son « dessein » de 1690 aurait rendu nécessaire, maintenait son œuvre dans les sillons où il l'avait d'abord défrichée ; les divisions restaient les mêmes, sauf que les « antiquités » de Tours étaient dispersées et incorporées dans l'histoire civile, les vicissitudes de la capitale paraissant inséparables de celles de la province. Les points controversés n'étaient plus discutés à leur place et à mesure qu'ils se présentaient ; ils étaient éclaircis dans des dissertations spéciales, jointes ensemble selon le pro-

cédé de Besly, de Marolles[1] et d'autres encore. L'intérêt de ces notes, dont plusieurs ressemblaient à de petits traités, était recommandé dans la préface à l'attention particulière des lecteurs. La copie, déjà terminée, comprenait deux volumes in-folio, d'une écriture souvent serrée et compacte. L'histoire civile depuis les Romains jusqu'à la seconde moitié du règne de Louis XIV, les « antiquités » des villes et lieux titrés, la série des autorités supérieures, à commencer par les sénéchaux, à finir par les intendants et par les maires de Tours, le tout divisé en huit livres; puis l'histoire ecclésiastique avec les archevêques et les conciles, les chapitres, les abbayes et prieurés, les établissements religieux de la capitale, formaient le premier de ces gros volumes. Le second n'était guère moins considérable, puisqu'il comprenait de nombreuses dissertations, les notices des hommes célèbres et les preuves ou pièces justificatives. L'auteur s'était renfermé dans les limites de la Touraine; ce qu'il avait pu dire du Maine et de l'Anjou n'était que par l'entraînement d'un récit qui devenait parfois commun à ces deux provinces. Tel était l'aperçu présenté par la préface, dont la majeure partie était tournée à faire ressortir les côtés utiles et attrayants d'un ouvrage patronné autrefois par Colbert et resté unique dans son genre. Les lecteurs de toute condition pouvaient s'en accommoder et s'y plaire, surtout les Tourangeaux, qui devaient retrouver dans leur passé des motifs d'émulation et aussi des leçons de fidélité envers la monarchie. S'il fallait continuer à croire l'auteur, il ne se serait décidé à la publicité qu'après de longues hésitations et sur le conseil, invoqué d'ordinaire en pareil cas, « de personnes éclairées et d'un grand mérite. » Son hésitation

[1] Les dissertations de l'abbé de Marolles se trouvent dans la quatrième partie, formant suite à ses mémoires (1657). Elles traitent de sujets très divers, dont quelques-uns seulement sont historiques.

serait venue de l'embarras de remplir tout son programme, et de celui, plus vrai, de s'arrêter à un « arrangement » qui fût net et facile à suivre. Quant au style, « j'avoue, disait-il, qu'il est simple et sans ornement; mais il est accompagné de tant de variétés, que je m'assure que la lecture n'en sera pas tout à fait désagréable. » On voit avec quelle indulgente ingénuité il glissait sur un de ses défauts[1].

Pierre Carreau avait alors atteint sa soixante-dixième année et, pressé par la vieillesse, a dû souhaiter d'assister de son vivant à l'apparition de son histoire. A-t-il été contrarié et arrêté par la difficulté, plus grande en ce temps que de nos jours, de s'entendre avec un éditeur disposé à se mettre sur les bras un ouvrage aussi volumineux? On peut le conjecturer d'après d'autres exemples du même temps. Par contre, on est certain que l'âge et la fatigue l'avaient déjà fait renoncer à ses divers emplois. N'étant plus ni élu ni receveur, il n'a plus habité Tours avec la même régularité; il allait et venait, et se sentait attiré surtout vers Nogent-sur-Marne, où son fils Charles était devenu curé. C'était le dernier et le mieux doué de ses enfants, le seul qui se fût montré réellement sensible à ses études. Le vieux Carreau multiplia ses séjours près de lui[2], les interrompant parfois pour Paris, d'où il revenait rarement les mains vides de notes ou de documents historiques. Ce fut vraisemblablement à Nogent qu'il mourut, dans l'année 1708, et le 10 de mars, jour

[1] Quoique la Préface reflète trop exactement la pensée de Carreau pour ne pas lui être bien personnelle, on peut y signaler des traits de ressemblance avec un programme de l'histoire d'Anjou, qu'elle cite avec éloge et qui venait d'être publié par M. Pétrineau des Noulis, auteur peu connu et dont le projet d'ailleurs est resté sans exécution.

[2] Ainsi il était à Nogent à la fin de juin 1705, comme on le voit par une procuration donnée de cette ville à son fils Claude, « bénéficier en l'église Saint-Martin, » qui demeurait alors à Tours.

où son anniversaire allait être célébré. Sa femme, Louise Voisin, lui survécut à peine quelques semaines[1].

Des neuf enfants nés de leur longue union, sept étaient encore vivants[2], et, comme l'abbé Charles renonça aux successions de son père et de sa mère par un acte du 25 octobre 1708[3], les partages se firent entre six d'entre eux. Les biens étaient médiocres ; le fief de la Perrée échut au fils aîné, qui, selon la tradition de la famille, avait reçu le prénom de Pierre.

Tous les manuscrits étaient réunis à Nogent. L'abbé Charles les garda entre ses mains et se fit désormais un devoir d'être le continuateur de l'œuvre paternelle. L'estime préconçue qui avait environné jusqu'ici une histoire restée inédite allait se maintenir et se perpétuer. Sans parler de fragments de chartes extraits de ce travail et cités dans le glossaire de Ducange, en 1713 le Père Daniel, en tête d'une histoire de France encore justement appréciée, adoptait publiquement l'opinion de Carreau sur la période où les seigneurs avaient pris l'habitude de se faire désigner par les titres de leurs terres. Lorsque, six ans plus tard, le Père Lelong eut à mentionner dans son vaste répertoire les travaux de Pierre Carreau[4], il en indiqua séparément plusieurs parties, et le sommaire qu'il donna de l'histoire de Touraine reproduisit les termes mêmes de la préface.

[1] Son anniversaire était célébré à Nogent, à la fin d'avril, comme l'apprend le testament de l'abbé Charles Carreau, qui mentionne aussi la date de l'anniversaire de son père. — Nous ignorons où Louise Voisin est décédée. Quant à la mort de Pierre Carreau, elle ne peut être établie par les registres paroissiaux de Nogent, qui paraissent perdus pour cette période.

[2] Deux filles étaient décédées (Madeleine-Françoise et Catherine).

[3] Voir Pièce n° 10.

[4] Le Père Lelong, et d'après lui les Bénédictins, qualifient Carreau de « procureur du roi en l'élection de Tours », tandis qu'il a été simplement élu dans cette élection. — Les mentions de Carreau dans l'édition de 1719 se trouvent sous les nos 4206, 14429, 14934 et 17080 ; elles ont été reproduites sous d'autres numéros dans l'édition revisée par Fevret de Fontette (1771).

Puis, dom Martène, en insérant dans un de ses recueils la grande chronique de Tours, eut soin de déclarer l'usage qu'il faisait d'une transcription du texte laissée par Carreau, auteur, disait-il, d'une « excellente » histoire de la province[1]. Pendant que ces communications et ces citations des manuscrits de Nogent tournaient à l'éloge de l'historien défunt, son autre ouvrage, le mémoire de 1698 sur la généralité de Tours, attirait l'attention, mais dans des conditions bien différentes. M. de Boulainvilliers, en imprimant à Londres[2] par analyses l'enquête faite dans tout le royaume pour le duc de Bourgogne, ne parlait que des intendants qui l'avaient conduite et laissait donc M. de Miroménil en possession de ce qui ne lui appartenait pas. Il dut être pénible à l'abbé Charles de constater que le nom de son père était encore passé sous silence. Du moins il eut la sagesse de juger que cette omission ne pouvait guère être réparée, et que le meilleur moyen de faire connaître avantageusement son père était de publier ses études historiques, autrement personnelles et importantes que le mémoire.

Il s'était toujours appliqué à cette tâche et n'avait pas tardé à en mesurer la difficulté. Se tenant dans le courant actuel des travaux historiques, il savait que leur niveau tendait à s'élever, grâce surtout aux Bénédictins ; il ne voulait pas que, par comparaison, l'histoire de Touraine pût sembler inférieure. Responsable envers une chère mémoire, il était décidé à ne pas la

[1] *Veterum scriptorum... amplissima collectio* (1729), t. V, col. 917. Voir aussi les notes aux col. 933, 991, 994, 997, 1037 à 1039. Cf. Salmon, *Recherches sur les chroniq. de Touraine* (1847). — Vingt ans plus tard (en 1750), les Bénédictins, auteurs de l'*Art de vérifier les dates*, devaient citer un passage de l'histoire civile de Carreau, relatant un pas d'armes fait vers 1146 près de Chinon (Cf. Chalmel., *Hist.*, t. II, p. 223).

[2] Cette première édition, en trois volumes in-f°, est de 1727. — La généralité de Tours est dans le t. II, p. 152-196.

compromettre et entendait qu'un sérieux examen précédât toute publication. Dans cette revision générale, dont il s'était d'abord chargé, il avait indiqué par endroits des sources même nouvellement connues, comblé ailleurs des lacunes, effacé un peu partout des négligences de style. Le temps lui aurait manqué s'il avait voulu faire mieux et plus. Prêtre zélé, son ministère n'avait jamais été subordonné à son aptitude héréditaire pour l'histoire; son active piété s'était même étendue à la direction d'écoles pauvres attenantes à la paroisse. Il les avait pourvues de logements par un emploi charitable de dons et de legs reçus à diverses reprises, auxquels plus tard il avait ajouté les revenus du doyenné de Chelles, dont il était devenu titulaire. Avec la marche des années, des doutes lui étaient venus sur l'efficacité des corrections, relativement limitées, qu'il s'était jusqu'alors permises et qui pouvaient n'être pas suffisantes. Il crut à propos de s'en remettre aux lumières d'un étranger, plus libre, plus dégagé de préventions familiales, et se confia vers 1732 à un ami, au Père Rouillé[1], originaire comme lui-même de la ville de Tours. Ce jésuite lui avait paru donner des garanties d'une science spéciale, en collaborant à une histoire romaine et en revoyant un traité inachevé sur les révolutions d'Espagne. Malheureusement le Père Rouillé, trop occupé par ces travaux de longue haleine et par son association au journal de Trévoux, réserva l'étude sur Pierre Carreau à un avenir sans cesse reculé et attendit si bien qu'il mourut en mai 1740 avant d'avoir rien essayé. Il fallut faire revenir à Nogent les deux volumes in-folio de l'histoire de Touraine. Ce mécompte, loin de détourner l'abbé Charles de les publier de son

[1] Notice sur Rouillé (Pierre-Julien), dans le Père de Backer, *Biblioth. des écrivains de la Compagnie de Jésus*, 1876, et dans le Père Sommervögel (*id.*).

vivant, lui fit comprendre qu'âgé de soixante-dix-sept ans, il devait se hâter; il s'adressa donc, dès le mois de septembre, à un sieur Burtin[1], homme de lettres fort au-dessous du Père Rouillé, et qui au besoin faisait le métier d'arrangeur d'écrits. Quel serait l'arrangement? On convint d'en faire juge le Père Baizé, bibliothécaire de la doctrine chrétienne. Son sentiment fut que l'ouvrage, tout en étant d'un fond bon et solide, devait être disposé dans un ordre meilleur; qu'il importait de le compléter par des additions, empruntées sans doute aux livres les plus récents, et que le style était partout à revoir. Ce programme fut agréé, et il fut entendu que l'ouvrage aurait pour titre : « Histoire de Touraine, composée sur les mémoires de MM. Carreau père et fils. » Il s'agissait ainsi d'une rédaction nouvelle, qui accommoderait au goût dominant du public une œuvre d'apparence pesante et peu digérée. L'intérêt de la science n'était plus seul en vue; il se combinait avec un autre souci, celui du succès et de la vente. Burtin commença sans retard : pendant près de deux ans, il se rendit par intervalles à Nogent pour entretenir l'abbé du progrès de son travail. En janvier 1742, il fut question d'émoluments : l'abbé consentit à 1.800 livres, dont il verserait 300 comme acompte et le reste quand l'ouvrage serait livré. Mais il n'eut pas la joie d'en voir l'achèvement et mourut dans sa paroisse le 1er avril de la même année.

Au moment où s'ouvrait son héritage, il ne restait aucun de ses frères et de ses sœurs. Quatre seulement s'étaient mariés, dont trois avaient laissé une postérité. Parmi ces neveux et nièces de l'abbé, deux étaient nés de son frère Claude, trois de sa sœur Louise, épouse du sieur de La Croix de Beauregard; enfin, avec un degré de parenté plus éloigné, deux étaient nés du fils, aussi

[1] Sur Burtin, voir Quérard, t. I. p. 573. Il est mort en 1755.

décédé, de son frère aîné Pierre[1]. Par le dernier de ses testaments, il ne laissait à chacun de ces héritiers naturels que la somme modique de 100 livres. N'ayant rien recueilli dans les successions de son père et de sa mère, il ne s'était pas cru tenu envers sa famille, avec laquelle, du reste, il paraît avoir conservé peu de rapports. Sauf cette disposition et quelques legs particuliers, il faisait de sa fortune un usage répondant à la dévotion des donateurs qui en réalité l'avaient formée et grossie. Deux tiers étaient attribués à la fabrique et aux écoles de sa paroisse, et le troisième tiers aux pauvres de Nogent, bienfait dont le souvenir s'est transmis jusqu'à nos jours par le nom du testateur laissé à une ruelle de la ville[2]. L'abbé Tannier, son ancien vicaire, devenu curé à Senlis, était désigné pour exécuteur testamentaire.

Les manuscrits paternels n'avaient pas été oubliés. Mais la recommandation faite à l'abbé Tannier de rechercher ce qui pouvait en rester à Nogent et d'en faire la remise au Père Rouillé, mort après la date du testament, ne pouvant plus avoir d'effet, c'était Burtin qui, en fait, se trouvait nanti de tous les papiers de Pierre Carreau. Ce dépôt allait le mettre aussitôt en discussion avec les héritiers naturels.

Leur mécontentement avait été vif en se voyant frustrés, et ils avaient pris pour une ironie la réflexion de leur oncle que « les biens acquis par un prêtre doivent appartenir à son église et aux pauvres, qui n'ont point d'autre ressource ». Une demande d'acquérir l'histoire de Touraine, qui leur vint promptement de Marmoutier, les avertit que ces papiers, auxquels la

[1] Pierre, l'aîné des fils de l'historien, était mort à Saint-Cyr près Tours, le 27 août 1712. Il avait laissé un fils, nommé également Pierre, qui était mort à Romans en Dauphiné, où il exerçait la profession de chirurgien, et qui, de son mariage avec Anne Robert, avait eu deux enfants, encore mineurs.

[2] Mis de Perreuse, *Notice histor. sur Nogent-sur-Marne* (1854), p. 25.

famille n'avait jamais attribué une valeur quelconque, en avaient une qui pouvait s'estimer; et, puisque le reste des biens de leur oncle leur échappait, ils prétendaient au moins profiter de cette espèce d'épave, très inattendue. A leur tête s'était placée une des nièces, Marthe de La Croix de Beauregard, veuve d'un sieur Coudelou, qui paraît avoir été la principale directrice de l'affaire. Au dire des héritiers, leur oncle, ayant renoncé à toutes successions en 1708, n'avait pas eu le droit de retenir les manuscrits; par suite, il n'avait pu faire qu'un accord nul avec Burtin, qui devait être obligé à une restitution pure et simple. Or Burtin ne voulait pas se dessaisir gratuitement de ce qui lui servait de gage. Il offrit d'abord la remise des manuscrits de Carreau et de son propre ouvrage, qu'il disait presque achevé, moyennant le versement intégral des 1.800 livres, dont il n'avait encore touché que la dixième partie; puis il se rabattit sur un moyen terme et réclama un arbitrage pour lui fixer une indemnité, calculée d'après l'état d'avancement de son travail. Cette seconde proposition n'étant pas repoussée, un libraire de Paris, le sieur Muguet, muni de la procuration des héritiers, indiqua pour arbitre le savant historien Secousse, choix qui ne fut pas agréé, et l'on convint de l'abbé Desfontaines[1], homme de lettres assurément moins compétent, critique souvent partial et peu pondéré. Tous les papiers de Burtin avaient déjà été portés chez cet abbé, qui devait confronter rapidement la nouvelle histoire avec l'ancienne, lorsque le libraire Muguet, semblant se raviser, vint les retirer comme de son propre mouvement, pour les confier à l'abbé Lebeuf. Ce changement inopiné d'arbitre n'était pas la simple substitution d'un érudit à un littérateur;

[1] Voir Quérard, t. II, p. 506 et s. — L'abbé mourut peu après, en décembre 1745.

il dissimulait une manœuvre pour ménager aux héritiers le temps d'agir en justice.

Une instance, en effet, devant le Châtelet de Paris avait été demandée par l'abbé Tannier, désireux de rendre un compte définitif de son exécution testamentaire à la fabrique, aux écoles et aux pauvres de Nogent. Les héritiers naturels, bien conseillés, résolurent d'intervenir, de profiter de cette occasion imprévue pour exposer leurs droits sur les papiers de leur aïeul. Leur intervention fut admise; ils réussirent à y faire prévaloir leurs arguments; et la sentence, rendue le 10 juillet 1743, leur reconnut la propriété de l'histoire de Touraine [1].

Pour entrer en possession, il leur aurait sans doute suffi de faire notifier à l'abbé Lebeuf le jugement qui leur accordait gain de cause. Cette marche directe et régulière fut un peu déviée par suite d'un incident. Les Bénédictins de Marmoutier, après une entente éventuelle avec Marthe Coudelou sur le prix du manuscrit, avaient prévu le cas où il ne serait pas rendu à la famille et, pour s'en assurer au moins la communication, avaient rédigé un mémoire qui, déposé à l'archevêché de Tours, fut transmis à Paris, au secrétariat de la maison du roi. Le secrétaire, M. de Saint-Florentin, mal renseigné sur les circonstances présentes de l'affaire, se hâta d'écrire au procureur général Joly de Fleury, l'invitant à user de son autorité, même, s'il le fallait, de celle du roi, pour faire prêter le manuscrit aux religieux, qui, disait-il, se montraient très désireux de le consulter. Un pareil ordre était évidemment rendu inutile par la sentence du Châtelet. Aussi M. Joly de Fleury, qui la connaissait, n'exécuta pas à la lettre l'instruction ministérielle; il l'interpréta à sa manière; il ne s'entremit auprès de l'abbé Lebeuf que pour lui

[1] Pièce n° 14.

prescrire de ne point se dessaisir des papiers de Pierre Carreau avant que les religieux se fussent entièrement acquittés du prix convenu à l'avance de 300 livres, qu'ils devaient attribuer par portions égales à la branche de Marthe Coudelou et aux deux autres branches des neveux et nièces de l'abbé Charles. Il s'agissait d'une simple précaution, imaginée par rencontre et au fond assez superflue : toutefois le délai qu'elle entraîna permit au sieur Burtin de renouveler un effort, et cette fois auprès de M. Joly de Fleury, pour arriver à la rémunération qu'il prétendait due à ses peines. Il invoqua le témoignage de l'abbé de Pomponne, membre de l'Académie des inscriptions, comme ayant été autrefois témoin de son accord verbal avec l'abbé Charles [1], et qui, ayant lu l'ouvrage de Pierre Carreau, déclarait qu'il n'était, « en façon quelconque, en état d'être donné au public, » que « le style n'y était pas » et que le tout était « un *farrago* d'histoires amassées et compilées ». Cette opinion sévère, en dépréciant Carreau, tendait à mettre en relief le mérite de l'arrangement; elle n'empêcha pas Burtin, refusé et éconduit, d'avoir à reprendre sans plus d'indemnité un travail qui, n'étant après tout qu'un remaniement, ne lui était pas assez personnel pour pouvoir être imprimé sous son propre nom.

Peu de temps après, tous les comptes étant reglés avec les héritiers, les deux volumes de Pierre Carreau et les papiers accessoires entraient et étaient classés dans la bibliothèque de Marmoutier.

[1] Sur cet abbé, voir *Lettres de l'abbé Lebeuf*, t. II, p. 474 n., et *Mémoires de Dangeau*. — La présence de cet abbé à l'accord conclu avec Burtin s'explique d'autant mieux qu'il était propriétaire à Nogent.

II

L'insistance des religieux pour mettre à profit cette histoire, dont ils connaissaient de longue date l'existence et le renom, tenait à un travail semblable qu'ils avaient alors décidé d'entreprendre. Leur résolution à cet égard était récente; elle était postérieure à l'essor donné aux grandes publications qui, dans l'ordre de Saint-Benoît, ont, comme on sait, illustré la branche de Saint-Maur et ont eu leur principal foyer dans l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés.

Le plan d'ensemble avait été tracé à la fin du XVII[e] siècle[1] avec une remarquable amplitude, fondé sur le principe de la division du travail, qui le rendait praticable, au moins dans une communauté. Le passé des provinces était un des éléments du programme; mais c'étaient ses parties les plus générales qui avaient été préférées et élaborées par les plus anciens et les plus éminents de ces érudits, par les d'Achery, les Mabillon et les Montfaucon, par les Bouquet, les Rivet, les Martène. Dans la série projetée des histoires locales, celle de Bretagne, éditée par dom Lobineau en 1707, avait été d'abord la seule; elle n'avait paru que sous une ferme impulsion, due à Audren de Kerdrel, un des supérieurs qui ont le mieux pris à cœur de stimuler autour de lui les aptitudes spéciales. Il avait fallu attendre vingt, et même trente ans, pour qu'une suite ait été donnée à ce commencement, par les histoires de la Lorraine, de la Bourgogne, surtout par celle du Languedoc, qui est encore regardée comme la meilleure du genre.

La Touraine avait été laissée en arrière, bien que, en ce qui la concernait, un article du plan, recommandant

[1] L. Delisle, *Le Cabinet des manuscrits*, t. II, p. 63.

des mémoires particuliers sur chacun des couvents de l'Ordre de Saint-Benoît, ait reçu une exécution partielle. Des notices avaient été préparées en conséquence pour les abbayes de Beaulieu, de Cormery, de Noyers, en vue du *Monasticon Gallicanum*[1], et les annales de Marmoutier avaient été rédigées entre 1696 et 1707 par dom Edmond Martène[2], avec un détail et un développement qui en faisaient un monument à part. Il est vrai que cette histoire, tout en étant supérieure à l'essai de dom Le Michel, aurait pu être composée et écrite avec plus de soin et, chez un auteur distingué, doit être reléguée au rang des œuvres de jeunesse[3]. Un peu plus tard, vers 1715, l'étude de la

[1] Voir L. Courajod, *Le Monasticon gallicanum* (1869), et la préface de L. Delisle en tête de la collection des planches du *Monasticon*, reproduites par Peigné-Delacourt (1871). — Plusieurs des notices ont été rédigées par dom Michel Germain (cf. D. Berlière, t. I, p. 246). Cependant celle de Beaulieu est l'œuvre de dom Yves Gaigneron; celle de Cormery est l'œuvre de dom Gilbert Gérard; celle de Noyers, au moins pour partie, est l'œuvre de dom Pierre Cosson.

Plus tard, dom Rivet, dom Fortet et d'autres entreprirent un vaste dictionnaire historique des monastères et prieurés bénédictins en France et en Europe. Parmi les notices préparées pour la Touraine, on peut citer celles de Beaulieu, Cormery, Marmoutier, Noyers, Saint-Julien de Tours (A. N., M 728 et s.).

[2] Dom Martène exerça les fonctions de secrétaire du chapitre de Marmoutier de septembre 1691 à septembre 1697, puis de décembre 1700 jusqu'au milieu de 1704 (*Arch. d'Indre-et-Loire*, H 383). Outre son histoire de Marmoutier, il composa alors à Tours et y fit imprimer en 1697 la *Vie du vénérable dom Claude Martin*, qui avait été son supérieur. — Dans la suite, il revint plusieurs fois à Tours (lettre du 8 janvier 1706 dans *fr.* 20 941, f° 128; lettre du 16 janvier 1708, dans *fr.* 12804, f° 114, etc.). En juin 1708, il commença son *Voyage littéraire* par la Touraine, en compagnie de son ami et collaborateur dom Ursin Durand, qui, bien que né à Paris, était Tourangeau par sa famille.

[3] En décembre 1723, dom Martène soumit cet ouvrage à la censure, et, malgré un jugement très favorable du censeur, ne le fit pas imprimer. Il est fâcheux que l'édition qu'en a donnée l'abbé Chevalier n'ait pas été faite d'après le ms. autographe (B. N., *latin*, 12876), et que certains articles, notamment les notices sur les derniers prieurs, aient été si écourtés. — Parlant de l'œuvre de dom Martène en 1866 (*La Pancarte noire*, p. 42), avant l'édition de l'abbé Chevalier, M. Mabille disait : « Cette histoire n'a point été terminée...

Touraine, envisagée, non plus dans quelques établissements isolés, mais comme province, avait été abordée, quoique par un de ses côtés secondaires, par la galerie de ses écrivains. Le bénédictin qui s'y était appliqué était dom Liron[1], esprit ouvert, frondeur, parfois capricieux, pratiquant avec raillerie la critique envers les autres et avec complaisance envers lui-même, ne surveillant pas d'assez près des renseignements acquis au cours de recherches plus abondantes que profondes. Son projet était large; il embrassait toute la foule des écrivains, ou, comme on disait alors, la « bibliothèque » de la France. Comparé à *l'Histoire littéraire*, à laquelle dom Rivet consacrait son temps, cet ouvrage n'en était ni le double ni l'équivalent; au lieu de se confiner dans l'érudition pure, il devait comprendre des notices sur les auteurs même très modernes, divisés selon chacune des provinces. Dom Liron avait débuté par le centre, d'où il prétendait rayonner sur la circonférence : son point de départ était le pays chartrain, où il était né. En y travaillant, il avait été amené à amasser des matériaux aussi nombreux sur la Touraine, et comme les deux « bibliothèques » se trouvèrent en état dans le même temps, ce ne fut pas sans une certaine hésitation qu'il céda la priorité à la chartraine, achevée en 1717 et imprimée en 1719. Des lacunes y

Nous devons peu regretter qu'elle n'ait pas été publiée, car la partie rédigée n'est plus à la hauteur de la critique moderne. »

Parmi les Bénedictins qui ont travaillé alors en Touraine, on doit citer dom Mabillon, ainsi que dom Brient, qui fit des recherches dans cette province en vue de l'histoire de Bretagne (Dom Lobineau, préface de l'*Hist. de Bretagne;* La Borderie, *Corr. histor. des Bénédictins bretons*). — Divers emprunts aux archives de Touraine devaient être faits, dans la suite, par dom Fonteneau, en vue de ses travaux sur le Poitou (*Table des mss. de dom Fonteneau*, 1839, in-8°).

[1] Jean Liron, né à Chartres le 11 novembre 1665, mort au Mans le 9 février 1749. Entre autres ouvrages, il est l'auteur anonyme des *Singularités histor. et littér.* (1738), où l'on trouve plusieurs dissertations et notes concernant la Touraine (Voir Merlet, *Biblioth. chartraine*, 1882, et dom Berlière, t. I, p. 390).

furent promptement signalées : dom Liron ne tarda pas à les combler en vue d'une seconde édition, qui ne devait pas voir le jour, et du même coup il prépara un supplément aux cahiers inédits de la bibliothèque tourangelle. Les deux ouvrages, rédigés et complétés simultanément, étaient conformes à une disposition commune, adoptée préalablement pour les diverses provinces. Ainsi, les auteurs se succédaient suivant l'ordre des temps ; mention était faite de tous les écrits, qu'ils fussent médiocres ou anonymes ; et, par une extension au titre de ces recueils, on y introduisait au milieu des écrivains un certain nombre de personnages ayant acquis quelque célébrité autrement que par les lettres. Enfin, à côté de ceux qui étaient nés dans le pays, on admettait ceux qui y avaient simplement séjourné. Si la bibliothèque de Touraine, comprise de la sorte, est restée alors à l'état de manuscrit, il faut sans doute s'en prendre à la timidité des éditeurs, que retenait la crainte d'une vente rare et peu fructueuse. Par la même raison, un sort semblable attendait la biographie des auteurs du Maine, terminée en 1725, et celle des auteurs d'Anjou, qui suivit peu après. Ce fut la dernière de ces suites, et dom Liron ne persévéra pas dans une impasse, fermée par des obstacles de librairie. Bien que contemporain de plusieurs des noms les plus connus parmi les religieux de Saint-Maur, il a rang derrière eux et ne peut leur être égalé.

C'est, en effet, pendant le premier tiers du XVIII^e^ siècle, que cette élite de savants a le plus produit et a mis en train les publications de plus longue haleine. Il a même fallu qu'elle fût bien fermement attachée à l'étude, pour que ses recherches, calmes et minutieuses, n'aient pas été contrariées, au moins en apparence, par la querelle aiguë du jansénisme qui, durant cette période, a divisé les esprits dans la congrégation et troublé son régime intérieur. La bulle *Unigenitus* de

1713, si malencontreuse dans son contre-coup, avait propagé l'agitation aussi parmi les Bénédictins et en avait bientôt entraîné un grand nombre sur un pied de sourde opposition contre la cour de Rome et contre celle de Versailles. Ces religieux se joignaient à ceux, clercs et laïques, qui reprochaient aux auteurs ultramontains de la bulle sa méconnaissance de l'enseignement de saint Augustin et de l'Église elle-même, sur la portée de la grâce nécessaire à notre salut : question très débattue, dont la solution, après un demi-siècle de controverses, devenait dans ses applications une des règles essentielles de toute vie chrétienne. La constitution pontificale, en condamnant pas moins de cent et une citations d'un traité récent sur la matière, prêtait à d'autant plus de critiques ; en outre, on la disait inspirée par un institut religieux, très attaqué même au sein de la congrégation de Saint-Maur, par la Compagnie de Jésus, dont la morale venait d'être dénoncée comme relâchée par Pascal et l'école de Port-Royal-des-Champs. Pour se prémunir contre la bulle, on se retranchait dans les maximes gallicanes, à la fois sur celle qui veut que les actes de la cour romaine, avant d'être exécutoires en France, soient examinés et reçus « en jugement » par l'épiscopat national, et sur celle, énoncée dans le plus important des quatre articles de la déclaration de 1682, qui subordonne l'autorité du pape à l'Église universelle, représentée par le concile général. De là un appel à ce futur concile, mis en avant par plusieurs évêques, et qui avait fait attribuer aux jansénistes ayant adhéré à cette procédure la qualification bientôt très répandue d' « appelants ». A cette résistance contre Rome s'ajoutait pour les Bénédictins, comme pour tant d'autres, la nécessité de se défendre contre des mesures d'oppression édictées par le gouvernement royal, auxiliaire et soutien du Saint-Siège dans cette épineuse affaire. Ce système de rigueur,

inauguré par Louis XIV, qui, mal conseillé, avait été assez imprudent pour provoquer la bulle, avait redoublé après que le Régent, pour créer à son indigne ministre Dubois un titre au chapeau de cardinal, eut imposé en 1720 un accommodement qui n'avait rien concilié ni rien terminé. La lutte, restée ardente, avait débordé sur le terrain de la politique, où, de leur côté, les Parlements combattaient avec âpreté, autant pour maintenir et accroître leurs prérogatives, que pour appliquer avec excès et à outrance les vieux principes gallicans. Au milieu de ce désordre, avivé par les scènes étranges et délirantes du cimetière Saint-Médard, des formules de rétractation, prescrites sans répit et le plus souvent inutilement aux Bénédictins appelants, jointes surtout à la pression du pouvoir royal sur le choix de leurs supérieurs, étaient devenues des causes d'exil, qui n'épargnaient même pas des érudits de la valeur de dom Bouquet[1]. Les élections se faisaient alors dans l'abbaye de Marmoutier[2], et, pour les influencer et les conduire, l'archevêque de Tours y avait à deux reprises paru en qualité de commissaire du roi. En 1729, il n'avait pu empêcher les suffrages pour la charge de supérieur général de se réunir sur dom Alaydon, « appelant » notoire, qui avait tenu bon contre les efforts de la police pour gêner son activité. Enfin, dans le chapitre suivant, en 1733, à grand renfort de lettres de cachet

[1] Dom Ursin Durand fut exilé en 1731, en même temps que dom Bouquet. Les religieux de Saint-Germain-des-Prés qui n'étaient pas « appelants » formaient le petit nombre. On peut citer, par exemple, dom Vincent Thuillier, dom Bernard de Montfaucon et dom Martène, et encore ce dernier paraît n'avoir pas été très prononcé, à cause de l'amitié qui le liait à dom Ursin Durand.

[2] Sur ces chapitres, voir [dom Le Cerf de Viéville] *Hist. de la constitution* Unigenitus *en ce qui regarde la Congrég. de Saint-Maur* (1736); — *Hist. des derniers chapitres généraux de la Congrég. de Saint-Maur* (1736), etc. Un jeune bénédictin, dom Paul Denis, avait commencé récemment de savantes études sur cette période de l'histoire des religieux de Saint-Maur; mais la mort l'a empêché d'y donner suite.

et à coup d'expulsions, l'archevêque était parvenu à le faire remplacer par un supérieur rallié et soumis; et, quoique la validité des votes dans une assemblée aussi malmenée et contrainte eût été vivement contestée, il avait paru à propos, et même d'un intérêt public, de proclamer hautement que le jansénisme était désormais éteint dans la congrégation de Saint-Maur.

Il était seulement vrai que le jansénisme ne devait plus s'y montrer par des manifestations extérieures l'entretenant à l'état de crises, et que sa prétendue disparition n'était en réalité qu'une décroissance graduelle, qui allait ramener peu à peu les Bénédictins à leurs anciens rapports avec le pape et avec le roi. Cette période d'apaisement fut jugée propre à réveiller les goûts laborieux parmi les jeunes, dont la génération succédait aux vétérans célèbres de la science, qui disparaissaient de jour en jour. La diète, tenue par la congrégation en 1737, « ayant formé la résolution, dit le procès-verbal[1], de faire revivre les études, et en particulier de travailler à l'histoire des provinces, elle a donné ordre au R. P. secrétaire d'écrire à tous les supérieurs des monastères, pour les prier d'indiquer au T. R. P. général et aux RR. PP. visiteurs les religieux de leurs communautés qu'ils jugent capables de ce genre d'études. » Puis, dans les diètes suivantes, en 1738 et en 1740, quelques exemptions d'exercices religieux furent concédées à ceux qui répondaient à l'appel, et des fonds leur furent attribués pour des recherches qui, appliquées principalement à l'histoire des provinces où il restait tant à faire, devaient rendre nécessaires des frais de voyages et de déplacements. On s'occupa alors du centre du royaume : dom Maurice Arnault et dom Jarno furent désignés pour l'Anjou[2];

[1] A. N., reg. LL 992, fos 261, 271, 278 v.

[2] Dom Maurice Arnault-La-Pie, né à Quimperlé vers 1707, mort le

la Touraine devint le lot de dom Augustin Cassard et de dom Léger Deschamps[1].

Lorsque ces deux derniers se mirent à l'ouvrage, ils étaient logés à Tours, dans l'abbaye bénédictine de Saint-Julien. Ils travaillaient souvent ensemble, recueillant de préférence les documents à leur portée, allant peu au dehors de la ville, et seulement vers quelques chartriers ecclésiastiques. Leur demande et peut-être leur insistance durent concourir aux démarches pour obtenir le prêt ou l'acquisition de l'histoire de Pierre Carreau.

Ces manuscrits étaient à peine arrivés entre leurs mains, qu'ils furent invoqués dans une question de généalogie, soulevée par M. d'Alés du Corbet, gentilhomme très soucieux de ses origines, qui se flattait de descendre des possesseurs de Saint-Christophe et de Châteaux au XII^e^ siècle. Leurs noms, répétés avec variantes dans des chartes latines, devaient, selon M. du Corbet, être traduits uniformément par d'Alés ou d'Alais. Le plus grand nombre de ces titres lui fut fourni par les deux nouveaux « historiographes » de la Touraine et lui parvint en même temps que le témoignage de Carreau, qui, dans une notice sur la baronnie de Saint-Christophe, en désignait également les anciens seigneurs par le nom d'Alais. Il s'échangea une assez longue correspondance ; puis la décision, ainsi préparée, fut naturellement déférée au juge d'armes du royaume. Ce n'était plus d'Hozier, mais son fils, M. de Sérigny, qui, investi depuis plusieurs années de la survivance de son père et ambitieux d'inaugurer une meilleure méthode, prétendait ne plus rien affirmer que

15 novembre 1786 au Mans. — Dom Pierre-Vincent Jarno, né à Vannes vers 1706, mort en Bretagne le 16 mars 1748.

[1] Dom Léger-Marie Deschamps, né à Rennes le 10 janvier 1716, mort à Montreuil-Bellay le 29 avril 1774. — Dom Augustin Cassard, né à Rennes vers 1723, mort à Rennes le 8 janvier 1757.

d'après les textes originaux. A la suite d'une discussion verbeuse, d'Aluye fut la version française qu'il adopta et fit imprimer dans son nobiliaire. Il donnait par là tort à l'interprétation de Carreau et de M. du Corbet; il faisait même à ce dernier un reproche public de plus, celui d'une lacune de deux siècles dans sa filiation imaginaire avec les seigneurs de Saint-Christophe.

L'incident, quoique prolongé un peu plus que de raison, n'eut pas du moins l'inconvénient de détourner dom Cassard et dom Deschamps de leurs recherches sur la Touraine, dont Saint-Christophe était une dépendance. A ce moment, en 1746, les deux religieux poursuivaient encore leur commun travail, mais lentement, sans assiduité. Même en supposant la perte d'une partie de leurs notes, les transcriptions de chartes, seuls documents de leur main qui ont été conservés, ne sont pas assez fréquentes pour marquer un zèle bien continu. Ils se sont essayés cependant à une rédaction et ont laissé un commencement d'histoire, à la fois civile et ecclésiastique, conduit jusqu'à la mort de l'évêque Théotolon, à la fin du x[e] siècle[1]. Dans quelle mesure se sont-ils inspirés de Carreau, il serait assez difficile de le décider; mais ce qu'ils ne lui ont certainement pas emprunté est une inutile attention à des fables puériles, telles que l'origine de Tours due à Turnus, ou celle de Loches due à Tursimondus Lochius. D'autres fautes pourraient sans doute être relevées dans cette ébauche inachevée. Bientôt il apparut que ces deux associés manquaient de l'espèce de vocation nécessaire aux travaux de long parcours; leur bonne volonté ne les soutenait plus. Renonçant d'eux-

[1] Dom Housseau, t. 25[2], f[os] 385-476. Le dernier folio et les notes marginales jusqu'au f[o] 423 sont de la main de dom Cassard. A partir du f[o] 423, elles sont de la main de dom Housseau, qui aura voulu achever les références, puis aura abandonné cette rédaction pour y substituer la sienne.

mêmes à une carrière d'érudition pour laquelle décidément ils ne se sentaient pas faits, ils se réfugièrent dans des fonctions ecclésiastiques de couvents de leur ordre. Ainsi dom Cassard devint bientôt maître des novices à Rennes. Lorsqu'en mai 1747 la diète prescrivit au visiteur de leur retirer ce qu'ils avaient pu écrire sur la Touraine, elle se borna sans doute à reconnaître et à confirmer les conséquences d'un abandon déjà accompli [1]. Une lassitude semblable avait dû être signalée dans les travaux sur l'Anjou, car on voit la même diète en dessaisir à leur tour dom Arnault et dom Jarno.

Le domaine tout entier, dont l'exploration avait été répartie quelques années auparavant entre un groupe de religieux, était donc devenu vacant et délaissé. Pour la Touraine, on ne tarda pas à rencontrer un continuateur. C'était dom Étienne Housseau, alors dans la force de l'âge, dans la pleine activité des facultés nécessaires pour s'intéresser à une longue tâche et y persévérer. Il était né vers 1725 au Mans, où habitait sa famille, de condition modeste, où l'un de ses cousins, du même nom, exerçait le saint ministère. Entré dans la congrégation de Saint-Maur en 1743, il passa les années qui suivirent sa profession, dans l'abbaye de Saint-Florent de Saumur : sa présence y est constatée en 1749 [2]. Les disputes du jansénisme, qui, ainsi qu'on l'a vu, étaient déjà très atténuées parmi les anciens religieux de son entourage et dernièrement n'avaient pas troublé les deux jeunes historiographes de la Touraine, ne paraissent pas avoir été une préoccupation pour son intelligence, promptement ouverte et adonnée au travail. Dégagé suffisamment de ces soucis étran-

[1] Une erreur évidente s'est glissée dans la transcription de ce procès-verbal : le prénom de « Léonard » a été substitué à celui de « Léger », pour le nom de Deschamps.

[2] Lettre adressée à dom Housseau, par son cousin, le prêtre séculier J. Housseau. En la citant, Ulysse Robert (*Doc. concernant l'hist. littér. de la France*, p. 90) s'est mépris sur l'auteur de la lettre.

gers, il avait commencé une étude sur les scholastiques du XII[e] siècle[1]; il l'abandonna le jour où l'histoire d'une province lui fut proposée. L'exemple de ceux de sa congrégation qui venaient d'achever ou continuaient encore une œuvre provinciale semblable lui en montrait les difficultés, le labeur et la durée. Il s'en convainquit par lui-même lorsque, pour s'initier à son sujet, il eut examiné comment et d'après quelles sources ses prédécesseurs avaient étudié. Sans méconnaître l'avantage d'avoir sous la main un ensemble comme l'histoire de Carreau et des recherches partielles comme celles de dom Cassard et de dom Deschamps, il résolut de contrôler et de vérifier chacun des documents ou des témoignages qui leur avaient servi, de rassembler de son côté tous les matériaux qu'il pourrait découvrir, et de reprendre par les fondements un édifice qui lui paraissait devoir être construit à nouveau, avec plus de sûreté et de solidité.

Il fut transféré à Marmoutier, comme au centre de ses investigations, et y demeura pendant les années 1754 et 1755. Les fonctions de secrétaire pour le chapitre de l'abbaye, dont il fut investi[2], ne l'empêchèrent nullement de réserver le meilleur de son activité à ses études érudites. De ces années datent des cahiers de notes, juxtaposées à mesure des lectures et qu'on appelait alors des « mémoires[3] », et de nombreuses copies puisées dans les layettes de Marmoutier, déjà remuées et fouillées par ses prédécesseurs, et auxquelles il devait souvent revenir comme à sa source la plus abondante. Les mois de la belle saison furent employés

[1] Dom Housseau, t. 28[1], f[os] 180-331.

[2] Sa nomination est du 15 juillet 1754 (*Arch. d'Indre-et-Loire*, H 384, f° 68). Il resta en fonctions jusqu'au commencement de 1757 (Tours, ms. 1400).

[3] Plusieurs de ces « mémoires » portent les dates de 1754 et de 1755 (dom Housseau, t. 19, f[os] 253, 328, 261, 267; — t. 12[2], n[os] 5649 à 7155 *bis*; — t. 13[1], n[os] 8553, 10312.

par lui à parcourir le pays, à visiter les chartriers des couvents de son ordre, ceux des autres abbayes, même de simples prieurés, par exemple celui du Grès, connu par l'antiquité de ses titres. Ce que Carreau n'avait pu faire qu'imparfaitement, il le fit avec de meilleures routes, avec plus de loisirs, de continuité et de méthode. Plus d'une fois il eut la satisfaction de se rendre là où ceux qui l'avaient précédé n'avaient pas pénétré ou avaient laissé beaucoup à faire. Ce fut le cas pour le chapitre de Loches, pour l'abbaye de Beaulieu, où on lui présenta des annales récemment relatées par un bénédictin inférieur, dom Martial Galand, dans un recueil confus, fait de pièces et de morceaux, dont la forme décousue n'était pas rachetée par l'exactitude des détails[1]. Il dut reconnaître que cette abbaye, ainsi que la chartreuse du Liget et plus tard le chapitre d'Amboise, ne conservaient plus que les débris de leurs chartriers, dévastés autrefois par la guerre civile. Ailleurs régnait un désordre, dont les titres mêmes du chapitre de Saint-Martin n'étaient pas toujours exempts. Dans ces premières tournées, il avait essayé d'être introduit chez les principaux seigneurs de la contrée : il réussit à Montbazon ; pour Luynes, il semble avoir été payé de plus de promesses que de communications.

Au commencement de 1756, il se rendit à Paris. Il

[1] B., N. *fr. n. acq.* 6652. Il paraît y avoir eu de cet ouvrage deux rédactions ou deux copies successives. La première, dont l'auteur parle dans son histoire de Glanfeuil-sur-Loire (*fr.* 18923, p. 255), comprenait 358 p. in-f° et a dû être achevée en 1748. La seconde est précédée d'une préface, datée de Redon, 16 juillet 1751, et mentionne quelques faits jusqu'au 28 mai 1751. Elle comprend 569 pages (avec un blanc de la p. 386 à la p. 405). Ce second manuscrit (*fr. n. acq.* 6652) est certainement celui qui est resté à l'abbaye de Beaulieu, où des additions ont été faites aux listes des archevêques, des abbés et des prieurs jusqu'en 1781. Sauf ces dernières additions, ce manuscrit est entièrement de la main de dom Galand.

Dom Galand (Jean-Martial), né à Saint-Julien, dans le diocèse de Tulle, fit profession à Bourgueil le 30 janvier 1724 et mourut à Notre-Dame-de-Noyers en 1766.

n'ignorait pas qu'il pourrait s'y pourvoir des plus utiles renseignements. Ceux qu'il amassa de divers côtés, même à Saint-Germain-des-Prés, dépassèrent ses espérances, le surprirent et le persuadèrent désormais qu'on ne pouvait bien travailler que dans la capitale, où l'on trouvait tout ensemble les matériaux, l'aide et le stimulant. Ce fut pendant ce premier séjour que, sur le conseil de dom Vaissette, appuyé par l'autorité de ses supérieurs, il se décida à élargir le cadre de son histoire en y englobant l'Anjou. Il y avait à cette addition plus d'un motif sérieux. Dans le présent, l'Anjou et la Touraine faisaient partie de la même généralité. Dans le passé, les deux contrées avaient appartenu à la troisième Lyonnaise; elles avaient été soumises à une commune domination par les comtes d'Anjou, puis, à plusieurs reprises, avaient eu à leur tête un unique gouverneur. L'une et l'autre avaient à Tours leur métropole ecclésiastique et étaient régies par des coutumes semblables. Séparer les deux provinces, c'était, disait-on, s'exposer par endroits à des redites, à la répétition du même récit, sans parler de l'embarras de découvrir pour l'Anjou un autre bon travailleur qui n'était pas encore découvert, et, par une publication parallèle, d'accroître les dépenses de la communauté. Tout ce raisonnement, acceptable après tout, mais non péremptoire et décisif, aurait pu conduire à ménager dans l'histoire entreprise une troisième place pour le Maine, rattaché à l'Anjou par tant de liens. Dom Housseau s'y refusa[1]; et, quand il était interrogé sur l'exclusion d'un pays qui pourtant était le sien, il avait l'habitude de répondre que la compli-

[1] Ainsi, en avril 1756, l'abbé Rangeard lui ayant écrit : « Votre objet comprend trois provinces, ainsi que vous me le marquez, » dom Housseau le détrompa en répondant : « Mon objet ne regarde que les deux provinces de Touraine et d'Anjou, et je ne crois pas avoir dit un mot du Maine. »

cation de son œuvre était déjà grande et ne pouvait être augmentée.

Tout ce qui avait été copié et colligé jusqu'ici sur l'Anjou fut remis par dom Arnault et se trouva plus volumineux que ce qui avait été recueilli dans le même temps sur la Touraine. Une pareille avance était sensible pour les recherches à venir. La nouvelle province toutefois, peut-être parce qu'elle arrivait par surcroît et en retard, ne devait obtenir qu'un rang secondaire dans l'histoire où elle venait s'insérer et se mêler. La Touraine y resta dominante. Dès qu'il fut connu que l'étude interrompue sur l'Anjou allait reprendre, une demande de collaboration pour cette partie fut envoyée par un abbé Rangeard, habitant d'Angers. La démarche, bien que suggérée à l'abbé par un ami de dom Housseau, par dom Colomb, ne parut pas admissible. La congrégation pouvait-elle diviser une seconde fois le travail, quand, regrettant de l'avoir partagé entre plusieurs, elle venait de le confier à un seul? Puis, dom Housseau était de ceux qui prévoient plus de gêne que de profit dans une aide extérieure, même quand on la dirige. « Je n'oserais, répondit-il, vous proposer d'entrer dans une société où vous ne seriez que second; car, à vous parler à cœur ouvert, je ne suis pas libre de renoncer à la rédaction d'un ouvrage dont mes supérieurs m'ont chargé. » Et il ajoutait que son histoire, à laquelle il travaillait depuis cinq ans, serait l'œuvre de vingt années et entraînerait sans doute une dépense de dix mille livres. Dom Housseau eut d'autant plus raison de décliner cette offre de concours, que l'abbé Rangeard faisait plus de projets que de besogne, et qu'à en juger par sa conduite ultérieure pendant la Révolution[1], sa personne même était assez peu recommandable.

[1] Une notice sur l'abbé Rangeard se trouve dans le journal du clergé constitutionnel, *les Annales de la religion*, t. V, p. 60-63 (année 1797). Il ne faut pas le confondre avec Pierre Rangeard, également auteur de travaux sur l'Anjou, mort en 1726.

Revenu à Marmoutier après un séjour de trois mois à Paris, notre bénédictin y eut la surprise de quelques rapports, passagers mais flatteurs, avec le marquis d'Argenson. Une des distractions de ce ministre disgracié était d'assister aux séances de l'Académie des inscriptions dont il était membre. Désireux d'y faire sur l'ancienne Touraine une lecture préparée d'après quelques livres, il s'adressa aussi à dom Housseau, qui lui fit parvenir sur le passé de cette province une sorte d'esquisse ou de préface, composée probablement pour la circonstance. La lecture n'eut pas lieu ; mais, quand la préface revint à Marmoutier, elle était accompagnée de remarques qui, tout en étant peu instructives et déjà sur le ton philosophique, restaient des témoignages honorables de l'attention et de l'intérêt d'un grand seigneur[1].

Deux années furent encore employées, à Marmoutier, à rendre aussi complet que possible, pour la Touraine, le dépouillement des titres dispersés dans les établissements ecclésiastiques et chez les particuliers, du moins chez ceux qui ne tenaient pas leurs portes closes. La liste serait longue, et nous ne citons que comme exemple une excursion faite en dernier lieu à Sainte-Maure. Les archives administratives, si l'on excepte celles de l'hôtel de ville de Tours, dont Carreau avait frayé l'accès, ne furent pas mises à contribution, peut-être par l'effet de la jalousie ou de l'inertie de ceux qui en avaient la garde. L'Anjou ne fut pas oublié, ni dans les déplacements ni dans les transcriptions ; à plusieurs reprises, des récoltes de documents sur cette province vinrent grossir les séries commencées. Quand les matériaux ainsi amoncelés parurent assez nombreux et de qualité suffisante, dom Housseau quitta Marmoutier, où il ne devait guère revenir, et se fixa dans la docte abbaye de Saint-Germain-des-Prés.

[1] Dom Housseau, t. 29, fos 69-71.

Par là il obéissait à la pensée, longtemps caressée et mûrie, qui lui montrait dans la capitale le sanctuaire de l'érudition, le lieu de travail par excellence. Après avoir fait le patient métier de chercheur, il voulait désormais remplir le rôle plus relevé d'historien. Il se proposa d'abord une seconde étape à parcourir, en triant, puis en rapprochant et en fondant ensemble les notes, si longuement accumulées, qui étaient de nature à former un récit. Sans essayer encore de les agencer d'après un plan, il adopta l'ordre le plus simple, l'ordre chronologique, rangeant, sous chacune des années qui pouvaient être précisées et détachées, les événements qui s'y rapportaient, faisant usage de renseignements de toute origine, imprimés ou manuscrits. L'histoire de Pierre Carreau, qu'il avait probablement emportée avec lui, restait alors ouverte sous ses yeux, comme le prouvent de fréquents renvois, inscrits en marge de ses notes. Ce travail préliminaire, trop peu remarqué, ne remplit pas moins de deux volumes avec les deux tiers d'un troisième[1]. Il finit à l'année 1610, terme probable où le récit devait s'arrêter.

Jusqu'alors il ne s'était pas laissé distraire, si ce n'est par des correspondances d'amitié et quelques agréables relations de société, formées ou reprises à Paris. Lorsqu'il commença son dernier, son plus important effort et aborda la rédaction, il se crut assez en avance et assez sûr du temps pour ne pas se refuser à participer à d'autres tâches. Dans l'été de 1762, un ministre ayant confié à Moreau la création d'un Dépôt des Chartes, vaste collection où devaient affluer de tous les coins du royaume les anciens monuments pouvant

[1] Dom Housseau, t. 26, 27 et 22, f^os^ 112 à 343. La nature et le sens véritables de ces volumes n'ont pas été reconnus par M. Mabille dans son Inventaire. Ils paraissent avoir été entrevus par M. Lauer (*Coll. mss. des provinces de France*, 1911, t. II, p. 312), au moins en ce qui concerne les tomes 26 et 27, dont il dit : « Classement chronologique (ébauche d'une histoire de ces régions). »

intéresser le droit, les institutions et l'histoire, on eut tout naturellement recours à la congrégation de Saint-Maur. Dom Housseau fut un des premiers désignés par son supérieur comme pouvant remettre tout d'abord 4200 copies de titres[1]. En attendant les effets de cette offre, il s'était mis en rapport et en échange de renseignements avec Bréquigny, d'abord pour la suite des ordonnances des rois de France, ensuite pour une table générale des diplômes publiés jusqu'à ce jour, et qui fut décidée alors, en vue de prévenir les envois inutiles des doubles de pièces déjà imprimées[2]. Peu de mois après, il devint un des collaborateurs pour le tome XI des *Historiens des Gaules*[3], dont la publication n'avait pas été interrompue par la mort de dom Bouquet. Ce volume, qui devait coûter plusieurs années d'un labeur collectif, traitait du roi Henri Ier, au XIe siècle. Dom Housseau y apporta probablement les fragments de chroniques tourangelles qu'on y peut remarquer. L'année 1762 ne s'acheva pas sans qu'il fût choisi, avec plusieurs de ses confrères, pour dresser à Paris le relevé des livres appartenant à la Compagnie de Jésus, dont les établissements venaient d'être supprimés en France. Cet inventaire ne paraît pas lui avoir déplu. Au fond, il inclinait vers le jansénisme, et les vieilles préventions contre les Jésuites n'avaient pas cessé de germer dans ces tendances. En se prêtant à ces occupations étrangères à son travail habituel, il n'avait pas trop présumé de sa force, capable de les mener de front; mais il avait eu trop de confiance dans la durée de la vie. Atteint d'un mal subit, il succomba presque aussitôt et fut inhumé le 6 octobre 1763 à

[1] X. Charmes, *Le Comité des travaux historiques*, dans la Coll. des Doc. inédits (1886), t. I, p. 38, 46 ; — B. N., Coll. Moreau, t. 288, f° 55v. — M. Charmes est mort en 1919.

[2] B. N., Coll. Bréquigny, t. 160, fos 174, 184, 186, 191, etc.

[3] B. N., Coll. Moreau, t. 307, f° 26. — Dom Précieux, né en Touraine, a également travaillé à ce volume.

Saint-Germain-des-Prés[1] : il n'avait que trente-huit ans.

La rédaction de son histoire, retardée si mal à propos, n'avait probablement pas encore dépassé la mort de Grégoire de Tours en 595. D'après ce commencement, on voit que l'ordre adopté jusqu'alors est le même que celui des notes préparatoires; que l'exposé se continue selon les années ayant assez d'importance et de certitude pour devenir des dates historiques. La place faite à l'Anjou est plutôt restreinte : elle aurait sans doute été élargie pendant la domination des comtes angevins. Les événements ecclésiastiques succèdent ou sont liés aux événements civils; souvent même ils semblent plus développés, parce que, dans ces âges reculés, les affaires de l'Église sont parfois les plus intéressantes et presque toujours sont les mieux connues. Plus tard ces caractères de notre histoire primitive auraient vraisemblablement été modifiés, et l'on peut supposer que l'État aurait repris plus d'importance dans le récit comme dans la réalité. Pour sortir des conjectures sur ce qui devait suivre, nous n'avons d'autre guide que les notes préparatoires; il manque un plan particulier de l'ouvrage; et on ne pourrait y suppléer par l'examen des autres histoires provinciales, les bénédictins qui les ont écrites n'ayant pas été assujettis à un plan uniforme, et chacun ayant choisi une marche différente selon ses études et son tour d'esprit.

Ce morceau d'histoire, se référant à la période la plus incertaine, la plus sujette à une constante revision, ne suffit pas pour permettre d'apprécier ce que dom Housseau aurait pu faire comme historien. On a même ignoré jusqu'ici qui avait composé ce fragment[2].

[1] Vanel, *Nécrologe des religieux de la Congrégation de Saint-Maur* (1896), p. 251.

[2] Dom Housseau, t. 25[2], p. 1-384. — M. Mabille et, d'après lui, M. Lauer, ont cru qu'il s'agissait d'un morceau de l'histoire ecclésias-

En le restituant à son véritable auteur, on modifiera bien peu l'opinion de la postérité, qui continuera à ne voir dans le bénédictin chargé de l'histoire des deux provinces qu'un grand travailleur, à qui elle est redevable d'une réunion incomparable de documents. Tous ces matériaux ne devaient probablement pas être employés dans la construction méditée et commencée. En les ramassant, en les accumulant à mesure qu'ils se rencontraient, dom Housseau a montré l'expérience de l'érudit, qui sait qu'en matière de recherches il faut avoir trop pour avoir assez, qu'il est nécessaire de se former une réserve où l'on puisse trouver le renseignement imprévu dont on aura besoin un jour, que surtout on ne peut devenir entièrement maître d'un sujet si on ne l'exploite pas par tous les bouts, dans tous les coins. En particulier, sa série de chartes tourangelles est la plus riche qui ait été encore rassemblée ; et combien de textes aujourd'hui disparus ne nous sont plus connus que par ces copies ! Assurément, dans le volumineux recueil qui est son héritage, tout ne lui appartient pas en propre ; mais, si l'on évalue à un tiers l'apport de ses prédécesseurs, il est certain que la part de beaucoup la plus considérable a été le fruit de son travail assidu et persévérant. En attribuant son nom à tout l'ensemble de la collection d'Anjou-Touraine, la postérité témoigne donc sa reconnaissance par un acte de justice.

Lorsque dom Housseau poussait aussi loin son enquête, au grand profit des études à venir, il avait toujours laissé de côté les biographies des écrivains et de ceux que dans le langage du temps on appelait « les illustres ». Tout au plus s'était-il occupé de la vie de quelques personnages devant jouer un rôle dans son

tique de P. Carreau. Pour éviter cette erreur, il aurait suffi de remarquer que, dès le début, l'auteur anonyme de ce fragment parle aussi de l'Anjou, tandis que Carreau s'est proposé uniquement la Touraine.

récit. Pour la Touraine, la « bibliothèque » des auteurs, que dom Liron se flattait d'avoir achevée, avait été reprise après sa mort arrivée en 1749, et confiée aux soins de dom Gérou[1], savant modeste, qui venait de faire dans le Berry son apprentissage des travaux historiques et littéraires. On l'envoya à Marmoutier, où il se lia avec dom Housseau; et ce fut dans cette abbaye qu'il s'appliqua à la revision et au complément dont la bibliothèque de Touraine avait besoin, comme en général tout ouvrage de dom Liron. Il se servit alors des biographies rédigées par Carreau, que Dom Liron avait connues trop tard pour en faire usage. Le séjour de dom Gérou à Marmoutier se prolongea pendant près de dix ans, et quand, en 1761, il se retira aux environs d'Orléans, il ne s'occupait plus de la Touraine; il avait déjà entrepris un ouvrage semblable sur les écrivains de l'Orléanais.

Pendant ce temps, quel avait été l'effet de l'engagement de dom Housseau envers le Dépôt des Chartes? Il n'avait jamais été question du concours de sa personne, mais seulement de la remise d'une quantité considérable des transcriptions qu'il possédait. Ces 4200 pièces promises ne furent livrées ni de son vivant, ni après sa mort, peut-être parce qu'elles ne paraissaient pas toutes irréprochables, plutôt parce que les chartriers d'où elles étaient extraites, n'ayant été parcourus qu'au point de vue restreint des deux provinces, devaient offrir d'autres ressources à un second examen. Ce nouveau et complet dépouillement fut la tâche de dom Eyme, un des récents profès[2], qui vint

[1] Dom Guillaume Gérou (voir Jarry, *Dom Gérou*, 1879). — La date et le lieu de sa naissance sont inconnus : il est mort à Saint-Benoît-sur-Loire le 27 avril 1767.

[2] Dom Étienne-Richard Eyme a fait profession en mai 1757 et est mort à Saint-Julien de Tours le 18 juillet 1787. — Sa correspondance avec Moreau est conservée dans le t. 349 de la Collect. Moreau (B. N.); voir aussi le t. 360, f^os^ 210 et 214.

se fixer à Marmoutier en janvier 1765. Pendant deux ans, il rouvrit une à une les layettes des cent vingt prieurés de l'opulente abbaye et fit parvenir successivement à Moreau plusieurs centaines de copies, revues avec une attention minutieuse, souvent accompagnées de calques destinés à contrôler les écritures et à rétablir par approximation les dates qui manquaient. Ce sont, paraît-il, les meilleures reproductions de textes qui nous soient parvenues de Marmoutier. Quand les archives de l'abbaye semblèrent épuisées, dom Eyme fit encore quelques recherches dans celles de l'archevêché ; puis il s'arrêta, découragé par l'étendue d'un travail en apparence indéfini, par les difficultés prévues de pénétrer partout, et aussi par la modicité des rares subventions dont il était gratifié. En janvier 1767, on apprit qu'il était devenu sous-cellérier à Marmoutier et qu'il ne fallait plus compter sur ses envois. Depuis, le Dépôt des Chartes n'eut plus rien à attendre de la Touraine.

Par contre, l'histoire de cette province, désormais unie à celle de l'Anjou, était trop avancée pour qu'il ne parût pas opportun de la faire continuer et peut-être achever sans retard. Dom Housseau eut donc promptement un successeur. Celui qui fut désigné était dom Jean-Julien de Dieu[1]. La philosophie et la théologie, qu'il avait professées jusqu'alors, le préparaient peu à l'histoire ; d'ailleurs, pour se familiariser avec ce nouveau genre d'études, il rencontrait un obstacle dans des circonstances singulièrement défavorables. Un mal profond, dont les germes étaient anciens, envahissait la congrégation de Saint-Maur, se communiquait et se propageait de tous côtés, et déjà faisait craindre pour

[1] Né à Arles vers 1732, il mourut après 1790. — Sur une liste de mars 1765, remise à Moreau (Coll. Morcau, t. 1096, fos 92 et s.), on lit en regard de son nom : « Chargé, depuis la mort de dom Housseau, de l'histoire des provinces du Maine, de l'Anjou et de la Touraine. »

son existence à venir. Ce n'était pas impunément que le jansénisme, qui était plutôt refroidi qu'éteint, y avait, pendant de longues années, troublé gravement l'unité et la paix. Sous des supérieurs dont le choix était souvent discuté parce qu'il était souvent imposé, l'obéissance s'était affaiblie, la discipline et même la règle étaient sans cesse transgressées. Le relâchement en était venu au point qu'en juin 1765, les Bénédictins de Saint-Germain-des-Prés s'étaient entendus, en majorité, pour réclamer hautement un mode d'élection différent pour ceux qui à des degrés divers détenaient l'autorité, des atténuations ou des retranchements dans les exercices journaliers de la piété, et jusqu'à l'abolition du costume de l'ordre. Ils ne seraient ainsi restés religieux que de nom. La publicité de cette démarche, en soulevant un cri général, en arrêta du moins les suites[1]. A côté de ces scandales notoires se multipliaient les désordres intimes et silencieux dans les consciences. Il y avait des bénédictins francs-maçons[2]; d'autres étaient devenus philosophes selon les idées et la mode du jour. Parmi ces derniers, quel exemple plus frappant que celui de dom Léger Deschamps, le même qui avait travaillé autrefois sur la Touraine! Ayant survécu à dom Cassard, le compagnon de ses études, il avait été nommé prieur à Montreuil-Bellay. Là, sa pensée, ne reculant devant aucune hardiesse, avait inventé un système destructeur de toute religion, où la personnalité humaine, la famille, la propriété, se dissolvaient dans une sorte de panthéisme qui depuis a été rapproché de celui de Hégel[3]. Le gouver-

[1] Voir la *Revue Mabillon,* année 1908, p. 196-230 ; — une lettre du supérieur général au prieur de Marmoutier (*Arch. d'Indre-et-Loire,* H 384, f° 78) ; etc.

[2] Dom Estin, dernier prieur de Marmoutier, avait été l'un de ces religieux.

[3] E. Beaussire, *Antécédents de l'Hégélianisme...* ; *Dom Deschamps* 1865. — [Dom Denis] *Un moine philosophe...* (*Revue du temps pré-*

nement royal, toujours prêt à s'immiscer dans les affaires intérieures du clergé, avait été cette fois sollicité par les supérieurs généraux de remédier à des abus grandissants et si pernicieux. Outre les lettres de cachet qui réprimaient les religieux les plus compromis, il venait de recourir à une mesure générale par où il prétendait réorganiser la congrégation et la sauver du déclin. Une commission, dite des Réguliers, instituée en 1766, devait supprimer les couvents où les présences étaient tombées au-dessous d'un certain nombre, et transférer personnes et biens à des maisons plus peuplées[1]. Sous prétexte de fortifier la vie religieuse en la concentrant, il se faisait un premier pas vers le parti naissant des « réformateurs », à qui tout couvent semblait un rouage inutile et nuisible dans l'État.

Quand l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés elle-même était aussi fortement atteinte, comment s'étonner que dom Jean de Dieu, qui l'habitait, n'ait pas échappé à ces influences environnantes et que son nom se remarque au bas du déplorable manifeste de juin 1765? Il ne manquait pas de qualités intellectuelles, et une note du temps les résume ainsi : « Beaucoup d'esprit, des facilités; est capable de plusieurs genres de sciences, entre autres pour la prédication ; » éloge qui, du reste, ramène à la théologie, mais non à l'histoire. Car, dans ce dernier champ d'études, nous n'apercevons aucune trace d'un travail qui lui soit personnel. Ce qu'on pourrait lui attribuer serait la simple mise au net du fragment historique, laissé sans doute par dom Housseau sous la forme d'un brouillon. Après plusieurs années également stériles pour l'histoire, dom Jean de

sent, novemb. 1912, p. 397); etc. — Le principal confident de dom Deschamps était le Mis d'Argenson (Marc-René de Voyer), qui habitait alors le château des Ormes.

[1] Ch. Gérin, *Les Bénédictins français avant* 1789 (Extrait de la *Rev. des questions historiques*, n° du 1er avril 1876).

Dieu imita ceux qui avant lui y avaient renoncé ; il accepta des fonctions de son ordre. On le retrouve, en 1778, prieur en Poitou et, en 1790, prieur à Vierzon, expulsé par la loi et néanmoins prenant part à l'administration civile dans le nouveau régime. Entre ses mains, l'histoire de Touraine et d'Anjou était restée dans l'état où elle lui avait été remise.

A son tour, il fut remplacé par dom Pierre Labbé[1], qui, avec aussi peu de notoriété, a montré du moins une certaine activité comme historien des deux provinces. Il avait publié en 1766 un livre, *l'Héroïsme*, où il proposait à « la jeunesse destinée à la profession des armes » l'exemple des plus grands capitaines, anciens et modernes. Le sujet choisi pour un début annonçait la tendance, plutôt d'un lettré que d'un érudit, qui le portait vers la vie des grands hommes, et qui allait le suivre dans sa tâche nouvelle. Son premier soin fut de se faire remettre la « bibliothèque » des Tourangeaux écrivains ou hommes célèbres, récemment refaite par dom Gérou, et de la faire entrer dans la masse, probablement encore peu en ordre, des notes venues de dom Housseau. Dès 1776, il s'essaya dans un « Projet de l'histoire civile, ecclésiastique et littéraire de Touraine et d'Anjou », qu'il communiqua au secrétaire de l'académie provinciale de Rouen, et dont la nouveauté consistait dans l'addition de la partie littéraire, c'est-à-dire ici de la partie biographique. Bientôt il s'aperçut qu'il compliquait ainsi une œuvre dont la difficulté, maintenant mieux comprise, avait commencé à l'effrayer. Au fond, il ne se sentait pas la patience, la pénétration, l'oubli de soi-même nécessaires à quiconque s'astreint à reprendre l'ébauche d'un autre pour

[1] Né à Noisy (dioc. de Paris) en 1731, mort à Paris le 11 mai 1779 (Vanel, *Nécrologe...*, p. 267). — Eloge par Haillet de Couronne, dans le *Précis analytique des travaux de l'Académie royale.., de Rouen*, t. IV, p. 308.

y mettre la dernière main. Il était plus commode, et en même temps plus conforme à ses goûts, de se faire un plan à lui et, en se bornant à la Touraine, de donner la place principale au cortège des personnages de cette province. La description de la contrée et surtout son histoire devaient être abrégées et condensées dans une simple introduction. Le format même devait être réduit, comme si dans le temps présent les libraires d'un côté, les lecteurs de l'autre, mesuraient d'un œil défavorable l'ampleur des grands volumes et leur préféraient les petits in-12.

Or, dans ce nouvel arrangement, une question se posait : dom Gérou, après avoir revu et augmenté les notices de dom Liron, avait-il fini par épuiser la matière? Par exemple, n'avait-il pas négligé des catégories, comme celle des artistes, et nombre de personnages ayant occupé dans les divers services de l'Église et de l'armée de hautes fonctions qui souvent auraient dû suffire à les illustrer? Des preuves de ces omissions ressortaient quelquefois ; elles étaient fournies, notamment à cette heure, par des biographies insérées dans un recueil périodique imprimé à Tours sous le titre d'*Almanach historique de Touraine*. Cet annuaire paraissait depuis 1754. Les renseignements d'histoire, continués chaque année par séries dans ces volumes minuscules, étaient ouvertement présentés comme des fragments sans liaison et même sujets à erreur ; ils n'auraient donc pu entrer dans le bagage d'un érudit comme dom Housseau. Ils pouvaient, au contraire, n'être pas inutiles à dom Labbé, dont l'attention sur cet ouvrage se limitait aux écrits et aux actions des hommes marquants. De l'usage de cette partie spéciale, dom Labbé en vint promptement à la connaissance personnelle de l'auteur, le chanoine Dufrémentel[1], fils du

[1] L'abbé Dufrémentel (voir sa notice dans Chalmel) avait condensé ses travaux historiques sur la Touraine dans « trois manuscrits in-f°.

jurisconsulte, qui, par des tableaux courts et fréquents du passé, cherchait à varier les sèches nomenclatures d'offices alignées dans un almanach, à intéresser le public tout en l'instruisant. Dom Labbé s'en fit un correspondant et eut plusieurs fois recours à cette curiosité toujours en éveil. En 1778, il ne se contenta pas de s'informer à distance et vint à Marmoutier, pour de là se mettre à portée de quelques Tourangeaux qui lui étaient indiqués comme s'occupant de la province. Il se faisait, en effet, parmi eux une reprise des recherches locales dont la chaîne était interrompue depuis Pierre Carreau. La coutume du pays venait d'être étudiée par l'avocat Cottereau et aussi par le père de M. Dufrémentel. On savait que plusieurs histoires de villes étaient sur le métier : celle de Tours, commencée par son ancien maire M. Benoist de la Grandière; celle de Loudun, œuvre assez obscure de M. Dumoustier de Lafond. On parlait surtout de l'histoire de Chinon, dont l'annonce venait d'être lancée par M. Le Royer de la Sauvagère, dans un de ces prospectus imprimés qui depuis Carreau n'avaient pas cessé d'être en pratique, et qui souvent donnaient l'illusion de l'achèvement d'un ouvrage, simplement médité ou resté encore à ses commencements[1]. Cette fois le livre était prêt, et il s'agissait de provoquer des souscriptions, d'autant plus nécessaires que de nombreuses planches devaient augmenter la dépense. Déjà M. de la Sauvagère s'était fait connaître par un recueil de dissertations, qui lui avait cependant attiré des critiques pour une opinion très personnelle sur l'emplacement

comprenant tant l'histoire générale de cette ci-devant province, que celle des hommes illustres qui l'ont rendue célèbre ». Ces volumes, dont il fit don en septembre 1794 à la Bibliothèque de Tours, ne se retrouvent plus.

[1] On remarquera de nombreux exemples de ces prospectus dans B. N., *Coll. de Picardie*, t. 225, et dans *fr.* 18817.

primitif de Tours, et surtout pour un système plus qu'étrange sur la formation des fossiles du pays. Ce gentilhomme lettré, officier en retraite, habitait alors son château des Places. Dom Labbé vint l'y voir pour l'interroger[1]; et cette visite marqua la fin d'une tournée qui devait être la dernière. De retour à Saint-Germain-des-Prés, il y tomba bientôt malade et mourut à l'âge de quarante huit-ans, le 14 mai 1779.

Sauf un très petit nombre de notes, il ne laissait rien après lui de son projet personnel. Aurait-il réussi à l'exécuter, ce n'est pas un court aperçu de l'histoire de Touraine, resserré et comprimé dans une introduction, qui aurait empêché quelque esprit studieux de reprendre, dans son ensemble et ses vraies dimensions, le travail sur les deux provinces au point où dom Housseau l'avait conduit. La congrégation, en dépit de deux essais stériles, comptait toujours rencontrer celui de ses membres qui saurait élever la construction avec des matériaux si abondamment rassemblés. Elle n'avait même pas renoncé à y faire entrer le Maine. Cette troisième province, restée liée à l'Anjou dans le programme tracé pour Dom Housseau et reproduit pour ses successeurs, avait été laissée jusqu'ici dans l'attente et n'avait fait l'objet d'aucune recherche. L'occasion de combler cette lacune s'offrit enfin en 1785, quand Monsieur, comte d'Artois, devenu titulaire d'un apanage honorifique de diverses provinces dont le Maine faisait partie, désigna plusieurs historiographes pour en retracer les annales. Dom Laceron[2] eut le Maine en partage et, pour ces travaux, fut établi au Mans, dans l'abbaye de la Couture. Il montra, paraît-il, quelque application. Pourtant la difficulté d'arriver jusqu'aux chartriers des établisse-

[1] Dom Housseau, t. 19, p. 169, etc.

[2] Dom Pierre-Jean Laceron, né à Rennes vers 1739 (voir R. Triger, *L'Année 1789 au Mans* : — Proust, *Arch. de l'Ouest*; etc.).

ments ecclésiastiques et aux collections des particuliers, cet embarras qui avait parfois arrêté d'autres bénédictins, lui a été plus souvent opposé dans une province encore neuve pour les investigations, surtout quand il s'agissait des abbayes et des prieurés tenus par des religieuses[1]. Dom Laceron prétendait s'être acquitté en grande partie de sa mission, quand les événements de 1789 vinrent l'interrompre. Il s'engagea alors dans le mouvement de la Révolution et y pénétra bientôt jusqu'au schisme.

Bien d'autres religieux de tous ordres allaient s'égarer dans la même voie. Chez les Bénédictins de Saint-Maur, les défaillances et les défections, malheureusement nombreuses, n'avaient été que trop préparées par l'esprit de dérèglement et d'indiscipline qui depuis tant d'années avait soufflé dans leurs couvents. Une tentative de réforme, faite en 1769, était demeurée sans effet au milieu des oppositions qui se perpétuaient sans relâche et dans le conflit des tendances contraires, manifestées d'un côté par la commission des Réguliers, de l'autre par les chapitres de l'ordre qui se suivaient selon l'usage. L'intervention du pape et du roi n'eut pas un succès meilleur. Il paraît cependant que le dernier supérieur général, dom Chevreux, par sa sage et diligente piété, avait commencé à réveiller autour de lui le sentiment du devoir; mais, pour rendre fructueuse cette influence tardive, il aurait fallu le temps de persévérer, et le temps manqua. La Révolution en éclatant brisa tous ces efforts. Peu de temps avant la constitution civile du clergé, les Bénédictins étaient mis en demeure de déclarer s'ils voulaient abandonner leurs couvents[2]; puis, tous, aussi bien ceux qui sortirent que ceux qui

[1] Coll. Moreau, t. 354, f^os^ 256, 270 v, 302.

[2] Décret du 13-19 février 1890; — suivi des décrets des 19-20 et 26 février 1790; — du 20-26 mars 1790.

restèrent, tombèrent sous le coup du décret du 18 août 1792, qui abolit définitivement tous les ordres religieux en France. De la célèbre congrégation de Saint-Maur il ne resta désormais que le souvenir de tant de services rendus à la science de l'histoire.

III

La sécularisation des personnes avait été précédée par celle des biens, qu'ordonnait le décret du 2-4 novembre 1789, un des plus importants de la Révolution. On sait que, pour combler le vide grandissant dans les finances, l'Assemblée Constituante n'avait pas eu d'autre ressource que la masse entière de la propriété ecclésiastique, dénoncée d'ailleurs dans ses origines et ses abus par la philosophie du siècle. Le mois de novembre ne s'était pas écoulé avant que l'obligation eût été imposée, d'abord aux supérieurs des couvents, puis aux officiers des municipalités, de dresser les états des objets mobiliers, notamment des livres et des manuscrits : les religieux devaient pour le moment en conserver la garde[1].

Le sort des manuscrits aussi bien que des livres allait maintenant dépendre de leur situation présente, les uns destinés à enrichir à Paris la bibliothèque du roi, devenue bientôt celle de la Nation, les autres destinés à constituer sur place des bibliothèques locales. D'après cette répartition, les travaux, restés jusqu'ici tous manuscrits, sur la Touraine et les deux provinces voisines, allaient subir des vicissitudes diverses. On ne sait rien des notes relatives au Maine, recueillies par dom Laceron, et on doit supposer qu'elles ont été négligées et perdues. Le fonds le plus considérable sur la Touraine et l'Anjou, celui que les Bénédictins, et surtout

[1] Décret du 14-27 novembre 1789.

dom Housseau, avaient réussi à réunir, semblait maintenant à l'abri d'une revendication. Il était alors en la possession de dom Villevieille[1], un des religieux de Saint-Maur qui dans les derniers temps avait montré le plus d'assiduité pour les études historiques. L'ancien titre d'historiographe d'Anjou, Maine et Touraine, sous lequel il figure dans une liste de mars 1790, lui avait-il été attribué comme à un continuateur, réel et effectif, des travaux sur ces pays? Ou ne faut-il y voir qu'un artifice opportun pour éluder la mainmise de la Nation? Cette seconde conjecture paraît la plus vraisemblable, parce qu'elle explique le mieux l'accumulation chez dom Villevieille de documents de même nature. Non seulement il conservait ses propres mémoires concernant les familles nobles, qu'il ne cessait de coordonner dans son vaste « trésor généalogique », mais il avait reçu en dépôt la volumineuse collection de Bourgogne, et, bien qu'il eût séjourné à plusieurs reprises dans cette contrée pour y faire des envois de copies au Dépôt des Chartes, il n'avait aucunement mission de l'utiliser et de recommencer l'histoire de la province, déjà publiée avec succès par dom Plancher. Il est donc probable que la bibliothèque de Saint-Germain-des-Prés avait essayé par ce détour de mettre en sûreté une partie des recherches de ses membres. Par contre, elle dut se dessaisir de l'histoire de Marmoutier par dom Martène et d'un brouillon des biographies tourangelles, commencées par dom Liron et achevées par dom Gérou[2], et les livrer directement au Cabinet national des manuscrits à Paris. Ce dernier

[1] Dom Jacques-Joseph Villevieille, né à Nuits-sur-Beaune le 28 septembre 1736, mort à Paris le 2 septembre 1820 (Voir une notice détaillée en tête de son *Trésor généalogique*, dont le t. I, seul paru, a été édité en 1875 par MM. Passier).

[2] Ce manuscrit, coté autrefois *fr.* 17007, a été ajouté à la Collection dom Housseau postérieurement à l'inventaire dressé par M. Mabille, et y forme à présent les t. 21 [3] et [4].

ouvrage, sous sa forme définitive, était resté à Marmoutier, et comme il en était de même d'une copie de dom Martène et de l'histoire de Pierre Carreau, ces divers recueils, les seuls rédigés, devaient bientôt se joindre à un apport presque égal des chapitres de Saint-Martin et de la cathédrale, et concourir à former l'ensemble presque entier des manuscrits dans la future bibliothèque de Tours.

Lorsque l'administration départementale eut été élue et constituée dans l'été de 1790, elle eut bientôt à exécuter le décret du 19 octobre, qui confiait à son directoire le soin de faire apposer les scellés sur les archives et les bibliothèques des couvents, et de compléter ainsi les mesures provisoires de sauvegarde ordonnées l'année précédente. A cet effet, le sieur Martineau, un des administrateurs du district de Tours, fut délégué à Marmoutier le 15 décembre par ce district. Puis, d'après des instructions plus précises venues de Paris et un nouvel arrêté du district du 7 avril 1791, il dut retourner à cette abbaye pour y lever les scellés en présence du maire de la commune et mettre en train un inventaire comprenant, avec les papiers et les livres, les autres objets qui devaient être exceptés des ventes de mobilier, annoncées maintenant comme prochaines. Pour rédiger cet inventaire, dom Abrassart[1], qui depuis plusieurs années était, en fait ou en titre, secrétaire du chapitre et préposé à la bibliothèque, fut naturellement désigné, et avec d'autant moins d'hésitation qu'il était né à Tours et avait déjà donné des preuves d'adhésion aux idées nouvelles.

[1] Dom Jean-Joseph Abrassart, né à Tours le 28 mars 1759. Il exerça dès 1785 les fonctions de secrétaire du chapitre de Marmoutier, conjointement avec dom Marquet ; puis, après le départ de ce dernier, il reçut le titre de secrétaire le 6 novembre 1788. Il avait signé, en cette qualité et en celle de sénieur, le cahier de doléances du chapitre pour les états généraux.

Le transport des objets inventoriés ne se fit qu'après l'évacuation du monastère, dont la date avait été fixée par décret[1] au 1er octobre 1792. Ceux des religieux qui en 1789 avaient opté pour rester dans leurs couvents étant sortis, on déménagea ce qui venait d'être mis à part. Dom Abrassart s'occupa des livres et des manuscrits, et ce fut sans doute par ses mains que les deux volumes de Pierre Carreau et celui de dom Gérou quittèrent pour toujours Marmoutier. Les archives, que leur nature, leur usage et leur nombre avaient partout fait mettre en dehors des manuscrits, furent enlevées sous la surveillance du sieur Rougeot[2], ancien archiviste de Saint-Gatien. Par une suite de ces mêmes fonctions, il s'était trouvé devenir l'archiviste du district. Comme Rougeot était en même temps un artiste, ayant pris autrefois une part prépondérante à la création à Tours d'une école de dessin encore fréquentée, il fut également chargé de rassembler les objets d'art et de science, notamment les tableaux, dont la vente était interdite et dont la réunion allait constituer le Musée public de la ville.

Quels seraient les locaux affectés à toutes ces richesses, dispersées jusqu'ici de divers côtés et que chaque jour voyait arriver et amonceler à Tours? Depuis près d'un an, ce qui était ainsi réservé dans les établissements religieux autres que les couvents avait été déposé provisoirement un peu au hasard, et même en partie n'avait pas encore été déplacé. La masse des dépouilles des archives de Saint-Martin et de Marmoutier était si considérable, qu'il n'était plus possible d'attendre pour déterminer les édifices qui les logeraient. Ce qui rendait cette décision encore plus

[1] Décret du 17-17 août 1792.

[2] D'après Giraudet, *Les Artistes tourangeaux*, p. 354 et s., Rougeot (Charles-Antoine) serait né à Paris en 1740.

urgente était un décret tout récent[1] prescrivant de distraire des adjudications les objets de même nature, tels que livres et tableaux, saisis chez les émigrés, dont les biens venaient d'être confisqués et devaient être vendus sous le nom de biens nationaux de seconde origine.

Pendant que l'amas sans cesse grossi des liasses d'archives était enfermé pêle-mêle et presque en entier dans l'ancienne Intendance[2], occupée par l'administration départementale, le district de Tours, dans ce même mois de novembre 1792, adoptait l'avis de faire surseoir à l'aliénation du couvent de l'Union chrétienne, pour y aménager la bibliothèque et à côté le musée, qu'on qualifiait aussi de Dépôt d'arts et de sciences. La force des choses, qui avait fait maintenir à Rougeot la double garde du musée et des archives, agissait aussi en faveur de dom Abrassart, resté nanti des fonctions de bibliothécaire, qu'il avait apprises et remplies à Marmoutier. La situation de l'un et de l'autre se trouva fixée le jour où un traitement leur fut assuré.

Au bout de deux mois, ils durent renoncer à s'installer dans l'Union chrétienne et, pour obéir à de nouveaux ordres, tout transférer dans les salles mieux appropriées de l'ancien archevêché. Un coin de ce bel édifice était habité depuis le printemps de 1791 par l'évêque constitutionnel Suzor, qui avait même rêvé d'y disposer un séminaire. La persécution religieuse sévissant désormais, il fut enjoint au piteux évêque, par un arrêté du département du 6 février 1793[3], d'avoir à

[1] Décret du 10-13 octobre 1792. — Au nombre des bibliothèques saisies chez des émigrés, nous citerons celle du château des Viviers (commune de Courcelles) et celle du château des Écotais (commune de Saint-Paterne). — Au reste, la série complète de ces provenances est indiquée dans le ms. 1482 de Tours.

[2] Ch. de Grandmaison, *Notice histor. sur les archives du Département* (1855).

[3] Cet arrêté fut rendu sur le rapport de Veau-Delaunay, alors un des membres du directoire du département. Après avoir demandé

vider les lieux avant le 15 mars. L'aménagement des livres et des tableaux s'y fit aussitôt, malgré les scènes tragiques de la Terreur, et avec assez de promptitude pour que l'ouverture de la bibliothèque et du musée pût être ordonnée par un arrêté du 21 octobre suivant. Le public fut convié trois jours par semaine, à la suite d'un discours d'inauguration où dom Abrassart développa ses vues et ses méthodes de classement[1]. Peu de temps après, il eut ordre de dresser un catalogue de tous les imprimés[2] et d'en faire parvenir un double à Paris, au Comité d'instruction publique. Il n'aurait pu s'acquitter à temps d'un pareil programme, si les manuscrits, toujours difficiles à inventorier, n'en avaient pas été exclus.

A la fin de la Terreur, si funeste aux archives, mais peu préjudiciable à la bibliothèque, où le sacrifice des plus grands in-folios réclamé pour des gargousses fut probablement évité, une des écoles centrales attribuées à chaque département par le décret du 25 février 1795 dut être érigée dans la ville de Tours. On ne trouva pas de meilleur local que l'archevêché, où tant de place restait encore vacante[3]. Dans le système du décret, le musée et la bibliothèque, considérés comme faisant

que le musée, et par suite la bibliothèque, fussent établis « provisoirement » dans « la maison ci-devant appelée l'Évêché », le rapport concluait à la formation, dans ce local, d'une société d'agriculture, sciences et arts. Cette société, qui se trouvait succéder en partie à l'ancienne société d'agriculture de la généralité, dissoute en fait à la fin de 1790, fut dispersée à son tour dans les premiers jours d'août 1793, ses adhérents ayant été dénoncés pour incivisme par la Société populaire de Tours.

[1] Tours, ms. 1481, f^os^ 9 et s.

[2] Tours, ms. 1482. — Les envois de fiches à Paris, commencés le 20 mai 1794, se continuèrent au moins pendant un an. A la date du 12 mai 1795, le nombre des volumes catalogués était d'environ 30 000.

[3] L'École centrale de Tours fut ouverte le 29 juin 1795. — En septembre 1796, le département décida qu'un pensionnat serait annexé à cette école, et désigna comme local, d'abord le couvent des Ursulines, puis l'ancien archevêché.

partie de l'instruction publique, étaient rattachés à l'école et en devenaient les accessoires. Ce lien, plutôt nominal, aurait cependant pu devenir nuisible, lorsqu'une loi, rendue sous le Directoire exécutif le 13 juillet 1796, eut décidé que toutes les écoles centrales seraient établies ou reportées dans les anciens collèges, et que seule une loi spéciale pourrait dispenser de cette obligation. Comme le collège de Tours avait été aliéné nationalement, on était dans l'exception prévue et l'intervention du Corps législatif était reconnue nécessaire. Pendant que tous les efforts du département tendaient à obtenir un projet de loi favorable, on agita la suppression de l'école elle-même, et on dut se demander quel serait le contre-coup d'une semblable mesure sur le musée et la bibliothèque, menacés dans leur emplacement et peut-être dans leur existence. Heureusement, après d'assez longs délais, une loi fut votée le 14 mars 1799 en ces termes : « Les bâtiments et terrains dépendant du ci-devant archevêché de la commune de Tours sont affectés à l'établissement de l'école centrale du département d'Indre-et-Loire[1], » ce qui signifiait simplement que l'affectation, remontant en fait à quatre années, était confirmée et maintenue pour l'avenir.

On arriva ainsi au début du Consulat. La période écoulée avait été si constamment troublée par une des crises les plus violentes de notre histoire, puis par les agitations des partis, que la bibliothèque était restée à peu près délaissée du public. Les principaux lecteurs étaient les professeurs de l'école centrale, dont plusieurs avaient la prétention de s'approprier les livres à leur usage ; pour s'y opposer, il avait fallu à dom Abrassart une résistance allant jusqu'à l'offre de sa

[1] Le rapport fut lu au Conseil des Cinq-Cents par Duval-Villebogard, à la séance du 16 juillet 1798. — Le *Bull. des lois* ne mentionne que le sens de cette loi, dont on trouvera le texte aux Archives Nationales (AF III, 586).

démission. La rareté de l'assistance laissait au zélé bibliothécaire le loisir d'achever un bon classement et celui de continuer une bibliographie, où il se proposait de refaire l'utile ouvrage du Père Lelong[1]. Il avait aussi entrepris des notices sur les personnages les plus connus de la Touraine, où il s'élevait par endroits contre celles de Pierre Carreau, à qui il reprochait de la partialité pour tout ce qui appartenait à la province[2]. De son ancienne vocation comme bénédictin, il n'avait conservé que le goût de l'étude et des livres, s'étant soumis sans peine au serment de liberté-égalité et aux formules suivantes[3], et même pendant la Terreur ayant abdiqué son état de religieux. Modéré, du reste, dans ses opinions, il se renfermait dans son emploi, pour lequel il montrait une véritable aptitude. Lorsqu'il mourut le 27 août 1800, âgé de 41 ans, cette fin, hâtée, dit-on, par un accident, priva prématurément la bibliothèque du premier et d'un des plus dévoués de ses gardiens.

Celui qui le remplaça fut Jean-Louis Chalmel, qui, né à Tours le 1er octobre 1756[4], avait atteint à peu près le même âge. Il avait alors des partisans et des adversaires, parce que sa notoriété était due surtout à sa conduite politique. Revenu des colonies, où il avait été employé plusieurs années, et rentré dans sa ville natale aux premiers temps de la Révolution, il fut désigné par le département en novembre 1791 pour une de ces fonctions de secrétaire général qui semblaient plus spécialement lui convenir. Cette qualité l'entraîna à signer bien des actes déplorables; elle le

[1] Tours, ms. 1181.

[2] Tours, ms. 1111 (provenant de Chalmel).

[3] Avant 1792, il avait exercé pendant quelque temps les fonctions de desservant dans la paroisse de Sainte-Radegonde.

[4] Il était né sur la paroisse de Saint-Clément. Son père, qui se nommait aussi Jean-Louis, était marchand fripier; sa mère s'appelait Louise-Julie Delon.

fit aussi destituer, arrêter[1], réintégrer tour à tour, suivant le flux et le reflux des passions, jusqu'au mois de septembre 1794, où il fut appelé à Paris pour être secrétaire général de la Commission d'instruction publique[2]. Bientôt congédié[3], il reprit à Tours son ancien poste dans le département. Puis on le vit passer dans l'administration municipale comme membre et ensuite comme commissaire du gouvernement directorial, rentrer dans le département comme un des administrateurs[4], et enfin, en avril 1798, être élu député au Conseil des Cinq-Cents. Ce fut le point culminant d'une vie politique, si mobile et si remplie. Il affectait à ce moment une égale répugnance contre les menées des exagérés et des réactionnaires[5]; et si, prompt à la critique, il se montra hostile à la personne de quelques-uns des Directeurs, il afficha aussi une opposition au coup d'État du 18 brumaire, qui le lendemain le fit exclure du Corps législatif. Néanmoins, il profita du système de conciliation adopté par le Premier consul, et, quand on organisa au mois de mai le rouage nouveau

[1] Inscrit comme suspect sur une liste du comité révolutionnaire de Tours, il fut conduit le 9 décembre 1793 à Indreville (Châteauroux) et y resta deux mois en arrestation. A son retour, il fut réintégré dans ses fonctions, puis destitué de nouveau le 15 juillet 1794.

[2] Cette commission remplaçait un ministère. — Elle ne doit pas être confondue avec le Comité d'instruction publique, qui était l'organe de la Convention. — Pour les attributions de Chalmel, voir l'*Almanach national de l'an III*, p. 149.

[3] Il a été révoqué par un billet signé de Garat et Ginguené, le 14 février 1795. — Voir le libelle de Chalmel, *Garat et Ginguené...* et la réponse de Ginguené, *Ginguené au Comité d'Instruction publique*.

[4] Renommé par le conventionnel Pocholle à la place de secrétaire général du directoire du département (8 avril 1795); destitué une troisième fois; élu membre de l'administration municipale de Tours (9 novembre 1795); nommé commissaire du directoire exécutif près cette administration (23 février 1796), et compromis en cette qualité dans l'affaire de l'anniversaire du 9 thermidor à Tours; nommé (11 janvier 1798) administrateur du département.

[5] Voir le *Moniteur* des 28 germinal, 22 floréal, 24 et 27 prairial, 29 fructidor an VII.

des conseils généraux, il fut nommé par le gouvernement dans celui d'Indre-et-Loire. Rien ne semblait donc empêcher de le choisir comme bibliothécaire. Il se présentait d'ailleurs avec des titres littéraires déjà anciens. Esprit ingénieux et cultivé, il s'était toujours, à des degrés divers, occupé de belles-lettres, s'était essayé d'abord au théâtre, avec peu de succès, puis s'était tourné vers des traductions d'auteurs latins, grecs, même italiens, maniant les vers avec aisance et, sans avoir reçu le don supérieur de la poésie, sachant mettre agréablement sur pied un apologue.

En prenant possession de la bibliothèque, il trouvait les livres rangés avec soin sur des rayons sains et spacieux. Quant aux manuscrits, dom Abrassart s'était peut-être contenté jusqu'alors des vieilles listes provenant de Saint-Gatien, de Saint-Martin et de Marmoutier, c'est-à-dire des trois dépôts qui, comme on l'a vu, avaient fourni à peu près la totalité du fonds. Chalmel a raconté comment, dès l'abord, il avait été amené à revoir un par un chacun des manuscrits, dont plusieurs étaient mutilés ou avariés[1], et, quoiqu'il semble avoir exagéré sa peine, il a pu prendre plaisir à ce récolement, conforme à ses instincts de bibliophile et à une certaine compétence dans cette matière délicate. Ce qu'il s'est gardé d'avouer, c'est qu'il n'avait pas tardé à reconnaître, à examiner les écrits de Pierre Carreau et de dom Gérou, et que cette lecture avait ouvert devant son imagination un horizon nouveau. Jusqu'ici il n'avait été qu'un littérateur; il apercevait le moyen de devenir à bon compte un historien. Tout ce qui composait l'histoire de la Touraine était là, sous ses yeux, même avec l'addition des biographies. C'était le résumé évident de très longues recherches, que la destruction des archives locales, dont il avait été

[1] Tours, ms. 1478 (préface).

témoin, n'aurait pas permis de recommencer avec une semblable abondance. Les défauts dans le style de Carreau et parfois dans sa composition, qui avaient embarrassé et inquiété son propre fils, étaient au contraire saisis avec satisfaction par Chalmel, comme appelant une refonte où il pourrait mettre la marque de sa personnalité. Les manuscrits dont il méditait ainsi de s'approprier la substance n'étant pas encore connus du public, il était facile de les soustraire désormais à toute communication et de faire le silence sur leur existence. Que tel ait été dès ce moment son dessein, on ne saurait guère en douter, quand on remarque ses contributions à l'Annuaire du département[1] et les lectures historiques qu'il fit presque aussitôt à la Société des sciences, arts et belles-lettres dont il était membre.

Cette société était récente. Établie par un arrêté du département du 22 janvier 1798[2], elle se reliait à la Société d'agriculture créée en 1761 pour la généralité; mais, même réduite à l'Indre-et-Loire, elle n'était héritière de cet ancêtre que pour moitié, la partie agricole et commerciale ayant fait l'objet en avril 1799 d'une seconde société, parallèle et distincte, quoique sous un titre assez semblable. Celle dont Chalmel était un adhérent de la première heure avait une section de belles-lettres et d'histoire où naturellement il était inscrit. Ce classement dans cette section l'engageait à produire des pièces en prose et en vers, que dix ans de révolution l'avaient empêché de faire connaître, au

[1] L'avertissement placé en tête du premier volume de cet annuaire (an X) annonce avoir reçu de Chalmel des notes biographiques « concernant les hommes célèbres de ce pays ». Ces notices, au nombre d'environ 170, occupent en effet les p. 155 à 198. Le fond en était très vraisemblablement emprunté à dom Gérou.

[2] Nous avons relaté plus haut la tentative éphémère, faite en 1793, de rétablir une société d'agriculture, sciences et arts, dans l'ancien archevêché.

moins en petit comité. Tout en laissant le rang principal à ses essais littéraires, il voulait maintenant y intercaler des fragments sur l'histoire du pays. La première des lectures historiques dont le texte a été imprimé fut entendue et applaudie à la séance publique et annuelle d'août 1803, et concernait l'église de Saint-Martin de Tours[1]. Elle avait été précédée d'un mémoire de même nature, dont le sujet précis ne nous est pas connu[2]; mais, selon la vraisemblance, de même que celui de 1803, il était emprunté à Pierre Carreau.

Au moment où il détachait ainsi des manuscrits de Carreau quelques études préparatoires, qui faisaient déjà pressentir un travail d'ensemble, la bibliothèque, tombée dans le plus complet désarroi, était fermée par nécessité. C'était la conséquence d'un arrêté consulaire du 5 mars 1803[3], qui lui retirait l'archevêché pour le rendre à sa destination primitive et y installer le cardinal de Boisgelin. Cette mesure avait été rendue plus facile par la suppression de l'école centrale, qui y était logée depuis huit ans. Une loi du 1er mai 1802 venait, en effet, de donner à l'instruction publique une nouvelle organisation : au lieu d'écoles centrales, elle instituait un lycée de l'État par tribunal d'appel, et autorisait des écoles secondaires ou collèges dans les villes qui en feraient les frais. Malgré des efforts persévérants, le

[1] *Recueil des séances publiq. de la Société des sciences, arts et belles-lettres*, n° 4, p. 51-63. — C'est en vain que, même récemment (R. de Lasteyrie, *Bibliogr. des soc. savantes*, 1890, t. II, p. 30), les trois premiers numéros du Recueil ont été recherchés; car une note de Chalmel avertit positivement qu'ils n'ont jamais été publiés.

[2] En effet, la lecture sur l'église Saint-Martin est indiquée comme une « suite des notices sur les antiquités de Tours ».

[3] M. de Pommereul avait prétendu loger l'archevêque dans les bâtiments de l'Union chrétienne. Ce fut Portalis qui, au mois d'avril 1802, réclama l'ancien archevêché. — Au commencement de 1803, avant de connaître l'arrêté consulaire du 5 mars, le préfet venait de faire afficher l'avis que la bibliothèque et le musée seraient ouverts au public plus fréquemment, c'est-à-dire tous les jours, sauf le jeudi et le dimanche.

préfet, le général de Pommereul, n'avait pu empêcher le lycée d'être fixé à Orléans, et avait dû se borner pour Tours à la formation d'un simple collège. Afin de lui assigner un local; ainsi qu'à la bibliothèque et au musée dépossédés, le préfet sollicita[1] et obtint le couvent de l'Union chrétienne et celui de la Visitation; alors, prenant sur lui d'échanger le premier contre l'ancien séminaire, aliéné nationalement[2], il se mit en devoir d'installer, dans les constructions ainsi recouvrées de ce séminaire, le collège dont il fallait se contenter.

La bibliothèque et le musée devaient être transportés dans la Visitation. Or à peine le délogement était-il commencé, qu'il fallut l'interrompre : M. de Pommereul avait changé d'avis. La Visitation, avec son jardin, son bâtiment agréablement situé et susceptible d'amélioration, lui parut bien préférable à la vieille Intendance, qu'il habitait et où ses bureaux avaient succédé à ceux de l'administration départementale antérieure au Consulat. Rêvant pour le préfet une résidence égale au moins à celle de l'archevêque, à qui il prétendait ne pas rester inférieur, il fit approuver à Paris cette combinaison nouvelle : l'arrêté consulaire du 1er mars 1804, en lui donnant satisfaction, l'autorisa à une dépense de 46 000 francs pour les travaux d'appropriation nécessaires. Les livres et les tableaux, qui avaient dû être évacués dès octobre 1803, vinrent s'entasser confusément dans la vieille Intendance, où sept salles, nullement comparables à celles d'où ils sortaient, furent destinées à la bibliothèque, et six autres au musée.

[1] Lettre du préfet au ministre de l'Intérieur, du 28 ventôse an XI (19 mars 1803). — On a vu que déjà, de novembre 1792 au 6 février 1793, l'Union chrétienne avait été affectée à la bibliothèque et au musée.

[2] L'ancien séminaire appartenait alors à un sieur Bucheron, qui, au mois de juillet 1803, le céda au préfet par un contrat d'échange, confirmé ensuite par une loi du 20 mars 1804. Le nouveau collège fut installé immédiatement dans ces bâtiments.

M. de Pommereul, quoique bel esprit, parut montrer un médiocre intérêt à ces collections, manîées déjà trop de fois et promenées de nouveau avec peu de précaution ; il en accrut même le désordre en ordonnant de retirer et de vendre les ouvrages religieux en double exemplaire, pour s'en faire un supplément de ressources. Ses soins étaient surtout appliqués à embellir et à agrandir la nouvelle préfecture ; et il était dans l'entraînement de ces travaux, quand il reçut sa nomination à un autre poste, regardé comme plus important. Il quitta Tours pour Lille en février 1806. Là, il ne tarda pas à apprendre que son successeur, M. Lambert, prêtant l'oreille à de mauvais propos, l'accusait de fréquentes irrégularités d'administration et lui reprochait notamment d'avoir, dans les bâtiments de la préfecture, commandé à sa tête et dépensé sans compter. Il était vrai que M. de Pommereul, avec son initiative et son activité, s'était mis parfois au-dessus des règles ordinaires. Mais était-ce une raison pour en faire un éclat, surtout quand soi-même on ne se disposait nullement à entrer dans la voie de l'économie? Car M. Lambert eut bientôt son plan, dispendieux et compliqué. Il voulait ajouter une aile à la préfecture, pour y abriter le musée et la bibliothèque ; puis se servir pour le collège de l'ancienne Intendance ainsi vacante et, comme par le déplacement du collège l'ancien séminaire devait à son tour devenir disponible, mettre ce bâtiment à la disposition du nouvel archevêque, qui, depuis la loi du 14 mars 1804, cherchait un local à sa portée pour l'éducation de son jeune clergé[1]. Ce projet d'un triple remaniement, soumis au ministère de l'Intérieur, y ren-

[1] Mgr de Barral, qui avait remplacé le cardinal de Boisgelin, mort en août 1804, ne put obtenir les bâtiments de l'ancien séminaire. Il dut même renoncer à l'établissement d'un séminaire métropolitain. L'éducation de son clergé se fit dans la maison occupée par M. de Keransquer, un des ses vicaires généraux, et fut bientôt soumise au régime de l'Université impériale.

contra de fortes objections. On y trouvait également que le nouveau préfet se prononçait sans retenue ni convenance contre son devancier, qui conservait la faveur impériale. L'aigreur de M. Lambert contre un homme plus intelligent et plus en crédit que lui le mit bientôt en opposition avec les amis que M. de Pommereul avait laissés à Tours. De ce groupe était Chalmel : il avait apprécié M. de Pommereul au conseil général du département et s'en était rapproché par une communauté de goûts littéraires et aussi de préventions philosophiques qui, lors du rétablissement du culte, l'avaient fait participer à la création d'une loge de francs-maçons, tandis que, de son côté, la préfecture se tenait en rapports tendus avec l'archevêché. Une imprudence de Chalmel, qui ne résista pas à froisser en public l'amour-propre de M. Lambert, lui coûta sa place à la bibliothèque. Il fut destitué par le maire de Tours le 18 juillet 1807.

Depuis l'automne 1803, la bibliothèque étant restée fermée et dans un état d'abandon et d'encombrement auquel l'incertitude du lendemain empêchait encore de remédier, Chalmel avait eu de longues heures à donner à ses études personnelles. Sans cesser de puiser dans son fonds de réserve littéraire, il avait pu, de temps à autre et comme par le passé, entretenir d'histoire sa société, bien que M. de Pommereul, à la fin de 1805[1], en eût modifié la composition et les travaux, en y rattachant, en y fondant l'autre société, ce qui allait faire prédominer aux séances les questions purement agricoles. C'était toujours Carreau qui était au fond de ces mémoires historiques, qui portèrent successivement sur Saint-Gatien et sur les paroisses de Tours[2], et annon-

[1] Arrêté préfectoral du 1er nivôse an XIV (22 décembre 1805).

[2] Le mémoire sur l'église Saint-Gatien, lu à la séance du 26 juillet 1806, a été seul imprimé (*Recueil des séances publ. de la Société*

çaient maintenant d'une manière nette et ostensible une histoire générale de la Touraine. Si l'auteur apparent de ce prochain ouvrage n'avait pas été disgracié, il aurait, suivant sa promesse, achevé devant la société ses fragments d'histoire ecclésiastique par une notice sur Marmoutier, puis aurait passé à des extraits de l'histoire civile de la province, le tout emprunté à Carreau, dont le nom n'était jamais prononcé. Il était si commode de marcher dans les pas de Carreau, de le prendre pour guide même dans son plan, que Chalmel, à son exemple, avait déjà décidé d'alléger l'histoire de Touraine en laissant à part les annales de Marmoutier et de Saint-Martin. Pour les premières, il devait se borner au résumé destiné à la Société d'agriculture[1]; pour Saint-Martin, au contraire, il a eu l'ambition d'essayer ses propres forces et d'élargir le cercle étroit où Carreau, peut-être à court de temps ou gêné par l'œuvre récente de Monsnyer, avait jugé à propos de se renfermer. L'histoire de Saint-Martin, telle que Chalmel l'a entreprise à ce moment, comprend deux parties, dont l'une, consacrée aux vicissitudes et aux privilèges de l'abbaye, ne révèle aucune recherche originale, et dont l'autre, d'un caractère le plus souvent archéologique, ne dépasse point le peu que l'on savait de son temps. L'ensemble ne s'élève guère au-dessus du médiocre, et on ne saurait se plaindre qu'il n'ait pas été soumis au jugement du public.

Pendant toute cette période, le désordre de la biblio-

d'agriculture, etc., 1er cahier, p. 24-36). — Le mémoire sur les anciennes églises paroissiales de Tours, lu à la séance suivante, du 29 août 1807, est resté manuscrit (Tours, ms. 1219, fos 176-183). — En l'an XII et en l'an XIII, la société n'avait pas tenu de séances publiques.

[1] Ce résumé se trouve en tête du catalogue des manuscrits de Marmoutier, refait par Chalmel d'après celui de dom Gérou (Tours, ms. 1478). S'il faut croire M. de Busserolle (voir *Chalmel et ses panégyristes*, p. 8), une copie de ce mémoire aurait appartenu à M. Leseble, de Tours.

thèque était pour lui une raison suffisante de conserver dans son cabinet les ouvrages qu'il désirait consulter : il n'eut donc aucun embarras à en convenir quand, après son renvoi, il fut invité par le maire à restituer les livres et les manuscrits qu'il pouvait avoir entre les mains. « Quant aux manuscrits, répondait-il le 23 juillet, je les avais conservés pour un travail particulier ; » et, par ce travail, il n'entendait parler que de l'étude de six romans en vieux français, dont il envoya la liste et fit aussitôt la remise. De l'histoire de Carreau, nulle mention ; et cependant comment douter qu'il l'eût comprise dans le lot de manuscrits qu'il avait emporté à son usage ? Comment, de plus, ne pas supposer qu'en se voyant destitué, il ait jugé nécessaire de prendre une possession complète, définitive, des deux in-folios de Carreau dont il ne pouvait se passer, et même des biographies rédigées par dom Gérou et dom Abrassart ? Il avait un intérêt trop évident à garder toujours sous la main la source de sa prétendue érudition historique, et d'autre part à continuer d'empêcher des lecteurs d'en prendre une connaissance qui aurait dévoilé son dessein de s'assimiler l'œuvre d'un autre. Sans doute, dans la circonstance présente, cette mainmise devait prendre le caractère d'un détournement ; mais si, en dehors d'une preuve certaine, il est grave de supposer un manquement pareil chez celui qui était tenu à la restitution, comme au dernier devoir professionnel de tout bibliothécaire sortant, peut-on nier que les apparences se réunissent et convergent vers cette supposition, qui n'est que trop vraisemblable ?

Quoi qu'il en soit, Chalmel ne se sentait ni assez âgé, ni assez fortuné, pour renoncer à l'activité et aux émoluments d'un emploi public. En 1802, lorsque l'annonce de la suppression de l'école centrale avait fait craindre encore une fois pour le maintien de la bibliothèque, comme elle l'avait fait au temps du Direc-

toire, il avait sollicité une place de préfet[1]; et malgré l'appui des députés d'Indre-et-Loire, surtout du sénateur Clément de Ris, son ami d'ancienne date, il n'avait reçu qu'une de ces réponses évasives qui dissimulent à peine un refus. Aujourd'hui, desservi par le mauvais vouloir de M. Lambert, il ne pouvait espérer que des fonctions modestes; il dut se contenter en 1808 d'aller, dans un des nouveaux départements du Rhin, remplacer un chef contrôleur des droits réunis, dans la ville et la banlieue de Mayence[2].

Pendant qu'il était fixé pour un long séjour, loin des siens, dans un pays de langue allemande, les livres et les manuscrits de Tours devaient demeurer encore plusieurs années dans l'entassement où il les avait laissés. M. Letenneur, qui lui avait succédé aussitôt, avait dû suspendre tout essai de rangement tant qu'un local bien assuré n'aurait pas été assigné à la bibliothèque. M. Lambert, en effet, au lieu d'être arrêté par les obstacles rencontrés à Paris, s'était entêté à vouloir faire au corps de logis de la préfecture l'adjonction d'une aile pour les livres et les objets d'art. Il avait réussi à obtenir l'assentiment du maire et plus tard celui du conseil général; il s'était même flatté un instant d'être approuvé par l'empereur, qui en 1808 avait traversé Tours, se rendant en Espagne. Son principal espoir était fondé sur le changement du ministre de l'Intérieur; comme si, pour une affaire purement administrative, l'esprit de suite ne se maintenait pas dans les bureaux du ministère. Renouvelant les pratiques irrégulières qu'il avait tant reprochées à M. de Pommereul, le préfet avait de lui-même passé du projet à l'exécution, et même l'aile qu'il achevait d'élever sans

[1] Sa pétition, adressée au ministre de l'Intérieur, est du mois d'avril 1802; la réponse du ministre est du 10 mai.

[2] Voir l'annuaire du département du Mont-Tonnerre, intitulé *Kalender für das Jahr* 1813, p. 66. Dans ce poste, Chalmel était subordonné à un directeur général et à deux inspecteurs.

autorisation était si mal bâtie qu'il fallut bientôt la consolider. Mais, s'il avait compté sur une ratification de cette hardiesse, il dut reconnaître qu'il s'était singulièrement trompé. Le nouveau ministre, M. de Montalivet, se conformant à l'avis persévérant du conseil des bâtiments civils, blâma, dans la construction du préfet, à la fois un surcroît spontané de dépense et l'affectation d'un édifice départemental, comme est une préfecture, à des collections relevant d'une municipalité, comme était celle de Tours. Pour en finir, il prescrivit l'ouverture immédiate de la bibliothèque et du musée là où ils se trouvaient actuellement, c'est-à-dire dans l'ancienne Intendance[1]. Il fallut aviser au plus vite à y aménager quelques salles : pour la bibliothèque, cette tâche précipitée retomba sur M. Dreux et son adjoint M. Chauveau, qui avaient été nommés au mois d'octobre 1810[2] en remplacement de M. Letenneur, devenu inspecteur divisionnaire des poids et mesures. On rangea quelques livres, on accrocha quelques tableaux, et le public, heureusement peu nombreux, fut admis à partir du 1er décembre 1811. La fermeture de la bibliothèque et du musée n'avait pas duré moins de huit ans.

Dans cette même année 1811, la collection d'Anjou-Touraine, laborieusement amassée par les Bénédictins, et dont nul n'avait pensé à rechercher la trace, reparaissait au jour et entrait dans la bibliothèque impériale. Qui peut dire quelle aurait été sa destinée si celui qui la possédait avait été déporté comme tant d'autres ecclésiastiques? Mais dom Villevieille n'avait pas quitté

[1] L'ordre du ministre fut donné verbalement au préfet, qui rendit en conséquence un arrêté le 15 novembre 1811.

[2] Un arrêté du maire, rendu le 10 juin 1810, avait fixé les conditions qu'il exigeait pour le choix d'un bibliothécaire. — On trouvera une notice sur M. Dreux dans les *Annales de la Société d'agriculture d'Indre-et-Loire*, en 1827 (t. VI, p. 1-3), et une notice sur M. Chauveau, dans le même recueil en 1844 (t. XXIV, p. 124 et s.).

la France. Après avoir opté en 1790 pour demeurer à Saint-Germain-des-Prés, il avait été transféré en avril 1792 à Saint-Denis avec les religieux de sa maison, et quand, au mois d'octobre suivant, tous avaient dû subir la dispersion finale, il s'était probablement réfugié à Paris. Les passions déchaînées dans les rues lui interdisant de continuer sans danger ses études nobiliaires, il s'était retourné vers les extraits rassemblés par dom Housseau, qui lui avaient été transmis sans un classement suffisant. Sa première application s'était portée à constituer des séries, en commençant par les chartes, dont 4200, comme on sait, avaient été inutilement promises au Dépôt dirigé par Moreau, et qui de fait étaient en nombre plus que double. Les rapprochant par siècles et par années, il les numérota, colla sur des feuillets les pièces plus courtes et en enferma l'ensemble dans neuf cartonnages. Les documents d'autre nature, sauf, par exemple, ceux concernant l'épiscopat, les localités, les biographies, ne se prêtaient pas à un assemblage aussi méthodique : dom Villevieille les distribua dans un ordre conservé encore de nos jours, et qui vraisemblablement n'est pas toujours celui qui aurait été adopté par dom Housseau. Il ajouta par endroits quelques notes de sa main; il intercala des brouillons et doubles de Pierre Carreau, annexés autrefois aux deux volumes de son histoire, et qui, apportés à Paris, n'avaient pas été restitués à Marmoutier. Ce travail préliminaire une fois achevé, dom Villevieille avait jugé à propos, même au milieu des fureurs de 1793, de rédiger des tableaux synchroniques, où, par une disposition en colonnes parallèles, il permettait de comparer entre elles les listes des autorités, surtout ecclésiastiques, de l'Anjou et de la Touraine jusqu'à l'an 1300[1]. C'était, à ses yeux, la manière la plus sûre de guider l'historien

[1] Ce travail de dom Villevieille forme le t. 30 de la collection de dom Housseau.

espéré et encore attendu des deux provinces. Trois ans plus tard, en 1796, on le retrouve dans le clergé de Saint-Roch, où, avec des interruptions probables, il a continué de figurer après le Concordat. Mais son âge s'avançait, sa santé s'affaiblissait, et l'épuisement de ses ressources se faisait durement sentir. Il résolut alors de tirer parti de son propre travail et des manuscrits étrangers que sa communauté détruite ne pouvait plus lui réclamer. Une offre de cession, adressée au ministre de l'Intérieur, fut examinée par deux membres de l'Institut, Laporte du Theil et l'ancien bénédictin dom Brial. D'après leur rapport favorable, l'indemnité fut fixée, par un décret du 16 mars 1811, à une somme de 8000 francs et à une pension viagère de 1500 francs. En conséquence, au mois d'avril, la Bibliothèque impériale se vit dotée de l'important ensemble de 170 liasses ou portefeuilles, dont 30 sur l'Anjou et la Touraine.

Une acquisition aussi précieuse faite par le principal de nos dépôts publics paraît avoir passé inaperçue à Tours, et même y être restée assez longtemps ignorée. Ce n'est pas que l'attention aux études historiques, éteinte pendant les orages de la Révolution, rallumée un peu par Chalmel, ait de nouveau manqué d'aliment après son départ. En 1807, on avait vu paraître à Tours des *Essais sur Chinon,* où Dumoustier, connu dès 1778 par d'autres *Essais sur Loudun,* avait consigné ses renseignements personnels sur l'état présent des divers monuments de la ville qu'il habitait. Son œuvre, d'ailleurs, avait peu de portée, et la lecture qu'il disait avoir faite de l'ouvrage inédit sur Chinon de M. de La Sauvagère n'avait pas empêché son récit d'être si faible, qu'on ne saurait à aucun degré s'associer à son regret de n'avoir pu composer l'histoire complète de la province[1]. Il y avait plus à s'instruire dans le

[1] Le 1er mars 1811, Dumoustier, sous prétexte d'un prix de 300 francs offert par « l'Académie de Tours » au meilleur ouvrage sur le départe-

Dictionnaire du 2e arrondissement d'Indre-et-Loire, que Dufour a publié en 1812. A la différence de Dumoustier, Dufour était Tourangeau de naissance. « Élevé, a-t-on dit, dans les cloîtres, » il y aurait appris de bonne heure à apprécier les grands ouvrages des Bénédictins et, à leur école, à voir dans les documents originaux la meilleure source de l'histoire. Il l'avait prouvé par ses lectures de début, faites à la fois à l'Académie celtique, devenue plus tard la Société des antiquaires de France, et à la Société d'agriculture du département, déjà refondue et transformée[1]. L'emploi de contrôleur des contributions, qu'il remplissait à Loches depuis 1807, lui avait donné accès aux archives de cette municipalité : il avait été le premier à les parcourir et avait pu par endroits sortir ainsi de l'ornière où ses devanciers s'étaient confinés quand ils avaient parlé de cette ville. Quoiqu'on lui ait fait plusieurs reproches, surtout d'avoir, dans les origines, exagéré l'influence des Celtes, des Romains, et de parti pris méconnu celle du christianisme[2], il a sa part dans les progrès successifs de l'histoire de Touraine. Des études semblables l'avaient mis en rapport avec Chalmel, mais sans le faire pénétrer dans le secret jalousement gardé sur Carreau, dont il connaissait le nom et croyait l'œuvre perdue[3]. Comme la description de l'arron-

ment, adressa à Chalmel, à Mayence, des propositions insidieuses qui visaient à obtenir ses matériaux sur l'histoire de la province (Tours, ms. 1492, f° 150).

[1] Il adressa à la première de ces sociétés une dissertation sur une médaille des Turones, qui fut lue à la séance du 9 mars 1811 et insérée dans le t. I, p. 37-53 (cette dissertation a été reproduite en tête du t. I de son Dictionnaire), et, plus tard, une notice sur le temple de Montmorillon (t. IX, p. 178-193). — A la Société d'agriculture, il communiqua en 1809 trois notices, sur Loches, sur Beaulieu, sur les rivières de la Loire et du Cher ; en 1810, sur l'emplacement de Cæsarodunum ; en 1813, sur Chenonceau.

[2] De Pierres, *Tablettes chronolog. de Loches* (1843), p. 7-8.

[3] Dans l'avant-propos de son Dictionnaire, Dufour dit : « L'histoire de Touraine n'a jamais été publiée. Pierre Carreau l'avait écrite autre-

dissement de Loches semblait rentrer dans le programme des statistiques départementales, tracé alors par le ministère pour les divers préfets, il fut patronné publiquement par M. de Kergariou, successeur de M. Lambert, que ses imprudences avaient fait destituer[1]. Une circulaire de ce nouveau préfet recommanda aux maires de se procurer le dictionnaire de Dufour, avec faculté de le payer sur les fonds communaux[2].

Cependant l'absence de Chalmel prenait fin. Dans les derniers mois de 1813, la retraite de la Grande Armée, vaincue à Leipzig, ayant entraîné celle de l'administration française à Mayence, il avait fallu reprendre avec le chemin de la France celui de la Touraine, où Chalmel demeura le temps de la première Restauration. Quand vinrent les Cent-Jours, il fut désigné, le 3 mai 1815, pour la sous-préfecture de Loches par le délégué impérial, investi du pouvoir de procéder à ces nominations. Il séjourna dans cette ville à peine une semaine, et se rendit à Paris pour y remplir le mandat de député que le collège électoral de Tours lui avait confié le 10 mai. Dans ces deux occasions, il avait été choisi pour ses opinions nationales et libérales. Après la chute de Napoléon et la dissolution de la Chambre, notifiée le 7 juillet, Chalmel dut se résigner à renoncer à la

fois... Le manuscrit de ce compatriote n'existe plus probablement quoiqu'il soit assez constant qu'il en eût donné une copie à la municipalité de Tours. » Dans cette dernière phrase, il faut sans doute reconnaître un souvenir, confus et déformé, de l'offre que le sr Paillet fit en 1787 de céder un manuscrit dont il sera parlé plus loin.

[1] Nommé le 26 décembre 1811, M. de Kergariou fut installé le 1er février 1812. C'est à lui que le Dictionnaire de Dufour a été dédié.

[2] Circulaire du 8 juin 1812 (*Corresp. administrative* pour 1812, p. 138). — Destitué en 1815, Dufour se rendit en Poitou et s'intéressa à l'histoire de cette province. M. de La Fontenelle de Vaudoré, dont il devint le collaborateur pour une *Histoire des ducs d'Aquitaine*, a écrit en tête du tome Ier (seul paru) une notice émue sur cet historien, tombé dans l'infortune (voir une notice semblable dans l'*Hist. littéraire du Poitou*, de Dreux-Duradier, continuée par de Lastic Saint-Jal, 1849, t. III, p. 594).

carrière politique. Le tort d'avoir servi pendant les Cent-Jours l'excluait de tout emploi dans le gouvernement royal ; d'autre part, les électeurs actuels de Tours n'étaient pas disposés à soutenir un candidat de l'opposition. Désormais, revenu à la vie privée, il allait se consacrer à l'étude et, sans faire infidélité à la littérature, réserver le meilleur de son activité à l'histoire.

A ses yeux, le temps des lectures en public paraissait passé. N'ayant jamais tenté de se produire, à Paris, à l'Académie celtique dont il restait un des associés, et sorti par démission de la Société d'agriculture d'Indre-et-Loire, qui d'ailleurs se confinait de plus en plus dans des sujets agricoles ou scientifiques, il ne se souciait plus de vulgariser ses connaissances par de petits mémoires, façonnés exprès pour quelques auditeurs. Il est probable qu'afin de se remettre dans le courant des travaux de longue haleine, il acheva alors son ouvrage sur l'église de Saint-Martin, quoiqu'il l'ait daté de 1807. Peut-être faut-il aussi reporter à cette période de la reprise de ses études son traité sur les maires de Tours[1], trop spécial pour s'intercaler dans un récit d'ensemble sur la province, et dont il trouvait les matériaux soit groupés, soit dispersés dans les manuscrits de Pierre Carreau. En tout cas, ce fut en 1816 et en 1817 qu'il rédigea ses *Tablettes chronologiques*, éditées l'année suivante. Ce n'était pas, à vrai dire, une table des matières anticipée pour son histoire de la Touraine, même si on comprend sous ce titre les accessoires divers qui devaient l'accompagner. Tout ce qui de près ou de loin se rapportait à la province et qu'on pouvait placer sous une date, vraie ou supposée, se succédait dans les *Tablettes* avec une incohérence et

[1] Le manuscrit original de ce traité, entièrement de la main de Chalmel, appartient à la mairie de Tours. Il porte la date de 1816, surchargée en celle de 1826. — Par contre, pour l'histoire de l'église Saint-Martin, la date primitive était 1817; elle a été corrigée en 1807.

un imprévu qui surprend, mais qui après tout est acceptable dans une œuvre de ce genre, où il est permis de se dispenser de transitions. On peut supposer que Chalmel, comprenant, comme dom Villevieille, l'avantage des synchronismes, a d'abord voulu se rendre compte pour lui-même des détails qu'il pourrait faire entrer à leur date dans son histoire sans trop de complication, et de ceux qu'il serait préférable ou nécessaire de laisser en dehors. Ensuite, il aurait jugé à propos de livrer ce travail au public, moyennant les retouches appropriées, dans le dessein de se préparer des lecteurs et de faire par avance montre de compétence et d'érudition. Ce qui ferait croire à cette espèce de manœuvre est la seconde partie des *Tablettes*, remplie par des dissertations sur des « points, dit-il, de notre histoire peu connus ou mal éclaircis jusqu'à nous ». Ces dissertations, dont il se prétend l'auteur, sont prises parmi celles que Carreau avait insérées dans son tome II; elles n'ont coûté à Chalmel que la peine de donner au style assez lourd de Carreau une forme plus abrégée et plus choisie. Sur dix-sept de ces petits traités dont Chalmel s'est fait honneur, quinze sont manifestement l'œuvre de Carreau; pour les deux autres, concernant le duché de Touraine et les chevaliers bannerets, la même provenance, sans être aussi certaine, reste au moins très vraisemblable. Déjà, à la fin de son manuscrit sur le chapitre de Saint-Martin, il avait reproduit, d'après Carreau, des discussions sur l'année de la mort du grand saint, patron de cette église, et sur son étendard; plus loin, une notice sur des bulles d'or pendant à des diplômes conservés au même lieu; ce qui ne l'a pas empêché de faire dans ses *Tablettes* un second usage de cette notice, la jugeant sans doute d'une curiosité toute particulière.

Il est à remarquer que les *Tablettes* ont devancé de très peu les premières manifestations de la renaissance

historique qui, après vingt-cinq ans de déchirements intérieurs ou de guerres incessantes, a eu besoin de paix et de repos pour se produire, et qui, en réveillant l'intérêt dû au passé, en a ramené l'étude sur le seul chemin qui peut conduire à la vérité. C'est en 1820 qu'ont paru les *Lettres sur l'histoire de France,* où Augustin Thierry a commencé à dénoncer les fausses appréciations de ceux qui exagéraient nos origines romaines au préjudice des invasions franques, qui s'imaginaient un moyen âge de convention, faute de comprendre que, dans ces périodes reculées, la royauté, le royaume, les institutions avaient leurs caractères propres et différaient profondément de ce qui dans la suite des siècles a porté les mêmes noms. C'est en 1821 qu'a été fondée l'École des chartes, où les méthodes sûres des Bénédictins français ont été remises en vigueur, puis rajeunies et fortifiées par des leçons en harmonie avec l'avancement général de nos connaissances. Peu après, se sont ouverts à la Sorbonne des cours publics sur la marche de la civilisation, où M. Guizot, avec plus d'ampleur que les historiens philosophes du XVIII^e^ siècle, s'est efforcé de démontrer que les événements peuvent se résumer dans des idées directrices. L'érudition, d'un côté, les vues d'ensemble, de l'autre, se sont dès lors trouvées présentées avec l'autorité du talent, comme les moyens de revivifier et de faire progresser l'histoire.

Sans demeurer étranger à l'influence encore peu active de cet enseignement fécond, Chalmel n'a guère su en profiter pour son histoire de Touraine[1], promise de nouveau dans les *Tablettes,* et dont il s'était mis à loisir et sans hâte à préparer la publication. Pour le plan général d'un ouvrage qui n'était pas le fruit de

[1] Cependant on reconnaît quelques traces des idées d'Augustin Thierry dans cette histoire (t. I, p. 97, 109, 115).

ses recherches personnelles, il se voyait lié aux grandes lignes adoptées par Carreau; il s'y est donc astreint pour la division des matières, attribuant deux tomes à l'histoire proprement dite; un troisième aux villes et lieux titrés, aux principales autorités, aux établissements ecclésiastiques; enfin un quatrième aux biographies. Il n'avait plus à s'occuper directement des dissertations, qui avaient pris leur place dans les *Tablettes* et aussi dans le manuscrit sur l'église de Saint-Martin, dont la publication était annoncée comme devant former un complément de l'histoire de Touraine, et devait paraître après elle avec le traité sur les maires de Tours.

Bien que Chalmel, en tant qu'historien de la province, ait toujours imité, la forme et le degré de cette imitation ont varié selon les parties du plan; elles ont dépendu des éléments dont chacune de ces parties était composée. Ainsi le récit des événements qui remplit les deux premiers volumes a été reproduit par Carreau le plus souvent d'après des ouvrages imprimés. Ici les livres ont été sa source, sinon unique, du moins la plus fréquente. Il est probable que, tout en marchant sur ses traces, Chalmel ne s'est point toujours contenté de ces extraits, qu'assez souvent il s'en est servi comme d'indications pour recourir aux textes eux-mêmes: il ne lui en coûtait guère plus de feuilleter, par exemple, Grégoire de Tours ou les Chroniques des comtes d'Anjou, que d'en poursuivre les citations à travers Carreau. Il aimait à lire; il pouvait alors puiser à son gré dans la bibliothèque de Tours, dont le rangement, trop longtemps retardé par incurie[1], était enfin achevé; il a eu à

[1] On sait que cette négligence ne s'est que trop perpétuée, et qu'après la mort de Dreux, elle a rendu possibles les vols incroyables commis par Libri, notamment celui du Pentateuque, signalé pourtant dès l'origine par dom Abrassart comme le manuscrit le plus précieux de la bibliothèque.

sa disposition, en plus de Carreau, les ouvrages et les recueils édités au XVIIIe siècle[1]. La trace de ces lectures, quoique difficile à discerner, doit, après un examen suffisamment attentif, pouvoir apparaître et se révéler par endroits. Ce qu'on peut mieux signaler est une double modification dans la manière dont Carreau a disposé les faits. Chalmel, sans renoncer à les distribuer à peu près selon les mêmes périodes, a évité de les grouper aussi ostensiblement sous le nom des personnages, parfois douteux, que Carreau regarde trop uniformément comme ayant été à la tête de la province, quoique avec des titres divers, même avec celui d'apanagistes. La succession de ces maîtres, vrais ou prétendus, de la Touraine avait entraîné trop de recherches pour que Chalmel n'ait pas cherché à s'en prévaloir et à s'en parer; mais il l'a fait sans critique, par de simples tableaux précédant son histoire. L'autre changement, non moins plausible, a consisté à ne point mettre à part comme hors-d'œuvre et digressions, les incidents les plus remarquables se rapportant au clergé, et à en augmenter le nombre que Carreau avait cru à propos de réduire. Grâce à ces perfectionnements dans le fond, grâce à une revision continuelle dans la forme, on peut dire que la partie appelée par Carreau « histoire civile » a reçu un certain remaniement. Dans quelle mesure et avec quelle dose d'originalité? Ne doit-on pas croire que Chalmel, en s'appropriant avec évidence divers passages de son modèle, par exemple la relation des guerres de religion, n'a fait qu'user d'un procédé trop conforme à ses habitudes de travail? La perte d'une portion notable de l'histoire civile de Carreau empêche des

[1] Il est probable que Chalmel s'était également approprié le manuscrit des *Annales de Touraine*, venu de Saint-Julien, dont il s'est plusieurs fois inspiré dans son histoire. Après un circuit, ce manuscrit est rentré à la bibliothèque de Tours par un don de M. Lambron de Lignim (Tours, ms 1216).

comparaisons suivies pas à pas, qui seules permettraient de répondre avec certitude, sans un reste d'hésitation.

Si, pour les tomes premier et second, il peut subsister un peu de doute sur l'étendue des usurpations historiques de Chalmel, il n'en reste guère pour le tome troisième. La nature des sources y est la cause de cette différence. Cette fois, les imprimés n'y figurent que dans la moindre proportion, et presque seulement pour ce qui est conservé de l'histoire ecclésiastique après les prélèvements faits au bénéfice des tomes précédents, c'est-à-dire presque seulement pour des détails de l'épiscopat et des établissements religieux, ces deux séries, comme on l'a vu, ayant été empruntées par Carreau en grande partie à Maan et aux frères Sainte-Marthe. Le surplus du volume, consacré aux lieux titrés et aux autorités principales, avait été redigé presque entièrement par Carreau d'après des pièces manuscrites, chartes et autres, recueillies de divers côtés dans la province, même quelquefois à Paris. Les listes, surtout de ceux qui avaient rempli des fonctions dans l'Église et dans l'État, n'avaient pu être dressées par lui qu'après l'étude patiente des layettes et des parchemins. Chalmel a tout copié, tout ramené à lui pour ainsi dire, d'un seul coup de filet. Peut-être se disait-il qu'avec la meilleure volonté du monde, un semblable travail ne pourrait être recommencé. Il est manifeste qu'il était difficile de le reprendre par les fondements ; par contre, il est certain qu'il était possible de le soumettre à une revision. A la vérité, depuis Carreau, les titres écrits de tout genre avaient subi de profondes destructions; le feu en avait consumé soit à Paris à la Chambre des comptes, soit dans le département d'Indre-et-Loire sur les places publiques, et des envois déplorables en avaient dispersé un grand nombre dans des chefs-lieux voisins. Ce qui restait des archives locales après un triage auquel Rougeot, mort en 1797, n'avait pu mettre

la dernière main, était demeuré à l'abandon dans l'ancienne Intendance. Mais à partir de l'année 1818, où le transfert à la nouvelle préfecture s'était enfin opéré, les recherches étaient devenues sinon faciles, du moins possibles dans ce dépôt ; elles l'avaient toujours été dans les archives municipales de Tours[1], dans celles de Loches, comme le prouvait le Dictionnaire de Dufour. Pourquoi Chalmel a-t-il négligé ces sources qui sont aujourd'hui les nôtres? Pourquoi n'a t-il pas consulté la collection d'Anjou-Touraine, que déjà le classement fait par dom Villevieille rendait aisément accessible? Pendant des séjours à Paris, qui ont été momentanés[2] et auraient dû être plus longs, Chalmel avait entendu parler de ce fonds si riche ; mais, par ce qu'il en dit[3], on voit que, s'il a pu entr'ouvrir un de ces cartons, il n'a pas poussé plus avant son aperçu. Du reste, comment s'en étonner quand on voit qu'il n'a fait aucun usage des recueils manuscrits formés sous les noms de Béthune, de Dupuy, de Colbert, pour n'en citer que quelques-uns, et qui l'auraient mis à même de renouveler une partie des récits de son second volume?

L'œuvre de Carreau aurait pu encore être dépouillée et mise en pièces au profit du quatrième volume, où il est traité des biographies ; toutefois Chalmel s'était dès longtemps réservé un recueil de notices, plus complet et plus exact, qu'il avait reconnu dans le manuscrit de dom Gérou. C'est des Bénédictins, de dom Liron d'abord, chercheur hardi et souvent léger, de dom Gérou ensuite, moins

[1] Il se peut néanmoins que, pour son histoire des maires de Tours, Chalmel ait recouru directement aux archives de la ville.

[2] Ainsi, un voyage qu'il a fait à Paris au mois de mai 1825 a été surveillé par la police (*Le Livre noir*, par Franchet et Delavau, t. II, p. 44).

[3] Parlant des portefeuilles de dom Houssault (*sic*), conservés à la Bibliothèque du Roi, Chalmel ajoute : « Je n'y ai rien trouvé qui ne fût relatif à l'histoire ecclésiastique » (Tours, ms. 1484, 2e partie, n° 37. Voir dans la 1re partie le n° 30).

original et plus judicieux, qu'est venue en droite ligne l'ample galerie d'écrivains et de personnages dont Chalmel n'a aucun scrupule à se donner comme auteur. S'il a peut-être eu raison de réduire environ d'un quart le nombre de ces portraits, souvent d'un intérêt bien mince, on peut regretter qu'il n'ait pas respecté l'ordre par dates adopté par les Bénédictins, ordre réellement historique, qui rapproche les contemporains entre eux et les laisse à tour de rôle en regard des événements où ils ont pu être acteurs ou témoins. La disposition alphabétique, préférée par Chalmel comme la plus commode, ne peut-elle pas toujours être rétablie au moyen d'une table ?

C'est seulement en 1827 que Chalmel, regardant son histoire comme prête à paraître, est entré en pourparlers à Paris avec l'imprimeur Fournier[1], déjà connu pour son habileté et son savoir. Neuf ans s'étaient donc écoulés depuis les *Tablettes,* et si l'on cherche à expliquer un tel délai, on voit d'abord que la préparation définitive de quatre volumes a dû exiger un temps assez long, même pour un esprit laborieux. Chalmel, en effet, était décidé à mettre partout l'empreinte de son style. Il n'aurait pu consentir à présenter comme sien le langage gauche et rudimentaire de Carreau et celui aussi peu élégant de dom Gérou, l'agrément de la forme n'ayant jamais été une qualité chez les Bénédictins. Il y avait à refaire nombre de phrases, à en corriger d'autres et, surtout dans le premier volume, à modifier assez souvent la disposition du récit. Il s'était promis de ne mêler aux événements qu'un petit nombre de réflexions : celles qui lui échappent, quand elles ne témoignent pas de tendances contraires au clergé, ne s'élèvent guère au-dessus de la banalité. A ces modi-

[1] Tours, ms. 1718 — La contre partie de cette correspondance m'a été obligeamment communiquée — L'imprimeur Fournier était né en Touraine.

fications d'ordre littéraire s'est ajoutée l'obligation de compléter l'œuvre de Carreau et de dom Gérou, en la conduisant jusqu'au seuil de la Révolution, comme au moment où la province a disparu pour faire place au département. Ces suppléments nécessaires, qui devaient faire corps avec ce qui précédait, n'ont pas toujours été rattachés avec assez d'apparence de liaison. Tandis que ses notices sur les hommes, ses contemporains, sont écrites avec soin et, de toutes les additions, restent les plus instructives, la partie des événements postérieurs à Carreau est écourtée, bâclée, insuffisante : on y parle des crues de la Loire, de l'industrie de la soie, de la construction du pont de Tours, qui sont bien des faits locaux ; mais on y omet les passages princiers, le progrès et la fin du jansénisme parmi le clergé de Touraine, la décadence des principaux couvents, l'état général des esprits, des institutions et du sol à la veille d'une révolution qui allait tout bouleverser. Le XVIIIe siècle, ainsi amoindri et resserré en moins de vingt pages, serait non seulement à reviser, mais à refaire. Les listes dans le tome III ont pu être continuées sans beaucoup de peine, pour les archevêques, les gouverneurs, les intendants, personnages tous connus à l'avance ; quand, au contraire, la lacune a paru trop difficile à combler, comme il est arrivé pour les lieutenants généraux au bailliage, Chalmel a pris le parti d'omettre cet article, qu'il venait pourtant d'annoncer quelques pages plus haut[1]. Il n'a pu agir aussi lestement avec la suite des possesseurs de lieux titrés, mais ne s'est tiré d'embarras à cet égard qu'en se montrant trop souvent au-dessous de sa tâche. Un dernier soin a dû retarder encore la mise de l'ouvrage à l'impression ; il a paru prudent de ne point risquer une dépense assez considérable sans être assuré de la

[1] *Hist. de Touraine*, t. III, p. 412.

couvrir au moyen de souscripteurs. Chalmel est parvenu à réunir trois cent quarante noms, recueillis presque en entier dans le département : on y remarque l'archevêque et de nombreuses notabilités.

Le succès de la souscription faisait présager celui de l'histoire. Il a été surtout local et ne s'est guère étendu au dehors. Quelques critiques se sont mêlées aux éloges, et la principale, qui est d'abord venue de Paris [1], a porté sur l'absence de notes et de pièces justificatives. Chalmel aurait été à même de s'épargner ce reproche, puisqu'il aurait pu trouver dans l'inépuisable Carreau une suite de preuves et parfois des indications de sources. S'il s'est abstenu, c'est, selon toute apparence, afin de ne pas grossir un ouvrage déjà très volumineux. Lorsque, dans sa préface, au lieu d'avouer cette raison de librairie, il s'est excusé à l'avance sur le peu de goût des lecteurs de son temps pour tout appareil d'érudition, de parti pris il n'a pas voulu se souvenir qu'il écrivait aussi pour une postérité qui témoignerait bientôt d'une exigence inverse.

L'impression de son histoire, entreprise en 1828, n'a pris fin que dans l'été de 1829. Quelques mois plus tard, le 27 novembre, Chalmel mourait à Tours, à l'âge de 73 ans [2]. Bien que, comme son contemporain Bouilly, il n'ait pu faire complètement oublier son passé révolutionnaire, il était alors entouré d'une sorte

[1] *Revue française*, n° de septembre 1828, p. 342. — Cette revue, qui était consacrée à l'examen des ouvrages récents, a commencé en janvier 1828 ; elle n'a eu qu'une existence éphémère.

[2] Il laissait une veuve, Élisabeth Mingot ; un fils, Mucius-Scevola, officier d'infanterie, et deux filles, Zélie et Caroline-Élisabeth. — Plusieurs de ses amis, à la tête desquels était M. Baric, se cotisèrent pour lui acquérir une concession perpétuelle au cimetière de l'Est, à Tours, et pour lui élever un monument très simple. (Voir « Discours prononcé sur le tombeau de M. Chalmel, le jour de l'inauguration du monument élevé à sa mémoire, par M. Baric-Delahaye, capitaine en retraite, chevalier de la Légion d'honneur », in-8°, impr. de Chanson, à Tours.) — En octobre 1890, le monument avec les restes de Chalmel a été transféré au cimetière de La Salle.

de considération qu'il devait à une vieillesse tranquille, studieuse et bienveillante. A son éloge, sa fortune était restée modeste. Ce qu'on savait de ses écrits littéraires était peu apprécié ; au contraire, sa renommée comme historien d'une province dépourvue jusqu'ici d'histoire paraissait bien établie et durable ; de fait, elle allait demeurer intacte l'espace d'une vingtaine d'années. Pendant cette période, si le retour vers les études historiques, commencé et déjà développé à Paris, s'est fait sentir dans le département, c'est en partie sous l'influence de l'œuvre de Chalmel. C'est à son histoire que le chevalier de Pierres a fait l'emprunt de nombreux extraits et même du titre de *Tablettes* dans sa compilation sur la ville de Loches ; c'est à Chalmel que s'est rattaché, comme un disciple à son maître, Stanislas Bellanger, auteur d'une histoire de Touraine, ouvrage de seconde main où les prétentions de la jeunesse tiennent lieu de nouveauté. La Société d'agriculture, dont les séances ont revu l'usage des lectures historiques, délaissé depuis assez longtemps et repris avec des mémoires de MM. Champoiseau, Cartier, Lesourd [1], a pensé un moment à acquérir les manuscrits de Chalmel [2], puis a décidé de placer son portrait dans

[1] Lesourd (Louis-Henri, de Corbery, professa au collège de Loches de 1832 à 1834, puis fut nommé instituteur à Beaulieu, près de cette ville. Il est mort après la révolution de 1848. Ses recherches ont eu surtout pour objet les antiquités et les voies romaines de l'arrondissement de Loches ; il les a en partie condensées dans une carte topographique, publiée en 1835. On peut le regarder comme un élève de Dufour.

[2] *Annales de la Soc. d'agriculture* (années 1831 et 1832), t. XI, p. 202 ; t. XII, p. 2 et 131. Le projet d'acquisition, même limité à l'histoire de l'église de Saint-Martin et à celle des maires de Tours, n'eut pas de suite ; il se termina par le vœu « que ces manuscrits ne sortiront point du pays pour lequel ils ont été composés, et qu'ils viendront enrichir, avant peu, les archives de la bibliothèque publique de cette ville ». — Le portrait de Chalmel, aujourd'hui très dégradé, a été peint pour la société par M. Durrans (*Annales*, etc., t. XIV, p. 138). Un autre portrait par le même, d'une exécution supérieure, mais peut-être moins authentique, est conservé au musée de la ville de Tours (n° 69).

la salle de ses séances. Autre hommage encore plus marqué : le jour où la Société archéologique de Touraine, qui se fondait sous l'impulsion de la société de M. de Caumont et à l'exemple de celle des Antiquaires de l'ouest, a inauguré ses réunions, le président, M. Champoiseau, définissant le but à poursuivre[1] : « L'histoire de notre province, disait-il, sera l'objet de toutes vos méditations. A cet égard, la voie vous a été largement ouverte par M. Chalmel, après les travaux duquel il ne vous reste guère qu'à glaner quelques fragments ou à rectifier un petit nombre d'erreurs, échappées à sa sagacité. »

S'il s'était agi simplement d'erreurs à relever, la mémoire de Chalmel aurait eu peu à souffrir; car quel est l'historien qui ne se trompe quelquefois, et souvent même, si son œuvre est considérable? Or dans Chalmel il y avait à faire une découverte bien autrement grave; il y avait à apercevoir et à retrouver Carreau. Pour y parvenir, la Société archéologique allait être avertie et aidée par la Bibliothèque impériale, dont l'administrateur, M. Taschereau[2], et un de ses collaborateurs, M. Mabille, Tourangeaux tous deux, ont montré le zèle le plus actif dans cette recherche.

Le début de cette campagne commune remonte à la séance tenue par la société en mai 1851[3]. M. Luzarche, alors bibliothécaire de la ville, lut le « dessein » de l'histoire de Touraine, imprimé vers 1690 par Pierre Carreau, fit un chaleureux éloge de cet auteur méconnu

[1] Séance du 28 janvier 1841.

[2] Nommé administrateur adjoint à la Bibliothèque nationale le 24 janvier 1852, M. Taschereau (Jules-Antoine) en devint administrateur général le 30 janvier 1858. — M. Mabille a été employé au département des manuscrits de 1859 jusqu'à sa mort, arrivée le 24 septembre 1874.

[3] Déjà en 1846, dans le tome II de la *Littérature française contemporaine*, MM. Ch. Louandre et Fel. Bourquelot signalaient nettement les emprunts faits à Pierre Carreau par Chalmel dans ses *Tablettes* et dans son *Histoire de Touraine*.

et ne craignit pas de qualifier de « travail de copiste » celui auquel Chalmel se serait borné. La dénonciation était de nature à surprendre : elle ne tarda pas à être renouvelée par le membre le plus autorisé de la société, M. Salmon [1]. En même temps la mainmise sur les biographies composées par les Bénédictins était signalée dans le tome IV de Chalmel par un article anonyme de M. Taschereau, qui fut inséré dans le *Journal d'Indre-et-Loire* [2]. Les preuves des larcins subis par Carreau, annoncées, mais sans suite, par M. Salmon, ne furent produites que plus tard, en 1863, par M. Mabille, chargé de dresser pour la société l'inventaire de la collection d'Anjou-Touraine. Grâce à lui [3], on sut que ce fonds contenait plusieurs dissertations de Carreau, qui se trouvaient publiées sans pudeur dans les *Tablettes*. On sut aussi, quoique sous forme indirecte, que des fragments de l'histoire civile du même auteur étaient conservés dans les manuscrits provenant de l'abbé Dangeau. Cependant d'autres indications de M. Mabille étaient moins exactes. Cet érudit, si méthodique dans le relevé des chartes renfermées dans les neuf premiers volumes du fonds dom Housseau, s'était montré parfois moins attentif dans la description des volumes suivants. Il lui était notamment arrivé de ne pas reconnaître dans la première

[1] *Mém. de la Soc. arch. de Touraine*, tome IV, p. 55 (séance du 27 avril 1853) : « M. Salmon annonce qu'à la prochaine séance, il apportera la preuve d'une série d'emprunts faits sans indication par M. Chalmel à dom Housseau et à l'historien Carreau. » Le silence des procès-verbaux suivants fait croire que M. Salmon n'a pas rempli sa promesse. Quant à la mention de dom Housseau, elle fait probablement allusion aux dissertations de Carreau insérées dans ce fonds, et qui sont reproduites dans les *Tablettes*, quoique d'après une autre source.

[2] La lettre, datée de Paris, le 20 juin 1853, a été publiée en feuilleton dans le *Journal d'Indre-et-Loire* du 24 juin.

[3] *Catalogue analytique, etc.*, analyse du tome 25 [2]. — Cf. Mabille, *La Pancarte noire* (1866), p. 43.

partie du tome XXV le brouillon de la même histoire civile, accompagnée cette fois des listes des officiers principaux de la province; et dans la seconde partie de ce tome, au lieu de discerner des rédactions de Bénédictins, il avait cru avoir sous les yeux des portions de l'histoire ecclésiastique de Carreau. Malgré cette double méprise, il avait fourni des arguments précis sur des ressemblances frappantes entre Carreau et Chalmel; il paraît même les avoir accentuées dans des notes, probablement de son inspiration, venues en tout cas de la Bibliothèque impériale, qui furent invoquées en 1869 au milieu d'une polémique ardente, tout imprégnée des passions électorales du jour, et dont la vie et les ouvrages de Chalmel n'étaient que l'occasion fortuite et le spécieux prétexte [1].

Depuis quelque temps, les morceaux de Carreau témoignant contre son spoliateur ne se rencontraient plus seulement à Paris; plusieurs avaient pris rang dans la bibliothèque de Tours. Dès 1857, un legs de M. Salmon y avait fait entrer un manuscrit du XVII^e^ siècle, que le savant donateur avait acquis et identifié comme une rédaction de l'histoire ecclésiastique de Carreau [2]. Si, faute d'un catalogue, la connaissance de ce manuscrit n'avait pas fait défaut à M. Mabille, elle aurait sans doute prévenu l'erreur où il allait tomber sur le contenu du tome XXV de dom Housseau. En 1869, un fragment du texte original de cette même histoire et quelques feuillets des dissertations venaient s'ajouter au legs; ils étaient dus à la libéralité de M. Nobilleau [3], acquéreur d'une partie des notes et papiers de Chalmel, que sa dernière fille, âgée, infirme et dans le besoin, avait cédés à un libraire de

[1] De Flavigny, *Chalmel et ses panégyristes* (1869).
[2] Tours, ms. 1217 (legs de Salmon).
[3] Tours, ms. 1218 (don de Nobilleau).

Tours[1]. Ces acquisitions, qui devaient permettre de nouveaux rapprochements entre l'histoire de Carreau et celle de Chalmel, furent consignées et signalées d'une manière toute particulière dans l'inventaire des manuscrits de la bibliothèque de la ville, publié en 1875 par M. Dorange.

La fraude de Chalmel étant ainsi dévoilée, et le décès survenu de sa fille[2] dispensant désormais des réserves de langage, le mot si malsonnant de plagiaire, déjà prononcé[3], s'est répandu et semble être devenu habituel. Est-il trop sévère? Sans doute se servir des travaux précédents, en partir comme d'une étape pour s'avancer au delà, est la condition nécessaire du progrès dans l'histoire comme dans les autres sciences. Mais il faut alors la loyauté qui avoue ses devanciers, les nomme, leur assigne autant que possible leur part de découverte et d'originalité. De cette manière il peut y avoir abus; du moins, même quand l'imitation est servile et excessive, il n'y a pas larcin. Or Chalmel n'a reculé devant aucun des procédés imaginés par ceux qui dérobent le travail d'autrui. Il a d'abord vanté comme siennes toutes les recherches préliminaires, soit dans les

[1] La municipalité de Tours, par délibération du 8 février 1867, avait décidé d'acquérir, au prix demandé de 500 francs, les ouvrages manuscrits laissés par Chalmel et alors en la possession de Mlle Zélie, qui était la dernière survivante de ses enfants, depuis la mort d'une autre fille, directrice des postes à Langeais. L'histoire de l'église de Saint-Martin entra à ce moment à la bibliothèque de la ville, et celle des maires de Tours à la mairie. Deux ans plus tard, Mlle Zélie céda à un libraire de Tours, M. Georget, le résidu des papiers de son père, dont les principaux ont été achetés par M. Nobilleau et donnés successivement par lui à la bibliothèque.

Par une délibération distincte, quoique portant aussi la date du 8 février 1867, la municipalité avait accordé spontanément à Mlle Zélie une pension viagère de 300 francs comme à la fille de « l'historien de la Touraine ». Une pension, au même titre, était également inscrite au budget du département.

[2] Elle est décédée à Tours le 25 février 1880, à l'âge de 83 ans.

[3] En 1870, l'abbé Chevalier (Introduction à la *Table analytique de Maan*, par Proust, p. VIII) qualifiait Chalmel d' « audacieux plagiaire ».

livres, où en effet il a pu en toute facilité se complaire, soit dans « des titres et des chartes conservés dans des archives », comme si Carreau n'avait pas été son véritable chartrier. Puis, tous les moyens lui ont paru bons afin d'empêcher qu'un jour Carreau pût lui être opposé. Pour le gros du public, il a cru suffisant de passer complètement son modèle sous silence, par exemple en omettant sa notice biographique, quoique rédigée par les Bénédictins. A l'égard de ceux, plus instruits, qui pouvaient remarquer les mentions de l'œuvre de Carreau dans le recueil, souvent consulté, du Père Lelong, il devenait indispensable d'user d'un autre artifice. Il l'avait trouvé sans peine, ayant entrepris de refaire ou plutôt de compléter la dernière édition du Père Lelong pour ce qui concernait la province. Dans cet ouvrage, que la mort l'avait empêché d'achever et de publier[1], il disait, sous le n° 33 : « Histoire civile et ecclésiastique de la Touraine par Pierre Carreau : au rapport de plusieurs écrivains, cet ouvrage avait été terminé. Le manuscrit était resté entre les mains du fils de l'auteur ; mais il n'a jamais vu le jour, soit qu'il ait été perdu, soit que l'on ne l'ait pas jugé en état d'être imprimé. » Par la même occasion, le volume de dom Gérou sur les biographies tourangelles était également déclaré manquant, puisqu'on lit sous le n° 181 : « Les auteurs de la Bibliothèque historique de la France présument que ce manuscrit était resté à Marmoutier, où il devait avoir été composé ; mais il ne se trouve pas sur le catalogue qui en fut rédigé en 1754 par ce même dom Gérou. » Ainsi ces subterfuges étaient combinés pour établir que les écrits de dom Gérou et de Carreau n'avaient jamais appartenu à la biliothèque de Tours et, par suite, n'avaient pu être consultés par personne. De la suppression de ces ouvrages par un trait de

[1] Tours, ms. 1484 (don de Nobilleau).

plume à la suppression matérielle il n'y avait qu'un pas à franchir, et malheureusement il ne devient que trop probable que ce pas a été estimé nécessaire. On peut même dans cette voie aller plus loin que la simple vraisemblance ; car on peut s'assurer que le fragment de l'histoire ecclésiastique, resté dans les papiers de Chalmel et donné par M. Nobilleau, porte des corrections et des additions de l'abbé Charles Carreau ; il a donc été détaché du manuscrit original de l'histoire de Touraine. Alors, pourquoi cette seule épave ? Ne témoigne-t-elle pas du naufrage du surplus ?

Les indications, relativement récentes, des divers débris de Pierre Carreau, en même temps qu'elles ont établi le plagiat dont il a été victime, donnent par leur réunion le moyen de reconstituer une partie assez notable de son œuvre historique. Ces restes et ces ébauches d'un grand travail n'étant évidemment pas de même date, il importe de les examiner dans l'ordre où ils se sont succédé [1]. Des deux volumes in-folio vendus à Marmoutier, il ne subsiste que les feuillets provenant de Chalmel, dont il vient d'être parlé, et concernant des portions soit de l'histoire ecclésiastique, soit des dissertations. Cette rédaction définitive de l'auteur, revue ensuite par son fils, avait été précédée d'une copie, en quelque sorte préparatoire, très reconnaissable par une écriture uniforme, et dont on peut suivre trois séries, qui ont dû être assez promptement dispersées. L'une, relative au commencement de l'histoire civile, a été cédée ou donnée à l'abbé Dangeau [2] ; une autre, qui contient le texte complet de l'histoire ecclésiastique,

[1] Voir aux pièces justificatives (n° 21) le relevé des divers fragments de l'histoire de Carreau.

[2] On trouve dans le fonds Dangeau (*fr.* 22820, f° 233) une note de la veuve de Beauregard, fille de Pierre Carreau, disant : « C'est moi qui ai eu l'honneur de faire prêter les mémoires de feu mon père à M. l'abbé Dangeau. »

après avoir passé dans des mains inconnues, a été acquise par M. Salmon ; la troisième, formée par un certain nombre des dissertations, a été comprise dans le lot acheté par les religieux de Marmoutier. Lorsque dom Villevieille a classé la collection d'Anjou-Touraine, il y a inséré ces dissertations, sauf une, qu'il a laissée, peut-être par mégarde, dans la collection de Bourgogne, dont il avait aussi la possession. Enfin un morceau plus ancien que les autres, et également introduit dans le fonds dom Housseau, est un brouillon très raturé, où l'on retrouve des parties de l'histoire civile, avec l'essai des listes de personnages ayant rempli les plus hauts emplois dans la province. En tête de ce volume, que les listes rendent particulièrement intéressant, a été reliée une pièce qui doit être reportée à l'achèvement même de l'ouvrage : c'est la préface, qui nous en détaille le plan et qui, à quelques mots près, a dû être reproduite dans les deux volumes in-folio [1].

Ces fragments sont ceux qu'on peut regarder comme sortis du cabinet même de Carreau. Il reste à y ajouter une copie contemporaine, commandée probablement par l'abbé Dangeau et concernant les lieux titrés, dans l'ordre alphabétique où Carreau les avait rangés : la copie est incomplète et ne commence qu'au milieu de l'article de Montbazon. Des biographies rédigées par Carreau, nous n'avons guère qu'un seul exemple ; mais par les renvois à son texte écrits de la main de dom Gérou, nous connaissons l'existence de plus de cent de ces notices, qui étaient disposées selon l'ordre des prénoms : ainsi Descartes se cherchait au mot René, Rabelais au mot François. Les pièces justificatives manquent entièrement, et ce qui peut surprendre, on tenterait

[1] Répétons que c'est à cette préface qu'est certainement empruntée l'analyse du plan de Carreau, telle qu'elle est donnée par le Père Lelong (édit. de Fontette, t. III, p. 422, n° 35653).

vainement d'en retrouver des vestiges dans le fonds dom Housseau. Plusieurs cependant ont été mentionnées dans une lettre adressée en 1787 par un sieur Paillet au maire de Tours. L'objet de cette lettre était l'offre de céder à la ville un manuscrit « de M. Charles Carreau, curé de Nogent ..., de 167 pages in-folio, avec un petit supplément... ». Sous ce titre, qui rappelle celui convenu autrefois entre l'abbé et Burtin, il s'agit probablement de la refonte confiée à ce dernier; comme cet ouvrage était évalué à un certain prix, il a dû être conservé, et on ne doit pas désespérer de le voir reparaître quelque jour.

A défaut de la rédaction due à Burtin, qui a refait et modifié le texte original peut-être plus que Chalmel, ce qui reste de Carreau renseigne assez sur son œuvre historique pour autoriser, non un jugement en pleine connaissance de cause, mais des remarques et une impression raisonnée. Avant tout, pour apprécier Carreau avec équité, il convient de se reporter au siècle où il a vécu. On partagera alors l'estime de ses contemporains pour ce travailleur consciencieux et persévérant qui, non content de compiler les renseignements donnés par les livres, a recouru sans cesse aux sources originales; pour ce pionnier qui, entraîné par la diversité de ses recherches, a pu ouvrir des voies multiples à travers le sol de la province et les a poussées dans toutes les directions où il semblait possible de les conduire. S'il n'a pas eu l'initiative de l'application de l'érudition aux études provinciales, il a été des premiers à mettre en pratique cette méthode nouvelle; il a su résister à l'exemple séduisant des historiens qu'il voyait les plus appréciés parce qu'ils se sont proposé. moins la recherche de la vérité, que les succès de la littérature et de l'éloquence. On doit regretter que la meilleure partie de son œuvre n'ait pas été publiée de son vivant : au lieu d'être resté méconnu, d'avoir

échappé avec peine à l'indifférence et à l'oubli, il passerait depuis longtemps pour le père de notre histoire locale.

En regard de ses qualités, il convient de placer ses défauts. De bonne heure, son propre fils avait eu le sentiment que l'œuvre paternelle n'était pas irréprochable. Après avoir été frappé de quelques lacunes et avoir fait le nécessaire pour les combler, il s'était laissé persuader que le côté faible de l'ouvrage, celui qui, le jour de la publication, devrait nuire le plus auprès des lecteurs, était l'absence apparente d'unité dans le fond, trop entouré par des détails accessoires, et la nudité continuelle de la forme, trop éloignée de la belle langue du siècle de Louis XIV. Il avait fini par aller très loin dans cette voie et par consentir à « l'arrangement » de Burtin. Si, comme il est vraisemblable, le manuscrit de Burtin est celui qui a été présenté en 1787 par le sieur Paillet, on voit que non seulement le corps du récit était rédigé à nouveau, mais que, sauf quelques-unes des preuves, le sacrifice était fait des parties secondaires qui devaient le compléter. C'était abandonner ces listes, ces petits traités, qui sont précisément les études les plus personnelles, les plus instructives, celles qui paraîtront longtemps les plus difficiles à remplacer. Chalmel ne s'y est pas trompé : quand, à son tour, il s'est efforcé de rendre à son modèle ce décor du style qui ne doit jamais être négligé et devient nécessaire dans toute œuvre durable, il a respecté presque tous les accessoires ; il a même perfectionné celui des biographies, en substituant dom Gérou à Pierre Carreau.

Avant Chalmel, les Bénédictins avaient rendu hommage à l'histoire de Carreau, par leur désir soutenu de l'acquérir afin de la consulter à tête reposée. En même temps ils avaient montré dans quelle mesure et quelles limites se renfermait leur bonne opinion, en continuant avec une égale activité leurs propres recherches, en

travaillant de leur côté sans se laisser influencer et distraire par des travaux antérieurs, comme doit faire quiconque reprend un sujet déjà traité et non épuisé. Ils avaient d'ailleurs à remplir un programme plus étendu, puisqu'il leur était imposé de joindre l'Anjou à la Touraine. Leur appréciation de Carreau semble assez judicieuse : « Cette histoire, disent-ils dans une de leurs notices [1] sur sa personne, est estimable à bien des égards. Il y a de grandes recherches, mais insuffisantes ; il y a d'ailleurs un peu de crédulité de la part de l'auteur sur des choses très douteuses, et quelques défauts d'exactitude dans la chronologie et dans la citation des faits, dont il ne donne en général que des abrégés. » Plus tard, dom Abrassart s'est plaint que Carreau soit « souvent moins l'historien que le panégyriste de la Touraine et des Tourangeaux [2] », et comme ce reproche vient à propos de biographies, c'est apparemment à cette partie de l'œuvre qu'il est surtout destiné. S'il en est ainsi, Carreau n'aurait fait que s'inspirer des idées en cours au XVII^e^ siècle, où le récit d'une vie était empreint du caractère laudatif qui s'est conservé dans les oraisons funèbres et les discours nécrologiques. Une notice portait le nom d'éloge, de même que celui auquel elle s'appliquait était qualifié d'illustre. Quant à la partialité en faveur de la patrie, même si cette patrie se réduisait à la province d'origine, elle paraissait la conséquence d'une piété, d'un culte filial. La plume de celui qui écrivait ces annales, en quelque sorte domestiques, était guidée par un sentiment de famille ; elle s'échauffait devant un fait glorieux, et, dans le récit des malheurs ou des fautes, elle était soulagée s'il se rencontrait une atténuation ou une excuse.

[1] Dom Housseau, t. 24[4], f° 501.
[2] Tours, ms. 1441, f^os^ 108 et 115.

De nos jours, nous avons beau commencer par l'effort, difficile mais juste, de ne pas isoler Carreau de son temps et de son entourage, il nous est ensuite impossible de ne pas l'apprécier aussi en lui-même et, nous plaçant au point de vue actuel, de ne pas être frappés de ce qui nous paraît lui manquer. A nos yeux, encore plus qu'à ceux des Bénédictins, le défaut principal de cet historien est une exactitude insuffisante. Son histoire ne répond plus aux exigences créées par l'esprit scientifique, par cet esprit qui, surtout dans la seconde moitié du dernier siècle, s'est répandu sur toutes les branches de nos connaissances et a pénétré l'histoire sous ses formes diverses, ancienne ou moderne, générale ou locale.

Pour s'en tenir ici au cadre d'une histoire de Touraine, on opposera à Carreau, et par suite à Chalmel, des instruments de recherches dont ni l'un ni l'autre n'ont fait emploi. Tels sont, dans la classe des simples documents, les inventaires récents qui révèlent de tous côtés, tantôt des transcriptions de pièces détruites et dont l'abondance diminue singulièrement nos regrets pour la disparition des preuves rassemblées par Carreau, tantôt les fonds spéciaux conservés au Cabinet des manuscrits et aux archives de Paris et du département. On y ajoutera les séries, encore peu explorées, des registres de l'état civil et des minutes de notaires. Telle est ensuite l'application à l'histoire, des sciences qui par occasion deviennent ses auxiliaires : comme la géologie, qui concourt à la description physique de la province ; la préhistoire, qui nous transporte dans la nuit du passé le plus reculé, au milieu de peuplades sauvages, bien antérieures aux envahisseurs qui les ont refoulées ou exterminées; l'archéologie et la paléographie, qui datent et expliquent les monuments soit écrits, soit édifiés. Tel est enfin, dans ce même ordre des instruments d'étude, le procédé de la gravure par la

lumière, qui permet de multiplier à peu de frais des images plus fidèles, plus parlantes que les descriptions les plus précises. Puis, en s'élevant plus haut, on opposera aux deux historiens successifs de la Touraine l'avancement de la critique, qui discerne dans les titres les erreurs ou les impostures, qui dans les chroniques rejette les légendes inventées et les personnages imaginaires, qui partout signale ce qui est suspect ou évidemment faux. De même, par la comparaison et la réflexion, l'intelligence des événements, qui doit être la qualité maîtresse de l'historien, a suivi un développement simultané et aussi large. Par exemple, nous avons réussi à bien comprendre que le mot même, « la province de Touraine, » a varié de sens selon les périodes, et jusqu'au jour où le département d'Indre-et-Loire en a été la dernière transformation. Cette esquisse des progrès à accomplir depuis Carreau et Chalmel n'est pas encore complète : on ne doit pas y omettre l'extension que devra recevoir le cercle flexible de notre histoire locale. Il faut d'abord y introduire des aspects nouveaux : ainsi la mention, par rencontre, d'un artiste ou d'un monument ne peut plus nous satisfaire; nous désirons une histoire distincte et suivie des arts et de l'architecture dans la province; de même, chacune des institutions, administrative, financière, militaire, nous paraît appeler un examen particulier. En outre, le temps a marché; les bornes que Chalmel avait prudemment fixées à 1789 sont dépassées et repoussées bien plus loin; désormais la Révolution et le XIX^e^ siècle font partie de l'histoire de la Touraine.

On voit par là que cette histoire, à l'achèvement de laquelle on se plaisait à croire il y a cinquante ans, est en réalité à remettre sur le métier. Mais, précisément parce qu'elle doit être plus étudiée et approfondie, plus détaillée et compliquée, elle ne paraît pas aujourd'hui en état d'être entreprise. La tâche du moment doit se

limiter encore le plus souvent à des recherches spéciales, qui plus que jamais peuvent aboutir à des articles séparés, à des monographies ; parfois elle peut s'étendre à des récits partiels, qui demeurent alors comme les fragments anticipés du futur récit d'ensemble. Il importe d'autant plus de s'en tenir à ces approches, qu'avant de livrer le combat décisif, il faut attendre une avance au moins égale de l'histoire générale de la France. Contrairement à l'opinion préconçue de Colbert, nous devons reconnaître par l'expérience que cette histoire générale prête plus à celle de la province qu'elle ne lui emprunte. N'est-ce pas elle qui détermine d'ordinaire la signification et la portée des événements locaux, qui sert à remplir les nombreux intervalles qui se placent comme des lacunes entre ces événements, si rarement liés et continus? Lorsque, par l'effort de tous, la préparation d'une histoire nouvelle de la Touraine semblera à peu près atteinte, la difficulté sera encore grande de dessiner le plan suivant lequel elle pourra être construite. Non qu'on puisse à l'avance en définir la forme et les proportions : c'est l'affaire de la personnalité des historiens, dont chacun les conçoit à sa manière et les exécute d'après ses qualités propres. On se rappellera néanmoins que l'étude de la province, qui elle-même est une simple portion du royaume, pouvant à son tour être subdivisée en matières très diverses, comme sont les localités, les personnages, les mœurs, les institutions, ces travaux secondaires et de détail n'entrent pas nécessairement tous dans le corps de l'histoire provinciale, mais peuvent le plus souvent être laissés à part et se suffire à eux-mêmes. Cette réflexion, imposée à Carreau et à Chalmel par l'évidence de la nature des choses, frappera encore plus aujourd'hui, où il n'y a plus à craindre que ces listes, ces petits traités, ces discussions, fruits de longues recherches, puissent être égarés ou perdus, s'ils ne sont pas publiés

à la suite du corps d'histoire comme accessoires et appendices. Avec les moyens actuels de publicité, avec le concours des sociétés savantes, tout arrive à la lumière et s'y conserve. On peut donc, sans risquer le sacrifice de ce qui a été découvert et péniblement acquis, se contenter désormais de ne puiser dans la série des monographies que quelques traits saillants, quelques particularités curieuses, pour les ajouter à l'ensemble, soit dans le récit, soit moins directement dans des notes ou des pièces justificatives. Le plus sûr sera toujours de s'y prendre avec sobriété et mesure, et tout en visant à être varié, vivant et complet, à éviter l'abus des digressions et des embranchements, la surcharge, la confusion.

Les exigences de préparation personnelle et de mise en œuvre très étudiée que la science moderne impose et tend à rendre plus étroites, expliquent qu'une histoire vraiment neuve de la Touraine ne puisse être tentée que si elle doit être de beaucoup supérieure à celle qui la précède. L'indifférence qui a fait délaisser l'essai de Stanislas Bellanger doit devenir à cet égard un salutaire avertissement. Chalmel aura donc la fortune de continuer, pendant un temps peut-être assez long, à faire figure du seul historien de la province. Du moins, sa renommée, édifiée par les générations antérieures, est maintenant singulièrement minée et chancelante. Outre les erreurs réelles que des recherches multipliées font découvrir plus nombreuses dans son ouvrage, quand on le consulte, on a peine à se défendre contre les préventions et l'espèce d'animosité involontaire qu'éveille la certitude du plagiat. Cette sévérité, parfois excessive, devient en même temps pour Carreau la plus efficace des réparations. Peut-être même sa mémoire d'historien ne peut-elle en espérer une autre. Le pillage auquel son ouvrage a été soumis en entier l'a dépouillé de toute originalité, et la destruction, conséquence du

pillage, qui a laissé subsister seulement des fragments, dont plusieurs à l'état d'ébauche, empêche de recomposer un tout se tenant ensemble ; elle devient ainsi un second obstacle à la publication. Si, renonçant à faire paraître tous les résidus épars de son histoire, on voulait se borner à un exemple, il faudrait peut-être recourir aux dissertations qui forment une suite suffisante, et pour lesquelles l'auteur paraît avoir témoigné d'une certaine prédilection. Toutefois, sur ce terrain si souvent glissant et trompeur de la publicité, il nous serait encore possible de marcher d'un pas moins hésitant ; car, à côté de l'histoire de Touraine, il y a le mémoire sur la généralité de Tours. Il est vrai qu'il n'est pas inconnu, qu'il a été copié et recopié [1], analysé [2], publié en partie sauf pour la Touraine [3] ; néanmoins il a paru digne d'une place dans la « collection des documents inédits sur l'histoire de France », et s'il n'y a pas été inséré, c'est que la publication pour l'ensemble des généralités, entreprise sur un plan trop vaste, a dû rester interrompue et, selon les apparences, ne sera pas continuée. Quelques provinces, et leur nombre va en augmentant, ont mis cet ajournement à profit pour éditer, à part et en leur nom, les mémoires qui les con-

[1] Sans parler des bibliothèques de province, notamment de celle de Tours, et sans sortir de Paris, on en trouve des copies dans les bibliothèques Nationale, Mazarine, de l'Arsenal, aux Archives nationales et aux Archives des Affaires étrangères. Ces copies ne sont pas toutes intégrales.

[2] L'analyse publiée par Boulainvilliers en 1727 a été réimprimée sous un autre format en 1737 (6 vol.) et en 1752 (8 vol.). Selon Quérard, cette dernière édition de l'ouvrage serait la meilleure.

[3] La partie de l'Anjou, par Marchegay (*Arch. d'Anjou*, t. I, p. 3-90, 1843) ; la partie du Maine, par La Bauluère (*Ann. de la Mayenne pour* 1860). — Quant aux parties de la Touraine et de l'Anjou publiées par Le Paige (*Dict. topogr., etc., de la province et du dioc. du Maine*, 1777, p. i à lxij), elles ne sont données qu'à l'état d'extraits ou d'analyses.

[4] De Boislisle : *Mém. des intendants sur l'état des généralités...*, t. I, *Mém. sur la généralité de Paris* (1881, dans la Coll. des Doc. inédits, in-4° de 854 p.).

cernent[1]. Pourquoi la Touraine ne les imiterait-elle pas dans cette initiative? L'état de sa généralité, décrit à la fin du plus grand règne de la monarchie, rendu plus instructif par de fréquents retours sur le passé, ne mérite-t-il pas d'entrer dans la série locale des documents originaux sur la province? En se décidant à en prendre possession, notre société mettrait entre nos mains un instrument de travail de même nature, mais plus utile, que le tableau présenté par Colbert de Croissy, et celui faussement attribué à l'ingénieur de Voglie[2], tous deux déjà imprimés; elle trouverait aussi l'occasion de rompre le sort qui semble acharné contre Carreau pour le frustrer de l'honneur de tous ses travaux et, en substituant son nom à celui de M. de Miroménil, ferait, au moins pour une partie de son œuvre, un acte tardif de justice; elle lui restituerait un peu de ce qui lui appartient.

[1] Dans sa *Note* (citée plus haut), M. de Boislisle indique plusieurs de ces publications, qui étaient antérieures à celle qu'il a entreprise en 1881, et qui concernaient les généralités d'Auvergne, Béarn, Berry, Flandres maritime et wallonne, Franche-Comté, Guyenne, Languedoc, même Touraine. Depuis, on a publié les mémoires sur les généralités d'Alençon (1890), Lyon (1902), Moulins (1906), Rouen (1913), et probablement d'autres encore.

[2] Le mémoire de Colbert de Croissy a été publié, pour la partie de la Touraine, par de Sourdeval (*Soc. des Bibliophiles de Touraine,* 1863), et pour la partie de l'Anjou, par Marchegay (*Arch. d'Anjou,* t. I, p. 121-181; 1843). — Le tableau de la généralité de 1762 a été publié, pour la partie de la Touraine, par l'abbé Chevalier (*Ann. de la Soc. d'agriculture,* 1862-1863), et, pour la partie de l'Anjou, par l'abbé Uzureau (1901). L'attribution de ce second mémoire à l'ingénieur de Voglie, proposée par l'abbé Chevalier, a été contestée avec raison par M. Dumas (*Bull. hist. du Comité des trav. histor.*, 1892, p. 318-324, Voir aussi la séance de la Société archéologique de Touraine du 27 juin 1892).

PIÈCES JUSTIFICATIVES

1. — Contrat de mariage de Carreau.

De Tours, 1er aoust 1656.

A tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut. Scavoir faisons que le premier jour d'aoust mil six cens cinquente six, en la cour du Roy notre sire à Tours, par devant nous Louis Massonneau, notaire en icelle, furent présens en leurs personnes, establis et deuement soubzmis au pouvoir et jurisdiction de ladite cour, noble Pierre Carreau, advocat en parlement, filz de deffunctz noble Pierre Carreau, vivant docteur en médecine, et de damoiselle Marie Roze, demeurant en cette ville de Tours, parroisse de Sainct Pierre du Boille, d'une part; — et damoiselle Louise Voisin, fille de noble Charles Voisin, conseiller du Roy et esleu en l'eslection de Tours, et de damoiselle Claude Gaultier son espouse, d'autre part. — Lesquels ont dict qu'en conséquence des articles de mariage accordez entre eux le neufiesme jour de juillet dernier, ilz ont ce jourd'huy reçeu la bénédiction nuptiale en l'église de Sainct Hilaire dudict Tours, en présence desdiz sieur et damoiselle Voisin, et de leurs parens et amis commungs cy après nommés, et ensuitte, conformément auxdits articles cy attachez, ont faict le contract dudict mariage, promesses et obligations qui suivent, par tel qu'ilz entrent en communauté de biens, de ce jour, suivant la coutume de Touraine.

En faveur duquel mariage, les père et mère de ladite espouse promettent luy donner, en advencement de droict successif, paternel et maternel, la démission et procuration dudict office de conseiller du Roy et esleu en l'eslection de Tours, quitte et franche de touttes taxes jusques à ce jour, avecq les quittances desdittes taxes, et même celle des réserves, pour la somme de douze mil livres tz, de laquelle somme en entrent en ladite communauté la somme de quatre

mil livres tz, et le surplus, ensemble ce quy escherra par succession, donnation ou autrement, luy tiendra lieu de nature de propre, et aux sieurs de son estocq et ligne... [1].

Estoyent à ce présens et assistans, scavoir, de la part dudict espoux : Jean Carreau, sieur de la Babinière, son frère ; noble Mathieu Duchamp, conseiller et procureur du Roy en la monnoye de Tours, beau-frère à cause de dame Catherine Poictevin sa femme ; noble Louys Carreau, sieur de la Perrée, garde du corps de son Altesse Royale ; noble Francoys Bourgault, sieur de la Barre, varlet de garde-robbe du Roy et damoiselle Marie Carreau sa femme ; damoiselle Françoise Quantin, femme de noble Louis Poictevin, sieur de la Gallandrie, frère utérin dudict sieur espoux ; noble Yves Archambault, bourgeois de Tours et dame Charlotte Roze sa femme, tante ; dame Catherine Bourreau, espouze de Jean Roze, escuier, sieur de la Carte, premier varlet de garde-robbe du Roy, sa cousine germaine ; Amable Roze, escuier, sieur de la Carte, premier varlet de garde-robbe du Roy, aussy son cousin ;

Et de la part de ladicte espouze, lesdicts sieur et damoiselle ses père et mère ; damoiselle Claude Voisin, sa sœur ; Ollivier Voisin, escuier, sieur des Touches, cy devant maire de Tours, et l'un des eschevins perpétuelz de cette ville ; damoiselle Marie Riette son espouze ; dame Louise Millot, veufve de deffunct honnorable homme Jacques Lopin, bourgeois de cette ville ; honnorable homme Philippes Millot, maistre...[2] ; honnorable homme Robert Collinet, marchand droguiste et dame Marie Millot sa femme ; honnorable homme François Jallais, aussy marchand droguiste et dame Madeleine Millot sa femme, cousins germains de lad. damoiselle ; et damoiselle Marie Lasneau, veufve de deffunct noble Gilles Gaultier, sieur de la Cornetière, et autres soubzsignés...

(Arch. Nat. — M 363 : Carreau.)

[1] A la fin de 1695, Louise Voisin réclama le remploi des douze mille livres, et comme Pierre Carreau se déclara hors d'état de les fournir, il fut convenu qu'elle prendrait en déduction de cette somme les meubles et effets, avec une maison qu'ils avaient acquise à Tours, rue des Pucelles, en attendant le paiement du surplus.

[2] Un mot maculé.

2. — Carreau à François Duchesne.

De Tours, ce 15 mars 1675.

Monsieur, Ie m'aquite de ma promesse en vous faisant part de l'extrait du testament de Guillaume de Ste Maure, que i'ay tiré sur l'original qui est au trésor de l'église de Tours. L'attestation de Aimeric de Guérende, évesque d'Auxerre, qui est attachée à l'acte sous son sceau avec celuy du cellerier du prieuré de la Charité, iustifie qu'il avoit esté chancelier de France, quoy qu'il n'en soit fait aucune mention dans le testament [1], et doyen des deux églises de Tours, bien qu'il n'en prenne la qualité que d'une, qui est l'église cathédralle. Si vous y trouvez de quoy vous satisfaire, soit par la datte du testament, soit par les qualitez, ou dans les noms de famille, pour en tirer quelque advantage de sa généalogie, ie seray ravy d'avoir contribué quelque chose à vostre dessein. Ie vous communiqué le mien, touchant l'histoire de nostre Touraine, lorsque i'eu l'honneur de vous voir à Paris. Si vous agréez que ie vous consulte quelque fois sur ce suiet, ie vous en envoyeray le proiect [2], et vous supplieray de m'en mander vostre sentiment. C'est la grace que vous demande celuy qui fait gloire d'estre,

Monsieur, vostre très humble et très obéissant serviteur,

Carreau, éleu en l'Élection de Tours.

(Bibl. Nat.; fonds Duchesne, t. 30, f° 199.)

[1] L'extrait de ce testament a été, en effet, cité par Fr. Duchesne dans son *Histoire des chanceliers et gardes des sceaux de France* (Paris, 1680, in-f°, p. 303). Duchesne ajoute que ce document « m'a esté communiqué par le sieur Carreau, esleu en l'eslection de Tours, homme docte et curieux et qui travaille à l'histoire de Touraine, qui l'a tiré sur son original, conservé au thrésor de l'église de Saint Martin de ladite ville de Tours ». — On remarquera qu'ici le testament est indiqué comme venant de Saint-Martin, tandis que Carreau paraît bien indiquer comme source le trésor de Saint-Gatien.

[2] Voir la pièce suivante.

3. — Carreau à François Duchesne.

[1675]

Dessin de l'histoire de Touraine par M. Carreau, esleu à Tours.

L'histoire de Touraine contiendra tout ce qui s'est passé de plus mémorable dans cette province depuis l'empire des Romains iusqu'à présent.

Elle sera divisée en deux parties, l'une de l'estat séculier, et l'autre de l'estat ecclésiastique.

La première partie, de l'estat séculier, contient neuf livres;

Le premier comprend ce qui s'est passé de plus mémorable en Touraine sous les Romains et sous les Gots : 1. la description et situation de la Touraine; — 2. de ses fleuves, isles et levées ; — 3. l'antiquité des Tourangeaux et leurs mœurs; — 4. sous quelle partie des Gaules la Touraine estoit située; — 5. les révolutions arrivées en cette province sous l'empire des Romains; — 6. quelle estoit la forme du gouvernement qui s'y observoit; — 7. les comtes et gouverneurs.

Le second livre traitte des évenemens remarquables arrivez en Touraine sous le règne des Roys de France de la première et seconde lignée : 1. des divisions de la France et en quelle partie estoit la Touraine; — 2. des révolutions de cette province sous le règne des Roys de la première et seconde lignée; — 3. des ducs de Touraine; — 4. des comtes de Touraine; — 5. de la mémorable iournée de Tours où les Sarrasins furent défaits; — 6. de quelques sièges mémorables de la ville de Tours.

Le troisiesme livre représente les comtes héréditaires de Touraine; ce qu'ils ont fait de plus remarquable en cette province, et les événemens mémorables qui y sont arrivés sous leur domination : 1. Thibault dit le viel; — 2. Eudes premier;—3. Eudes second;—4. Thibault second; — 5. Geoffroy Martel; — 6. Geoffroy le barbu; — 7. Foulques premier; Foulques second du nom; — 8. Geoffroy; — 9. Geoffroy Plantagenet; — 10. Henry second, roy d'Angleterre; — 11. Richard, roy d'Angleterre; 12. Artus, duc de Bretagne.

Le quatriesme livre rapporte les fils de France qui ont pos-

sédé le duché de Touraine à titre d'apennage, les reynes qui en ont iouy par douaire, et les princes par donaison : 1. de la réunion de la Touraine à la couronne de France ; — 2. les lettres de l'érection de la Touraine en duché et pairie, et sous quelles conditions elle estoit donnée en apennage ; — 3. la suite des ducs de Touraine : Philippes de France, duc d'Orléans et de Touraine, comte de Vallois, fils de Philippes VI ; — Philippes de France, dit le Hardy, depuis duc de Bourgogne ; — Louis de France, fils du roy Jean ; — Louis d'Aniou, roy de Naples ; — Louis de France, fils de Charles V ; — Artus de Bretagne, comte de Richemont ; — Jean de France, fils du roy Charles VI ; — Charles, depuis roy de France ; — Archambaud, comte de Douglas ; — Louis d'Aniou, roy de Naples ; — François de France, duc d'Alençon ; — Eléonord d'Autriche, reyne de France ; — et Marie Stuart, reyne de France et d'Écosse.

Le cinquiesme livre contient les choses mémorables arrivées en Touraine sous les règnes des roys de France : 1. sous le roy Jean ; — 2. sous Charles V ; — 3. sous Charles VI ; etc.

Le sixiesme livre traitte du gouvernement de la Touraine, tant au faict de la iustice que de la police et finance : 1. divisions de la France sous les roys de la troisiesme lignée, par gouvernemens, parlemens et généralités ; — 2. des gouverneurs et lieutenans de roy de la province, et des gouverneurs de la ville et du chasteau de Tours ; — 3. des intendans (scavoir où l'on pourroit apprendre les noms des intendans de la généralité, et où ils faisoyent autrefois enregistrer leurs commissions) ; — 4. des baillys et lieutenans généraux ; — 5. des présidiaux de Tours et de Chastillon ; — [6] de la généralité de Tours, trésoriers généraux de France, élections, greniers à sel, mareschaussées, maistrises des eaux et forests, et iuges consuls.

Le septiesme, des illustres de Touraine : 1. par la saincteté de vie ; — 2. par les dignités ecclésiastiques ; — 3. par les dignités séculiers ; — 4. par les armes ; — 5. par les sciences ; — 6. par les arts.

Le huitiesme livre contient les antiquités de la ville de Tours : 1. sa description et situation ; — 2. son antiquité ; — 3. ses augmentations ; — 4. son hostel de ville, ses maires, échevins, etc. ; — 5. ses privilèges.

Le neufviesme comprend les antiquités des villes de la pro-

vince : Amboyse, Chinon, Chasteaurenaud, Langeais, Loudun, Montrichard, Monbason, Lisle-Bouchard, Lahaye [1].

La seconde partie, de l'estat ecclésiastique, contiendra trois livres :

Le premier, des archevesques de Tours ;

Le second, de la fondation des abbayes ;

Le troisiesme, des fondations des prieurés.

(Bibl. Nat., fonds Duchesne, t. 57, f° 172. Autog.)

4. — Carreau à François Duchesne.

De Tours, ce 13 juin 1683.

Monsieur, Vous m'avez si obligeamment communiqué vos mémoires touchant la famille de l'Isle-Bouchard qui m'ont utilement servy, que i'ay recours à vous pour vous demander la mesme grace pour celle de la Haye, dont i'ay presque toute la suite, comme vous verrez par le mémoire que ie prends la liberté de vous envoyer. Ie ne doute point que vous n'ayez encore quelques bons sentiments pour nostre province, dont Monsieur votre père a été le plus bel ornement. I'avais commencé son éloge par le mettre parmy les illustres de nostre province ; mais i'ay pensé que personne ne pouvoit mieux ce faire que vous, qui avez si dignement hérité toutes ses belles qualitez ; ie vous demande la grace de m'en faire part d'un petit abrégé, et du mémoire de tous les livres qu'il a composé, afin de l'employer dans mon histoire [2],

(Suscription.) — Monsieur Duchesne, conser du Roy, historiographe de France et advocat en tous les conseils de Sa Majesté, demt près le collège de Navarre, à Paris.

[1] On remarquera l'omission de Loches, dont Carreau d'ailleurs paraît s'être peu occupé.

[2] Ces questions montrent que Carreau avait commencé la galerie des hommes « illustres » du pays et travaillait déjà à des généalogies, en vue de ses notices sur les lieux titrés (voir celles sur l'Ile-Bouchard et sur la Haye, dans Chalmel, tome III, qui a dû reproduire les notices de Carreau).

De Tours, le 18 septembre 1683.

Monsieur, Ie me donné l'honneur de vous escrire, il y a trois mois, par une personne de mes amys, pour vous prier de me mander vostre sentiment sur la famille de la Haye-Passavant, et de m'envoyer un mémoire de tous les livres que feu Monsieur vostre père a composé, soit manuscrits ou imprimez, afin de les employer dans l'éloge que i'en fais parmi les illustres de Touraine. Vous m'obligerez sensiblement, Monsieur, d'y faire réponce à vostre loisir, et d'y adiouster un petit mot de vostre avis sur Hugues Larchevesque, seigneur de Monfort et de Samblançay, auquel Monsieur vostre père, dans son histoire de Luxembourg [1], a donné pour femme Ysabeau de Neele. Ce qui me donne faict de vous demander de qui estoit fils cet Hugues Larchevesque, c'est que le père Estienne de Lusignan n'en fait point mention dans son histoire de cette famille [2], et que le testament de cet Ysabeau de Neele, où elle prend qualité de dame de Samblançay, ne parle en aucune manière de son mary. Elle estoit fille de Raoul de Chomont, seigneur de Neele, connestable de France.

I'espère, Monsieur, que vous me ferez la grace de me mander vostre sentiment, et que vous m'accorderez celle de me dire, etc.

(Même suscription que la précédente.)

De Tours, ce 17 août 1684.

Monsieur, ie me suis autrefois donné l'honneur de vous escrire au sujet de la famille des seigneurs de la Haye en Touraine, dont ie vous priais de me mander vostre sentiment, et celuy de feu Monsieur votre père, dont les remarques sont si savantes et en si grande vénération parmy les curieux de l'histoire. Ie vous marqué à ce sujet qu'Ysabelle de Passavant

[1] Cet ouvrage a paru en 1617 (in-8°). — Sur Hugues Larchevêque (XIVe siècle), voir ce qui en est dit à l'article de Semblançay par Chalmel (t. III, p. 281), évidemment d'après Carreau.

[2] Estienne de Cypre de Lusignan : *Les généalogies de soixante et sept très nobles et très illustres maisons* (1587, in-4°). La notice sur la maison de Luxembourg commence p. 99.

espousa un seigneur de la Haye en Touraine, que Mr Maan [1], en son histoire des archevesques de Tours, nomme Philippe, père de Barthélemy, seigneur de la Haye, et de Geoffroy de la Haye, archevesque de Tours en 1313. I'ai la suite des seigneurs de la Haye depuis le neufviesme siècle jusqu'en 1174. Monsieur l'abbé de Marolles cite un Hugues, seigneur de la Haye, l'an 1205, sur les mémoires de feu Mr Duchesne; le reste m'est inconnu. Marguerite, dame de la Haye et de Marmande, épousa Jean comte de Sancere, lequel en qualité de seigneur de ces deux terres assista à l'entrée d'un archevesque de Tours, l'an 1385. En 1420, Jean de Torsay estoit seigneur de la Haye, et i'ay ses descendans iusqu'à présent; mais i'ay besoin de vostre secours pendant deux siècles. Ie vous demande cette grace, et de me croire, etc.

(Même suscription que la précédente.)

(Bibl. Nat., fr. 12863. Autog.)

5. — Carreau à dom Lopin.

(s. d.)

Mon très révérend père [2], Ie me donné l'honneur de vous écrire, il y a deux mois, pour vous supplier de scavoir de messieurs les religieux de l'abbaye de Vendosme s'ils ont quelque bulle donnée en faveur de l'abbaye par le pape Urbain II. Lorsqu'il vint en France, il coucha à l'abbaye de Vendosme, et bénit, dans le 26 de février 1095, le crucifix de l'église, remettant la septiesme partie des péchés à tous ceux qui célébreroient tous les ans le iour de cette bénédiction. Cette remarque est tirée d'une des croniques d'Aniou données au public par le père Labbe, tome I de sa Nouvelle biblio-

[1] Maan, *Sancta et metrop. ecclesia Turonensis*, in-fo (1667), p. 146 no 1.

[2] Jacques Lopin, d'une famille originaire de Touraine, est né à Paris en 1655. Profès à Bourgueil en 1674, il fit un cours de philosophie à Marmoutier, et de là fut appelé à Saint-Germain-des-Prés pour travailler à une édition des Pères grecs. Il mourut dans cette abbaye le 29 décembre 1693, à l'âge de trente-huit ans.

La lettre de Carreau, étant antérieure au moment où dom Lopin a quitté Marmoutier, nous paraît pouvoir être placée entre 1685 et 1690.

tèque, p. 289, ligne quatre [1]. I'ay quasi toutes les bulles données par ce pape, et toutes ses actions principales pendant qu'il fut en France. De Vendosme il alla à Tours, arriva à Mairmoustier le troisiesme de mars, et y séiourna neuf iours, et consacra l'église le dimanche 10e du mois de mars, et le lendemain le cimetière de S. Nicolas, comme le remarque l'auteur anonyme des abbés de Mairmoustier, qui est à la fin de Grégoire de Tours, 125, 126, 127 et 128. Il fut au concile à Tours, la semaine suivante, donna une bulle en faveur de Mrs de S. Martin, assista à une procession générale le dimanche, etc. S'il y a eu quelque chose de particulier à Vendosme, ou qu'ils ayent quelque autre autantique pour la iustification du voyage du pape à leur abbaye, la datte qu'il y arriva, et la datte qu'il en sortit, ie serois bien aise de faire une petite dissertation sur le suiet. Il est besoin de remarquer que le mois de mars 1095, selon la manière de compter des François, qui commençoient l'année à Pasques, étoit mars 1096 selon la facon de compter des Romains, qui commençoient l'année au premier de janvier.

I'ay égaré l'extrait d'un ancien titre du grand chartrier dans la layette de Foncher, qui est un iugement rendu par Adraldus, vicomte de Tours, *presente Roberto comite*, [qui est] fort curieux pour faire voir le temps que les comtes ont commencé à résigner la fonction de iuges, et que les vicomtes ont prononcé les iugemens en présence des comtes, de mesme que les lieutenans généraux en présence des baillys. Si le titre est trop long, ie n'auray besoin que des trois ou quatre premières lignes et des dernières pour la iustification du temps. Ie crois que le titre est dans la layette de Lavaré, et non pas de Foncher [2]. Attendant l'honneur de vous voir, ie suis, etc.

Mon très révérend père dom Robert Loppin, religieux, à Mairmoustier [3].

(Bibl. Nat., fr. 20 941, f° 20. Autog.)

[1] Cet ouvrage du Père Labbe a paru en 1657.

[2] Foncher et Lavaré étaient deux prieurés dépendant de Marmoutier, et dont les archives étaient particulièrement riches.

[3] Cette lettre porte un cachet aux armes de Carreau.

6. — Plan de Carreau.

(Vers 1690.)

Dessein de l'histoire du Pays et duché de Touraine[1].

Entre les grands projets dressez par défunt Monsieur Colbert ministre d'État, dont la mémoire est encore en vénération parmy les gens de lettres, il n'y en a point de plus noble et de plus avantageux à la gloire de nôtre auguste monarque Louis le Grand, que l'histoire générale de France, qu'il avoit proposé de faire donner au public, sous son heureux règne. Pour y réussir avec quelque succès, il avoit ordonné à mess. les intendans de faire travailler à l'histoire particulière de chaque province, afin d'en choisir les faits les plus remarquables pour en composer l'histoire générale.

Dans ce dessein, l'auteur de l'histoire de Touraine ayant recüeilly plusieurs mémoires dans les registres du Parlement et de la Chambre des comptes de Paris, dans les chartriers des principales églises de la province, et dans les histoires générales et particulières de France et d'Angleterre[2], qu'il a lû avec beaucoup d'exactitude, se trouva obligé, par l'ordre du ministre, de continüer son ouvrage, qu'il est prest de donner au public. Mais comme cette entreprise est d'une assez vaste étenduë, que personne n'a encore traité à fond l'histoire de Touraine, et qu'il peut luy en être échappé des circonstances remarquables, il a été conseillé par des personnes d'érudition, d'en donner un plan général, afin d'engager non-seulement les seigneurs et communautez de cette province de luy communiquer leurs titres, mais aussi d'exciter les personnes qui ont du goût pour les belles lettres, de

[1] Ce dessein, imprimé à l'origine en 8 p. in-4°, a été publié dans les *Mém. de la Soc. arch. de Touraine* (t. IV, p. 96-105). Si nous le reproduisons ici, c'est afin de permettre de le comparer avec le plan qui l'a précédé et avec celui qui l'a suivi. Il nous a paru à propos de débarrasser le texte de lettres capitales qui sont en nombre excessif.

[2] A. Duchesne avait fait paraître en 1614 l'*Hist. génér. d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande*, et en 1619 *Historiæ Normannorum scriptores antiqui*. C'est surtout à ces ouvrages que Carreau paraît faire allusion ici.

luy faire part de leurs découvertes et de leurs avis, qu'il recevra avec toute la soumission et la reconnoissance possible.

L'auteur divise son ouvrage en six livres, dont chacun est composé de deux parties. Dans l'une il traite de l'état civil, et dans l'autre de l'état ecclésiastique[1].

1er Livre.

Le premier commence par une description sommaire de la Touraine. Il en fait voir les différentes étenduës par rapport à ses deux états, ses cantons distinguez par les noms de Varennes, de Verron, de Champagne, de Brenne et de Gastines : la qualité de leur terroir, les singularitez que la nature y a produit, ses rivières, la situation de la ville capitale, ses commencemens, rüines, rétablissemens, augmentations et accroissemens, sa réduction à l'obéissance des Romains, son érection en métropole, ses anciens magistrats, ses ouvrages publics, et autres avantages, qui la distinguoient avec les villes d'Anjou, du Maine et de la Bretagne, qui ne faisoient autrefois qu'une même province avec la Touraine, sous le nom de troisième lyonnoise : ses inscriptions, bas-reliefs, colomnes, et autres ornemens d'architecture qui nous restent du débris des Romains, et sa réduction à l'obéissance des Wisigots, qui regnoient alors en Aquitaine.

La II. partie de ce livre, contient l'état de l'église de Tours sous l'empire des Romains, son établissement en métropole à l'exemple du gouvernement civil, la liberté et la manière qu'on observoit dans les élections auparavant le règne des François : la suite de ses évêques, les fondations, rüines et rétablissemens des églises de S. Gatien, de S. Martin, et des autres églises et monastères de la province : les éloges des saints nez en Touraine : les conciles, et autres événemens mémorables arrivez dans le diocèse, sous la domination des Romains et des Wisigots.

[1] En cela Carreau s'est conformé aux usages de son temps. Cependant, il donne une autre raison de cette division dans son mémoire sur la généralité (1698). « Le diocèse de Tours, y dit-il, n'est pas de si grande étendue que le duché : c'est pourquoi il a été nécessaire d'en faire un état particulier. »

2e Livre.

Le second comprend les évenemens mémorables qui sont arrivez en Touraine sous les rois de France de la première race, sa réduction à l'obéissance des François sous la dépendance du royaume d'Aquitaine, ses changemens et révolutions causées par les différents partages des fils de France, la suite de ses ducs et de ses comtes : l'origine des privilèges et immunitez accordées à la ville de Tours par le roy Clovis premier, continüées par les rois Clotaire premier, Caribert et Sigebert, autorisées par les lettres patentes du roy Childebert II. fils de Sigebert ; ses loix, usages et coûtumes confirmées par le roy Caribert, fils de Clotaire premier, rédigées par écrit la première fois en l'année mil quatre cens soixante, reveuës en mil cinq cens cinq, et réformées en mil cinq cens cinquante-neuf : la défaite de trois cens mille Sarrasins dans les landes de Charlemagne, à deux lieuës de la ville de Tours, l'an sept cens vingt-sept, et généralement tout ce qui s'est passé de plus mémorable en cette province sous les rois de France de la première race.

La II. partie fait voir l'autorité que les premiers rois de France avoient dans les élections des évêques, les fondations des églises et des abbayes du diocèse de Tours, les éloges des saints nez dans la province, les conciles et autres assemblées de prélats.

3e Livre.

Le troisième renferme les événemens mémorables arrivez en Touraine sous les rois de France de la seconde race, sa séparation du royaume d'Aquitaine, et sa réünion au royaume de France, l'établissement des écoles dans la ville de Tours, qui ont fleury pendant huit siècles ; avec les lettres patentes portans érection d'une université par le roy Henry IV. et l'opposition des marchands : les rüines de la ville de Tours, et des autres villes de la province, causées par les fréquentes courses des Normands, leur fuite honteuse et leur défaite à la veuë du corps de saint Martin, son transport hors de la province et son retour. On y parlera par occasion de l'origine de la chappe et de l'étendart de ce saint, et à quels usages on s'en servoit dans les guerres [1]. On y verra la fon-

[1] En 1637, Aug. Galland, né à Tours, avait fait paraître une dissertation sur ce sujet (in-4°).

dation de Chasteauneuf, autrement appellée la ville de S. Martin, avec ses privilèges, franchises et immunitez, la suite des comtes de Touraine, l'origine des vicomtes de Tours, et des vassaux royaux qui assistoient les comtes et les vicomtes à rendre la justice, leur employ et autorité, avec l'explication des termes, par la grâce de Dieu, qu'ils prenoient dans leurs titres.

La II. partie de ce livre fait voir le temps que le nom d'archevêque a commencé d'estre en usage dans l'église de Tours : l'origine du différend entre les archevêques et les évêques de Dol, les fondations des églises et des abbayes, les éloges des saints nez en cette province et de ceux qui se sont rendus recommandables dans les premières dignitez de l'Eglise, les conciles et autres événemens memorables arrivez dans le diocèse de Tours, sous les rois de France de la seconde race.

4e Livre.

Le quatrième contient les éloges des comtes héréditaires de Touraine dans les maisons de Champagne, d'Anjou et d'Angleterre, avec leurs alliances et principales actions. On y parle en passant des fondations et antiquitez des villes et lieux titrez de la province, et de l'étendue de leurs jurisdictions. On y donne aussi les noms des seigneurs propriétaires ou engagistes depuis sept cens ans, avec leurs généalogies.

La II. partie rapporte la suite du différend entre les archevêques de Tours et les évêques de Dol, sa décision par les décrets des papes Luce II. et Innocent III, le catalogue des archevêques qui ont tenu le siège de Tours, sous le gouvernement des comtes héréditaires de Touraine, jusqu'à la fin du douzième siècle : les fondations des églises, avec les éloges des saints nez en cette province, et de ceux qui se sont rendus illustres dans les premières dignitez de l'Église.

5e Livre.

Le cinquième commence par la réünion de la Touraine à la couronne de France, les guerres arrivées à ce sujet entre la France et l'Angleterre, qui ont été suivies de plusieurs traitez de paix, son érection en duché et pairie en faveur des fils de France, la suite de ses ducs et duchesses vérifiée par

les titres de leurs appannages qui sont dans la Chambre des comptes de Paris : les éloges des hommes illustres nez en cette province, qui ont paru dans les premières charges de la couronne, et qui se sont rendus recommandables tant dans la guerre, que dans les sciences et dans les arts : les états généraux et autres assemblées tenuës en Touraine : l'établissement des manufactures, l'érection de la maison de ville, la création des élûs pour le gouvernement de la ville, et ensuite du maire et des vingt-quatre échevins ; et généralement tous les événemens mémorables arrivez en Touraine, depuis sa réünion à la couronne de France jusqu'à François de France, dernier duc de Touraine.

La II. partie du cinquième livre traite de la forme et manière dont se faisoient les élections dans l'église de Tours, sous les rois de France de la seconde race, leur décadence arrivée par les indults des papes et par la mésintelligence des chanoines : enfin leur anéantissement par le concordat entre le pape Leon X. et le roy François premier. On rapporte aussi les cérémonies qui se faisoient aux entrées des archevêques, avec le catalogue de ceux qui ont gouverné l'église, depuis le treizième siècle jusqu'au concordat, les hommes illustres de Touraine qui ont paru dans l'église, les conciles, et autres assemblées ecclésiastiques, les fondations des églises et des abbayes, et autres événemens mémorables arrivez dans ce diocèse.

6e Livre.

Le sixième contient les événemens mémorables qui sont arrivez sous les rois de France, depuis Henry III. jusqu'à nôtre auguste monarque Louis le Grand : l'établissement du parlement et des autres chambres supérieures dans la ville de Tours : les éloges des hommes illustres qui ont paru depuis six-vingt ans dans les premières charges de la couronne et de ceux qui se sont rendus considérables dans la guerre, dans les sciences et dans les arts. On ajoûtera ensuite le catalogue de tous les gouverneurs et lieutenans généraux de la province, des lieutenans généraux du roy, des gouverneurs de la ville et du château, des intendans, des baillifs, des lieutenans généraux, présidens, etc.

La II. partie contient le catalogue des archevêques de Tours, depuis qu'ils sont à la nomination du roy, les fonda-

tions des églises et des monastères, les éloges des saints nez en cette province, et généralement tout ce qui s'est passé de plus mémorable dans le diocèse de Tours.

On donnera les preuves de cette histoire à la fin du livre.

AVIS A MESSIEURS DE LA NOBLESSE

L'auteur a aussi recüeilly plusieurs mémoires touchant les familles nobles de Touraine, dont il a dessein de faire un nobiliaire qu'il divisera en trois parties.

La 1re. traitera des familles éteintes.

La 2e. des familles originaires de Touraine qui se sont transplantées en d'autres païs.

La 3e. de celles qui subsistent. Il y comprendra pareillement les seigneurs et gentilshommes qui ont des terres en Touraine, quoy qu'ils ne soient pas de la province. Mais il ne peut finir cet ouvrage sans le secours de ceux qui y ont quelque intérest; c'est pourquoy il invite Messieurs les gentilshommes de lui communiquer leurs titres, avec les extraits généalogiques de leurs familles, leurs emplois et commissions, ceux de leurs pères et ayeuls, et leurs alliances : les noms des seigneurs qui ont possédé leurs terres, leurs armoiries et blasons, les devises, épitaphes et inscriptions posées dans les églises, et généralement tout ce qui peut contribüer à la connoissance et à la gloire de leurs familles [1].

Ceux qui auront la bonté de luy vouloir donner quelques avis adresseront, s'il leur plaist, leurs lettres à Monsieur Duval, marchand libraire dans la ruë de la Scellerie, pour faire tenir à monsieur D. L. P. [2].

7. — Carreau au Marquis de Dangeau.

Ce 3 may 1699.

Monseigneur, l'esperois avoir l'honneur de vous présenter les mémoires de vostre illustre famille que ie vous avois promis, et i'estois venu exprès à Paris dans l'espérance que vous

[1] Ce nobiliaire paraît être resté à l'état de projet.

[2] Ces initiales, comme M. Luzarche l'a fait remarquer, signifient D[e] L[a] P[ierrée]. — Dans ce prospectus, Pierre Carreau a substitué à son nom celui de ce fief, dont il était devenu possesseur par la mort de son oncle; mais dans toutes les pièces que nous connaissons de lui, il signe toujours « Carreau ».

y viendriez l'une des deux dernières semaines ; mais puisque i'ay esté privé de cet avantage, ie prend la liberté de les laisser à monsieur Lagau. I'y aurois adiousté les preuves, si ie les avois eu chez mon fils, où ie suis actuellement.

Je travaille incessamment à faire écrire l'histoire de Touraine, qui sera achevée à la S^t^-Jean. Ie trouve souvent des faits à y adiouster, et ie ne fais point de voyages icy que ie n'y fasse quelque nouvelle conqueste, ce qui fait que ie souhaiterois fort y venir plus souvent, si i'estois en état d'en soutenir la dépence. Oserois-ie, monseigneur, espérer quelque petite recompence pour les mémoires de la généralité de Tours que i'ay fait pour messeigneurs les princes ? I'en employerois volontiers une partie à quelques petits voyages de Paris, d'où ie ne suis éloigné que de deux petites lieues. Monsieur l'abbé m'y souhaitte pour lire mon ouvrage avec luy[1]. Ie vous avoue, Monseigneur, que i'ay grande passion de le mettre en état de vous estre présenté. Si monsieur l'intendant de Tours vouloit me rendre iustice, il y a mille occasions de me faire donner quelque petite récompence. Ie scay que des personnes qui ont travaillé pour d'autres provinces en ont eu des intendans : mes mémoires de la généralité de Tours ont eu l'avantage d'estre bien receus ; on a mesme proposé de renvoyer tous les autres pour les rendre uniformes aux miens. Cet ouvrage passe pour l'ouvrage de monsieur l'intendant ; et puisqu'il en a tout l'honneur, il est bien iuste au moins qu'il m'en donne récompence. Ie n'ose vous supplier, Monseigneur, de luy en escrire ; cependant il vous l'a promis en ma présence.

Au suiet de la Touraine, ie prendray la liberté de vous dire, Monseigneur, qu'il est encore mort deux échevins à Tours depuis un mois. On ne scayt point si vous remplirez les places, ou si le Roy les érigera en charge. Si le nombre

[1] Louis de Courcillon, né à Dangeau en 1643, suivit l'exemple de son frère aîné, le marquis de Dangeau, en abjurant le protestantisme vers 1670. Il reçut du roi plusieurs bénéfices ecclésiastiques, remplaça l'abbé Cottin à l'Académie française en 1682, et mourut à Paris le 1^er^ janvier 1723. — M. Merlet, à qui nous devons la meilleure notice sur cet abbé, qui était homme de lettres (*Bibl. Chartraine*, 1882, p. 110), a donné une liste de ses ouvrages. — Les papiers de l'abbé, achetés par la Bibl. du roi en 1719, ont été reliés en 230 volumes (L. Delisle, *Le Cab. des mss.*, t. I, p. 419).

n'est point remply, ie vous supplie, Monseigneur, de penser en moy, non pas tant pour la charge, que pour avoir avec plus de facilité communication des titres de la maison de ville, qu'on ne refuse iamais aux échevins. Ie suis avec respect,

Monseigneur, vostre très humble, très obéissant et très obligé serviteur,

CARREAU.

(Bibl. Nat., fonds Dangeau, fr. 22 819, f° 119. Autog.)

8. — Carreau.

De Paris, le [septembre 1699 [1]].

Monsieur, Ie suis en peine si vous avez receu un petit paquet, il y a environ cinq à six semaines, où ie vous envoyois le huitiesme livre de mon histoire, contenant les gouverneurs, sénéchaux, lieutenans, etc. Comme ie l'envoyé à M. Gauf pour le charger au messagér, cela fait que i'en suis davantage en peine. Obligez moy, Monsieur, ie vous prie, de m'en mander des nouvelles, et de m'envoyer ce que vous me promettez il y a si longtemps, un crayon de l'écu d'armes qui est dans le manuscrit de chez monsieur Masson : ie vous rendray ce qu'il vous aura cousté. I'en ai affaire nécessairement, et ie l'ay promis à un de mes amys.

Ie suis venu exprès à Paris pour lire mon ouvrage avec monsieur l'abbé Dangeau ; j'y arrivé la veille de Nostre Dame [2], et i'espère y estre dix ou douze iours. Ainsi faites moy réponce chez madᵉ Prévost, parce que i'ay pris un logement tout auprès, afin d'estre plus près de monsieur Dangeau, qui n'en demeure qu'à deux cent pas. Monsieur le marquis de Dangeau m'a promis qu'il ne m'en cousteroit rien pour ma dépence.

Comme l'affaire touchant la récompence de ce que i'ay fait

[1] La date et quelques parties de cette lettre portent des traces de brûlure.

[2] Notre-Dame de septembre (voir plus loin ce qui est dit des vignes et du prix du bled).

de la généralité de Tours est une affaire commune à toutes les généralités de France, cela fait qu'il faut prendre de plus grandes mesures : on espère pourtant qu'on nous donnera quelque gratification. Si ie me porte assez bien, ie solliciteray fortement pour mon particulier : il n'y a que l'intérest général qui gaste tout.

[Ie repr]ends que ie vous ay mandé qu'il y a deux mois, la veille [du jour où ie] partis pour m'en retourner à Nogent, que ie vis M... Pallu [1], et que M. Durnan m'ayant dit qu'il avoit des [ordres, et estoit] obligé de donner des commissions, ie luy répondis que ma femme avoit l'honneur d'estre sa parente au quatriesme degré. Ie luy en parleray encore. Ie vous proteste que c'est uniquement pour vous; mais ie vous prie de n'en parler à personne, parce qu'il y a une étrange ialousie dans la famille contre vous. Ie ne scais si vostre femme a veu made Pallu, la religieuse. Il ne faut point se rebuter : elle peut luy dire que M. Durnan et ma femme sont parens au 4e degré. Qu'elle la voye aussi tost la présente receue. Le grand Remon, l'un des intéressés, mourut jeudy de nuit, et fut enteré hier au soir. Il pourra y avoir des commissions à donner : c'est une occasion d'en parler à Made Pallu. Ie feray de mon costé ce que ie pourray; mais ie vous prie le secret, parce que ie ne suis pas bien aise qu'on sache que ie travaille pour vous plus tost que pour d'autres.

Mandez moy, ie vous prie, des nouvelles de nos vignes et du prix du bled.

I'ay été malade douze iours à Nogent, à mon retour de Paris. Comme i'avois mandé que i'avois beu de la ptisanne à Paris, de quoy en a fait reproche à M. le curé, il croid que i'ay contribué à la lettre impertinente qu'a escrit la Piccardière [2].

Ie puis asseuré qu'il a fait ce qu'il a peu auprès de Made et Messieurs, mais que, tant par résignations que par permutations, nul n'y est receu qu'il n'ait certificat de l'évesque du diocèse où est situé le bénéfice. Ainsi il falloit qu'il allast à Bourges pour estre interrogé, puis avoir l'agrément de Made.

[1] Probablement le Père Martin Pallu, jésuite. — On voit qu'il s'agissait de démarches pour un office.

[2] Peut-être le sr Cormier de la Picardière.

et après obtenir un visa. C'est apeler bien des censures pour un bénéfice qui ne vaut pas assurément plus de 200 ℔.

Vostre très humble et très obeissant serviteur.

CARREAU.

Si M. l'Intendant va à Paris, mandez le moy, vous prie.

(Bibl. Nat., dom Housseau, t. XXXIX, f° 76. Autog.)

9. — Préface définitive.

Préface servant de Projet pour l'histoire de Touraine.

De tous les projets qu'on a dressés pour les belles-lettres sous le règne de notre auguste monarque Louis le Grand, il n'y en a point de plus avantageux à sa gloire, ni de plus utile et plus honorable à la nation française, que l'histoire générale de France qu'on avoit proposé de donner au public dans toute son étendue et perfection. Pour y réussir avec plus de succès, on avoit jugé à propos de faire travailler auparavant à l'histoire particulière de toutes les provinces du royaume, afin d'en choisir les faits les plus mémorables pour joindre à l'histoire générale [1].

Ce dessein a été heureusement exécuté en plusieurs provinces : tous nos voisins ont recueilli avec soin leurs antiquités ; et j'ai vu de mon temps l'histoire du Poitou écrite par Besly, celle de Blois par Bernier, celle du Berry par La Thaumassière, celle des comtes du Maine par Trouillard, et les illustres de la même province par Blondeau [2]. L'histoire d'Anjou a été donnée au public par Bourdigné, par Hiret, par du Haillan [3] ; et M. Pétrineau, un des académiciens

[1] Voir ce qui a été dit plus haut, sur ce projet d'histoire.

[2] Besly, *Hist. des comtes de Poictou et ducs de Guyenne*, etc. (1647). — J. Bernier, *Hist. de Blois*, etc. (1682). — Thaumas de la Thaumassière, *Hist. de Berry* (1689). — Trouillard : *Mémoires des comtes du Maine* (1643). — Blondeau, *Les Portraits des hommes illustres de la province du Maine* (1643).

[3] J. de Bourdigné, *Hist. agrégative des annales et croniques d'Anjou*, etc. (1529). — J. Hiretius, *Des antiquitez d'Anjou* (1605). — Girard du Haillan, *De l'estat et succez. des aff. de France...*, ensemble une sommaire histoire des seigneurs, comtes et ducs d'Anjou (1570).

d'Angers, nous en fait espérer une beaucoup plus ample, avec des observations très curieuses [1].

L'histoire de notre province est demeurée quasi dans l'oubli ; et hors les vies des archevêques de Tours, écrites en latin par Jean Maan, docteur en théologie de la faculté de Paris, chantre et chanoine de l'église cathédrale de Tours, nous n'avons encore vu personne qui ait voulu travailler à l'histoire de Touraine, quoiqu'elle ait donné naissance à plusieurs écrivains qui ont fait paraître leur capacité par d'autres ouvrages, qu'ils ont donnés au public.

Cependant, si on considère l'histoire par les grands événements, on n'en trouvera guère de plus mémorables que ceux qui sont arrivés en notre province, ni qui aient plus de rapport à l'histoire générale de France, soit à cause des voyages de nos rois dans la ville de Tours pour visiter le tombeau de S^t^ Martin, qu'ils reconnoissoient pour un des principaux patrons et protecteurs de leur royaume, ou par le séjour qu'ils ont fait en cette province, dans laquelle ils étoient attirés par la beauté du pays et par la bonté de l'air, ou par les importantes affaires qui leur étoient survenues, à cause des guerres qu'ils ont été obligés d'entreprendre contre les comtes de Touraine, ou à cause des guerres que les comtes de Touraine ont eues avec leurs voisins, dans lesquelles nos rois ont pris intérêt par maxime d'Etat.

On y verra plusieurs actions solennelles où nos rois ont assisté en personne ; des entrevues qu'ils ont eues avec les rois d'Aquitaine, d'Angleterre, d'Écosse et de Navarre ; des traités de paix et d'alliance entre la France et l'Espagne, l'Angleterre, l'Écosse, la Savoie, la Bourgogne et la Bretagne ; les mariages des rois Louis XI et Charles VIII, et les fiançailles de François I^er^ avec Madame Claude de France, suivies de leurs baptêmes, et accompagnées de tournois et des autres magnificences qu'on a accoutumé d'observer en ces occasions.

On y verra pareillement des ambassades solennelles de la part des empereurs, des rois d'Angleterre, d'Espagne, d'Hongrie, d'Écosse ; des états généraux et autres grandes assem-

[1] Pétrineau des Noulis, *Projet d'histoire d'Anjou* (s. l. n. d., in-4° de 12 p.).

blées où nos rois ont été présents ; des conciles généraux où les papes ont assisté en personne.

On y trouvera aussi plusieurs événements communs à l'Anjou, au Maine, au Poitou, à la Normandie, à l'Aquitaine, et aux autres provinces qui ont appartenu conjointement aux rois d'Angleterre.

Enfin, on y remarquera quantité de faits et de circonstances qui regardent l'histoire générale de France, la chronologie et le blason.

Plusieurs seigneurs et gentilshommes y trouveront des marques particulières de leurs familles, soit dans les antiquités des villes et des lieux titrés de Touraine, ou dans la liste des gouverneurs et lieutenants généraux de la province, et des gouverneurs et lieutenants de roi des villes et des châteaux.

Que si on considère les provinces par les grands hommes qu'elles ont produits, on n'en trouvera pas en France, eu égard au peu d'étendue de la Touraine, où il y en ait un plus grand nombre que dans la nôtre. On y compte quinze prélats saints, et cinq autres auxquels la voix publique a donné le titre de bienheureux ; deux martyrs, six religieux et plusieurs autres qui ont répandu leur sang pour la foi ; deux veuves et deux vierges mortes en réputation de sainteté. — Dans l'état ecclésiastique, un pape, un grand maître de l'ordre des Templiers, et sept cardinaux. — Dans l'état civil, six chanceliers et gardes des sceaux; six maréchaux de France; quatre grands amiraux; six grands maîtres des arbalétriers ou d'artillerie; et six généraux d'armées. — Dans les sciences et les belles-lettres, deux cent vingt écrivains, qui ont donné de leurs ouvrages au public, tant sur la théologie, la philosophie, sur les mathématiques, sur la jurisprudence et sur la médecine, que sur la poésie latine et françoise, et dans les langues grecque, latine et orientale. — Dans les arts, plusieurs célèbres ouvriers en imprimerie, en peinture, en sculpture, en gravure, en tapisserie, en broderie, et en étoffes d'or, d'argent et de soie.

La gloire d'avoir donné naissance à tous ces hommes célèbres n'appartient pas à la Touraine seule ; elle doit rejaillir aussi sur toute la France; et si, selon l'ancien proverbe, on peut connoître la grandeur du lion par son ongle, *ex ungue leonem*, on pourra connoître la grandeur du royaume de

France par une des plus petites provinces, qui a produit un aussi grand nombre d'hommes illustres.

Comme il y a des exemples dans tous les états de la vie, j'ai sujet d'espérer qu'il n'y aura personne qui ne trouve de quoi imiter en ceux de sa profession. Le clergé y trouvera des prélats éminents en sainteté et en doctrine ; la noblesse et ceux qui font profession des armes y trouveront la valeur récompensée par les principaux emplois de la guerre, où plusieurs se sont élevés par leur valeur; les gens de lettres seront au comble de leurs espérances, lorsqu'ils verront le soin qu'on prend de conserver la mémoire de leurs ouvrages; et les plus célèbres ouvriers apprendront qu'ils ne doivent pas seulement travailler pour leur utilité particulière, mais aussi pour la gloire.

Surtout, j'ai sujet de me flatter que les Tourangeaux, mes compatriotes, y trouveront de quoi satisfaire leur curiosité, et qu'ils se feront une espèce de plaisir d'apprendre l'origine de leurs ancêtres, les antiquités des villes où ils ont pris naissance, les seigneurs qui les ont gouvernées, les événements singuliers et quantité d'autres faits historiques arrivés en leur pays.

Je ne doute pas même qu'ils n'y trouvent souvent l'utile mêlé à l'agréable. En effet, si les grands hommes de l'antiquité romaine étoient épris d'une noble ardeur lorsqu'ils regardoient les portraits de leurs ancêtres, par le souvenir de leurs belles actions, et si la seule vue des armoiries de ceux qui avoient combattu les infidèles dans la Terre sainte a été capable autrefois d'animer à de semblables entreprises, je dois espérer que ces exemples domestiques en piété, en valeur et en doctrine, que je rapporte en cette histoire, animeront les François et particulièrement les Tourangeaux qui sont pénétrés de quelque amour pour leur patrie, et les encourageront à les imiter, afin de se tracer un chemin à l'immortalité.

Enfin, je me persuade que, voyant la fidélité inviolable de leurs ancêtres récompensée par les privilèges et par les autres grâces et faveurs dont ils ont été honorés de temps en temps par nos rois, ils en seront vivement pénétrés de reconnoissance, et qu'ils continueront, avec la même ardeur qu'ils ont toujours fait jusqu'à présent, l'amour et la soumission qu'ils ont toujours eus pour leurs princes, sans être jamais détachés de leur devoir et de l'obéissance qu'ils leur doivent.

A la vérité, je peux dire sans flatterie, à l'honneur et à la gloire de notre patrie, que la ville de Tours, capitale de notre province, est une des villes de France qui a été la plus fidèle à ses princes, et qui en a été aussi honorée des plus beaux privilèges.

C'est la première ville que les rois de France ont affranchie de la taille, et des droits ordinaires que les autres peuples avoient accoutumé de payer. C'est la première, en faveur de laquelle ils ont donné leur premier édit et leurs premières lettres patentes; et c'est l'unique qui se peut glorifier d'en avoir conservé les titres et les monuments avec plus d'intégrité depuis près de douze cents ans, sans crainte d'aucune altération, et dont il reste encore autant de copies authentiques qu'il y a d'exemplaires de Grégoire de Tours.

C'est la première ville de France où on a commencé à faire une bibliothèque, selon le témoignage du président de Thou ; c'est la première où l'empereur Charlemagne a établi des écoles publiques, selon Alcuin ; c'est une des premières où on a battu monnoie, et dont les espèces sont encore les plus en usage dans le commerce ; enfin, c'est la première où le grand Clovis fit une espèce de résidence pendant quelque temps, pour se délasser de la guerre, après la défaite des Wisigoths, comme le rapportent tous nos historiens.

Elle a servi d'asile au roi Charles VI durant les guerres des Anglois, et au roi Henri III pendant la rébellion de ses sujets, le roi s'étant vu réduit en cette occasion, selon le témoignage de Mathieu [1], au royaume de Tours, de Blois et de Beaugency seulement.

J'avoue, néanmoins, que ce n'est pas sans beaucoup de réflexion et sans avoir longtemps délibéré que je me suis déterminé à donner au public cette histoire, que j'avois entreprise pour ma propre satisfaction : la difficulté de remplir parfaitement le dessein que je m'étois proposé, et la délicatesse du siècle, qui demande une grande netteté dans l'expression et un certain arrangement qui attache agréablement les lecteurs, ont été deux grands obstacles qui m'ont arrêté jusqu'à présent. J'avoue même que je ne les ai surmontés qu'avec peine, plutôt par obéissance que par inclination, et après avoir fait voir mon ouvrage à des personnes éclairées

[1] P. Matthieu, *Hist. de France*, etc. (1631).

et d'un grand mérite [1], pour qui j'ai toute la déférence possible.

A la vérité, je n'ai rien dit qui ne soit appuyé de bonnes preuves, que j'ai puisées dans les anciens historiens et dans les chroniques de France, d'Angleterre, de Bretagne, de Tours et d'Anjou, dans les registres du Parlement et de la Chambre des comptes de Paris, dans les chartriers des églises et des principales abbayes de Touraine, et dans les archives de la maison de ville de Tours.

J'ai mis les citations au bas de chaque page [2], à l'exemple des auteurs imprimés en Hollande; et si j'ai ajouté quelques petites notes dans l'histoire, je les ai mises en plus petits caractères et hors la ligne, afin qu'on les distinguât mieux dans la suite de l'histoire, qui est en plus gros caractères.

Pour les titres, j'en donnerai dans ma dernière partie les pièces les plus considérables et les plus curieuses qui n'ont point encore paru. J'en aurois pu ajouter plusieurs autres, sans l'appréhension que j'ai eue de trop enfler cet ouvrage, qui est déjà assez gros; je me contenterai de rapporter les termes les plus essentiels de quelques-uns, et, à l'égard des autres, je marquerai les lieux d'où je les ai tirés.

J'ai divisé mon ouvrage en deux volumes, dont le premier comprend l'histoire civile et l'histoire ecclésiastique de Touraine, avec la suite des comtes héréditaires, les événements les plus mémorables arrivés sous leurs gouverneurs, les antiquités des villes et lieux titrés de la province, leurs seigneurs et gouverneurs, les sénéchaux des trois provinces de Touraine, d'Anjou et du Maine, les gouverneurs et lieutenants généraux de Touraine, les lieutenants de roi, gouverneurs de la ville et du château de Tours, les intendants de la généralité, bailliages de Touraine, lieutenants généraux au bailliage, présidents, et maires de la ville de Tours, les antiquités des abbayes et des prieurés du diocèse qui sont à la nomination du roi, les antiquités des chapitres et des églises collégiales, avec l'établissement des paroisses de la ville de Tours, des hôpitaux et des maladreries, et des couvents des religieux et des religieuses.

[1] En particulier, à l'abbé de Dangeau.

[2] Dans ce temps les citations étaient, le plus souvent, disposées en marge.

Le second volume contient trois parties : la première où sont les éloges historiques des saints et des plus célèbres personnages de Touraine qui ont paru dans les grandes dignités de l'Église et de la Couronne, dans les armes, dans les sciences, dans les belles-lettres et dans les arts.

La seconde partie contient des notes et des dissertations sur les endroits les plus difficiles. Comme cette partie étoit la plus nécessaire pour la connoissance de l'ancienne histoire, j'ai tâché de la remplir de ce que j'ai pu trouver de plus curieux dans les anciens historiens par rapport à l'histoire particulière de notre province. — Ainsi, dans la note huitième, servant d'éclaircissement au dix-septième canon du troisième concile de Tours, qui ordonne de traduire les homélies en langue tudesque ou romaine, j'explique les différentes langues qui ont été en usage en France, tant depuis l'établissement de la monarchie françoise qu'auparavant, avec leur origine, leurs progrès et leur décadence. — Dans la note neuvième, j'explique les différentes méthodes observées en France pour compter les années par les fastes consulaires, par les années de Jésus-Christ et par les années de la mort de S^{t} Martin. Je ferai voir aussi que la chronologie de l'ancienne histoire de France est fondée sur cette époque. — J'ajouterai pareillement les autres méthodes de compter de Pâques en Pâques, de Noël en Noël, et de quand on a commencé de janvier en janvier : je ferai voir la différence des années de la Nativité et de l'Incarnation. — Je ferai voir pareillement que les termes « par la grâce de Dieu », qui n'appartiennent légitimement qu'aux empereurs, aux rois et aux souverains indépendants, ont été portés par les archevêques de Tours, par les doyens de l'église cathédrale, par les abbés de S^{t}-Martin et de Cormery, par des seigneurs particuliers de Touraine et par des vassaux royaux; mais je ferai voir aussi qu'ils n'en usoient jamais qu'avec quelque restriction. — Je rapporterai l'origine de la monnoie tournois, qui étoit la monnoie particulière dont on se servoit autrefois à Tours, qui s'est rendue depuis si commune dans le commerce, que c'est maintenant la principale monnoie de France, et la seule en usage, hormis dans le palais, où l'on garde encore l'ancienne du parisis. — Je ferai voir aussi l'origine de la chape de S^{t} Martin, que les rois de la première et seconde race faisoient porter dans leurs armées

lorsqu'ils alloient à la guerre en personne, pour leur servir de bannière contre leurs ennemis, et pour en obtenir la victoire. — Je ferai connoître la distinction qu'il y avoit entre la chape et l'étendard de S[t] Martin, que nos principaux historiens ont confondue l'une avec l'autre, et je ferai voir par de bonnes preuves que les comtes d'Anjou, qui faisoient porter l'étendard de S[t] Martin dans leurs armées, n'ont jamais porté l'oriflamme, ni été sénéchaux héréditaires de France, comme l'ont cru les historiens anglois et angevins.

La dernière partie sera un recueil des preuves et pièces justificatives de tout mon ouvrage.

J'ai tâché de ne point m'écarter hors de mon sujet; et si j'ai parlé de quelques événements arrivés hors de ma province, ce n'a été que dans les États dont nos comtes étoient également seigneurs, particulièrement d'Anjou et du Maine, qui ont été unis avec la Touraine durant plus de sept cents ans, ou gouvernés par les mêmes officiers, et qui sont encore maintenant sous une même généralité.

Pour mon style, j'avoue qu'il est simple et sans aucun ornement; mais il est accompagné de tant de variétés, que je m'assure que la lecture n'en sera pas tout à fait désagréable; outre que je suis persuadé par l'axiome d'un excellent homme de l'antiquité romaine, que l'histoire, de quelque manière qu'elle soit écrite, a toujours ses agréments.

Je ne dois pas oublier en cette occasion, de nommer avec reconnoissance ceux à qui le public est redevable des titres dont je me suis servi.

(Bibl. Nat., dom Housseau, t. XXV.)

10. — Renonciation de l'abbé Carreau.

(Devant Marchand et Bobusse) fut présent M[r] Charles Carreau, prestre, demeurant à Nogent-sur-Marne, estant de présent à Paris, lequel a par ces présentes renoncé et renonce aux successions de déffuncts M[r] Pierre Carreau, esleu en l'eslection de Tours, et damoiselle Louise Voisin sa femme, ses père et mère, pour luy estre plus onéreuse que profitable; affirmant par devant les notaires soubsignez n'avoir pris ny appréhendé aucuns biens desdites successions, et ne s'estre immissé en icelles, se réservant ses droicts et actions pour ce

qui luy est deub par lesdites successions [1]. Et pour faire signiffier, sy besoing est, la présente renonciation à qui il appartiendra, ledit sieur Carreau a constitué son procureur le porteur d'icelle, auquel est donné tout pouvoir...

Faict et passé à Paris, es estudes des notaires soubsignez, le vingt cinquiesme jour d'octobre, mil sept cens huict...

(Étude de Ch. Tollu, à Paris.)

11. — L'abbé Carreau.

2 novembre 1726.

Mon très révérend Père, Ie comance ma lettre par vous demander excuse de mon retardement à vous envoyer la notte que j'avois esguarée. Enfin ie l'ai trouvée.

Le Cronicon turonense se trouvera dans la bibliothèque du roy sous la cotte 9853.

[1] Le partage de la succession de Louise Voisin, veuve de Pierre Carreau, fut fait à Tours le 20 avril 1709. « Furent présens en leurs personnes, Me Pierre Carreau, employé dans les aff. de S. M., demeurant en cette ville, parroisse de S. Pierre le Puellier, tant en son propre nom que comme estant aux droicts de M. Claude Carreau, aussy employé dans les aff. de S. M., par acte de transport passé par Lebereau, notaire royal de la ville de Chinon le 9 du présent mois, et encore en nom de procureur spécial de damoiselle Claude Carreau, gouvernante des enfans de M. le compte de Mornaye, lieutenant général des armées du Roy, ladite damoiselle Carreau fille majeure et usante de ses droits, demeurant en la ville de Paris, par sa procuration passée par Lange, notaire à S. Germain en Laye le 4 du présent mois et an...; damoiselles Marye-Eléonore, et Martine Carreau, filles majeures et usantes de leurs droicts, demeurantes ensemble audit Tours, parroisse Saint-Vincent; — lesdits sieurs Pierre et Claude Carreau, et damoiselles Claude, Marye-Eléonore, et Martine Carreau, tous cinq frères et sœurs, seuls héritiers de deffunte dame Louise Voisin leur mère, au jour de son déceds veuve Me Pierre Carreau, leur père au moyen de la renonciation faite à la succession de ladite deffunte dame leur mère, par Me Charles Carreau, leur frère, prestre curé de la parroisse de Nogent-sur-Marne, par acte passé par Baubusse et son confrère, notaires au Chastellet de Paris, le 25 d'octobre dernier, insinué à Paris le 29 dudit mois. — Lesquelles partyes, pour prévenir toutes les contestations qui pourroient naître entre elles au subject du partage qu'elles ont à faire, tant des biens meubles et immeubles de la succession de ladite deffuncte dame leur mère, que de ceux qui ont été rapportés par damoiselle Louise Carreau, leur sœur, veuve François Lacroix, sieur de Beauregard... » (Tours, étude Ruffin.)

Je me sers de vos offres obligeans pour vous envoyer le mémoire cy ioint.

Come ie cite, à la marge de mon livre, le nom de l'autheur, le volume, le chapître et page, ie vous suplie de me les marquer dans vos savantes remarques, affin de faire part de vos lumières au public.

Come ie ne puis pas bien lire les noms des abbés de Mairmoutié que le savant dom Martène m'a envoyé [1], ie vous prie de me les envoyer écrits bien exactement : avec votre permission, ie luy présenterai icy mes regrets.

Mon père ayant renvoié le lecteur à l'ouvrage de l'abbé Gervaise sur la vie de S[t] Martin, dont ie ne veux pas me servir [2], si vous voulez bien me donner un petit éloge de ce grand saint, ou du caractère et des principalles actions, vous me ferez beaucoup de plaisir. Ie vous suplie m'accorder la continuation de vos bontés. Ie suis avec respect et de parfaits sentimens de reconnoissance, etc.

CARREAU, curé de Nogent.

Come ie me flatte que vous voudrez bien me faire réponse, vous adresserez vos lettres chez M. Cognart père.

(Bibl. Nat., fr. 20941, f° 19.)

12. — Testament de l'abbé Carreau.

(1738 et 1741)

Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit.

Je soussigné Charles Carreau, curé de Nogent-sur-Marne près Vincennes, désirant prévenir le jour de ma mort, satisfaire aux devoirs et obligations de ma conscience, et faire

[1] C'est probablement à cet envoi que se réfère le billet suivant (s. l. n. d.) de dom Martène : « Monsieur, voilà la liste des abbés de Marmoutier que je vous avois promis. Si vous me pouviez communiquer la dissertation de monsieur votre père sur la chappe de S. Martin, vous m'obligeriez sensiblement » (B. N., *fr.* 19 662, f° 11).

[2] *La Vie de S. Martin*, par N[icolas] Gervaise (Tours, 1699, in-4°). — Les appréciations de cet auteur provoquèrent la réponse d'un bénédictin de Saint-Julien, dom Badier : *La Sainteté de l'état monastique*, etc. (Tours, 1706).

connoître mes dernières volontés, j'ai fait mon testament comme suit :

... Je donne et lègue à Claude Carreau, mon frère, la somme de cent cinquante livres une fois payée, pour être employée par lui à l'éducation de ses enfans, ou à ses besoins.

Je donne et lègue aux deux enfans de Pierre Carreau, mon frère défunt, la somme de cent livres une fois payée, qui fera cinquante livres pour chacun d'eux.

Plus, je lègue à mes frère, neveux et nièces tout le bien fonds qui peut m'appartenir en la ville de Tours, provenant de mes propres, pour le partager entre eux par égale portion au jour de mon décès, qui consiste dans une maison en ladite ville de Tours [1].

Je sais bien que ce que je laisse à mes parents, mes présomptifs héritiers, est de peu de valeur : je les prie toutefois de s'en contenter, puisqu'ils doivent être persuadés que les biens acquis par un prêtre curé doivent appartenir à son église et aux pauvres, qui n'ont point d'autre ressource. C'est dans cette pensée que je vais faire les dispositions suivantes qui, loin de mécontenter mes présomptifs héritiers, j'ose espérer qu'ils seront les premiers à concourir à l'exécution d'icelles.

... Je donne et lègue à M. Hugues Tannier, prêtre bachelier ès lois, ci devant mon vicaire et présentement curé de S[t] Léonard près la ville de Senlis [2], tous mes livres et manuscrits que je puis avoir, à l'exception des manuscrits concernant l'histoire de Touraine, que je veux être mis es mains du Père Rouillier, historiographe de l'histoire romaine, jésuite, en cas qu'ils se trouvent encore chez moi et que je ne les lui aie pas encore donnés.

... Et quant au surplus de mes biens meubles et immeubles, sans aucune exception, qui se trouveront m'appartenir après mon décès, après mon testament exécuté et les frais payés pour l'exécution d'icelui, je donne et lègue tout ledit surplus à l'église et fabrique et aux pauvres de ma paroisse de Nogent,

[1] Cette maison, sise à Tours rue des Trois-Pucelles, lui avait été donnée le 6 octobre 1725 par sa sœur Claude, qui en avait hérité lors du partage du 20 avril 1709.

[2] L'abbé Tannier (Hugues-Robert) était devenu curé de Saint-Léonard vers 1737.

et aux écoles de charité de garçons et filles de ce lieu de Nogent, lesquels je fais mes légataires universels, sous les conditions ci-après expliquées, pour être partagés entr'eux et par tiers...

J'ai fait ladite église et fabrique légataire universelle pour un tiers, aux charges et conditions suivantes, savoir : faire dire et célébrer quatre hautes messes des trespassés, par chaque année à perpétuité, savoir une le 10 mars pour le repos de l'âme de défunt Pierre Carreau, mon père ; la seconde vers la fin d'avril pour le repos de l'âme de Louise Voisin, ma mère.

... Et pour exécuter et accomplir mon présent testament, je nomme et choisis la personne dudit s[r] Hugues Tannier, prêtre, de présent curé de S[t] Léonard près la ville de Senlis...

Fait à Nogent-sur-Marne, le vingtième juillet, mil sept cent trente huit.

... Je révoque les legs particuliers que j'ai faits à mes neveux et nièces, et au lieu et place des legs que je leur ai faits, attendu le décès de mon frère, je donne et lègue à chacun de mes neveux et nièces la somme de cent livres une fois payée.

Plus, je leur donne mes biens fonds situés en la ville de Tours, et aux environs de ladite ville, pour être lesdits biens fonds partagés également entre eux.

Je confirme, au surplus, mon testament ci-dessus.

Fait à Nogent, ce quatre septembre, mil sept cent quarante un[1].

(Ce testament a été déposé pour minute chez Étienne Regnault, notaire au Chatelet de Paris.)

(Arch. Nat., S. 3578.)

[1] « Extrait des reg. des sépultures de la paroisse de Saint-Saturnin de Nogent-sur-Marne. — L'an 1742, le 3 avril, a été inhumé par moy, curé de Bagnolles, le corps de M[re] Charles Carreau, prêtre curé de la parroisse de Nogent, doyen rural, décédé le 1[er] du courant, à onze heures du matin, âgé de soixante-dix-sept ans... » (Etude de Ch. Tollu, à Paris).

13. — De S[t] Florentin à l'Archevêque de Tours.

Le 9 juillet 1743.

Suivant le mémoire que vous m'avez envoyé, Monsieur, il ne paroît pas que le nouveau curé de Nogent-sur-Marne [1] soit fondé à retenir les manuscrits du feu s[r] Carreau, officier de l'élection de Tours. J'ay chargé une personne de luy parler, et de scavoir sur quel titre il prétend être fondé à garder ces papiers : quand il en auroit même la propriété, on pourroit toujours l'obliger à en donner la communication aux religieux qui sont chargés de travailler à l'histoire de la Touraine.

Il paroit par le mémoire que vous avez envoyé, que le sieur Tannier, curé de S[t] Léonard, est exécuteur testamentaire du feu curé de Nogent.

Il seroit nécessaire que je scusse s'il est à Paris, ou si quelqu'un agit en vertu de sa procuration, parce que s'il est indispensable d'employer l'autorité du Roy pour faire communiquer ces manuscripts aux Bénédictins, je ne scais si l'ordre de Sa Majesté ne devra pas estre addressé à l'exécuteur testamentaire, ou au juge qui a posé le scellé. Je vous prie de vouloir bien me faire donner sur cela les esclaircissements dont j'ay besoin, et d'estre toujours persuadé des sentiments avec lesquels j'ay l'honneur d'estre, Monsieur...

(Arch. Nat., reg O[r], 388, f° 291.)

14. — Sentence du Chatelet.

Paris, 10 juillet 1743.

A tous ceux qui ces présentes lettres verront, Gabriel Jérosme de Bullion, chevalier et comte d'Esclimont et seigneur de Videville, Crespierre, Mareil, Montainville et autres lieux, mareschal des camps et armées du Roy, son conseiller en tous ses conseils, et prévost de la ville, prévosté et vicomté de Paris, Salut.

Scavoir faisons que sur la requeste faite en jugement devant

[1] Le successeur de l'abbé Carreau était l'abbé Jean (Jean-Alexandre).

nous, à l'audience du parc civil du Chatelet de Paris, provenant de Emanuel Daminois l'aîné, procureur de messire Hugues-Robert Tannierres, prestre curé de la paroisse de Saint-Léonard, diocèze de Senlis, au nom et comme exécuteur des testaments et codiciles de deffunt messire Charles Carreau, décédé prestre curé de Nogent-sur-Marne, olographes et en datte des vingt-cinq juillet mil sept cent trente-huit, quatre septembre mil sept cent quarante-un, déposés à maistre Regnault, l'un des notaires de cette cour, et controllés le même jour six avril mil sept cent quarante-deux, insinués à Vincennes; — deffendeur à l'assignation à luy donnée par Chandellier huissier à verge en cette cour le vingt-quatre mai dernier, à la requeste des demandeurs cy après nommés, présentée par Quentin, suivant ses deffenses du vingt-neuf dudit mois signifiées par Piault huissier en d^er^ en cette cour, contenant offres et sommation ausdits demandeurs d'entendre ledit compte d'exécution testamentaire et ses autres moyens, des trente-un may, cinq, unze, et quatorze juin derniers, le tout affin de reddition et audition dudit compte; — deffendeur à la requeste d'intervention du cinquième juin dernier de la veuve Coudeloup, cy-après nommée, et encore à autre requeste d'intervention signiffiée de la part des sieur et dâme veuve Carreau cy-après nommés, suivant ses deffenses des sept et vingt-un dudit mois de juin dernier; le tout, aux fins y portées; et assisté de maistre Ponsigues, son avocat.

Contre maistre Boullerot, procureur de messire Jean Alexandre Jean, prestre curé de la paroisse de Nogent-sur-Marne, et des marguilliers, maistre, maistresse d'écolle de charité susdit, habitans et communauté des habitans de ladite paroisse et bourg de Nogent-sur-Marne près Paris, au nom et comme légataires universels, scavoir l'église et fabrique de Nogent pour un tiers, les écolles des garçons et filles dudit Nogent pour un tiers, et les pauvres dudit Nogent pour l'autre tiers dudit deffunt messire Charles Carreau, *de cuius*, décédé curé de Nogent, suivant sesdits testamens et codicilles susdattés, desquels legs universels ils ont obtenu la dellivrance contre partye des héritiers dudit sieur testateur, par sentence rendue au Chastelet de Paris le six février dernier; — demandeurs en exécution de la dite sentence, et aux fins de l'exploit d'assignation fait à leur requeste par ledit

Chandellier huissier à verge en cette cour, ledit jour vingt-quatre may dernier ; — et deffendeurs auxdites requestes d'intervention susdattées ; — et contre maistre Bidault, procureur de Anne Robert, veuve de Pierre Carreau, chirurgien à Roman en Dauphiné, au nom et comme tutrice des enfants mineurs d'elle et dudit deffunt sieur Carreau, neveux et nièces dudit testateur ; du sieur Pierre Carreau, marchand orphevre à Chinon, généralité de Tours, neveu dudit testateur ; et de Marthe de La Croix, veuve de Pierre Coudeloup, notaire royal à Noyzelle près la ville de Tours, nièce dudit deffunt testateur, et ses héritiers présomptifs, et demandeurs aux fins de leur requeste et intervention susdattées, et deffendeurs aux demandes aussy susdattées, assistés de maistre Delamarniere, leur avocat.

Parties ouyes, sans que les qualités puissent nuire ny préjudicier, nous recevons les parties de Bidault parties intervenantes, et disons que le manuscrit de l'histoire de Touraine, par luy réclamé, leur sera remis ; quoy faisant, tout dépositaire déchargé, et que dès à présent la partye de Daminois rendra compte, suivant ses offres, de l'exécution des testaments et codicilles dudit deffunt curé de Nogent, et ce par devant le commissaire Chenon qu'à ce faire commettons, pour, après ledit compte rendu, estre fait droit sur le surplus des demandes et contestations des parties, ainsy qu'il appartiendra, lesdittes parties remboursées de leurs frais, qui seront employés dans ledit compte ; ce qui sera exécuté sans préjudice de l'appel.

En témoin de quoy nous avons fait sceler ces présentes, qui furent faittes et données par m^re^ Jérosme Dargonges, chevalier, seigneur de Fleury et autres lieux, conseiller du Roy en tous ses conseils, maistre des requestes honoraire de son hostel, lieutenant civil de ladite prévosté et vicomté de Paris, tenant le siège, le mercredi dix juillet mil sept cent quarante-trois.

(Arch. Nat., S. 3578.)

15. — De S[t] Florentin au Procureur général.

A Versailles, le 29 août 1743.

Le s[r] Carreau, officier au grenier à sel de Tours, avoit de son vivant travaillé à l'histoire de la province de Touraine, et formé un recueil de manuscripts sur cette matière. Il laissa en mourant un fils et une fille [1] : la fille épousa le sieur de La Croix ; le fils embrassa l'état ecclésiastique et est mort curé de Nogent-sur-Marne. Il avoit, dit-on, renoncé à la succession de son père, qui ne luy avoit point fait de don particulier de ses manuscripts, qui se sont cependant trouvés parmy ses effets.

Ce curé a fait un testament, par lequel il a institué son successeur et les marguilliers de sa paroisse ses légataires universels.

La D[e] Coudelour, fille de la D[e] de La Croix, qui se trouve seule héritière du s[r] Carreau, son ayeul, a réclamé les manuscripts en question et quelques autres, prétendant que son oncle, ayant renoncé à la succession de son père, [ce manuscript] ne pourroit faire partie du legs universel ; et elle a envoyé sa procuration au P. Procureur général de la congrégation de S[t] Maur, à l'effet de le réclamer et de le retirer.

Les religieux de la congrégation de S[t] Maur qui sont chargés de travailler à l'histoire de la province de Touraine croyent qu'on pourroit [tirer] de grands éclaircissemens de ces manuscripts, et ils sont d'accord avec la D[e] Coudelour, en cas qu'ils puissent estre retirés. M. l'archevêque de Tours m'en a même escrit.

Je me suis informé de ce qui s'est passé à ce sujet depuis la mort du s[r] Carreau, curé de Nogent ; j'ay appris que le s[r] curé de la parroisse de S[t] Léonard de la ville de Senlis avoit esté nommé son exécuteur testamentaire, et qu'il avoit entre les mains les manuscripts réclamés, dont il ne se dessaisiroit pas plus facilement, que d'une somme de 26 000 l. faisant partie du même legs universel, pour raison de laquelle on m'a escrit qu'il avoit esté cité devant vous. Il y a tout lieu de craindre que le curé de S[t] Léonard ne dispose de ce

[1] Cette pièce contient plusieurs erreurs de fait, prouvant que M. de Saint-Florentin était mal renseigné sur cette affaire. On reconnaîtra ces erreurs avec un peu d'attention.

recueil, ce qui priveroit les religieux de la congrégation de S[t] Maur des connoissances qu'ils en peuvent tirer.

En cet état, je vous prie d'examiner si on ne pourroit pas, par votre autorité, ou celle du Roy si vous croyez qu'on en doive faire usage, obliger le s[r] curé de S[t] Léonard, par provision et sans préjudice du droit des parties, à remettre au Procureur général de la congrégation de S[t] Maur sur son récépissé, le recueil en question ; pour le rendre à qui il apartiendra après que les religieux qui travaillent à l'histoire de Touraine en auront pris communication, à moins qu'ils ne s'en accommodent de gré à gré, soit avec l'héritier, soit avec les légataires universels, après la décision de leurs prétentions respectives sur cet effet. Je ferai avertir le Procureur général de la congrégation de S[t] Maur d'avoir l'honneur de vous voir à ce sujet, afin qu'il puisse vous expliquer plus particulièrement les connoissances qu'il a acquises sur cette affaire. Je suis, etc.

(Arch. Nat., reg. O[1] 388, f° 364.)

16. — Quittance de la veuve Coudeloup.

Tours, 8 décembre 1743.

Je soussignée, Marthe de La Croix, veuve de Pierre Coudelou, notaire royal à Noizé, héritière pour un tiers de Louise Carreau, ma mère, lors de son décès femme de François de La Croix, reconnois avoir reçu du R. Père procureur de l'abbaye de Marmoutiers, la somme de cent livres pour mon tiers de celle de trois cents livres, à moi et à mes cohéritiers accordée par messieurs les religieux dudit Marmoutiers, en considération de la cession que nous leur avons faite des manuscrits, notes et autres ouvrages faits par défunt Pierre Carreau, mon grand'père, concernant l'histoire de la Touraine, et qui se sont trouvés en la maison et après le décès de maître Charles Carreau, curé de Nogent-sur-Marne, mon oncle. De laquelle somme de cent livres je quitte mes dits sieurs de Marmoutiers, et consens d'abandon qu'ils se fassent délivrer, si fait n'a été, lesdits manuscrits. Auquel effet je les subroge en tous mes droits, sans préjudice de ce qui revient à mes cohéritiers dans ladite somme de trois cents livres.

(Bibl. Nat. Fonds Joly de Fleury, t. 231, f° 57.)

17. — Burtin au Procureur général.

[1743]

Monseigneur, En 1740, au mois de septembre, le sr Carreau, curé de Nogent-sur-Marne, remit au sr Burtin un manuscrit contenant l'histoire de Touraine, composée par le sr Pierre Carreau son père et à laquelle il prétendoit avoir travaillé, avec la permission de le faire examiner par le Père Baizé, bibliothécaire de la Doctrine chrétienne, tant pour savoir si le manuscrit valoit la peine d'être imprimé en l'état qu'il étoit, que pour consulter, en cas qu'il fallût en changer l'arrangement, [sur] celui qu'il seroit à propos de lui donner.

Sur le rapport que le P. Baizé fit, quelques mois après, que l'ouvrage étoit bon en lui-même, mais qu'il étoit nécessaire d'en changer l'ordre, d'en corriger le style, et même de l'augmenter en plusieurs endroits qui étoient défectueux, le sr Burtin, à la prière du sr curé de Nogent, entreprit de remplir le plan du P. Baizé, et se chargea de donner au public son travail sous le titre d' « Histoire de Touraine, composée sur les mémoires de Mrs Carreau père et fils ».

Il est inutile de détailler les difficultés qu'il fallut surmonter dans cette opération. Il suffira de dire que le sr curé de Nogent, à qui le sr Burtin en rendoit compte à mesure qu'elles se rencontroient, y eût égard, et qu'il convint, au mois de janvier 1742, de donner au sr Burtin pour ses peines la somme de 1.500 l., dont il a touché celle de 180 l., à compte de 300 l. qu'il devoit recevoir d'avance, les 1.200 l. restantes n'étant payables que quand l'ouvrage seroit achevé.

Le sr curé de Nogent mourut le premier d'avril 1742. Dès que le sr Burtin fut informé de sa mort, il écrivit au sr Tannier, curé de St Léonard, diocèse de Senlis, son exécuteur testamentaire, pour l'avertir qu'il avoit entre les mains le manuscrit de l'histoire de Touraine, et qu'il l'instruiroit, lorsqu'il le souhaiteroit, des conditions sous lesquelles il s'en étoit chargé. Le sr Tannier ne fit aucune réponse à cette lettre.

Ce silence n'arrêta pas le sr Burtin; il continua son travail, et le poussa assez avant pour présenter ce qui étoit fait à l'examen d'un censeur, qui lui accorda son approbation. Il

se disposoit à faire subir le même examen à la partie qui restoit à finir, lorsqu'il apprit que les parens du feu sr curé de Nogent avoient chargé le sr Muguet [1] de leur procuration, pour tirer parti du manuscrit de leur oncle.

Quoique le sr Burtin se fût mis en règle par la lettre qu'il avoit écrite au sr Tannier, et qu'on lui conseillât d'aller son train, il n'attendit pas que le sr Muguet se présentât; il alla le trouver et offrit de lui remettre, non seulement le manuscrit du sr Carreau, mais encore l'ouvrage qu'il avoit fait en conséquence, moyennant qu'il remplît les conditions convenues avec le feu sr curé de Nogent.

Le sr Muguet rejeta la proposition, sur le fondement qu'il n'étoit pas obligé de croire le sr Burtin sur sa parole; que le feu sr curé de Nogent n'avoit pu disposer d'un effet qui faisoit partie de la succession du feu sr Pierre Carreau son père, à laquelle, ajouta-t-il, il avoit renoncé, et qu'enfin les parens du sr curé étoient assez à plaindre d'avoir été exclus de l'héritage de leur oncle, pour abandonner volontairement le produit d'un bien qui étoit le fruit des veilles de leur ayeul. Le sr Burtin répondit qu'il ne pouvoit pas savoir si le sr curé de Nogent avoit autrefois renoncé à la succession de son père, mais qu'il savoit au moins que le sr curé ne croyoit pas avoir renoncé au droit de disposer du manuscrit en question, puisque, par le même testament dans lequel il déshéritoit ses neveux et nièces, il l'avoit légué au P. Roullier, jésuite; qu'au reste, qu'il eût renoncé ou non à la succession paternelle, cela ne le regardoit pas; qu'à l'égard du malheur que les parens avoient eu d'être privés du bien de leur oncle, il en étoit fâché, mais qu'il n'en étoit pas la cause; qu'enfin, bien loin de vouloir les frustrer des avantages que le manuscrit pouvoit leur procurer, il venoit concerter avec lui sur le moyen de ménager leurs intérêts; et que, pour lui en donner une preuve, autant que pour se châtier lui-même de la faute qu'il avoit faite de n'avoir pas passé avec le feu sr curé de Nogent une convention par écrit, il vouloit bien, quoique le travail dont il s'agissoit ne fût pas de nature à être sujet au jugement des experts, s'en rapporter à la décision d'un homme de lettres. Après cette réponse, à laquelle le

[1] Le sieur Muguet était un libraire parisien.

s^r^ Muguet n'eut rien à répliquer, il proposa le s^r^ Secousse, avocat au parlement [1].

Ce choix ne fut pas du goût du s^r^ Muguet : il demanda, à sa place, le s^r^ abbé Desfontaines [2]. Quoiqu'il n'y eût aucune raison d'exclure le s^r^ Secousse, le s^r^ Burtin consentit néanmoins à remettre ses intérêts entre les mains du s^r^ abbé Desfontaines; et, deux jours après, il fit porter chez lui, par le canal du s^r^ Chaubert libraire, les deux manuscrits, savoir, celui du s^r^ Carreau et le sien, afin que, par la comparaison de l'un et de l'autre, l'arbitre pût porter un jugement.

D'abord, l'affaire devoit se terminer dans trois ou quatre jours. Plusieurs jours après, on en demanda encore huit, qui furent accordés. Enfin, quand les contestations étoient sur le point de finir, il plut tout à coup au s^r^ Muguet de retirer le manuscrit du s^r^ Carreau et de le faire porter, sans en parler au s^r^ Burtin, chez le s^r^ Hérissant, libraire, et de là chez l'abbé Le Bœuf *(sic)*[3].

On ne voit pas en vertu de quoi le s^r^ Muguet s'est cru autorisé à enlever un manuscrit d'un lieu où il avoit souhaité qu'il fût porté, sans le consentement de celui qui en étoit le dépositaire. On comprend encore moins comment le s^r^ abbé Desfontaines a pu se dessaisir, sans le même consentement, d'un dépôt qui lui avoit été fait. Ils ne pouvoient ignorer, l'un et l'autre, que le manuscrit avoit été confié au s^r^ Burtin par le s^r^ curé de Nogent, qui en étoit le légitime possesseur, quoiqu'on veuille aujourd'hui prétendre le contraire. Cependant, malgré cette infidélité, le s^r^ Burtin, désirant de finir, voulut bien encore se soumettre à la décision du s^r^ abbé Le Bœuf [4].

Il n'est pas douteux, après tous les expédients que le s^r^ Burtin proposa, que ce second arbitre n'eût accordé le différend, si le s^r^ Muguet n'avoit fait naître difficultés sur difficultés. Elles ont été si opiniâtres, que, depuis le commence-

[1] Secousse (1691-1754), avocat et membre de l'Académie des inscriptions, était alors connu comme un historien dont l'érudition pouvait être comparée à celle des Bénédictins.

[2] L'abbé Desfontaines (1685-1745) a travaillé au *J. des savants*. Il est auteur d'ouvrages qui ont, paraît-il, attiré les plaisanteries de Voltaire. (Voir les *Lettres* de l'abbé Lebeuf.)

[3] L'abbé Lebeuf, membre de l'Académie des inscriptions, passait aussi pour un des hommes les plus savants du siècle.

ment de juin que les deux manuscrits furent portés chez le sr abbé Le Bœuf, jusqu'à la fin d'août de cette année, le sr Burtin n'a pu parvenir à aucune conclusion. Bien plus, on a refusé de lui rendre le manuscrit du sr Carreau ; et ce n'est pas sans peine qu'il a retiré le sien.

Il y a toute apparence que le sr Muguet, par tous les artifices dont il s'est servi, n'a eu en vue que de donner à une nièce du feu sr curé de Nogent le temps de chercher les moyens de soustraire le manuscrit, et d'empêcher qu'il ne retombât entre les mains du sr Burtin, à qui il faut nécessairement qu'il revienne pour le rendre à qui il appartiendra.

En effet, le sr Burtin eut avis que Monsr l'archevêque de Tours avoit chargé les Pères Bénédictins de l'abbaye de Marmoutiers de travailler à l'histoire de Touraine, et que dom procureur de la congrégation de St Maur se donnoit des mouvements pour avoir le manuscrit du sr Carreau. Le sr Burtin, qui fut très aise d'apprendre que l'histoire d'une province, pour la gloire de laquelle il s'intéressoit, devoit être traitée par des personnes si capables, n'hésita pas d'aller au devant de ce qui pouvoit contribuer à l'avancement d'un si louable projet. Il se rendit à l'abbaye de St-Germain-des-Prés, et offrit à dom procureur la communication de son ouvrage sur l'estime qui en seroit faite à l'amiable. Peu de jours après, il eut l'honneur d'en écrire à Monsr l'archevêque de Tours dans les mêmes termes ; mais, par les réponses qu'il a eues, tant de la part du prélat que de celle de dom procureur, il ne lui a pas été difficile de comprendre qu'on ne cherchoit qu'à lui ravir le manuscrit du sr Carreau.

Le sr Burtin ne s'est point trompé dans ses conjectures. Il vient d'être informé que le sr abbé Le Bœuf avoit reçu un ordre de Monseigneur le procureur général de ne pas se dessaisir du manuscrit du sr Carreau, et de le garder jusqu'à ce qu'il lui soit ordonné de le remettre aux Pères Bénédictins de Marmoutiers.

Sans doute que les révérends Pères sont persuadés que le manuscrit du sr Carreau leur sera d'une grande utilité pour la composition de leur histoire, et qu'en s'en rendant les propriétaires, ils feront tomber l'ouvrage du sr Burtin : car à quels autres motifs peut-on attribuer l'empressement

qu'ils ont à se le procurer ? Mais, en pensant de cette façon, font-ils attention qu'il y a une sorte d'injustice d'employer l'autorité des puissances qui ne sont pas instruites du fait, pour enlever le fruit de son travail à un homme à qui la préférence de la chose contestée est due de droit naturel, autant par le choix que le feu s[r] curé de Nogent a fait de lui, que par la conduite qu'il a tenue envers les parens.

Monseigneur le procureur général est très humblement supplié de ne pas permettre que le s[r] Burtin soit frustré entièrement du bénéfice qu'il doit légitimement prétendre pour un ouvrage qu'il n'a pas sollicité, auquel il s'est occupé de bonne foi, et dans lequel il a passé, sous les auspices d'une convention, près de deux années, qu'il auroit employées plus utilement s'il avoit pu prévoir les contestations qu'il a essuyées depuis le commencement de l'affaire jusqu'à présent.

(Bibl. Nat., Fonds Joly de Fleury, t. 231, f° 54.)

18. — L'abbé de Pomponne au Procureur général.

Paris, ce 6 décembre 1743.

Monsieur, Je vous certifie, comme j'eus l'honneur de le faire hier après dîner, que j'ai vu, du temps de M[r] Carreau, mort curé de Nogent, un manuscrit très informe de l'histoire de Touraine, lequel n'étoit, en façon quelconque, en état d'être donné au public. Il convint devant moi avec le s[r] Burtin, homme d'esprit et de belles-lettres, de lui remettre ce travail, commencé par son père et avancé par lui, afin de le mettre en ordre, et d'y ajouter ce qui étoit nécessaire, principalement le style, qui certainement n'y étoit pas. C'était un ouvrage *farrago* d'histoires amassées et compilées.

Le s[r] Burtin y a ajouté un grand quart; il l'a mis en ordre, en plaçant en son lieu ce qui étoit à la queue et qu'il a fallu mettre au commencement. J'ai été content de ce travail, qui lui a coûté près de deux ans.

Il a été dans toutes les bibliothèques pour vérifier les titres, et les auteurs, et les dates, que le s[r] Carreau n'avait pas assez régulièrement produites. Ce grand travail mérite une forte récompense, malgré les dires des héritiers soutenus par Muguet, ancien libraire. Je crois qu'il ne doit point remettre

ce manuscrit aux héritiers du sr Carreau, jusqu'à ce que vous ayez eu la bonté d'ordonner de la somme qu'ils doivent donner audit sr Burtin. Cela ne peut être mieux jugé que par un aussi grand magistrat que vous.

(Bibl. Nat., Fonds Joly de Fleury, t. 231, fo 58.)

19. — L'abbé Lebeuf au Procureur général.

A Paris, ce 8 février 1711.

Monseigneur, Souffrez, s'il vous plaît, que j'interrompe Votre Grandeur au sujet du manuscrit de Mr Carreau sur l'histoire de Tours, puisqu'elle m'a ordonné de ne pas m'en dessaisir qu'il n'y ait sûreté pour le paiement de 300 l., promis de vive-voix par les Bénédictins de Marmoutiers. — Ils en ont payé cent livres à la veuve Coudelou, qui a eu l'honneur de vous faire la révérence au mois d'août dernier. En voilà la preuve ci-jointe : les Bénédictins m'ont envoyé son reçu [1]. — Les deux autres héritiers sont Pierre Carreau, orfèvre à Chinon, et sa sœur, pour un tiers ; Claude Carreau mineur, dont le curateur est le sieur Gerbault le jeune, pâtissier à Amboise, pour l'autre tiers.

Comme on leur a fait savoir l'accord arrêté sur le prix, et qu'ils ne se présentent point, et que cependant les Bénédictins de Marmoutiers me pressent d'envoyer à Tours le volume et les portefeuilles, disant qu'ils ne peuvent avancer sans cela, je prie Votre Grandeur de me faire marquer ce que je dois faire. Ils m'écrivent même de leur envoyer un modèle de décharge, qu'ils feront signer par le P. prieur, et que les deux historiens [2] signeront pareillement. Il me semble qu'il faudroit aussi une promesse de payer cent livres à chacun des cohéritiers, pour parfaire la somme de trois cents livres. Un acte capitulaire seroit-il de trop en cette occasion ?

J'attendrai vos ordres avant que de leur faire réponse.

(Bibl. Nat., Fonds Joly de Fleury, t. 231, fo 59.)

[1] Pièce no 16.

[2] Dom Cassard et dom Léger des Champs.

20. — L'inspecteur de police Paillet.

Paris, le 3 juin 1787.

J'ai ici, Monsieur[1], beaucoup de livres et manuscrits qu'un de mes parents m'a laissés pour être envoyés à un prince étranger, amateur de raretés en ce genre : en feuilletant ces objets, j'y trouve une pièce qui est très importante pour vos compatriotes, et je suis persuadé que les magistrats de votre ville seront curieux de l'avoir. C'est un manuscrit de Mr Charles Carreau, curé de Nogent, historiographe de la Touraine en 1728, de 167 pages in-folio avec un petit supplément, qui contiennent 31 chapitres sur la chronique de Tours; les privilèges des abbayes de Cormery ; l'église de St Martin ; abbaye de Landeveno, apanage du duché de Touraine, des comtes de Valois et Beaumont; érection et établissement des deux foires franches en 1545 ; limites données aux villes de Tours et Châteauneuf par Philippe-Auguste et Richard roi d'Angleterre en 1190 ; privilège des habitants de Châteauneuf en 1200 ; réunion de Montrichard à la couronne de France en échange de Gournay en Normandie ; établissement de la ville de Tours par le roi Jean ; érection des élus de ville pour le gouvernement des fortifications et défenses de la ville, avec l'établissement des maires, leur généalogie et leurs armes, depuis le 8 août 1357 jusqu'en 1725. Je ne dois, Monsieur, faire voir ces manuscrits à l'étranger à qui mon parent en a parlé, que dans quelques jours ; et comme il m'a laissé en même temps la liberté d'en disposer à mon gré, j'ai pensé que vous ou vos compatriotes en feraient plus de cas, et en tireraient l'utilité et l'avantage pour lequel il a été composé. S'il vous fait plaisir de le parcourir avant de vous décider à le prendre, faites-moi le plaisir de passer à la maison demain, sur les midi ; je vous le communiquerai et serai très flatté, si cela est, de vous avoir procuré quelque chose qui vous soit agréable.

(Arch. municip. de Tours[2].)

[1] Cette lettre était vraisemblablement adressée à M. B. de la Grandière, maire de la ville.

[2] Copie de cette pièce a été envoyée en 1868 à M. Taschereau par M. Paul Viollet, mort membre de l'Institut, et qui était alors archiviste de la ville de Tours. Nous n'avons pu retrouver l'original.

21. — Ce qui reste de l'histoire de Pierre Carreau.

Tome I

Préface (dom Housseau, t. 25 [1]). Elle peut être considérée comme le texte définitif ; les corrections y sont en très petit nombre.

Partie I : Histoire civile. — 1° Brouillon (dom Housseau, t. 25 [1]). — Il se réfère à un plan qui a été abandonné et où les événements étaient divisés en quatre livres : — Livre I, divisé en six chapitres ; le titre exact du livre et les deux premiers chapitres font défaut. Ce livre traitait de l'antiquité des Tourangeaux et de la ville de Tours, et de la domination romaine. — Livre II, divisé en sept chapitres : le titre de ce livre et le premier chapitre font défaut. Ce livre traitait des événements sous les rois de la première et de la deuxième race. — Livre III « contenant l'histoire des comtes héréditaires de Touraine, et ce qui s'est passé de plus mémorable sous leur domination ». Il est en seize chapitres. — Livre IV « contenant ce qui s'est passé de plus remarquable en Touraine depuis l'année 1200 jusqu'au règne de Louis le Grand, avec les éloges des ducs et duchesses de Touraine ». Ce livre, étant inachevé, n'a d'autre division que les deux premiers chapitres. La rédaction est interrompue à l'année 1457 ; puis, après quelques notes informes sur les règnes de Charles VII à Louis XII, elle reprend avec l'apanage de Marie Stuart en 1558, se continue avec l'apanage de François duc d'Alençon, et, sans que dans cette partie le récit soit bien suivi, s'arrête après le combat de Saint-Symphorien (1589).

2° Rédaction ancienne (*fr.* 22620, coll. Dangeau). — Elle est divisée en cinq livres : — Livre I « contenant ce qui s'est passé de plus considérable dans l'état civil sous l'empire des Romains ». Il est divisé en cinq chapitres. — Livre II « contenant ce qui s'est passé de plus mémorable en Touraine sous les rois de France de la première race ». Il est divisé en dix chapitres. — Livre III « contenant ce qui s'est passé de plus mémorable en Touraine sous les rois de la deuxième race ». Il est divisé en onze chapitres. — Livre IV « Des comtes héréditaires de Touraine, et des événements mémorables arrivés sous leur administration ». Il est divisé par chacun de ces

comtes. — Livre V « contenant ce qui s'est passé de plus mémorable en Touraine depuis sa réunion à la couronne de France jusqu'au règne de Louis le Grand heureusement régnant ». Il est divisé en dix chapitres jusqu'à celui intitulé « événements arrivés en Touraine sous Charles VII ». Ici le manuscrit est interrompu au bas d'une page.

Le manuscrit *fr.* 22621 (coll. Dangeau) reproduit cette rédaction et s'arrête au même endroit. Il est possible que cette copie ait été faite par ordre de l'abbé Dangeau, dans la crainte que le manuscrit original ne lui fût réclamé et repris. Elle est d'ailleurs d'une meilleure écriture.

3° Un fragment écourté, depuis Marie d'Anjou jusqu'à Guillaume Douglas, et un autre fragment, également écourté, depuis François Ier jusqu'à l'entrée à Tours de François duc d'Alençon, se trouvent dans dom Housseau, t. 19[1], f° 416-431.

4° Rédaction définitive. — Il n'en subsiste qu'un court fragment, relatif aux guerres de religion, qui a été rapporté par dom Abrassart (Tours, ms. 1441, f° 76). — L'auteur, reconnaissant que les événements depuis 1200 ne pouvaient, selon son projet, tenir en un seul livre, les a distribués en livres V et VI. De fréquents renvois (environ 115 avec indication des f°s) au texte de Carreau, ont été faits par dom Housseau dans ses notes préparatoires à une rédaction (t. 26, 27 et 22. Voir aussi, dans le t. 14, les f°s 3 et 271). Ces renvois permettent de suivre l'ordre du récit, et montrent que, jusqu'au sacre de Henri IV, ce récit occupait 99 folios qui, étant très denses, devaient équivaloir à peu près à un volume et demi de l'histoire de Chalmel.

Suite de l'histoire civile : « Antiquités des villes et lieux titrés de la province; leurs seigneurs et gouverneurs. » — Nous croyons que cette partie formait le livre VII. Les localités étaient rangées par ordre alphabétique. Il n'en a été conservé qu'une copie, faite probablement par ordre de l'abbé Dangeau (*fr.* 22621, coll. Dangeau), et qui commence seulement au milieu de l'article de Montbazon. On prendra, par le tome III de Chalmel, une connaissance, probablement suffisante, des articles précédents, qui paraissent perdus.

Suite de l'histoire civile : « Livre VIII contenant la suite des sénéchaux, gouverneurs et lieutenants-généraux au gouvernement de Touraine; lieutenants-généraux du roi au

même gouvernement ; gouverneurs de la ville et du château de Tours ; intendants de la généralité ; baillis et lieutenants-généraux au bailliage ; présidents des présidiaux, et maires de la ville de Tours » (*fr.* 22621, coll. Dangeau). On voit, par une lettre de Carreau écrite en 1699 (pièce nº 8), qu'à cette date cette partie formait le VIIIe livre de son histoire. En outre, les diverses séries qui le composent sont relatées, avec le même ordre, dans la Préface. La copie conservée dans le fonds Dangeau ne contient pas la série des maires de Tours.

Il existe dans dom Housseau (t. 25 [1]) un brouillon de ces diverses listes, contemporain du brouillon de l'histoire civile, dont il formait le livre cinquième. Il est intitulé : « Livre V, contenant l'état et le gouvernement de la Touraine sous les rois de la troisième race, depuis sa réunion à la couronne de France. » Il est divisé en trois chapitres : Chapitre I. « Gouverneurs et lieutenants-généraux ; lieutenants-généraux du roi au gouvernement de Touraine ; capitaines et gouverneurs de la ville et du château de Tours, anciennement appelés connétables ou châtelains. » — Chapitre II. « Des intendants ou commissaires départis dans la généralité de Tours. » — Chapitre III « contenant la suite des sénéchaux et baillis de Touraine, lieutenants-généraux et autres officiers de judicature ». Ce chapitre est terminé par des listes des élus, puis des maires de la ville de Tours, et les notices de ces derniers sont parfois accompagnées de leurs généalogies et de leurs armes.

Partie II : Histoire ecclésiastique « contenant ce qui s'est passé de plus mémorable en Touraine dans l'état ecclésiastique, avec la suite des archevêques de Tours jusqu'à présent ».

1º Rédaction ancienne (Tours, ms. 1217, legs Salmon), de la même écriture que la rédaction de l'histoire civile conservée dans le fonds Dangeau (*fr.* 22620). Elle est divisée en plusieurs séries : description du diocèse de Tours ; catalogue des archevêques de Tours, contenant leurs principales actions, le temps de leur élection, de leur mort, et la durée de leur épiscopat [ce catalogue, qui comprend aussi les conciles, s'arrête à la mort de Victor Le Bouthillier] ; antiquités de l'église cathédrale de Tours avec le catalogue de ses doyens ; antiquités des abbayes de Touraine avec le catalogue des abbés [voir

ce que dit Carreau des emprunts qu'il a faits à la *Gallia christiana* ; fondations des églises collégiales de Tours ; fondations des églises paroissiales de Tours ; établissements des couvents et communautés de religieux à Tours ; établissements des couvents et communautés de religieuses à Tours.

2° Rédaction définitive (avec notes de l'abbé Charles Carreau) — (Tours, ms. 1218, don Nobileau). — I. Description du diocèse de Tours ; catalogue des archevêques de Tours, contenant leurs principales actions, le temps de leur élection, de leur mort, et la durée de leur épiscopat ; antiquités de l'église cathédrale de Tours, avec le catalogue de ses doyens. II. Fragment (sans titre) des fondations des églises collégiales de Tours (commencé à la fin de l'article sur Saint-Clément) ; établissements des couvents et communautés de religieux et de religieuses de Tours ; établissements des couvents et communautés de religieuses à Tours (cet article est interrompu au milieu de l'article sur les Capucines).

Ainsi il manque à cette rédaction : en entier, les antiquités des abbayes de Touraine avec le catalogue des abbés ; le commencement des fondations des églises collégiales de Tours ; en entier, les fondations des églises paroissiales de Tours ; la fin des établissements des couvents et communautés de religieuses à Tours.

Tome II

Notes et dissertations sur les endroits les plus difficiles (ce sont les termes dont se sert la Préface).

1° Rédaction ancienne, de la même écriture que la rédaction de l'histoire civile dans *fr.* 22620, et que la rédaction de l'histoire ecclésiastique dans Tours, ms. 1247, avec lesquelles elle forme un ensemble.

1. « Note sur la venue de saint Gatien, » une page (dom Housseau, t. 19, f° 2). Elle est précédée de ce titre : « Notes et éclaircissements sur l'histoire de l'Eglise de Tours. »

2. « Note sur les reliques de saint Gatien, » deux pages $^1/_3$ (dom Housseau, t. 19, f° 2).

3. « Note sur la mort de saint Martin, » dix pages (dom Housseau, t. 19, f° 7).

4. « Note sur les années de l'épiscopat de Verus et de Licinius, évêques de Tours, » une page (dom Housseau, t. 19, f° 30).

5. « Note contenant l'explication du canon xvii du 3e concile de Tours, où il est traité, par occasion, des anciennes langues qui ont été en usage en France, auparavant l'établissement de la monarchie française, » six pages 1/4 (B. N., *collect. de Bourgogne,* t. 17, f° 2).

6. « Note sur la liberté des suffrages aux élections des prélats sous l'empire des Romains, interrompue sous les rois de France de la première race, rétablie sous les rois de la deuxième, et tout à fait anéantie sous les rois de la troisième; et sur la nomination aux prélatures par les rois de France, » deux pages 1/2 (dom Housseau, t. 19, f° 73).

7. « Note des formalités autrefois observées aux élections des archevêques de Tours, » une page 1/4 (dom Housseau, t. 19, f° 75).

8. « Note et dissertation sur le différend entre les archevêques de Tours et les évêques de Dol », quinze pages (dom Housseau, t. 19, f° 78).

9. « Note sur la preuve du feu, ordonnée par l'archevêque de Tours le 25 mai 925, » une page 1/4 (dom Housseau, t. 19, f° 20).

10. « Note sur l'entrevue de Clovis avec Alaric à Amboise; de la monnaie d'or fabriquée à cette occasion; de l'ambassade qui fut envoyée à Clovis par l'empereur Anastase en 507; de la réception des ambassadeurs dans l'église de Saint-Martin de Tours; des différentes couronnes des rois de France et des anciennes armes des Français, » cinq pages 1/2 (dom Housseau, t. 19, f° 184).

11. « Note sur la bataille des Sarrazins, » deux pages (dom Housseau, t. 19, f° 204).

12. « Note sur l'origine de Thibaut le Tricheur, » une page 1/2 (dom Housseau, t. 26, f° 419).

13. « Note de la monnaie tournois et des espèces de monnaies fabriquées en Touraine, » trois pages (dom Housseau, t. 19, f° 194).

14. « Note sur les coutumes de Touraine, et pourquoi elles étaient intitulées : Coutumes de Touraine et des ressorts et exemptions d'Anjou et du Maine; et des baillis des exemptions, » deux pages 3/4 (dom Housseau, t. 19, f° 189).

15. « Note sur la dignité de sénéchal héréditaire de France, » trois pages 1/2 (dom Housseau, t. 19, f° 372).

16. « Note des ponts de Tours et de leur première fondation, » une page $^1/_4$ (dom Housseau, t. 26, f° 530).

17. « Note sur l'antiquité du château de Tours, » une page $^1/_4$ (dom Housseau, t. 19, f° 192).

18. « Note sur l'antiquité de la ville de Châteauneuf, » une page $^1/_3$ (dom Housseau, t. 19, f° 193).

19. « Note sur l'antiquité des privilèges de la ville de Tours, » deux pages $^1/_2$ (dom Housseau, t. 19, f° 187).

2° Rédaction ancienne ; d'une écriture différente.

20. « Note sur l'église cathédrale de Tours et sur la chapelle de Saint-Lidoire, » cinq pages $^1/_4$ (dom Housseau, t. 19, f° 4).

3° Rédaction définitive (annotée par l'abbé Charles Carreau, Tours, ms. 1218).

« Note sur les reliques de saint Gatien. »

« Note sur l'église cathédrale de Tours et sur la chapelle de Saint-Lidoire » (complet).

« Note sur le différend entre les archevêques de Tours et les évêques de Dol » (complet).

« Note sur l'entrevue de Clovis avec Alaric à Amboise ; de la monnaie d'or fabriquée à cette occasion; de l'ambassade qui fut envoyée à Clovis par l'empereur Anastase en 507 ; de la réception des ambassadeurs dans l'église Saint-Martin de Tours; des différentes couronnes des rois de France et des anciennes armes des Français » (interrompu après les premières lignes de l' « Explication du deuxième et troisième monument »).

4° Analyse par dom Housseau.

21. Note sur l'origine de Robert le Fort (dom Housseau, t. 21[1], f° 76 v.). Cette analyse concorde avec celle que Chalmel en a donnée dans ses *Tablettes* (p. 427-434).

Éloges historiques des Saints et Personnages célèbres dans l'Eglise, la Couronne, les Armes, Sciences, Belles-Lettres, Arts. (Ce sont les termes dont se sert la Préface.)

1° Copies de notices. — Nous n'en avons qu'une un peu détaillée, c'est celle de Guillaume Ier Briçonnet, reproduite par dom Abrassart (Tours, ms. 1441, f° 116). Cependant, quelques courtes notices faites par Carreau nous ont été conservées par dom Gérou (dom Housseau, t. 24[3], f° 100), parce qu'il avoue que sur ces écrivains « nous n'avons pu trouver aucun mémoire, quelques recherches que nous ayons

faites ». Ce sont : Baret (Jean) ; Bouchet (Victor) ; Chaptard (Jean) ; Clavier (Guillaume) ; Courtin (François) ; Machicour (P. de) ; Martin (Pierre) ; Mettray (Pierre de) ; Pagot (Jacques) ; Penysseau (François) ; Robin (René) ; Thionneau (René).

2° Renvois à des notices. — Ces renvois se trouvent dans dom Housseau, t. 23, 24[2], 24[3], et 24[4], et dans Tours, ms. 1441. Ils sont dus, pour le plus grand nombre, à dom Gérou. En les rapprochant, on reconnaît que Carreau avait en principe adopté un ordre alphabétique, non pas celui des noms, mais celui des prénoms. En voici le relevé :

Abraham Bosse.
Adam Fumée.
Adrien Gautier.
Alexandre Frémont.
Amélius.
André Duchesne.
Antoine Fumée.
Antoine Mornac.
Antoine Périon.
Arnoul Ruzé.
Bruno de la Pomperaie.
César-Alexis de la Barre.
Charles d'Amboise.
Charles Frémont.
Charles de la Hueterie.
Chotpert.
Christophe de Coué.
Christophe Plantin.
Claude Cottereau.
Claude Quillet.
Claude de Voyer.
Denis Briçonnet.
Etienne Pallu.
Etienne Poncher.
François Courtin.
François Fortin.
François Gaberot.
François Gruget.
François Pallu.
François Penysseau.
François Poncher.
François Pottier.
François Rabelais.
François Simon.
François Tillier.
François Tissard.
Gabriel de Chinon.
Geoffroy de la Haye.
Georges Quantin.
Gilbert Coeffier.
Gilbert Rousseau.
Gilles Aubry.
Gilles de Loches.
Guillaume Chastellier.
Guillaume Clavier.
Guillaume de Rouillé.
Guillaume Piellé.
Guillaume Prousteau.
Guillaume Ruzé.
Guy de Tours.
Hector Lebreton de la Doineterie.
Honorat de Bueil.
Isaac François.
Jacques Baret.
Jacques Ladore.
Jacques Lallier.
Jacques de Mondion.

Jacques Renaud.
Jean Baret.
Jean Bernard.
Jean Bresche.
Jean Brodeau.
Jean Chaptard.
Jean Dufour.
Jean Gasnier.
Jean Guyard.
Jean Leclerc.
Jean Le Meingre de Boucicaut.
Jean de Maillé.
Jean Marteau.
Jean de Monsoreau.
Jean-Baptiste de la Rebertière.
Jean-Baptiste de la Barre.
Jean-Baptiste Sapin.
Louis Forget.
Louis Gendron.
Louis Odespun.
Louis Perrin.
Marie de Razilly.
Martin Arnault.
Martin de Boisgaultier.
Martin Christophe.
Martin de la Noue.
Martin Lemaître.
Michel de Marolles.
Nicolas Barthelemi.
Nicolas Feret.
Olivier Cherreau.
Olivier Textor.
Paul de Volant.
Pierre de Courcelles.
Pierre Fumée.
Pierre Macicault.
Pierre de Machicourt.
Pierre Martin.
Pierre de Mettray.
Pierre Moreau.
Pierre Santerre.
Pierre-Victor Palma-Cayet.
Renaud de Beaune.
René Boullay.
René Descartes.
René de Menou.
René Ouvrard.
René Rapin.
René Robin.
René Thionneau.
Robert Briçonnet.
Sébastien Chotard.
Simon Galland.
Thibauld Le Pleigné.
Thomas Pactius.
Victor Bouchet.
Vincent Souchet.

22. — Mémoire de Carreau sur la généralité en 1698.

La généralité de Tours[1] joint vers l'orient à la généralité d'Orléans et en partie aux généralités de Bourges et

[1] Outre le début, qui est commun aux trois provinces, nous ne publions ici que la partie du mémoire concernant la province de Touraine. Cette partie est d'ailleurs la seule qui ne soit encore connue que par des analyses (voir p. 107).

d'Alençon, vers l'occident à la province de Bretagne, vers le midi aux généralités de Bourges et de Poitiers, et au septentrion à la généralité d'Alençon.

Sa plus grande longueur d'orient en occident est de quarante-sept lieues, et sa largeur du midi au septentrion de quarante-quatre. Elle est composée de trois provinces : la Touraine, l'Anjou et le Maine, qui furent unies en l'année 818 sous un même département par l'empereur Louis le Débonnaire, lorsqu'il divisa ses États en dix portions, qu'on appeloit en ce temps-là *Missatica*, qui répondoient à nos généralités; ce qui s'observa jusqu'à la décadence des rois de la seconde race.

Sous les rois de la troisième, les comtes d'Anjou étant devenus également comtes héréditaires de Touraine et du Maine, il n'y eut qu'un même sénéchal pour les trois provinces; ce qui dura jusqu'au règne de Philippe de Valois que ce titre fut éteint.

La Touraine, l'Anjou et le Maine ayant depuis été donnés en apanage aux fils de France par le roi Jean, Charles V, son fils et successeur, établit un même bailli pour connoître des cas royaux et des causes des exempts des trois provinces, de sorte qu'elles se retrouvèrent sous un même juge; ce qui arriva encore depuis lorsque la Touraine fut réunie à la couronne : car alors on donna au bailli de Touraine la connoissance des cas royaux des ressorts et exemptions d'Anjou et du Maine.

Enfin le roi François Ier ayant établi seize généralités, et Charles IX dix-sept par édit du mois de novembre de l'année 1570, la Touraine, l'Anjou et le Maine furent réunis sous le titre de généralité de Tours, qui relève du Parlement et de la Cour des aides de Paris.

Ces trois provinces ont chacune un gouverneur, un lieutenant général du roi au gouvernement, et deux lieutenants de roi héréditaires, créés par les édits des mois de février et d'avril 1692.

Il y a pareillement des gouverneurs en plusieurs villes et châteaux de la généralité, dont quelques-uns ont le gouvernement des bailliages dépendant de leur district, à savoir : Amboise, Saumur, Loudun et Laval. Les gouvernements des villes et châteaux de Tours, d'Angers, du Mans, du Pont-de-Cé et de Laval sont unis aux gouvernements des pro-

vinces ; tous les autres sont des gouvernements particuliers. Il y a aussi des lieutenants de roi héréditaires dans plusieurs villes et châteaux de ces trois provinces et des gouverneurs dans les villes closes, créés par édit du roi.

Les officiers de la généralité de Tours sont : l'intendant, qui fait sa résidence dans la ville de Tours, capitale des trois provinces ;

Le grand maître des eaux et forêts, créé par édit du mois de février 1689, qui s'appelle Louis de Boults, lequel fait sa résidence à Chantelou auprès d'Amboise ;

Les trésoriers de France établis à Tours. Le roi Louis XIII avoit aussi créé en l'année 1625 un bureau des trésoriers de France à Angers ; mais il fut supprimé en l'année 1626.

Il y a six présidiaux dans la généralité : deux en Touraine, trois en Anjou et un au Maine ;

Cinq prévôtés royales et seize sièges de bailliages ou sénéchaussées royales ;

Seize élections, composées de 1.579 paroisses taillables, qui payent 2.634.200 livres de taille, non compris les paroisses en franchise des villes de Tours et d'Angers.

Les feux de toutes les paroisses de la généralité, tant en franchise que taillables, sont au nombre de 266.524, qu'on met par estimation à 1.066.016 âmes.

Il y a 5.750 tant prélats, abbés, prieurs, curés, dignités, chanoines, qu'autres bénéficiers et prêtres ; 5.270 religieux ou religieuses ; 1.700 gentilshommes ;

Quarante-six greniers à sel, où on consomme ordinairement 1.460 muids de sel par an ;

Seize maîtrises des eaux et forêts ;

Deux justices royales des traites ;

Deux maréchaussées générales, huit provinciales, onze résidences et deux lieutenants de robe courte ;

Plus de vingt maisons de ville ou mairies ;

Deux consulats ou justices des marchands, et deux chambres des monnoies ;

Treize duchés, compris la Touraine et l'Anjou, dont il y en a douze pairies et un qui n'est que simple duché ;

Plus de vingt marquisats, dont il y en a un pairie ;

Vingt comtés, dont il y en a deux pairies ;

Sept vicomtés, et le vidame du Maine ;

Plus de quatre-vingts baronnies, dont il y en a deux pairies ;

Quinze villes principales, et plus de soixante autres qui ne sont la plupart que de gros bourgs renfermés de murs ;

Soixante forêts, dont il y en a huit royales, et plus de quarante à des seigneurs particuliers.

Il y a une mine de cuivre en Touraine, où l'on prétend qu'il y a de l'or, et plusieurs mines de fer dans les trois provinces, notamment au Maine.

La Touraine a des carrières où l'on tire des pierres de moulage, et des pierres dont on fait le salpêtre en si grande quantité, que les ouvriers se chargent volontairement de faire des murailles neuves à ceux qui leur permettent d'abattre les vieilles. En Anjou, des mines de charbon de terre et des ardoisières. Et au Maine, auprès de Laval, des carrières où l'on tire du marbre noir, de jaspé noir, de bleu et blanc, et de rouge et blanc.

Les principales manufactures de Touraine sont : les étoffes de soie, les étamines de laine, les serges et les droguets. Les manufactures d'Anjou sont les étamines de laine sur soie, rayées d'or et d'argent, des camelots fins, des étamines du Lude, des toiles de Château-Gontier, des blanchisseries de cire et des raffineries de sucre et de salpêtre. Les manufactures du Maine sont : les étamines du Mans, les toiles de Laval et de Mayenne, et les blanchisseries de toiles et de cire.

Il y a aussi quantité de pâturages dans les trois provinces, ce qui a obligé Sa Majesté d'y établir un inspecteur des haras ; pourquoi il y a actuellement quatre-vingts étalons approuvés par l'inspecteur, dont vingt ont été donnés par le roi.

L'état ecclésiastique de la généralité est composé d'un archevêché, de deux évêchés, de 57 abbayes tant d'hommes que de filles, de 484 prieurés, de 50 chapitres, de 1.628 cures et de 158 couvents de religieux et religieuses.

Nous ferons voir dans la suite l'état particulier de chaque province de la généralité, qui contiendra sa situation et ses bornes, son étendue, ses rivières, ses ponts, ses grands chemins royaux, ses forêts, son climat, ses fruits et ses richesses souterraines, ses antiquités, le naturel de ses peuples, leur nombre, leur commerce, leurs foires et mar-

chés, le nombre des gentilshommes et des familles distinguées. Nous y verrons ensuite, suivant le même ordre, l'état historique des villes et de la plupart des lieux titrés de chaque province, leur fondation et les familles qui les ont possédés, leurs juridictions, les officiers dont elles sont composées, le nombre des feux et des âmes, ce qu'elles payent de taille, les lieux des étapes et passage de gens de guerre et de quartiers d'hiver. Nous y ajouterons ensuite l'état ecclésiastique de chaque province, qui contiendra les noms des prélats et des abbés avec leurs revenus, le nombre des prieurés, des chapitres, des dignités, chanoinies et bas-chœur, et le nombre des cures et des chapelles.

Province de Touraine

La Touraine est composée des élections de Tours, Amboise, Loches, Chinon, Loudun et partie de Richelieu; elle joint du côté d'orient au Blésois et au Berry, vers l'occident à l'Anjou, du côté du midi au Poitou et en partie au Berry, et vers le septentrion au Maine et en partie au Vendômois.

Sa largeur, dans sa plus grande étendue d'orient en occident, depuis Vallières-les-Grandes jusqu'à Candes, est de vingt-deux lieues; mais elle n'est pas égale partout. Du côté de la rivière de Loire, à main gauche, elle n'est que de dix-huit lieues; et il y a des endroits au delà de la même rivière à la main droite, où elle n'est que de douze à treize. Sa longueur du midi au septentrion est de vingt-quatre lieues.

On distingue ordinairement le duché de Touraine du diocèse de Tours: le diocèse n'est composé que de trois cents paroisses, et le duché de près de quatre cents; mais on observera que, dans la division des généralités et des élections, on n'a suivi ni l'un ni l'autre. Nous garderons l'ordre du duché, et nous ferons distinction des paroisses et lieux titrés de Touraine qui ont été portés en d'autres élections.

Rivières et ponts. — La Touraine est arrosée de dix-sept rivières, dont il y en a trois qui portent de grands bateaux, à savoir: la Loire, le Cher et la Vienne. Les autres sont: l'Indre, la Creuse, la Cisse, la Choisille, la Branle, l'Indrois, la Masse, la Claise, l'Eschandon, la Vede, la Busse,

le Brignon, la Bresme, la Clère[1] et plusieurs ruisseaux qui ne laissent pas d'avoir leurs noms.

Il y a des ponts sur une partie de ces rivières pour la commodité du public, deux de pierre sur la Loire à Amboise, et un à Tours. Cette rivière est pareillement accompagnée de levées des deux côtés, dont on doit l'origine à l'empereur Charlemagne et l'élargissement à notre auguste monarque Louis le Grand. Il y a des officiers qui ont soin de l'entretien de ces levées, deux intendants qui jouissent des trois charges, trois trésoriers et trois contrôleurs.

Il y a près d'un quart des provinces de la France qui ont communication avec ce fleuve : le Forez, le Vivarois, le Beaujolois, la Bourgogne, le Nivernois, le Bourbonnois, l'Orléanois, la Sologne, le Blésois. — La Touraine, l'Anjou et la Bretagne en sont proches; l'Auvergne y communique par l'Allier, le Berry par le Cher, le Poitou par la Vienne, le Maine, le Perche et le Vendômois par le Loir et par la Sarthe. Le canal de Briare et celui d'Orléans lui ouvrent le passage dans la Seine. Il n'y a que douze lieues de la Loire au Rhône, et le trajet s'en fait à peu de frais.

Si les peuples de toutes ces provinces pouvoient profiter de tous les avantages que la nature leur procure, ils deviendroient riches par le commerce; mais la navigation est tellement gênée et interrompue par quantité de petits bureaux de prévôtés, de péages et de billettes où il faut s'arrêter, et par les gros droits des traites, qu'ils aiment mieux faire venir les marchandises des ports de mer par charrois que par la rivière de Loire.

Sur le Cher il y a cinq ponts : à Montrichard, à Bléré, à Pontlong, à Pontcher, et à Pontneuf; les deux derniers sont moitié de pierre et moitié de bois, et les trois autres de pierre. Il y a aussi un pont qu'on nomme le Pont-aux-oies, sur le petit Cher, et un autre de pierre nommé le pont de Sainte-Anne au bout du faubourg de La Riche, sur un bras de la Loire qui descend dans le Cher un peu au-dessus de Pontneuf.

[1] On dit aujourd'hui l'Amasse pour la Masse, la Veude pour la Vede, etc. Quant à la Clère, elle manque sur le tableau des cours d'eau dans Chevallier et Charlot, *Études sur la Touraine*, p. 82 et s., mais se trouve sur une carte et à l'art. Pressigny dans Piganiol de la Force; elle se confondrait donc avec l'Aigronne, affluent de la Claise.

Sur la Vienne, il n'y a qu'un seul pont de pierre, qui est à Chinon. Il y en avait aussi un à l'Isle-Bouchard, qui est péri : on y voit encore les piles et d'autres vestiges, qui causent quelquefois la perte des bateaux et des hommes ; à quoi il est besoin de remédier.

Sur la rivière d'Indre, il y a sept ponts, savoir : un à Châtillon, un à Loches, un autre à Cormery, un autre à Veigné, un autre à Montbazon, au Pont-de-Ruan, et à Azay-le-Rideau. Il y en avait aussi à Buzançois, à Palluau, au Fau et au Porthuault, qui sont rompus. C'est celle qui s'étend le plus en Touraine : on pourroit la rendre navigable en détruisant les moulins qui empêchent la navigation, ce qui seroit d'une très grande utilité pour le public.

Sur la rivière de Creuse, il y a un pont de pierre, qui est à la Haye, et trois autres rompus : l'un à la Guerche, un à la Roche-Posay, et l'autre au Port-de-Piles.

Sur la rivière de Claise il y trois ponts de pierre : l'un à Rives, un autre à Preuilly et l'autre à Saint-Cyran ; et huit autres petits ponts de bois, dont il y en a un rompu à Subtray auprès de Mézières.

Sur l'Indrois il y a deux ponts, savoir à Montrésor et à Saint-Quentin, deux à Méreaux et à Loché à réparer, et quatre à refaire : à Villeloin, à Chemillé, à Genillé et à Chédigny.

Sur la rivière de Cisse, il y en a eu autrefois trois de pierre, dont il reste encore des piles et quelques autres vestiges à Nazelles, à la Rochere et au bec de Cisse. Celui de Nazelles est le plus nécessaire, à cause de la route du Maine, du Vendômois et d'une partie de la Touraine pour aller en Poitou.

Sur la Bransle, qui entre dans la Cisse, il y a un pont de bois à Châteauregnault et un de pierre à Vernou.

Sur la Choisille, deux de pierre, savoir au gué de Pré et à la Membrolle, et le pont de la Mothe, qui est de bois. Il y en a aussi un de pierre à Langennerie, qui est à réparer.

Sur la Bresme, un pont de pierre pour passer la levée, et le pont de Clouets.

Sur la Brenne, un pont de pierre à Langeais.

Sur la Masse, deux ponts de pierre à Amboise.

Sur la rivière de Gravot, un pont de pierre à Saint-Christophe et un à Saint-Paterne.

On ne fait point ici mention des autres petits ponts de la province, dont le nombre est fort grand.

Chemins. — Pour les grands chemins royaux, outre les levées de la Loire qui sont les plus nécessaires à entretenir et les plus utiles pour tout le royaume, il y en a huit en Touraine, savoir : trois à la main droite de cette rivière, le premier de Tours à la Flèche, le second de Tours au Mans, le troisième de Tours à Vendôme. De l'autre côté de la rivière de Loire il y en a cinq: le premier de Tours à Loches, le second de Tours à Poitiers, le troisième de Tours à Richelieu, le quatrième de Tours à Chinon. Il y a eu un pont au Porthuault pour la commodité du passage, qu'il seroit nécessaire de refaire. Il y a un huitième chemin royal qui est la grande route d'Amboise à Poitiers et à Bordeaux : il y manque deux ponts, l'un sur l'Indre au Fau, et l'autre sur la Creuse au Port-de-Piles.

Histoire. — Cette province fut subjuguée par les Romains l'an 122 de la naissance de Jésus-Christ; elle fut prise environ l'an 480 par les Wisigoths, qui possédoient le royaume d'Aquitaine, et soumise à la domination des François l'an 509. Depuis ce temps-là, elle fut gouvernée par des comtes, qui furent amovibles à la volonté des rois jusqu'à ce que Hugues ayant été élu roi des François, il fut obligé, pour se maintenir, de leur en laisser la propriété héréditaire de même qu'à tous les autres comtes, à condition toutefois de la réversion à la couronne par défaut d'hoirs mâles ou par félonie. Elle tomba, en l'année 1044, sous la puissance des comtes d'Anjou par le sort de la guerre, passa sous la domination des rois d'Angleterre par succession, et fut réunie en 1204 à la couronne de France par félonie. Elle fut érigée en duché-pairie environ l'an 1356 en faveur de Philippe, depuis duc de Bourgogne, quatrième fils du roi Jean II. Il y a eu neuf fils de France et princes du sang qui en ont joui par apanage, trois reines de France, et cinq seigneurs étrangers qui la plupart n'en ont eu que le titre.

Climat et terres. — Son climat est tempéré; mais son terroir n'est pas égal partout, ce qui se connoît par ses cantons différents en qualité et par leurs noms.

Les Varennes, qui sont le long de la rivière de Loire, contiennent quinze à seize paroisses, en tout ou en partie. Ce sont des terres sablonneuses, faciles à cultiver et tou-

jours en labour, qui rapportent du seigle, de l'orge, du mil et des légumes qu'on consomme dans le pays. On y recueille aussi de la gaude pour les teinturiers, et des bouteilles qu'on appelle des callebasses, qu'on transporte hors de la province.

Le Véron, qui contient huit paroisses auprès de Chinon, est un pays à peu près semblable aux Varennes, mais plus gras et dans une situation plus élevée : on y recueille des blés, des vins, de très bons fruits, des prunes, des noix et des amandes, qui se consomment au pays, excepté les prunes dont les habitants font trafic, de même que ceux de Sainte-Maure, de l'Isle-Bouchard, de Sainte-Catherine et des environs.

La Champagne contient quatorze ou quinze paroisses entre les rivières de Cher et de l'Indre. C'est un pays assez uni, dont les terres sont grasses et fertiles en blés, particulièrement en froment, qui ne sert qu'à la provision du pays.

La Brenne contient cinq ou six paroisses; la terre est humide, marécageuse et remplie d'étangs.

Les coteaux, particulièrement sur les rivières de Loire et du Cher, sont chargés de vignobles qui rapportent des vins en abondance. Ceux de Vouvray sont les plus recherchés. On nomme maintenant à Paris du même nom tous les autres vins des coteaux de la Loire depuis Orléans jusqu'à Nantes. Autrefois on en faisoit un grand trafic en Hollande ; mais depuis que le commerce a cessé avec les Hollandois, le trafic des vins est tellement anéanti, que les fonds des vignes sont devenus la plupart à la moitié de leur ancienne valeur, et d'autres au tiers; de manière que les habitants en sont ruinés et contraints par nécessité de négliger la culture de leurs vignes. L'unique moyen de les rétablir est de procurer autant qu'on pourra la liberté du commerce avec les Hollandois.

Forêts. — Les forêts ont été autrefois en plus grand nombre; mais la plupart de celles des particuliers sont détruites ou diminuées considérablement. Il y en a trois qui dépendent du domaine du roi : Amboise, Loches et Chinon. La forêt d'Amboise contient seize mille arpents de bois, dont il y en a treize cents arpents en futaie, et le reste en taillis: La forêt de Loches contient cinq mille arpents, tous bois de futaie; et celle de Chinon environ sept mille

arpents, tous bois de futaie ou en état de le devenir. Tous ces bois sont plantés de chênes, parmi lesquels il y a quelques hêtres.

La forêt de Larçay, dépendante du domaine de l'archevêché, contient neuf cents arpents; mais elle est ruinée. La forêt de Châteauregnault est de trois mille arpents, tant bois de futaie que taillis, mêlés ensemble, dont on ne peut faire particulière distinction. La forêt de Preuilly est de quatre mille arpents, dont il y a partie en bruyères. Les forêts de Montbazon, de Crissay, de Boiserard, de Villandry et plusieurs autres sont de peu d'étendue.

Les landes sont des terres sèches, et pleines de bruyères et de joncs; il y en a un grand nombre au Serrain, à Pernay, à Ambillou, à Cléré, à Saint-Étienne-de-Chigny, à Balan, à Saint-Paterne, à Sublaines et en beaucoup d'autres paroisses de la Touraine. Dans quelques-unes, elles servent de pâturages; mais en beaucoup d'autres, où les terres ont été autrefois ensemencées, elles en causent la ruine, ce qui provient du défaut d'hommes pour les défricher, égobouer (*sic*) et labourer. Il y a aussi beaucoup de bonnes terres, incultes faute d'hommes: on en compte environ trois mille arpents dans les paroisses de Sorigny et de Saint-Branchs qui appartiennent au chapitre de l'église de Tours.

La Gastine, qui est un nom commun à la paroisse de Saint-Laurent et à l'abbaye qui en est proche, est un pays sec, dont les terres sont difficiles à cultiver.

Toutes les autres terres de la Touraine sont plus ou moins fertiles, selon qu'elles approchent de ces cantons ou qu'elles s'en éloignent; elles étoient mieux cultivées qu'elles ne le sont à présent. Il est péri depuis dix ans plus du tiers des laboureurs par la guerre et la mortalité.

Comme il y a des rivières, il y a aussi des prés aux environs, et des pâturages où on nourrit du bétail dont le croît et le profit se consomment sur les lieux; mais il se fait présentement si peu de nourritures en comparaison de ce qu'il s'en faisoit autrefois, que faute de fumier, on a été obligé d'abandonner la culture des terres, ce qui provient de la nécessité des peuples, qui n'ont pas le moyen d'acheter du bétail.

Mines. — On trouve des mines de fer en quelques endroits de la Touraine, notamment à Saint-Mars et à Marré; et on

en a découvert une de cuivre, où on prétend qu'il y a de l'or et de l'argent, depuis quelques années, auprès de l'abbaye de Noyers, dont le roi a fait don au sieur de Pointis. On en a fait plusieurs fois l'épreuve de quelques morceaux qu'on avait trouvés sur la superficie; ce qui fait juger qu'on en pourroit retirer de plus grands profits si on fouilloit plus avant, parce que les mines sont toujours plus fines dans le fond.

On trouve du salpêtre dans les coteaux de la rivière de Loire; il y en a aussi aux environs de Chinon et en beaucoup d'autres endroits de la Touraine.

On trouve des pierres de moulage dans les paroisses de Pernay, d'Ambillou, de Saint-Etienne-de-Chigny, de Saint-Mars et de Mettray, qu'on trafique sur mer par la rivière de Loire; et les médecins tiennent qu'il y a deux mille sortes de plantes à l'usage de la médecine.

Fruits. — La Touraine produit avec assez de peine des blés pour la nourriture de ses habitants; elle recueille un grand nombre de légumes et beaucoup de fruits, surtout des prunes et des melons; mais elle ne peut fournir que le quart des bœufs et des moutons qu'on y consomme tous les ans; elle tire les trois autres quarts du Poitou et des provinces voisines.

Naturel des habitants. — Pour le naturel des Tourangeaux, on ne peut mieux l'exprimer que fait le célèbre poète italien Torquato Tasso, dans sa *Jérusalem délivrée*, chant Ier :

Non è gente robusta o faticosa.
La terra molle, e lieta, e dilettosa,
Simili a se gli abitator produce.

Ils ne manquent pas d'esprit et d'industrie. Le succès de plusieurs gens de lettres et de quelques ouvriers nés en Touraine fait voir qu'ils sont capables de toutes choses, pourvu qu'ils veuillent s'appliquer; mais ordinairement ils aiment trop les plaisirs de la vie et ne sont pas assez laborieux.

Le pays n'est pas si rempli de peuples que les autres provinces voisines, et il y en a présentement moins du quart qu'il n'y avoit il y a trente ans : la guerre et les mortalités ont enlevé le surplus.

Paroisses. — On ne compte dans la province de Touraine, selon l'ordre de la généralité de Tours, que trois cent trente-

sept paroisses, divisées en cinq élections, qui contiennent 53.787 feux et 215.148 âmes. Mais, si on y ajoute vingt paroisses dépendantes du duché de Touraine qui sont dans l'élection de Richelieu, cinq autres dans l'élection de la Flèche, et vingt-huit dans l'élection de Châteauroux hors la généralité de Tours, on en trouvera près de quatre cents qui contiennent environ 60.000 feux et 240.000 âmes; 1.550 tant abbés, prieurs, dignités, chanoines et bas-chœur, résidant dans leurs bénéfices, que curés, prêtres habitués, aumôniers et autres; et 1.530 religieux et religieuses, non compris les gentilshommes.

Noblesse. — La noblesse n'est pas si nombreuse qu'elle a été autrefois. Les grandes familles sont péries, et les terres titrées qu'elles ont possédées dans la province sont unies aux duchés de Montbazon, de Luynes, de Richelieu et de Vaujours, ou entre les mains des grands seigneurs que les charges et les emplois attachent à la cour. Il ne reste plus que quatre cent quatre-vingt-dix gentilshommes, dont il y en a quelques-uns qui sont issus des premiers officiers de la couronne, et d'autres qui ont des emplois à la cour ou dans les armées.

Le marquis de Razilly, lieutenant général du roi en Touraine, et sous-gouverneur de monseigneur le duc de Berry, est fils d'un vice-amiral de France. On prouve par titres qu'il y a sept cents ans que le château de Razilly en Touraine, dont il porte le nom, est dans sa famille.

Le marquis de Givry, grand bailli de Touraine, qui a été lieutenant général des armées du roi en Italie, a ses enfants dans le service.

Le marquis et le chevalier de Bueil, frères, qui sont dans le service, sont issus de l'ancienne famille de Bueil, qui a produit un grand maître des arbaletiers, un amiral de France et plusieurs chevaliers de l'ordre. Leur aïeul étoit le marquis de Racan, de l'Académie françoise.

Les marquis de Beauvau, père et fils, seigneurs de Crissé, de Saint-Benoît, de Nueil, des Roches-Tranchelion et de Montgauger en Touraine, sont d'une famille qui n'est pas moins illustre par son antiquité de huit cents ans que par son alliance avec la Maison royale de France : elle doit son nom à la paroisse de Beauveau en Anjou, dont elle est originaire.

Le comte de Sanzay est issu des anciens comtes de Poi-

tiers. Son aïeule étoit fille de Jean de Taix, colonel général de l'infanterie françoise et grand maître de l'artillerie sous le le roi François Ier; sa mère étoit Françoise d'Estrée, fille d'Antoine d'Estrée, marquis de Cœuvres, pareillement grand maître de l'artillerie en France.

La famille de Menou compte parmi ses ancêtres Pierre de Menou, amiral de France sous le règne de Charles VI, durant la faction des ducs de Bourgogne. Ils sont deux frères de cette famille qui sont mariés; leur mère étoit issue d'Adam Fumée, seigneur des Roches-Saint-Quentin, chancelier de France; leurs enfants sont dans le service.

Le seigneur de Neuilly-le-Noble, du nom de la Rochefoucault, est issu des puînés de cette famille, dont le duc de la Rochefoucault, pair et grand veneur de France, prince de Marcillac, est le chef.

Le comte de Châteauregnault, lieutenant général de l'armée navale de Sa Majesté.

Le marquis de Vassé, seigneur d'Azay-le-Rideau en Touraine, originaire du Maine: son aïeul et son bisaïeul ont été chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit.

Le marquis du Rozel, maréchal de camp, et le chevalier du Rozel, brigadier de cavalerie, son frère.

François de Frézeau de la Frézelière, lieutenant général de l'artillerie, marquis de Mons-en-Loudunois, où il fait sa résidence.

Manufactures. — Pour les manufactures qui sont présentement en Touraine, il y en a trois principales: la soierie, la draperie et la tannerie.

Celle de la soierie est la plus considérable et la dernière établie. Le roi Louis XI fit venir à Tours, en l'année 1470, les plus habiles ouvriers de l'Europe, qu'il envoya chercher à Venise, à Florence, à Gênes, et jusque dans la Grèce. D'abord il leur fit donner des logements et fournir d'ustensiles par les habitants, mais depuis il leur permit de faire un établissement, dont il leur donna ses lettres patentes au mois d'octobre 1480 avec des privilèges. Cette manufacture s'est depuis augmentée considérablement par l'industrie des ouvriers, qui se sont tellement perfectionnés, qu'ils excellent dans la beauté de leur fabrique, mais surtout dans la nouveauté des étoffes et dans les nuances des couleurs, que les ouvriers de Lyon et d'Italie ne peuvent imiter.

Le cardinal de Richelieu, voulant faire voir au roi Louis XIII que la France pouvoit se passer des meilleures manufactures de ses voisins, lui remontra dans son testament politique qu'on faisoit à Tours de si belles pannes qu'on les envoyoit en Espagne, en Italie et dans tous les autres pays étrangers; que les taffetas étoient dans un si grand débit par toute la France, qu'il n'étoit pas besoin d'en chercher ailleurs; qu'on y fabriquoit des velours rouges, violets et tannés aussi beaux qu'à Gênes; que c'étoit le seul endroit où il se faisoit des serges de soie; que les moires s'y faisoient aussi belles qu'en Angleterre, et que les moires d'or y étoient plus belles qu'en Italie.

Dans ce temps-là que la fabrique de Tours étoit maintenue par ce ministre, elle étoit en sa splendeur; les étrangers venoient eux-mêmes acheter les marchandises; il y avoit plus de 20.000 ouvriers en soie à Tours, y compris les apprentis, et plus de 8.000 métiers d'étoffes de soie, 700 moulins à soie, et plus de 40.000 personnes employées à dévider la soie, à l'apprêter et à la fabriquer, au lieu qu'il n'y a présentement que 1.200 métiers, 70 moulins et 4.000 personnes occupées au travail de la soie, non compris la rubannerie dont il y a eu autrefois 3.000 métiers tant à Tours qu'aux environs, et dont il n'en reste pas maintenant 60.

La diminution de cette manufacture, qui rejaillit sur tous les habitants de la ville de Tours et sur toute la province, provient de plusieurs causes :

La première, de la cessation du commerce avec les étrangers, avec lesquels ceux de Tours faisoient un trafic de plus de dix millions par an.

La seconde, de la nécessité des peuples, qui a obligé plusieurs ouvriers d'aller s'établir ailleurs, particulièrement les religionnaires qui se sont habitués en Angleterre et en Hollande, où ils ont porté la manufacture.

La troisième, de ce que les marchands de Tours n'ont plus la liberté d'acheter les soies : on les oblige de les aller prendre à Lyon; et comme les marchands de Lyon ont toujours été jaloux de ceux de Tours, ils font ce qu'ils peuvent pour les gêner et anéantir leur fabrique. Ils leur vendent des soies à tels prix qu'ils veulent, et ne leur fournissent pas les espèces de soie ni le nombre dont ils ont besoin ; de sorte que les fabricants de Tours sont souvent

obligés, faute de soie, de renvoyer une partie de leurs ouvriers, qui sont autant de gueux à la charge de la ville. A quoi on peut encore ajouter que ceux de Lyon ne vendent jamais les soies comme elles leur viennent d'Italie, du Levant et du Languedoc et autres lieux, mais ils défont les balles, et, mêlant d'autres espèces de soie de moindre valeur, les lient avec quantité de fils qui augmentent beaucoup le poids.

Enfin la quatrième cause de la diminution de cette manufacture vient des toiles peintes et de plusieurs autres étoffes des Indes, où tout le monde court avec empressement à cause de leur nouveauté et du bas prix.

Il seroit à désirer qu'on fît une sérieuse réflexion sur le négoce des étoffes des Indes, qui se fait avec argent comptant, et non point par troc ou échange de marchandises de France. On convient qu'on ne peut se passer de beaucoup de denrées qu'on tire du Levant, comme sont les soies, les cotons, les épiceries et plusieurs drogues qu'on achète argent comptant; mais on peut se passer de leurs marchandises fabriquées, parce qu'elles sont de peu de durée et d'un très mauvais usé. Ainsi le trafic qu'on en fait ne sert qu'à altérer le négoce et les richesses de la France, et à enrichir un grand nombres d'infidèles, pendant qu'il périt en France plusieurs chrétiens qui travailleroient aux étoffes de soie et de laine.

Il y a deux moyens pour rétablir la manufacture de la soierie :

Le premier est de rendre à ceux de Tours la liberté du commerce des soies, en leur permettant de les faire venir par les ports de mer qui leur seront plus convenables, sans passer par Lyon, en payant les droits accoutumés au roi; ce qui feroit qu'ils épargneroient de gros frais de voiture, qu'ils auroient le choix de prendre les soies qui leur sont les plus propres à leur fabrique, qu'ils en achèteroient le nombre qu'ils jugeroient à propos, et qu'ils en pourroient faire leurs provisions pour s'en servir dans les occasions nécessaires, sans dépendre de ceux de la ville de Lyon. Ce moyen est fondé sur la liberté publique, sur les privilèges accordés aux ouvriers de Tours par le roi Louis XI, et sur les lettres patentes de Charles VIII données à Saint-Just-lez-Lyon au mois de mai 1497, qui permet aux ouvriers de Tours

d'acheter ou faire acheter hors le royaume les soies écrues pour employer aux ouvrages de draperies de soie.

Le second moyen est de défendre tout à fait le commerce des étoffes des Indes, et à toutes personnes d'en porter, de même qu'on a fait des toiles peintes, sur l'exemple des désordres qu'elles causèrent dans les manufactures de soies et de lainages, étant à craindre qu'ils ne deviennent encore plus grands dans la suite, s'il n'y est apporté un prompt remède.

La draperie est beaucoup plus ancienne que la soierie. On trouve plusieurs règlements dans la coutume de Touraine concernant cette manufacture; ce qui fait voir qu'elle étoit en réputation longtemps auparavant l'année 1460 que la coutume fut rédigée pour la première fois. Mais elle ne fut point établie à Tours qu'en ce temps-là, en vertu des lettres patentes du roi Charles VII données à Bourges le 6 mars de l'année 1460, avec exemption aux ouvriers, durant dix ans, de guet, de garde de portes et d'aides, pour les draps qu'ils feroient de leurs mains. On faisoit autrefois estime de la draperie de Tours : il y en avoit plus de deux cent cinquante métiers et plus de cent vingt maîtres; il n'y en a présentement que quinze, et six maîtres. Cette diminution vient en partie des gros emprunts qu'on a faits sous le nom du corps de ce métier : la plupart de ceux qui se sont obligés sont morts ou se sont retirés, et personne n'y veut entrer, dans la crainte de contribuer aux anciennes dettes. Il n'y a que la ville d'Amboise qui s'est distinguée des autres villes de la province, et s'est maintenue dans cette manufacture: on fait estime de ses étamines et de ses droguets. Mais dans tous les autres lieux de la province, elle est tellement diminuée, qu'il ne reste pas le quart des métiers qu'il y a eu autrefois; la guerre et les mortalités ont enlevé le reste.

Le moyen de rétablir cette manufacture est de rendre les laines à meilleur marché, et de procurer par toutes sortes de moyens la nourriture du bétail, en faisant cesser les difficultés qu'on apporte souvent aux baux à cheptel, en défendant de les saisir.

La tannerie est une manufacture qui répond assez à la peine des ouvriers, et il en est sorti plusieurs familles riches. On tient qu'il y en a eu autrefois quatre cents en Touraine; il y en avoit plus de trente-cinq à quarante dans les seules

villes de Loches et de Beaulieu; il n'en reste plus à présent que cinquante-quatre dans toute la province. La raison de sa diminution vient du peu de consommation de bœufs et de taureaux ou vaches, surtout dans la ville de Tours, tant à cause de la diminution des peuples qu'à cause de leur nécessité; de sorte qu'on n'y consomme pas maintenant vingt-six bœufs au plus par semaine, au lieu de quatre-vingt-dix qu'on avoit accoutumé. Il n'y a que la paix qui puisse rendre ces peuples à leur aise et augmenter la consommation, qui est le seul et unique moyen de rétablir cette manufacture.

Foires et marchés. — On doit mettre les foires après les manufactures, puisqu'elles sont établies pour la commodité du commerce.

Il y a eu autrefois deux foires royales à Tours : l'une au 8 mars et l'autre au 15 septembre, chacune de quinze jours. Elles furent établies, à l'instar des foires de Lyon, par lettres patentes du roi François Ier, données à Senarpont au mois d'août 1543, registrées au Parlement, à la Chambre des comptes, à la Cour des aides, et au Châtelet de Paris; mais elles ne s'exercent plus. Il seroit à souhaiter pour l'utilité du public, qu'on les rétablisse aux mêmes conditions portées par les lettres patentes.

Il y a encore une foire à Saint-Barthélemy, hors le faubourg du pont de Tours, qui se tient le jour de Saint-Barthélemy.

Il y a aussi plusieurs autres foires en Touraine, savoir : à Amboise trois; à Montrichard quatre; à Loches deux; à Châtillon quatre; pareil nombre à Chinon, à la Haye, à Langeais; à Sainte-Maure huit ou neuf; à Saint-Christophe cinq; à Châteauregnault trois; à Bléré deux; à Cormery trois; à Ambillou deux; au Serrain deux; et une dans chacune des villes, bourgs et lieux de Montbazon, Luynes, Azay, Fontenailles, la Fresnaye, la Chartre, Lancloitre, Limeray, Monnoie, Montlouis, Neuvy, le Gast, Saint-Mars, Saint-Branchs, Saint-Etienne-de-Chigny, Saint-Michel-sur-Loire, Semblançay, Veigné, Vouvray.

Les marchés des principales villes et bourgs de la province se tiennent à Tours, à Amboise, à Montrichard et à Preuilly deux fois la semaine, le mercredi et le samedi; à Luynes deux fois, le lundi et le mercredi; à Châtillon deux fois, le mardi et le vendredi; à Buzançois deux fois, et dans toutes

les autres une fois; — à Véretz le lundi; à Montrésor, à Montbazon, à Saint-Christophe, à Châteauregnault et à Beaulieu, le mardi; à Azay-le-Bruslé, le mercredi; à Chinon, à Cormery et à Ligueil le jeudi; à Bléré, à la Haye et à Sainte-Maure, le vendredi; à Palluau et à Loches, le samedi.

Gouvernements militaire et de justice. — La Touraine a été érigée en gouvernement particulier en l'année 1545. Le gouverneur est M. le marquis de Dangeau, chevalier des ordres du roi et grand maître des ordres militaires de Notre-Dame de Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem. Il est de l'ancienne famille des seigneurs de Courcillon, dans la paroisse de Dissay, sur les confins du Maine et de la Touraine.

Le lieutenant général du roi est M. le marquis de Razilly, sous-gouverneur de monseigneur le duc de Berry.

Il y a aussi quelques autres gouverneurs dans la province, qu'on remarquera chacun dans son gouvernement.

Il y a deux présidiaux en Touraine, savoir : Tours et Châtillon; trois sièges royaux, savoir : Loches, Chinon et Langeais.

Trois justices royales, savoir : Amboise, Loudun et Montrichard.

Cinq élections, qui sont : Tours, Amboise, Loches, Chinon et Loudun.

Dix greniers à sel, qui sont : Tours, Amboise, Neuvy, Langeais, Loches, Chinon, la Haye, Sainte-Maure, Montrichard et Preuilly.

Il y a vingt-sept villes, dont il y en a huit royales, qui sont : Tours, Amboise, Loudun, Loches, Châtillon, Chinon, Langeais et Montrichard. Le domaine de toutes ces villes est engagé ou vendu, hormis celui de Tours.

Toutes les autres villes appartiennent aux seigneurs particuliers : la plupart ne sont proprement que des bourgs; mais on leur a donné le nom de villes, parce que les seigneurs barons ont droit, par la coutume de Touraine, d'avoir villes closes, ou parce qu'elles sont ainsi appelées par ceux du pays.

Il y a trois duchés-pairies, qui sont : Loudun, Montbazon et Luynes;

Cinq comtés, qui sont : Loches, Montrésor, Tours, Buzançois et Palluau;

Sept marquisats : Mézières, Villandry, Montgauger, Châteauregnault, la Chartre, Brezé et Mons ;

Trois vicomtés : Paulmy, la Guerche et Azay ;

Et vingt-six baronnies.

Pour observer quelque ordre, on commencera par les villes où il y a élection, puis les duchés-pairies, ensuite les comtés, marquisats, vicomtés et baronnies, et ensuite quelques villes qui ne sont pas titrées.

ÉLECTION DE TOURS

La ville de Tours est la capitale du duché de Touraine et de l'élection ; elle a archevêché, présidial, bureau des finances, élection, grenier à sel, généralité, deux maréchaussées une générale et une provinciale, une chambre des monnoies, des juges consuls et une maison de ville.

Elle est fort ancienne, et dès le temps de Jules César elle avoit déjà de grandes prérogatives sur les cités d'Angers et du Mans, et sur les cités armoriques qu'on nomme maintenant la Bretagne. Elle fut établie métropole dans l'état civil, environ l'an 380, et on suit le même ordre dans l'état ecclésiastique. Elle étoit en ce temps-là de fort petite étendue, et ne contenoit que ce qui est depuis la porte Hugon, qu'on appeloit anciennement la porte d'Orléans, jusqu'au portail des prisons. La dévotion pour saint Martin ayant attiré plusieurs personnes à l'entour de cette église, il s'y fit une petite ville qui fut renfermée de murs l'an 903 et nommée Châteauneuf ; elle fut unie à l'ancienne ville de Tours par des murs de communication, en vertu des lettres patentes du roi Jean de l'an 1354. C'est la première ville de France qui ait eu des privilèges et en faveur de laquelle les rois de la première race ont donné les premières lettres patentes, selon le témoignage de Grégoire de Tours ; c'est aussi la première qui envoya ses députés au roi Henri III, après les barricades de Paris, et c'est en cette considération que le roi y transféra le Parlement et les autres Cours supérieures l'an 1583. Elles y demeurèrent jusqu'au mois de février 1594, qu'elles furent révoquées par le roi Henri IV, qui les rappela à Paris. Le peu de résidence du Parlement à Tours ne laissa pas de lui apporter de grands avantages, et l'augmenta d'un tiers ; ce qui fut cause qu'on joignit les fau-

bourgs à la ville, et qu'on les renferma de murs, en vertu des lettres patentes de Sa Majesté du mois d'avril 1591.

L'état où se trouve maintenant réduite la ville de Tours par la guerre, les mortalités, la cessation du commerce et par la misère du temps, fait qu'on recherche tous les moyens possibles de la rétablir. Il n'y en a point de plus efficace que l'établissement d'un parlement : des évocations qu'on a souvent proposées, le roi en retireroit de grands profits, et on trouveroit dans la généralité de Tours soixante familles en état d'acheter des charges de conseiller de la cour.

L'établissement de ce parlement pourroit contribuer à l'établissement de l'Université de Tours, qui fut créée par lettres patentes du roi Henri IV, données au mois de janvier 1594; mais la révocation du parlement de Tours, un mois après, fut cause qu'elles ne furent pas vérifiées. Cependant tout sembloit contribuer à l'établissement de cette université: l'ancienneté de l'école de Tours, autrefois une des plus célèbres de France, et une des trois premières établies par l'autorité des rois; la situation de la ville de Tours; la commodité de la rivière de Loire et de toutes les autres rivières qu'elle reçoit dans son sein; le nombre des chapitres, abbayes et autres bénéfices qui sont dans le diocèse; le climat propre à la production des plantes; joint à cela l'éloignement de vingt-quatre lieues au moins de l'université la plus proche.

L'archevêché de Tours a toujours été sous la protection particulière des rois de France; et soit que la Touraine ait été sous le gouvernement des comtes héréditaires de Touraine et d'Anjou, ou sous la domination des rois d'Angleterre et des ducs de Touraine, les archevêques n'ont jamais reconnu d'autres seigneurs que les rois de France.

Il y a dans Tours une abbaye, six chapitres et vingt couvents ou communautés d'hommes et de filles, dont on fera un dénombrement sous le titre de diocèse.

Le gouverneur de la ville et du château de Tours est M. le marquis de Dangeau, gouverneur et lieutenant général de la province.

Il y a aussi un gouverneur ou capitaine du château de Plessis-lez-Tours: c'est M. le marquis de Vassé, qui est aussi capitaine des chasses.

Tours est le lieu de la résidence de l'intendant de la géné-

ralité, qu'on nomme commissaire départi : ce titre répond à celui des anciens commissaires que les rois de la première et de la seconde race envoyoient dans les provinces, qu'on nommoit *missi dominici*. On trouve des intendants en Touraine depuis l'année 1565. M. le marquis de Miroménil, président du grand conseil, exerce cette commission depuis l'année 1689.

Le grand bailli de Touraine, est le marquis de Givry, conseiller d'État, qui a été lieutenant général d'armée en Italie.

Le présidial de Tours est composé de deux présidents, un lieutenant général, un lieutenant particulier, un lieutenant criminel, un assesseur, vingt-sept conseillers, dont il y en a un chevalier d'honneur et deux autres conseillers honoraires, un procureur du roi, deux avocats de roi, deux greffiers, l'un civil et l'autre criminel.

Le bureau des finances de la généralité de Tours est composé d'un premier président et de vingt-trois trésoriers de France, dont les quatre plus anciens portent la qualité de présidents, un procureur du roi, un avocat du roi et un greffier. Il y a aussi deux contrôleurs généraux des finances, et deux receveurs généraux de la généralité : elle contient seize sections et 1.572 paroisses taillables.

L'élection de Tours est composée de 90 paroisses, non compris celles de la ville de Tours qui sont en franchise : on y compte 23.618 feux. Elle a un président, un lieutenant, un assesseur, sept élus, un procureur du roi et un greffier. Il y a aussi deux receveurs des tailles. L'élection paye 195.125 livres de taille.

Le grenier à sel a un président, un grènetier, un contrôleur, un procureur du roi, un receveur en titre et un greffier. Il s'y est vendu en l'année 1696,78 muids 8 septiers 2 minots de sel. Il y a encore un grenier à sel à Neuvy, où il se consomme 22 muids de sel par an.

La maréchaussée générale a un prévôt, deux lieutenants, un assesseur, un commissaire des montres, un procureur du roi, un greffier, deux exempts et trente archers. La maréchaussée provinciale a un prévôt, deux lieutenants, un assesseur, un commissaire des montres, un procureur du roi, deux exempts, un greffier et dix-neuf archers.

La maîtrise des eaux et forêts a un maître particulier, un

lieutenant, un procureur du roi, un garde-marteau, un greffier et deux gardes.

La juridiction des consuls est composée d'un grand juge, deux consuls qui s'élisent tous les ans par les marchands, et de douze conseillers à la nomination des consuls.

La chambre des monnoies est une des plus anciennes de France; elle est composée de deux juges gardes, un procureur du roi et un greffier. Il y a des monnoyeurs et tailleresses qui travaillent à cette fabrique; et ce droit appartient à des familles particulières par concession des rois.

La maison de ville a un maire, érigé en titre d'office par lettres patentes du roi Louis XIV glorieusement régnant, du 5 février 1696, en vertu de l'édit de création de l'année 1692. Il y avoit autrefois vingt-quatre échevins; il n'en reste plus que douze. Il y a aussi deux assesseurs, un procureur du roi, un substitut, un receveur et un greffier en titre d'office, et quatre élus de ville.

La ville est franche et ne paye point de taille. Elle étoit autrefois une des plus peuplées du royaume en ce qu'elle contenoit; on trouve qu'il y avoit, il y a vingt-cinq ans, plus de 60.000 communiants; on y comptoit en ce temps-là 30.000 hommes capables de porter les armes; il n'y a à présent que 25 à 26.000 communiants, non compris les ecclésiastiques, religieux et religieuses, qui sont au nombre de 1.200. On y compte 6.578 feux, ce qui ne fait que 33.000 âmes. On connoît sensiblement cette diminution par les loyers, qui sont réduits au tiers de ce qu'ils valoient il y a trente ans, et par la ruine de plusieurs maisons, dont on vend tous les jours les matériaux au lieu de les rétablir.

Il y avoit avant la guerre 900 Huguenots, tous marchands ou fabricants; il n'en reste pas 400, y compris les enfants. Les autres sont allés en Angleterre ou en Hollande, où ils ont établi leur fabrique et leur négoce.

La ville de Tours est une route ordinaire des gens de guerre. On reconnoît par les registres des étapes, qu'il y en a passé depuis trois ans dix-neuf mille par an, tant de cavalerie que d'infanterie.

On y tient le marché deux fois la semaine, le mercredi et le samedi, et une foire à Saint-Barthélemy, hors le faubourg de Tours.

ÉLECTION D'AMBOISE

La ville d'Amboise, capitale de l'élection, située sur la rivière de la Masse et sur la Loire, est une ville royale qui a toujours porté le titre de baronnie, d'où relèvent deux châtellenies, deux prévôtés et cent quarante-six fiefs qui doivent la foi et hommage au roi.

Elle est accompagnée d'un château, dont la fondation est une des plus anciennes de la province. Elle a été possédée durant plus de cinq cents ans par une famille très considérable qui en portoit le nom, de laquelle sont sortis plusieurs grands personnages; un grand maître de Malte; trois cardinaux; une duchesse de Bretagne dont la vie a été si édifiante qu'elle est morte en réputation de sainteté; un grand maître maréchal et amiral de France, et plusieurs chevaliers de l'ordre du roi.

Elle fut confisquée par félonie sur Louis d'Amboise par arrêt du Parlement de l'an 1431, et réunie à la couronne par lettres du roi Charles VII, données au mois de septembre 1434.

C'est un gouvernement particulier, qui s'étend aussi dans tout le bailliage d'Amboise : il est possédé par le comte de Sourdis, qui est aussi capitaine des chasses.

Il y a un chapitre dans le château, composé d'un doyen et de dix chanoines à la collation du roi. Il y a aussi deux vicaires hebdomadiers et onze chapelains : deux églises paroissiales, l'une pour les nobles, officiers, seigneurs, et autres possédant fiefs, et pour tous les nouveaux venus avec leurs domestiques pour la première année seulement; et une autre pour le reste de la ville. Ces deux paroisses contiennent 800 feux, y compris ceux des faubourgs et les exempts.

Quatre couvents : un de Cordeliers, un de Minimes, un d'Ursulines, et un d'Hospitalières.

La justice est exercée par un bailli de robe longue qui est reçu à la grand'chambre du Parlement, un lieutenant, un procureur du roi et un greffier.

L'élection est composée d'un président, un lieutenant, quatre élus, un procureur du roi et un greffier.

Il y a quarante-six paroisses qui en relèvent; elle est composée de 7.120 feux, et paie 63.179 livres de taille.

Le grenier à sel a un président, un grènetier, un contrôleur et un greffier. On y consomme 23 muids de sel par an.

La maîtrise des eaux et forêts a un maître particulier, un

lieutenant, un procureur du roi, un garde-marteau, un greffier et quatre gardes.

La maréchaussée est composée d'un lieutenant de robe courte et de quatre archers: c'est le prévôt provincial de Tours qui jouit de cette charge.

La maison de ville a un maire, érigé en titre d'office en 1692.

La ville a été affranchie de la taille par lettres du roi Louis XI, données au Plessis-lez-Tours au mois d'octobre 1482. Mais elle paye 600 livres pour la subsistance; les faubourgs payent 616 livres de taille. Il y a 325 feux dans la ville, et 475 dans les faubourgs. C'est une grande route pour les gens de guerre: il y en a passé, durant les années 1695, 1696 et 1697, 38.000 par an, tant de cavalerie que d'infanterie, ce qui cause le délogement de plusieurs habitants.

On y tient le marché deux fois la semaine, le mercredi et le samedi, et quatre foires par an: le mardi après la Notre-Dame d'août, et les jours de Saint-Denis, de Saint-Simon et de Sainte-Catherine. Le nombre des âmes, compris les ecclésiastiques, religieux et religieuses, est de 4.000.

ÉLECTION DE LOCHES

La ville de Loches, capitale d'élection, située sur la rivière d'Indre, est recommandable par son château et par ses grandes mouvances: le comté de Montrésor en relève, avec douze châtellenies et plus de soixante fiefs.

Elle tomba sous la puissance des comtes d'Anjou par mariage, et fut réunie à la couronne de France par félonie en l'année 1204.

Il y a un gouverneur de la ville et du château, de même qu'à Beaulieu: c'est M. le duc de Beauvillier, premier gentilhomme de la chambre du roi, chef du conseil royal et de ses finances, et gouverneur de la personne de monseigneur le duc de Bourgogne. Le domaine est engagé à M. de Bracque, qui prend le titre de comte de Loches.

Il y a un chapitre de chanoines dans le château, et six couvents: un de Capucins, un de Cordeliers, un de Barnabites, un d'Hospitalières, un d'Ursulines et un de Viantais.

Le siège royal est composé d'un lieutenant général, un lieutenant particulier, un lieutenant criminel, un assesseur, huit conseillers, un procureur du roi, un avocat du roi et un greffier.

L'élection est composée de soixante-seize paroisses, et de 10.151 feux ; elle a un président, un lieutenant, cinq élus, un procureur du roi et un greffier ; elle paye 71.175 livres de taille.

Le grenier à sel a un président, un grènetier, un contrôleur, un procureur du roi et un greffier. Le produit des ventes étoit autrefois de 58 muids ; il n'est plus à présent que de 36.

La maîtrise des eaux et forêts a un maître particulier, un lieutenant, un procureur du roi, un garde-marteau, un greffier et deux gardes.

Il y a un lieutenant du prévôt provincial de Tours, un assesseur, un procureur du roi, un greffier, un exempt et dix archers.

La maison de ville est gouvernée par un maire, deux assesseurs, un procureur du roi et un greffier, créés en titres d'offices.

La paroisse est composée de 900 feux.

C'est une des routes ordinaires des gens de guerre : il en a passé, durant les années dernières, 11 à 12.000 par an, tant d'infanterie que de cavalerie.

Il y a en tout 3.800 âmes dans la ville, compris les ecclésiastiques, religieux et religieuses, et leurs domestiques. La taille est de 6.828 livres.

ÉLECTION DE CHINON

La ville de Chinon, capitale d'élection, est située sur la rivière de Vienne ; elle a siège royal, élection, maîtrise des eaux et forêts et maréchaussée. Elle étoit du domaine des anciens comtes de Touraine, et suivit le même sort de la province, qui fut unie à la couronne en 1204. Le château fut bâti par Thibault dit le Tricheur, premier comte héréditaire. Henri II roi d'Angleterre, étant comte de Touraine, y fit faire quelques fortifications, et le roi Charles VII acheva les grosses tours. Elle fut vendue en 1631 au cardinal de Richelieu pour la somme de 60.000 livres, et la même année elle fut unie au duché de Richelieu.

Le gouverneur de la ville pour le roi est le sieur de la Bellonnière.

Le gouverneur du château est à la nomination du duc de Richelieu, de même que les officiers tant de judicature que de finance ; mais les provisions s'expédient au nom du roi.

Le siège royal est composé d'un président, un lieutenant général civil et criminel, un lieutenant particulier, un assesseur, huit conseillers, un avocat, un procureur du roi et un greffier.

L'élection est composée de soixante-cinq paroisses, et de 8.064 feux ; elle a un président, un lieutenant, cinq élus, un procureur du roi et un greffier. Elle paye 70.660 livres de taille.

Le grenier à sel a un président, un grènetier, un contrôleur, un procureur du roi et un greffier. On y consomme 40 muids de sel par an.

La maîtrise des eaux et forêts est composée d'un maître particulier, un lieutenant, un procureur du roi, un garde-marteau, un greffier et quatre gardes.

Il y a aussi un lieutenant du prévôt provincial de Tours qui a sa résidence à Chinon : il y a un lieutenant sous lui, un assesseur, un procureur du roi, un greffier, un exempt et neuf archers.

La charge de maire a été créée par édit du roi en l'année 1692. Il y a aussi deux assesseurs, un procureur du roi et un greffier créés par le même édit.

Il y a quatre paroisses, dans l'une desquelles est un chapitre de chanoines ; ces quatre paroisses contiennent 987 feux, non compris ceux qui sont hors la ville.

Il y a cinq monastères et couvents : un d'Augustins et un de Capucins, un d'Ursulines, un de Calvairiennes et un d'Hospitalières.

Il y a eu autrefois douze familles de Huguenots : il en reste encore huit ; les quatre autres sont sorties du royaume.

On y tient le marché tous les jeudis, et trois foires par an, savoir : le jeudi de la semaine sainte, le jour de Saint-Denis, et le jeudi après la Conception.

Il y a passé dans les années 1695, 1696 et 1697, 3 à 4.000 hommes de gens de guerre par an, tant d'infanterie que de cavalerie.

Le total des âmes est de 5.000, y compris les ecclésiastiques, religieux et religieuses et leurs domestiques. La taille est de 4.420 livres.

ÉLECTION DE LOUDUN

Loudun et le pays de Loudunois est dépendant pour le spirituel du diocèse de Poitiers, et pour le temporel du duché

de Touraine ; ils reconnoissent les officiers de Tours pour la justice, pour la police et pour la finance ; mais ils ont une coutume particulière qu'on prétend n'être que locale. Leurs députés assistent aux assemblées générales des États, comme ceux d'Amboise.

On trouve dans les anciens titres de Fontevrault de l'année 1117, un Gislebert de Loudun, et parmi les chevaliers qui portoient bannière du temps de Philippe-Auguste, Geoffroy de Loudun et plusieurs autres de ce nom. Ils n'étoient pas seigneurs de Loudun ni de leur famille, mais étoient seulement leurs vassaux, obligés de garder le château de Loudun en temps de guerre : c'est pourquoi ils étoient nommés chevaliers de Loudun.

Cette ville appartenoit autrefois aux anciens comtes d'Anjou qui étoient également comtes de Touraine et du Maine. Geoffroy-le-Bel la donna, par son testament en forme de partage provisionnal, à Geoffroy, son second fils, jusqu'à ce que Henri, son frère aîné, fût roi d'Angleterre. Elle suivit la même fortune des trois autres provinces, qui furent unies à la couronne de France en 1204.

Le roi Charles V la donna avec ses appartenances, au mois de février 1366, à Louis duc d'Anjou, son frère, pour le récompenser de Chantoceaux, qu'il avoit cédé au duc de Bretagne. Il lui accorda depuis, en 1370, la Touraine en augmentation d'apanage sa vie durant ; mais il déclara par ses lettres que Loudun et le Loudunois seroient réunis au duché de Touraine après sa mort et celle de son fils aîné, dont ils donnèrent leur reconnoissance le même jour.

Loudun et le Loudunois furent réunis au domaine du roi en 1476 et en 1480. Il y eut établissement d'un siège royal. Depuis, Loudun fut érigé en duché par Henri III, en 1579, en faveur de Françoise de Rohan, dame de Garnache, fille de René Ier, vicomte de Rohan, et d'Élisabeth d'Albret, pour en jouir sa vie durant ; ce qui lui fut confirmé par Henri IV, en avril de l'année 1591.

Elle a été vendue par engagement au duc de La Trémouille, qui en jouit encore à présent sous le titre de duché-pairie. On remarque dans l'histoire que, dès l'an 1203, Philippe-Auguste donna Loudun à Emery de Thouars, sénéchal de Poitou, l'un des ancêtres maternels de ce duc.

La juridiction s'étend sur trente et une paroisses, deux

autres en partie qui en relèvent en première instance et dix-neuf par appel. Elle est exercée par un bailli, un président, un lieutenant civil et un lieutenant criminel, un assesseur et dix conseillers, deux conseillers vérificateurs des criées, un avocat et un procureur du roi, un substitut et un greffier.

La prévôté est composée d'un juge prévôt, un lieutenant, un assesseur, un conseiller vérificateur des défauts, un avocat et un procureur du roi, un substitut et un greffier : cette justice ne s'étend que sur les deux paroisses de la ville et sur les roturiers.

L'élection est composée d'un président, un lieutenant, un procureur du roi, un substitut et un greffier. Elle contient quarante-sept paroisses et 4.834 feux, qui portent 32.807 livres de taille.

Il y a soixante-douze gentilshommes, compris neuf qui sont dans l'élection de Richelieu et relèvent du ressort de Loudun.

Deux marquisats, Mons et Brezé, dont l'un est dans l'élection de Richelieu, et l'autre dans celle de Saumur ; et quatre baronnies : de Saint-Cassien, Bauçay, Cursé et Berrie.

La maréchaussée est provinciale pour le Loudunois, le Mirabalois, Montreuil-Bellay et les Mauges ; elle est composée d'un prévôt, un lieutenant, deux assesseurs, un procureur du roi, un substitut, un commissaire, un contrôleur et un greffier, un exempt et dix-sept archers.

L'hôtel de ville est composé d'un maire et quatre échevins, dont il y en a deux en titre, un procureur du roi, un substitut et un greffier.

Il y a deux paroisses dans la ville de Loudun, qui sont desservies par deux curés et par vingt-six prêtres : elles contiennent 1.280 feux, et payent 7.533 livres de taille.

Un chapitre dans l'église de Sainte-Croix, composé de dix chanoines sans aucune dignité, trois hebdomadiers, un diacre et un sous-diacre.

Un autre chapitre au château, composé de quatre chanoines et deux hebdomadiers.

Une communauté de trois Jésuites, établis dans le prieuré de Notre-Dame du château.

Un couvent de Carmes, composé de douze religieux.

Un couvent de Cordeliers, fondé par les seigneurs de Bauçay, où il y a cinq religieux ; et un couvent de Capucins, de quatorze religieux.

Un couvent d'Ursulines, où il y a vingt-cinq religieuses.

Un du Calvaire, composé de trente religieuses.

Un de la Visitation, où il y a cinquante-trois religieuses.

Une communauté de Filles de l'Union Chrétienne de huit religieuses; et une société de trois filles de Saint-Thomas qui gouverne les pauvres de l'hôtel-Dieu.

Il est sorti de Loudun quarante familles de Huguenots, faisant le nombre de deux cents personnes. Il reste encore dans la ville cent dix-huit familles de nouveaux convertis, faisant quatre cent soixante-quinze personnes, dont quelques-uns sont bons catholiques.

On tient le marché deux fois la semaine à Loudun, et deux foires par an.

Châtillon. — La ville de Châtillon, située sur la rivière d'Indre, est du duché de Touraine et du diocèse et de la généralité de Bourges; elle fut unie à la couronne de France de même que le reste de la Touraine, en 1204. Deux reines de France en ont joui par apanage, et quelques seigneurs particuliers par engagement. C'est Jean-Baptiste Amelot, maître des requêtes, qui en jouit à présent, au lieu du président de Barrillon, son beau-père.

Il y a un présidial, créé en 1631, qui est composé de deux présidents, un lieutenant général, un lieutenant particulier, un lieutenant criminel, un assesseur civil, un assesseur criminel, douze conseillers, un procureur du roi, deux avocats du roi et un greffier.

Il y a aussi un juge prévôt, un procureur du roi et un greffier, un lieutenant de robe courte, un assesseur, un procureur du roi, un greffier et six archers.

Il y a un chapitre, composé de dix chanoines; un couvent d'Augustins, et un d'Ursulines.

La paroisse est hors la ville; il y a 270 feux et 1.100 âmes; elle paye 3.210 livres de taille.

On y tient le marché deux fois la semaine, le mardi et le vendredi, et quatre foires par an : le premier lundi de carême, le 20 mai, le jour de la Toussaint, et le jour de Saint-André; et une le jour de Saint-Vital, à Saint-Théodore auprès de Châtillon.

Montrichard est une ville royale, située sur la rivière du Cher dans l'élection d'Amboise, dont le marquis d'Effiat

jouit par engagement comme héritier de la marquise d'Alluye, sa mère. Elle l'avoit eue du comte de Limours, fils du chancelier de Cheverny, qui l'avoit achetée du roi Henry III, à faculté de rachat perpétuel, en l'année 1585. Le château fut bâti l'an 1010 par Foulques Nerra, comte d'Anjou : les seigneurs d'Amboise, qui étoient propriétaires du fonds, s'en rendirent depuis les maîtres, et en ont joui durant plus de cinq cents ans, jusqu'à ce que Louis d'Amboise vendit Montrichard à Guillaume d'Harcourt, son gendre, qui l'échangea avec Louis XI, roi de France.

Il n'y a qu'une paroisse, qui contient 326 feux, et un couvent de religieuses Ursulines.

La justice se rend par un bailli, un procureur du roi et un greffier.

Le grenier à sel est composé d'un président, un grènetier, un contrôleur et un greffier.

Il y a un prévôt des maréchaux, qui est lieutenant du prévôt provincial de Tours, un lieutenant criminel de robe courte, un assesseur et huit archers.

On y tient le marché toutes les semaines, le mercredi et le samedi, et quatre foires par an, qui sont : le jeudi de devant la mi-carême, le lundi avant la Madeleine, et les jours et fêtes de Saint-Mathieu et de Saint-Luc.

On y compte 1.400 âmes, compris les ecclésiastiques, religieux et religieuses et leurs domestiques. Elle paye 3.049 livres de taille.

Langeais. — La ville de Langeais, située sur la rivière de Loire dans l'élection de Tours, est renommée par ses melons. Le château fut premièrement bâti par Foulques Nerra en l'année 992, et rebâti en l'état qu'il est par Pierre de Brosse, ministre d'État sous le roi Philippe le Hardy. Il y a une châtellenie qui en relève, et les francs-alleus de Cléré.

Il y a eu une famille du nom de Langeais, qui a duré l'espace de cent cinquante ans, dont il y a eu un archevêque de Tours. Cette ville, étant tombée sous la puissance des comtes de Touraine, retourna à la couronne de France par félonie, comme le reste de la province.

Elle fut vendue au maréchal d'Effiat l'an 1631, avec Gannat et Vichy en Bourbonnois, par la princesse de Conty pour 59.300 livres : c'est Mme la marquise de Bellefonds, fille de M. le duc de Mazarin, qui en jouit à présent.

Il y a un siège royal, dont la juridiction est de peu d'étendue : elle est exercée par un lieutenant général, un procureur du roi et un greffier.

Le grenier à sel est composé d'un président, un grènetier, un contrôleur, un procureur du roi et un greffier : on y consomme 11 muids de sel par an.

Le prévôt est un lieutenant du prévôt provincial de Tours qui a sa résidence à Langeais ; il y a un assesseur, un exempt et cinq archers.

Les deux paroisses de la ville contiennent 499 feux, y compris ceux de la campagne. Dans celle de Saint-Jean il y a un chapitre de chanoines.

On tient tous les ans quatre foires à Langeais : le jeudi avant la Saint-Jean-Baptiste, le jour de Saint-Laurent, le premier jour d'octobre et le 15 de novembre.

C'est la route ordinaire des gens de guerre qui vont et viennent de Bretagne. Il en passe tous les ans 14 à 15.000, tant de cavalerie que d'infanterie, ce qui fait abandonner la ville à la plupart des habitants. Il n'y en reste plus que 2.000. La taille est de 3.380 livres.

DUCHÉS, MARQUISATS, COMTÉS, VICOMTÉS et BARONNIES DE TOURAINE

Montbazon, situé sur l'Indre dans l'élection de Tours, fut érigé en duché-pairie au mois de mai 1588 par le roi Henry III en faveur de Louis de Rohan, comte de Montbazon, seigneur de Guémené. Le duché est composé du comté de Montbazon et des baronnies de Sainte-Maure, la Haye et Nouastre. Le comté de Montbazon fut érigé par le roi Charles IX, au mois de décembre 1549, en faveur de Louis de Rohan, seigneur de Sainte-Maure, sénéchal d'Anjou.

Le château fut bâti au commencement du XI[e] siècle par Foulques Nerra, comte d'Anjou et seigneur de Loches. Il y a eu deux familles du nom de Montbazon : Regnault de Montbazon, archevêque de Tours, étoit de la seconde. La seigneurie passa dans la famille de Craon, puis de La Rochefoucault, et de là en celle du Fou, ensuite en celle de Rohan par mariage.

Le duc de Montbazon est Charles de Rohan, nommé ordinairement le prince de Guémené.

La justice se rend par un bailli : ses appellations vont au présidial, jusqu'à ce que les officiers du siège aient été dédommagés.

Il y a douze paroisses qui en dépendent, en tout ou en partie. Il n'y a qu'une paroisse dans la ville, qui contient 186 feux, y compris ceux de la campagne. Elle paye 1.530 livres de taille ; le nombre des âmes est de 800.

On y tient le marché toutes les semaines le mardi, et une foire le jour de Saint-Luc.

Luynes, qu'on nommoit auparavant Maillé, situé sur la Loire dans l'élection de Tours, a été érigé en duché-pairie par le roi Louis XIII en faveur de Charles d'Albert, seigneur de Luynes, grand fauconnier et depuis connétable de France, par lettres données à Amboise au mois d'août de l'année 1619.

Il y a deux paroisses, contenant 528 feux, y compris ceux de la campagne.

Il y avoit autrefois un chapitre, composé d'un trésorier et de quatre chanoines, qui avoit été fondé en 1486 par Hardouin de Maillé, dernier de ce nom. Louis-Charles d'Albert, duc de Luynes et connétable de France, y établit en leur place un couvent de chanoinesses de l'ordre de Saint-Augustin. Il y a aussi un couvent d'Hospitalières, fondé par le même.

Le duché est composé des comtés de Maillé et de Tours, des baronnies de Rochecorbon, de Semblançay et de Saint-Michel-sur-Loire, et d'une châtellenie. Il y en a quatre autres qui en relèvent par appel.

Le duc de Luynes est Charles-Honoré d'Albert, nommé ordinairement le duc de Chevreuse. Il en a cédé le revenu à son fils aîné, Charles-Honoré d'Albert, qu'on nomme ordinairement le duc de Montfort, s'en étant réservé la nue propriété pour avoir toujours l'entrée au Parlement.

Le comté de Maillé fut érigé au mois de juin 1572 par le roi Charles IX, en faveur de Jean de Laval, capitaine de cent gentilshommes de sa maison.

La seigneurie a été possédée par la famille du nom de Maillé durant six cents ans : cette famille étoit très puissante, et a produit de grands hommes. Jacquelain de Maillé, chevalier de l'ordre des Templiers, qu'on appeloit par sa valeur le Saint-Georges des chrétiens, en était issu, de même

que madame la princesse de Condé. Hardouin de Maillé, père et fils, servirent les rois Philippe-Auguste et Philippe le Bel dans les guerres de Flandres; et un du même nom, chambellan du roi Charles VII, fit la fonction de duc et pair de France au sacre du même roi, l'an 1449. Il reste encore trois branches de cette famille, qui portent le surnom de la Tour-Landry, de Carman, et de Bénehard. Maillé tomba par mariage dans la maison de Laval, et par acquêt dans celle de Luynes.

La justice est exercée par un bailli, un lieutenant général, un procureur fiscal et un greffier.

Il y a dix paroisses qui en relèvent en première instance, en tout ou partie. Elle connoît par appel du comté de Tours, des baronnies de Rochecorbon, de Saint-Michel et de Semblançay, et de six châtellenies.

On y tient le marché les lundis et vendredis, et une foire tous les ans le mardi de la Pentecôte.

Il y a deux paroisses, Sainte-Geneviève et Saint-Venant, qui contiennent 528 feux et 2.200 âmes. Ces deux paroisses payent 5.000 livres de taille.

Buzançois. — Le comté de Buzançois, situé sur la rivière d'Indre, est du duché de Touraine et du diocèse et de la généralité de Bourges. Il fut érigé en 1533 par le roi François Ier, en faveur de Philippe Chabot, comte de Charny, amiral de France, avec union des châtellenies de Brion et d'Ecueillé. Il a été longtemps dans la famille de Prie, dont il y a eu un cardinal et un grand maître des arbalétriers de France : le comte de Buzançois est Armand-Léon Bouthillier, comte de Chavigny, fils aîné de Léon Bouthillier, comte de Chavigny, secrétaire d'État.

La paroisse contient 200 feux et 900 âmes; elle paye 2.900 livres de taille.

Il y a une commanderie de l'ordre de Malte.

Montrésor. — Le comté de Montrésor, situé sur l'Indrois dans l'élection de Loches, fut érigé en comté en faveur de Claude de Bourdeilles, puîné de cette famille. On remarque dans Balderic que Bouchard, seigneur de Montrésor, qui vivoit l'an 1092, portoit dès ce temps le titre de comte. Le château fut bâti par Foulques Nerra, comte d'Anjou. Il y a quatre châtellenies qui en relèvent, et environ quatre-vingts fiefs.

Le comté appartient à Mr le duc de Beauvillier par échange avec Mr le duc d'Orléans, légataire de feue Mademoiselle de Montpensier.

Il y a un chapitre, composé de six chanoines, compris le doyen et le chantre, et de quatre semi-prébendés à la collation du seigneur; et dans le château une chapelle à la collation de l'abbé de Villeloin.

La paroisse est hors la ville, qui s'appelle Beaumont; elle est composée de 136 feux et d'environ 600 âmes. Elle paye 1.395 livres de taille.

Outre la paroisse, il y a dans la ville une chapelle succursale, et un hôpital dans le faubourg.

La juridiction s'étend sur six paroisses et est exercée par un bailli, un procureur de cour et un greffier.

Palluau. — Le comté de Palluau, situé sur l'Indre, est du duché de Touraine pour le temporel, et du diocèse et de la généralité de Bourges pour le spirituel et pour la finance.

Il a été érigé en faveur de Henri de Buade, comte de Frontenac et de Palluau, vice-roi en Canada. Il y a eu une famille du nom de Palluau, qui a duré plus de trois cents ans.

Il y a un chapitre de chanoines.

La justice est exercée par un bailli, un procureur de cour et un greffier.

La paroisse contient 180 feux et 800 âmes. Elle paye 1.630 livres de taille.

Tours. — Le comté de Tours, situé dans la ville, est composé de l'ancienne justice des comtes de Tours, qu'on appeloit auparavant vicomté, et de la châtellenie des Ponts. Il fut érigé en faveur de Louis-Charles d'Albert, duc de Luynes. Il n'y a qu'un fief qui en relève, appartenant à l'hôtel-Dieu de Tours.

La justice est exercée par un bailli, un procureur de cour et un greffier.

Mézières. — Le marquisat de Mézières, situé sur la Claise, dans le duché de Touraine pour la justice et dans le diocèse et généralité de Bourges pour le spirituel et les finances, a été érigé en faveur de Nicolas d'Anjou, seigneur de Saint-Fargeau, par lettres du roi Charles IX du 16 juillet 1556. Il appartient à la duchesse de Mortemart par acquisition.

La justice est exercée par un bailli, un procureur de cour et un greffier.

La paroisse de Subtray-Mézières contient 150 feux et 650 âmes. Elle paye 1.160 livres de taille.

Il y a un chapitre de chanoines.

Châteauregnault. — Le marquisat de Châteauregnault, dans l'élection de Tours, est situé sur la Branle à six lieues de la ville capitale. Le château fut bâti l'an 1044 par Regnault, seigneur du château; depuis ce temps-là on l'appela le château de Regnault, et ensuite Châteauregnault. Il est depuis un siècle dans la famille de Rousselet, dont est issu le comte de Châteauregnault, lieutenant général des armées du roi sur mer.

La justice est exercée par un bailli, un procureur de cour et un greffier.

Il y a dix-sept paroisses qui en relèvent, dont il y en a dix en première instance, et sept par appel.

On y tient le marché tous les mardis, qui est un des plus considérables de la province, et trois foires par an : le jour de Saint-Blaise, le jour de Saint-Luc, et le jour de Saint-André.

Il n'y a qu'une paroisse dans la ville, qui contient 466 feux et 1.900 âmes, compris ceux de la campagne, les ecclésiastiques et religieux. Elle paye 1.860 livres de taille.

Il y a un couvent de Récollets.

Villandry. — Le marquisat de Villandry, dans l'élection de Tours, a été érigé en 1619 par le roi Louis XIII, avec union des châtellenies de Coulombiers et de Savonnières.

La paroisse de Villandry contient 230 feux et 930 âmes. Elle paye 5.800 livres de taille.

La justice est exercée par un bailli, un procureur de cour et un greffier; elle s'étend sur les paroisses de Villandry, de Savonnières et de Berthenay.

Montgauger. — Le marquisat de Montgauger, situé dans l'élection de Chinon sur un petit ruisseau qui tombe dans la Vienne, a donné ce nom à une famille fondue en celle de Sainte-Maure par le mariage de N... de Montgauger avec un seigneur de Sainte-Maure. Cette terre tomba depuis en partage aux puînés de cette maison, dont était issu Guillaume de Sainte-Maure, chancelier de France. N... de Sainte-Maure la porta en dot à N... Baraton ; elle fut acquise par Michel du Guast, chevalier de l'ordre du roi, gouverneur d'Amboise, en faveur duquel elle fut érigée en marquisat, et

depuis vendue par ses héritiers. Elle appartient au marquis de Beauvau fils.

La Chartre. — Le marquisat de la Chartre, situé sur le Loir, dépend de Touraine pour la justice, d'Anjou pour la finance, et du Maine pour le spirituel. Il appartenoit anciennement à la famille de Mayenne, d'où il entra en celle de Vendôme par le mariage de Gervaise de Mayenne, fille de Juhel, troisième du nom, seigneur de Mayenne, avec Pierre, comte de Vendôme; et échut en partage à la branche des puînés de cette maison, qui est périe en la personne de François de Vendôme, prince de Chabanois, vidame de Chartres et colonel d'infanterie, mort en 1560.

Cette seigneurie tomba dans la maison de la Trémouille et passa en celle de Bueil par le mariage de Jacqueline de la Trémouille avec Louis de Bueil, comte de Sancerre, grand échanson de France. Elle appartient à M. Robert, intendant des turcies et levées, en faveur duquel elle a été érigée en marquisat par Louis le Grand. Il y a vingt-six fiefs et terres seigneuriales qui en relèvent. La juridiction est exercée par un bailli, un procureur fiscal et un greffier.

La paroisse contient 180 feux et paye 1.280 livres de taille.

On y tient le marché toutes les semaines, et trois foires par an.

Brezé. — Le marquisat de Brezé, dans l'élection de Saumur, relève de Loudun. Cette terre a donné le nom à une ancienne famille, où il y a eu deux grands sénéchaux de Normandie. Elle entra dans la famille de Maillé par le mariage d'un puîné de Maillé avec l'héritière de Brezé, à la charge de porter le nom de Maillé-Brezé. Il y a eu un maréchal de France de cette maison, et un grand maître chef et surintendant de la navigation de France; mais ce qui l'a rendue plus illustre est le mariage de M^r^ le prince de Condé avec Claire-Clémence de Brezé, unique héritière de cette maison, le 9 février 1640. Elle appartient à Thomas de Dreux, conseiller au Parlement.

La juridiction se tient tous les huit jours par un sénéchal, un procureur de cour et un greffier. Il y a deux paroisses qui en dépendent : la paroisse contient 211 feux et paye 1.090 livres de taille.

Mons. — Le marquisat de Mons, dans l'élection de Richelieu, relève de Loudun; il appartient à Thomas Frézeau

de la Frézelière, lieutenant général des armées et de l'artillerie.

La juridiction se tient tous les huit jours par un sénéchal, un procureur fiscal et un greffier.

Il y a cinq paroisses qui en relèvent. La paroisse contient 101 feux et paye 573 livres de taille.

Il y a un couvent de religieuses de l'ordre de Saint-François, au nombre de dix.

On y tient le marché tous les samedis, et six foires par an: les jours de Saint-Nicolas, de Saint-Paul, la mi-carême, Saint-Léger, Saint-Jean-Baptiste, et Saint-François.

Paulmy. — La vicomté de Paulmy, située dans l'élection de Loches sur la rivière de Brignon, a été possédée durant près de quatre cents ans par la famille de Voyer, qui est très ancienne. Elle a produit plusieurs personnes de distinction. Pierre de Voyer, seigneur d'Argenson, conseiller d'État, ambassadeur du roi vers la république de Venise, étoit issu d'un puîné de cette famille. Son fils aîné lui succéda en la même ambassade, et son petit-fils Marc-René de Voyer est maître des requêtes et lieutenant de police à Paris.

La vicomté appartient à M^me^ la comtesse d'Uzès.

Il y a un couvent d'Augustins, fondé par Louis de Voyer, vicomte de Paulmy.

La paroisse est Ferrière-Larçon, qui est composée de 194 feux et paye 1.810 livres de taille.

La justice se rend par un bailli, un procureur de cour et un greffier.

Azay-sur-Indre. — La vicomté d'Azay, située sur la rivière d'Indre dans l'élection de Loches, est possédée par François Bastonneau, maître des comptes à Paris.

La justice s'exerce par un bailli, un procureur de cour et un greffier.

Il y a une paroisse, contenant 78 feux et 312 âmes. Elle paye 650 livres de taille.

La Guerche. — La vicomté de la Guerche, sur la Creuse dans l'élection de Loches, fut érigée par le roi Charles VII en faveur de la belle Agnès; elle passa dans la maison de Villequier par acquêt, et dans celle d'Aumont par alliance. Elle est encore possédée par M^lle^ d'Aumont, fille du marquis d'Aumont, gouverneur de Touraine.

Il y a une paroisse, dans la ville, contenant 104 feux et

312 âmes, y compris ceux de la campagne. Elle paye 310 livres de taille.

Artannes. — La baronnie d'Artannes, située sur la rivière d'Indre dans l'élection de Tours, est une des dépendances de l'archevêché de Tours; elle a une châtellenie et trente seigneuries ou fiefs qui lui doivent hommage.

La justice s'exerce par un bailli, un procureur de cour et un greffier.

La paroisse est composée de 330 feux et 1.400 âmes. Elle paye 4.060 livres de taille.

Beaulieu. — La baronnie de Beaulieu, dans l'élection de Loches, est ville abbatiale, qui fut donnée l'an 1010 avec la justice, le droit de marché, le droit de faire battre monnoie et plusieurs autres privilèges par Foulques Nerra, comte d'Anjou et seigneur de Loches, lorsqu'il fonda cette abbaye.

La justice est exercée par un bailli, un lieutenant, un procureur de cour et un greffier.

Il y a trois paroisses, qui contiennent 440 feux et 1.800 âmes. Elles payent 2.025 livres de taille.

On y tient le marché tous les jeudis.

Châteauneuf. — La baronnie de Châteauneuf, qui appartient au trésorier de Saint-Martin, est située dans la ville de Tours: il y a deux châtellenies et dix fiefs qui en relèvent.

La justice est exercée par un bailli, un procureur de cour et un greffier.

La Haye. — La baronnie de la Haye, située sur la Creuse dans l'élection de Chinon, a été, durant plus de quatre cents ans, à une famille qui en portoit le nom, et dont il y a un archevêque de Tours. Elle passa dans la famille de Rohan par acquêt, et fut réunie au duché de Montbazon en l'année 1588.

Il y a deux paroisses dans la ville. Le célèbre René Descartes, né au pays, avoit été baptisé dans celle de Saint-Georges.

Ces deux paroisses contiennent 160 feux et 700 âmes, y compris ceux de la campagne. Elles payent 780 livres de taille.

Il y a un grenier à sel, composé d'un président, un grènetier, un contrôleur et un greffier, créés en 1692. On y consomme 12 muids de sel par an.

La justice se rend par un bailli, un procureur de cour et un greffier.

Il y a six paroisses qui en relèvent, et deux autres par appel.

Il y a un maire, un procureur du roi et un greffier, qui ont été créés en l'année 1692.

On y tient le marché tous les vendredis, et quatre foires par an.

C'est la route ordinaire des gens de guerre qui vont ou viennent du Poitou : il y passe tous les ans 11 à 12.000 hommes, tant d'infanterie que de cavalerie.

L'Isle-Bouchard. — La baronnie de L'Isle-Bouchard, située en Touraine sur la rivière de Vienne dans l'élection de Richelieu, a été réunie au duché de Richelieu par lettres patentes de Louis XIII, données en faveur d'Armand du Plessis, cardinal de Richelieu, au mois d'août 1631. On la nommoit autrefois L'Isle à cause de sa situation au milieu de la rivière. Le château fut bâti par un nommé Bouchard de L'Isle, environ le X^e^ siècle : depuis ce temps-là on l'appela L'Isle de Bouchard, et ensuite L'Isle-Bouchard. Cette famille de L'Isle a duré l'espace de quatre cents ans. La baronnie de l'Isle-Bouchard passa depuis dans la famille de La Trémouille par mariage, et en celle de Richelieu par acquêt. Il y a quatre châtellenies qui en relèvent.

La juridiction s'étend sur quinze paroisses ; elle est exercée par un sénéchal, un lieutenant, un procureur de cour et un greffier.

Il y a deux paroisses dans la ville, qui contiennent 346 feux et 1.300 âmes, y compris ceux de la campagne. Elles payent 1.899 livres de taille.

Un prieuré de 1.000 livres de revenu.

Un couvent de religieux réformés de l'ordre de Saint-François au nombre de huit, et un d'Ursulines où il y a trente-neuf religieuses.

Une commanderie, dépendant du grand prieuré d'Aquitaine, qui est dans la paroisse de Brizay, de 5.000 livres de revenu.

On tient le marché toutes les semaines à l'Isle-Bouchard, et quatre foires par an : le jour de Saint-Jean, le jour de Saint-Barthélemy, le lendemain de Saint-Denis et le lendemain de Saint-Martin.

Ligueil. — La baronnie de Ligueil, dans l'élection de Loches, dépend du doyenné de Saint-Martin.

Il y a un bailli, un procureur de cour et un greffier pour l'exercice de la justice.

La paroisse est composée de 311 feux et de 1.300 âmes. Elle paye 2.952 livres de taille.

Marmande. — La baronnie de Marmande, dans l'élection de Chinon, a donné le nom à une famille qui a duré près de quatre cents ans. Elle entra en celle de Sancerre par alliance, et en celle de Bueil par succession ; elle passa dans la famille du marquis de Puygareau par le mariage d'Isabelle de Bueil, héritière de cette baronnie. Elle appartient maintenant au comte de Clérambault, qui l'a achetée par décret sur les enfants du marquis de Marmande, son frère.

La justice est exercée par un bailli, un procureur de cour et un greffier.

Nouastre. — La baronnie de Nouastre, sur la rivière de Vienne dans l'élection de Chinon, n'est considérable que par son titre. Il y a eu une famille de ce nom, qui a duré l'espace de deux cents ans. Elle fut unie au duché de Montbazon en 1588.

La justice se rend par un sénéchal. Il y a dix-sept paroisses qui en dépendent en première instance, neuf entières et huit en partie, et deux autres par appel.

Il n'y a qu'une paroisse dans le bourg, qui est composée de 44 feux et de 200 âmes, y compris ceux de la campagne. Elle paye 530 livres de taille.

Le Palais. — La baronnie du Palais archiépiscopal de Tours est une des anciennes seigneuries de l'archevêché. Le titre de baronnie lui a été attribué, de même qu'à toutes les autres grandes seigneuries des archevêques et évêques de France qui relèvent du roi. Elle est située dans la ville de Tours et en fait partie ; elle a cinquante-six hommages, dont il y en a dix châtellenies.

La justice est exercée par un bailli, un procureur de cour et un greffier ; il connoît par appel de trois paroisses.

Grand-Pressigny. — La baronnie du Grand-Pressigny, située sur la rivière de Claise dans l'élection de Chinon, a donné le nom à une ancienne famille dont du Tillet prétend qu'était issu Regnault de Pressigny, maréchal de France sous le roi Saint Louis. Honorat de Savoye, comte de Villars

maréchal et amiral de France sous le règne de Henri II, en étoit seigneur. C'est la marquise de Nancré qui la possède.

Il y a un chapitre au château, composé de sept chanoines.

Et une paroisse dans la ville, qui contient 196 feux et 800 âmes, compris ceux de la campagne. Elle paye 1.760 ivres de taille.

Preuilly. — La baronnie de Preuilly, située sur la Claise dans l'élection de Loches, a appartenu durant plus de cinq cents ans à une famille qui en portoit le nom. Geoffroy de Preuilly inventa le premier les tournois, selon l'opinion des historiens, c'est-à-dire que ce fut le premier qui les mit en usage en France et y fit des lois. On reconnoît le marquis de Surville, colonel du régiment du roi, pour le seigneur de cette baronnie à cause d'Anne-Louise de Crevant d'Humières, puînée des filles du maréchal d'Humières.

Le château fut bâti environ l'an 930 par le vicomte Atton. Il y a cinq châtellenies qui en relèvent et plus de cent fiefs.

La justice est exercée par un bailli, un procureur de cour et un greffier; elle s'étend en vingt-sept paroisses, dont il y en a sept en première instance et vingt par appel.

Il y a un grenier à sel, composé d'un président, un grènetier, un contrôleur et un greffier. Il s'y consomme 15 muids de sel par an.

Il y a cinq paroisses dans la ville, qui contiennent 379 feux et 1.500 âmes, y compris ceux de la campagne. Il en est sorti depuis treize à quatorze ans, vingt-cinq familles de Huguenots, et il en reste encore vingt-six. La ville paye 1.950 livres de taille.

On y tient le marché deux fois la semaine, le mercredi et le samedi.

Rochecorbon. — La baronnie de Rochecorbon, sur la Loire dans l'élection de Tours, n'est considérable que par son titre et par le château qui fut bâti par Robert des Roches. Guillaume des Roches, sénéchal de Touraine, d'Anjou et du Maine sous Philippe-Auguste, étoit de cette famille. Le château fut nommé Rochecorbon, à cause de Corbon, seigneur des Roches, auquel il appartenoit au commencement du XI[e] siècle. Elle tomba dans la maison de Dreux par confiscation, et passa en celle de Thouars, puis d'Amboise, et ensuite de Maillé par mariage; elle fut unie au duché de Luynes en 1619.

La justice se rend par un bailli. Il y a trois châtellenies qui en dépendent, et vingt-deux fiefs qui doivent hommage au seigneur. Il n'y a qu'une paroisse, qui contient 315 feux et 1.400 âmes. Elle paye 3.050 livres de taille.

Semblançay. — La baronnie de Semblançay dans l'élection de Tours, unie au duché de Luynes, a été longtemps à la famille de Beaune. L'ancien château, qui est au milieu d'un étang, fut bâti par Foulques Nerra, comte d'Anjou. Il n'y a qu'un bourg, où se tient tous les ans une foire, le jour des Innocents.

La justice s'étend en deux paroisses : il y a un bailli, un procureur de cour et un greffier.

La paroisse contient 200 feux et 800 âmes; elle paye 1.330 livres de taille.

Sennevières. — La baronnie de Sennevières, dans l'élection de Loches, fut érigée en faveur de Charles de Tranchelion, seigneur de Sennevières et de Rochefort, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, gouverneur de la ville et du château de Châtillon-sur-Indre. Elle appartient à Jean-Baptiste Gaulepied, sieur de Boisleroy, à cause de N... Rocher, son épouse.

La justice est exercée par un bailli, un procureur de cour et un greffier.

La paroisse est composée de 69 feux et environ 300 âmes; elle paye 270 livres de taille.

Saint-Christophe. — La baronnie de Saint-Christophe, sur la rivière de Gravot dans l'élection de Tours, a été possédée par la famille d'Alais pendant deux cent cinquante ans; elle passa dans la maison de Montfort, depuis, dans celle de Parthenay-l'Archevêque par mariage, et en celle de Bueil par acquêt. Elle a été unie au duché de Vaujours par lettres patentes données en faveur de mademoiselle Louise-Françoise de la Baume le Blanc, le 13 mai 1667.

La justice est exercée par un lieutenant du bailli du duché de la Vallière, un procureur de cour et un greffier.

Il n'y a qu'une paroisse dans la ville, contenant 330 feux et 1.320 âmes, compris ceux de la campagne. Elle paye 4.000 livres de taille.

On y tient le marché tous les mardis, et trois foires par an : la première le jeudi devant la mi-carême, la seconde le jeudi avant la Saint-Jean et la troisième le jour de Saint-

Jacques. Il y a aussi une foire, qui se tient le jour de Saint-Gilles.

Elle appartient à madame la princesse de Conti, Marie-Anne de Bourbon, légitimée de France, fille naturelle de Louis XIV et de Louise-Françoise de la Baume le Blanc, duchesse de Vaujours. Elle épousa, le 16 janvier 1680, Mr le prince de Conti dont elle est veuve : on la nommoit auparavant mademoiselle de Blois.

Saint-Genoul. — La baronnie de Saint-Genoul, située sur l'Indre dans le duché de Touraine, diocèse et généralité de Bourges, n'est considérable que par son titre.

Il y a un bailli, un procureur de cour et un greffier pour exercer la justice.

La paroisse de Notre-Dame-d'Estrée, où elle est située, contient 140 feux et paye 2.000 livres de taille.

Saint-Michel. — La baronnie de Saint-Michel-sur-Loire, dans l'élection de Chinon, unie au duché de Luynes, n'est considérable que par son titre : il n'y a qu'un bourg et une paroisse, qui contient 118 feux et 500 âmes; elle paye 445 livres de taille.

La justice s'exerce par un bailli.

Elle est composée de trois paroisses entières et de deux autres en partie.

Sainte-Maure. — La baronnie de Sainte-Maure, dans l'élection de Chinon, a été possédée pendant trois cent cinquante ans par une famille très considérable qui en portoit le nom. Guillaume de Sainte-Maure, chancelier de France sous le roi Philippe de Valois, étoit issu des puînés de cette famille, de même que Mr le duc de Montausier, gouverneur de la personne de Monseigneur le Dauphin. Il ne reste plus à présent de cette maison que des filles.

Cette baronnie a été unie au duché de Montbazon par lettres d'érection en duché, du mois de mai 1588. Le château fut bâti au commencement du XIe siècle par Foulques Nerra, comte d'Anjou et seigneur de Loches.

La justice s'exerce par un sénéchal, un procureur de cour et un greffier.

Il y a trois paroisses qui en relèvent en première instance, et deux autres par appel.

Il n'y a qu'une paroisse dans la ville, qui contient 419 feux et 1.800 âmes, y compris ceux de la campagne, les ecclésias-

tiques, les religieuses et leurs domestiques. Elle paye 4.660 livres de taille.

Il y a aussi un couvent de religieuses chanoinesses de l'ordre de Saint-Augustin.

Le grenier à sel est composé d'un président, un grènetier, un contrôleur et un greffier créés par édit du roi : on y consomme 13 muids de sel par an.

Le marché s'y tient tous les vendredis, et il y a huit foires par an : le jeudi devant la mi-carême, le jeudi devant la Pentecôte, le jeudi devant la Madeleine, le jour devant l'Exaltation de Sainte-Croix, le jour des Morts, le lundi d'après la Saint-Luc, le jour de Saint-André et le jour de Saint-Thomas.

Saint-Mars. — La baronnie de Saint-Mars, située sur la Loire dans l'élection de Tours, a été possédée durant trois cent cinquante ans par une famille de ce nom. C'est à présen 'abbé d'Effiat qui en jouit. Il n'y a qu'un bourg, et une paroisse qui contient 345 feux et 1.400 âmes ; elle paye 2.800 livres de taille.

Il y a dans la paroisse un petit séminaire, fondé par Joseph Sain, prêtre du diocèse, sous le nom de Saint-Charles.

Vernou. — La baronnie de Vernou, sur la rivière de Branle dans l'élection de Tours, est une dépendance de l'archevêché : il y a trois châtellenies et dix fiefs qui en relèvent.

Il y a un bailli, un procureur de cour et un greffier qui exercent la justice.

La paroisse est composée de 340 feux et 1.360 âmes ; elle paye 4.260 livres de taille.

Véretz. — La baronnie de Véretz, située sur la rivière du Cher à la main gauche dans l'élection de Tours, accompagnée d'un beau château, qui a été bâti par Jean de la Barre, comte d'Etampe, premier gentilhomme de la chambre du roi et prévôt de Paris. Elle appartenoit, il y a trois cents ans, aux Lannoy-Trousseau, seigneurs de Chasteaux ; elle a passé de la maison de la Barre en celle du Fresne-Forget, secrétaire d'État, puîné de Chavigny ; elle appartient maintenant à M. Armand-Charles de La Porte, duc de Rethelois-Mazarin, chevalier des ordres de Sa Majesté.

La juridiction est exercée par un bailli, un procureur fiscal et un greffier.

La paroisse contient 249 feux et paye 2.300 livres de taille.

Bauçay. — La baronnie de Bauçay, dans l'élection de Loudun dont elle est éloignée d'une lieue et demie, a donné son nom à une ancienne famille qui a fini depuis un siècle. Hugues de Bauçay, surnommé le Grand, accompagna le roi Saint Louis dans son voyage de la Terre sainte; Jeanne de Bauçay, fille de Hugues de Bauçay et de Champigny, porta cette terre dans la famille royale d'Artois en 1360; mais elle retourna aux héritiers de la femme par la mort de Louis d'Artois leur fils. Elle appartient pour les deux tiers au duc de Richelieu, et pour l'autre tiers à Abraham Gautier, sr de Villevert. Elle est située dans les paroisses de Monterre-Silly et de Chasseignes, et sa juridiction s'étend sur cinq paroisses. Elle est exercée par un sénéchal, un procureur fiscal et un greffier.

Berrie. — La baronnie de Berrie a été autrefois possédée par une ancienne famille, qui quitta son nom pour prendre celui d'Amboise après la mort de Mahault d'Amboise, comtesse de Chartres. Elle appartient à présent à Thomas Dreux, conseiller au Parlement. Elle est située dans la paroisse de Nueil-sur-Dive, élection de Loudun.

La juridiction est exercée par un sénéchal, un procureur de cour et un greffier.

Curçay. — La baronnie de Curçay, élection de Loudun auprès de la Dive, appartient à François d'Aubusson, duc de Roanès-la-Feuillade, gouverneur de Dauphiné. Il y avoit autrefois trois paroisses qui ont été réunies en une depuis dix ans.

La juridiction est exercée par un sénéchal, un procureur de cour et un greffier.

La paroisse contient 113 feux et paye 810 livres de taille.

Saint-Cassien. — La baronnie de Saint-Cassien, élection de Loudun, a donné son nom à une ancienne famille; elle appartient au duc de Richelieu.

La juridiction est exercée par un sénéchal, un procureur fiscal et un greffier.

La paroisse contient 48 feux et paye 405 livres de taille.

Comme il y a des lieux titrés où il n'y a point de villes murées, il y a aussi des villes murées qui ne sont que de simples châtellenies.

Azay-le-Rideau, ville située sur l'Indre dans l'élection de

Tours, fut prise par les partisans du duc de Bourgogne sous le règne de Charles VI, et reprise par le Dauphin duc de Touraine l'an 1418. Elle appartient au marquis de Vassé.

La justice est exercée par un bailli, un procureur de cour et un greffier.

La paroisse contient 342 feux et 1.400 âmes ; elle paye 5.065 livres de taille.

Bléré, ville située sur la rivière du Cher dans l'élection d'Amboise, a été autrefois si considérable que les rois y mettoient un gouverneur avec une garnison. Elle a été longtemps à la famille d'Amboise ; c'est à présent le sieur Guillerault qui en est co-seigneur avec les abbés de Saint-Julien.

La justice est exercée par un bailli, un procureur de cour et un greffier.

La paroisse contient 349 feux et 1.400 âmes ; elle paye 1.202 livres de taille.

Il y a un maire, créé en titre d'office en 1692.

C'est la route des gens de guerre qui vont et viennent du Poitou : il en passe 20.000 par an, tant d'infanterie que de cavalerie, ce qui rend la ville moins peuplée qu'elle n'étoit ci-devant.

On y tient le marché tous les vendredis, et deux foires par an : les jours de Saint-Gilles et de Saint-Michel.

Candes, sur la rivière de Loire dans l'élection de Chinon, est un des plus anciens patrimoines des archevêques de Tours. Il y a un chapitre, composé d'un chevecier, d'un chantre, un prévôt, dix chanoines effectifs, et de deux autres, annexés l'un au grand archidiacre de Tours et l'autre aux religieux de Bourgueil. Il y a quatre vicaires perpétuels, un diacre, un sous-diacre et vingt-trois chapelains.

La justice est exercée par un bailli, un procureur de cour et un greffier.

La paroisse est composée de 100 feux et environ de 500 âmes ; elle paye 470 livres de taille.

Champigny, sur la rivière de Veude dans le duché de Touraine, élection de Richelieu, est une petite ville qui a été possédée près de quatre cents ans par des princes du sang royal. Elle tomba par mariage dans la possession de Charles d'Artois, comte de Longueville et de Pézenas, qui la vendit à Louis de France, duc d'Anjou ; et Louis, son fils,

la revendit à Pierre de Beauvau, d'où elle passa dans la maison royale de Bourbon-Vendôme par le mariage d'Isabelle de Beauvau, sa petite-fille, avec Jean de Bourbon, comte de Vendôme. Elle appartient aux héritiers de feu mademoiselle de Montpensier.

La justice est exercée par un sénéchal, un procureur de cour et un greffier.

La paroisse est composée de 162 feux et de 500 âmes; elle paye 577 livres de taille.

Il y a une sainte chapelle avec un chapitre, composé d'un doyen, un chantre, un trésorier, un sous-chantre, un prévot et onze chanoines, qui ont environ 150 livres de revenu chacun.

Un couvent de Minimes, composé de treize religieux.

Un couvent de religieuses de l'ordre de Saint-François, au nombre de dix-huit, qui ont environ 900 livres de revenu annuel.

Et un collège.

On y tient le marché tous les mardis, et quatre foires par an : les jours de Sainte-Nomaye, de Saint-Aignan, de Saint-Louis et de la Madeleine.

Cormery, situé sur l'Indre dans l'élection de Loches, est une ville abbatiale, dont les abbés ont toujours été propriétaires depuis la fondation de l'abbaye.

La justice est exercée par un bailli, un procureur de cour et un greffier.

Il y a une paroisse, composée de 130 feux et d'environ 600 âmes, tant dans la ville qu'à la campagne; elle paye 1.010 livres de taille.

O y tient le marché tous les jeudis, et trois foires par an; le jour de Saint-Blaise, le jour de Saint-Pierre et le jour de Saint-Gilles.

Il y a passé tous les ans 3 à 4.000 hommes de gens de guerre, tant d'infanterie que de cavalerie.

ÉTAT DU DIOCÈSE DE TOURS

Le diocèse de Tours n'est pas de si grande étendue que le duché; c'est pourquoi il a été nécessaire d'en faire un état particulier. Il est composé de trois cents paroisses, dix-sept abbayes, douze chapitres, quatre-vingt-dix-huit prieurés simples, et cent quatre-vingt-onze chapelles, non compris

celles qui dépendent des chapitres : on remarquera particulièrement les bénéfices qui sont à la collation du roi.

Saint Gatien a été le premier évêque de Tours vers l'an 250 ; saint Martin le premier métropolitain vers l'an 380, et Landran le premier archevêque au commencement du IX[e] siècle.

L'archevêque a pour suffragants les évêques d'Angers et du Mans, et les neuf évêques de Bretagne, dont sept ont refusé le droit de dépendance de métropolitain aux archevêques de Tours durant plus de trois cents ans : quatre s'y soumirent volontairement, et les trois autres furent condamnés à leur rendre obéissance par sentence du pape Innocent III, de l'an 1199.

L'archevêque est messire Mathieu Yzoré d'Hervault, abbé de Saint-Jean-d'Angély, nommé à l'évêché de Condom au mois de septembre 1693, à l'archevêché de Tours et à l'abbaye de Saint-Maixent le 1[er] novembre 1693.

Il y a deux grands-vicaires, deux officiaux, l'un pour la métropole et l'autre pour le diocèse, un aumônier et un secrétaire.

Il y a aussi un official pour les appellations des évêchés de Bretagne, qui réside à Rennes.

L'archevêché est de 12 à 13.000 livres de revenu.

Le diocèse paye, tant pour les décimes ordinaires que pour l'augmentation pour les ministres convertis et pour les oblats, la somme de 32.926 livres 12 sous 8 deniers, y compris les décimes que l'église de Saint-Martin paye à part avec son clergé et ses dépendances.

Il y a deux chambres ecclésiastiques : l'une pour la métropole, composée de dix commissaires, et une pour le diocèse, qui n'est composée que de cinq commissaires ; deux receveurs généraux et deux contrôleurs pour la généralité, et deux receveurs particuliers du diocèse.

Abbayes. — *Aiguevives*, de l'ordre des Chanoines réguliers de Saint-Augustin, congrégation de France, à une lieue de Montrichard, a été fondée, l'an 1147, par Garlet, gouverneur de Montrichard, et Payenne, sa femme, qui donnèrent les bois et les eaux vives qu'ils avoient auprès de Beluau. Le revenu est de 1.029 livres par an.

Le couvent est composé de cinq chanoines, qui ont uni à leur mense les offices claustraux : leur revenu est de

1.003 livres. L'abbé est Thomas Corneille, fils de Pierre Corneille, de l'Académie françoise, nommé le 20 avril 1680 par la démission de l'abbé Bernin.

Beaugerais est de l'ordre de Cîteaux. Quelques personnes dévotes y ayant bâti une église en l'année 1153 pour y faire le service divin, Henri II, roi d'Angleterre et comte de Touraine, donna cette église avec ses dépendances aux religieux du Louroux en Anjou, qui y établirent une abbaye de leur ordre l'an 1173. Le revenu de l'abbé est de 2.500 livres. Les religieux sont au nombre de trois; leur revenu est de 1.000 livres. L'abbé est M. Joseph Brunet, docteur de Sorbonne.

Beaulieu près Loches, de l'ordre de Saint-Benoît, congrégation de Saint-Maur, fut bâti et fondé l'an 1010 par Foulques Nerra, comte d'Anjou, seigneur de Loches. L'abbaye est de 4.000 livres de revenu; les religieux sont au nombre de dix; leur mense est composée des offices claustraux. Elle vaut 3.272 livres. L'abbé est Charles Boileau, nommé le 1er novembre 1693; il est de l'Académie françoise et prédicateur ordinaire du roi.

Beaumont-lez-Tours, abbaye de Filles bénédictines, a été bâtie et fondée l'an 1002 par Hervé, trésorier de Saint-Martin; il y transféra les religieuses du monastère de l'Ecrignol de Tours, qui avoit été bâti dans le VIe siècle. Il y a soixante religieuses, y compris les sœurs converses; le revenu de l'abbaye est de 10.000 livres. L'abbesse est Gabrielle de Rochechouart-Mortemart, fille du maréchal duc de Vivonne, nommée le 24 septembre 1689.

Boisaubry, de l'ordre de Saint-Benoît, à trois lieues de l'Isle-Bouchard, fut fondé par Brice de Cheillé sous le titre de prieuré, et depuis érigé en abbaye. Le revenu tant pour l'abbé que pour les religieux n'est que de 1.400 livres: il n'y a que deux religieux. L'abbé est Michel de Brancalis-Pruyne.

Cormery, à quatre lieues de Tours, de l'ordre de Saint-Benoît, congrégation de Saint-Maur, fut érigée en abbaye par Alcuin, abbé de Saint-Martin, du consentement de Charlemagne, qui en donna ses lettres de confirmation l'an 791. Elle vaut 4.000 livres de revenu. Les religieux sont au nombre de douze; leur mense est composée des offices claustraux et vaut 4.500 livres par an. Elle est possédée par Nicolas Bautru

de Vaubrun, fils de M. de Vaubrun, lieutenant général d'armée.

Fontaines-les-Blanches, de l'ordre de Cîteaux, n'étoit autrefois qu'un ermitage qui fut érigé en abbaye l'an 1127 et doté par Regnault, seigneur de Châteauregnault, et par quelques autres gentilshommes voisins. Elle est de 1.800 livres tant pour l'abbé que pour les religieux, qui sont trois. L'abbé est Balthazar Rousselet, frère du comte de Châteauregnault, lieutenant général de l'armée navale.

Gastines, de l'ordre des Chanoines réguliers de Saint-Augustin, congrégation de France, fut érigée en abbaye l'an 1138 par Hugues, archevêque de Tours. L'abbaye vaut 1.800 livres de revenu; la mense, composée de cinq chanoines, est de 1.400 livres. L'abbé est Thomas de Gast, nommé le 8 avril 1678, sur la démission de Michel de Gast, son frère.

La Clarté-Dieu, ordre de Cîteaux, fut bâtie l'an 1240 par Jean, abbé de Lépau, qui avait reçu une somme d'argent de Pierre, évêque de Winton en Angleterre. Le revenu de l'abbé est de 2.300 livres. Il y a cinq religieux; leur mense est d'environ 1000 livres. L'abbé est Valentin Émard, chanoine en l'église de Sens. Il y a dans cette abbaye un ancien monument de la famille de Courcillon, dont est issu M. le marquis de Dangeau.

Mairmoutier, de l'ordre de Saint-Benoît, congrégation de Saint-Maur, fondée par saint Martin, fut détruite par les Normands l'an 853, ensuite desservie par des chanoines, puis remise dans l'ordre de Saint-Benoît à la prière d'Eudes II, comte de Touraine. L'église et les bâtiments furent bâtis par les abbés réguliers. L'abbaye vaut 16.000 livres. Les religieux sont vingt-deux. Leur mense, composée des offices claustraux, du prieuré des Sept-Dormants et de la chapelle de Saint-Nicolas, vaut 18.000 livres par an. L'abbé est Jules-Paul de Lyonne, abbé de Cercamp et de Chailly, et prieur de Saint-Martin-des-Champs, nommé en 1665.

On voit dans cette abbaye le baume dont le roi Henri IV fut sacré à Chartres.

Moncé, abbaye de filles de l'ordre de Cîteaux, fut bâtie et fondée l'an 1216 par un bourgeois de Tours. Elle fut érigée en abbaye l'an..., en faveur de... Il y a vingt religieuses, y compris les sœurs converses. L'abbaye est de 4.000 livres de revenu. Marie-Élisabeth de Bouillé en est abbesse.

Noyers, de l'ordre de Saint-Benoît, congrégation de Saint-Maur, a été fondée en l'année 1030. Le revenu de l'abbé est de 1.200 livres; les religieux sont au nombre de neuf; leur mense, composée des offices claustraux, vaut par an 2.512 livres. L'abbé est Jean-Baptiste Pinson, nommé le 18 mai 1687.

Preuilly, de l'ordre de Saint-Benoît, fut bâti par Effroy, seigneur de Preuilly et de la Roche-Posay, l'an 1001. L'abbaye vaut 2.000 livres de revenu. Les religieux sont sept, suivant leur fondation, et jouissent chacun en leur particulier des offices claustraux; leur revenu est de 3.500 livres. L'abbé est Hardouin Roussel de Medavy, appelé ordinairement l'abbé de Grancey, docteur de Sorbonne, aumônier de S. A. R. Monsieur, frère unique du roi, nommé en août 1691.

Saint-Julien de Tours, de l'ordre de Saint-Benoît, congrégation de Saint-Maur, a été fondée dans le VI^e^ siècle, rebâtie et dotée l'an 945 par Théodore, archevêque de Tours. Le revenu de l'abbé est de 7.000 livres; les religieux sont au nombre de treize: la mense est composée des offices claustraux. Il y a encore un ancien et douze religieux; leur revenu est de 4.150 livres. L'abbé est Louis de Catinat, neveu du maréchal de ce nom, nommé en 1685.

Seuilly, de l'ordre de Saint-Benoît, a été fondée par les comtes d'Anjou, auxquels les abbés prêtoient autrefois le serment de fidélité. Le revenu de l'abbé est de 2.000 livres. Les religieux sont sept; leur mense est composée des offices claustraux et vaut 2.400 livres par an. L'abbé est M. Converset, nommé en août 1688.

Turpenay, de l'ordre de Saint-Benoît, congrégation de Saint-Maur, a été fondée par les seigneurs de l'Isle-Bouchard sur la fin du XII^e^ siècle. Le revenu est de 1.500 livres. L'abbé est François de Beauvau du Rivau, évêque de Sarlat. Les religieux sont au nombre de cinq; la mense, composée des offices claustraux, vaut 1.500 livres.

Cette abbaye est célèbre par le tombeau de Henry Clément, seigneur du Mez, maréchal de France, nommé ordinairement à cause de sa taille le petit maréchal, qui mourut en Poitou en 1214 dans la guerre des Anglois, étant près la personne du prince Louis de France: il étoit frère d'un maréchal de France, père et aïeul de deux maréchaux de France.

Villeloin, de l'ordre de Saint-Benoît, congrégation de

Saint-Maur, fut fondée l'an 850 par Audacher, abbé de Cormery, à la prière de Menard, seigneur de Villeloin, qui lui donna le lieu et les dépendances pour y bâtir une abbaye. Le revenu de l'abbé est de 3.000 livres; les religieux sont au nombre de neuf; la mense, composée des offices claustraux, est de 4.000 livres. L'abbé est Gilles Brunet, conseiller de la Grand'chambre, frère de l'abbé de Beaugerais.

Toutes ces abbayes valent de revenu, tant pour les abbés que pour les religieux, 85.164 livres.

Prieurés a la nomination du roi. — Le prieuré de *Notre-Dame de Boisrayer,* qu'on nomme communément Grandmont près de Tours, de l'ordre de Grandmont, a été bâti par Henri II, roi d'Angleterre et comte de Touraine. Il vaut 3.000 livres de revenu; les religieux sont au nombre de six; leur revenu est de 1.500 livres. Le prieur est M. le Vassal, fils de Michel-Nicolas le Vassal, huissier du cabinet du roi.

Le prieuré de *Saint-Cosme,* de l'ordre des Chanoines réguliers de Saint-Augustin, fut fondé l'an 1012 par cinq chanoines de l'église Saint-Martin, qui s'y établirent. Le revenu du prieur est de 1.200 livres; les chanoines sont au nombre de douze; ils jouissent chacun en partie des offices claustraux et de plusieurs bénéfices; leur mense est de 3.000 livres. Le prieur est Henri Baudron, auparavant curé de Saint-Sulpice à Paris, docteur de Sorbonne.

Le prieuré de *Saint-Jean-du-Grès* a été fondé l'an 1127 par Foulques, comte de Touraine, d'Anjou et du Maine, depuis roi de Jérusalem. Le prieuré vaut 1.200 livres par an. Le prieur est Christophe Roullin, chanoine de l'Église de Tours, chevalier de l'ordre de Saint-Lazare, nommé le 19 septembre 1670 par la mort de messire Victor le Bouthillier, archevêque de Tours.

Le prieuré de *Pommiers-Aigres,* nommé communément Grandmont près Chinon, de l'ordre de Grandmont, a été bâti et fondé par Henri II, roi d'Angleterre, comte de Touraine; vaut 1.200 livres de revenu au prieur et 400 livres aux religieux, qui sont deux. Le prieur est François-Séraphin Régnier-Desmarais, abbé de Laon et de Thouars; il est de l'Académie françoise.

Le prieuré de *Villiers,* de l'ordre de Grandmont, fondé par Henri II, roi d'Angleterre, comte de Touraine, vaut de revenu, tant pour le prieur que pour deux religieux, 1.200

livres. Le prieur est Pierre Géré, chanoine de Notre-Dame-de-Cléry.

Le prieuré de *La Bourdillière*, de l'ordre de Cîteaux, a été fondé en l'année 1662 par Louis de Menou, seigneur de Genillé, et la fondation a été confirmée, au mois d'avril 1688, par lettres patentes du roi, qui s'est réservé la nomination des prieures. Le revenu est de 1.500 livres; les religieuses sont au nombre de quarante-trois, comprises les sœurs converses. La prieure est Catherine de Menou, fille aînée du fondateur, nommée coadjutrice par le roi, du vivant de Claude de Menou, sa tante.

Le nombre des prieurés de Touraine est de quatre-vingt-onze.

Chapitres. — Le chapitre de l'église de *Tours* est un des plus anciens du royaume. Il y a cent quatre-vingt-treize bénéficiers pour desservir l'église; huit dignités : le doyen, le grand-archidiacre, le trésorier, le chantre, le chancelier, deux archidiacres, l'un d'outre-Loire et l'autre d'outre-Vienne, et le grand-archiprêtre; quarante-neuf chanoines, dont il y en a quatre réunis, l'un à l'Hôtel-Dieu, un autre aux Pères Jésuites pour l'entretien des écoles et deux à la psallette; un secrétaire; huit personnats; seize vicaires; deux diacres; deux marguilliers clercs, et plus de cent chapelains; un maître de psallette; un sous-maître et dix enfants de chœur. Le doyen est électif par le chapitre; les dignités et les chanoines, hormis l'archiprêtre et les quatre prébendes licentiales, sont de plein droit à la collation de l'archevêque; l'archiprêtre est à la collation du grand-archidiacre, et les quatre prébendes licentiales à la nomination du chapitre.

Le chapitre de *Saint-Martin* est le plus grand et le plus riche: il jouit des droits d'ordinaire, non seulement sur les chapitres de Saint-Pierre-Puellier et de Saint-Venant, sur le prieuré et couvent de Saint-Cosme, et sur les paroisses de Saint-Venant et de Saint-Pierre-du-Chardonnet qui sont dans la ville et aux environs, mais aussi sur les chapitres de Léré et de Saint-Yrier, d'Aubusson et de Chably, en Berry, Limosin, la Marche et Bourgogne. Il y a deux cent cinquante bénéficiers et ecclésiastiques qui desservent l'église; onze dignités: le doyen, le trésorier, le chantre, le maître d'école, le sous-doyen, le célerier, l'aumônier, le granger et le chambrier. L'abbé de Cormery est la dixième dignité, et le prieur

de Saint-Cosme la dernière. Il y a quinze prévôtés et cinquante et un chanoines dont il y en a treize effectifs : un affecté à la psallette, un au collège, un au prédicateur, et quatre à huit musiciens qu'on nomme semi-prébendés; neuf officiers : le sous-chantre, le sous-psallettier, le sous-écolastre, le sénéchal, le chevecier, l'oblatier et trois prestimoines; cinquante-six vicaires; six petits aumôniers; trois clercs de l'aumône; quatre marguilliers; cent chapelains; deux pénitenciers; deux incepteurs et autres petits offices que le chapitre donne souvent aux vicaires; un maître de psallette; un sous-maître et dix enfants de chœur.

Les dignités de doyen et de trésorier sont à la nomination du roi comme abbé de Saint-Martin, et à la collation du chapitre. Le doyen nomme aux dignités de chantre, de maître d'école, de sous-doyen, de célerier, de granger, aux quinze prévôtés, aux offices de sénéchal et d'oblatier, et aux trois prestimonies. Le trésorier nomme aux dignités d'aumônier et de chambrier et à l'office de chevecier; le chantre à la sous-chantrerie, à la sous-psalletterie et à la sous-école; le sous-doyen nomme les six petits aumôniers; l'aumônier, les trois petits clercs de l'aumône; le chambrier, une des marguilleries; et le chevecier, les trois autres.

Les six premières dignités et les chanoines, en particulier ou *in communi,* confèrent les vicaireries ou la plus grande partie des chapelles, l'autre partie étant en patronage laïque. Le roi est abbé et chanoine de Saint-Martin; les ducs de Bourgogne, d'Anjou, de Bretagne, de Vendôme, de Nevers, et les comtes de Flandres et de Dunois, de Douglas en Ecosse, les seigneurs de Preuilly et de Parthenay en sont aussi chanoines honoraires, de même que plusieurs prélats ecclésiastiques : les archevêques de Bourges, de Sens, de Cologne, de Mayence, et les évêques de Liége, d'Angers, de Poitiers, de Strasbourg et de Québec.

Le chapitre de *la Basoche* est composé de quatre prébendes, qui sont à la collation du chapitre.

Le chapitre de *Saint-Venant* est de dix chanoines et de dix-huit chapelains à la collation du chapitre.

Le chapitre de *Saint-Pierre-Puellier* est pareillement de dix chanoines à la collation du chapitre, et huit chapelains.

Le chapitre du *Plessis-lez-Tours,* fondé par le roi Loui XI,

est à la collation du roi; il est composé d'un doyen et d'onze chanoines, dont il y a un chantre en dignité et huit vicaires.

Le chapitre d'*Amboise* est pareillement à la collation du roi : il y a un doyen et dix chanoines, deux vicaires hebdomadiers et onze chapelains.

Le chapitre de *Loches* est composé d'un prieur, d'un chantre et de dix chanoines, et est aussi à la collation du roi. Il y a vingt-trois chapelains.

Le chapitre de *Saint-Mesme de Chinon* est composé d'un chevecier, un chantre, treize chanoines, six vicaires, trois curés hebdomadiers, et de douze chapelains à la collation du chapitre, un maître de psallette et deux enfants de chœur.

Le chapitre de *Candes* est à la collation de M. l'archevêque : il y a un chevecier, un chantre, un prévôt, dix chanoines effectifs, et deux annexés : l'un au grand-archidiacre de Tours et l'autre à l'abbaye de Bourgueil. Il y a quatre curés ou vicaires perpétuels, un diacre, un sous-diacre et vingt-trois chapelains.

Tous les autres chapitres sont à la présentation des seigneurs fondateurs :

Celui de *Montrésor,* composé de six chanoines, compris le doyen et le chantre, et quatre semi-prébendés.

Celui de *Langeais,* de quatre chanoines : il y a aussi cinq chapelains.

Celui de *Pressigny* est de sept.

Le nombre des dignités, chanoines et bas-chœur de tous les chapitres du diocèse est de six cent quatre-vingts.

Les curés sont au nombre de trois cent douze.

Les chapelains, cent quatre-vingt-onze, non compris ceux des chapitres.

Et les vicaires, aumôniers, prêtres habitués et autres, cent quatre-vingt-dix-neuf.

On remarque qu'il n'y a pas le tiers des curés qui aient des vicaires, parce qu'ils n'ont pas le moyen de les entretenir.

Couvents. — Il y a quarante-six monastères et couvents de religieux :

Trois de Saint-Benoît : à Boisaubry, Preuilly et Seuilly,

composés de quinze religieux, savoir : deux à Boisaubry, sept à Preuilly et six à Seuilly.

Sept de la congrégation de Saint-Maur : Beaulieu, Cormery, Mairmoutier, Noyers, Saint-Julien, Turpenay et Villeloin, composés de soixante-douze religieux, savoir : six à Beaulieu, douze à Cormery, vingt-deux à Mairmoutier, six à Noyers, douze à Saint-Julien, cinq à Turpenay et neuf à Villeloin.

Trois de Saint-Augustin, savoir : deux de chanoines réguliers de la congrégation de France : Aiguevives, Gastines; et Saint-Cosme qui a son ordre particulier. Ces trois monastères sont composés de vingt-deux chanoines : à Aiguevives cinq, à Gastines cinq, et douze à Saint-Cosme.

Trois de Cîteaux : Beaugerais, Fontaines-les-Blanches et la Clarté, de onze religieux, savoir : trois à Beaugerais, trois à Fontaines et cinq à la Clarté.

Trois de Grandmont : Boisrayer, Pommiers-Aigres et Villiers qui sont composés de quinze religieux : six à Grandmont près Tours, autrement appelé Boisrayer; sept à Pommiers-Aigres auprès de Chinon, et deux à Villiers.

Un de vingt-sept Chartreux au Liget.

Un de vingt-quatre Carmes à Tours.

Un de quinze Jacobins à Tours.

Trois couvents d'Augustins, composés de trente-neuf religieux : quinze à Tours, dix-huit à Chinon et six à Paulmy.

Cinq de l'ordre de Saint-François, composés de cinquante-deux religieux : dix-sept à Tours, onze à Amboise, sept à Loches, six au Croulay et onze à Seuilly.

Trois de Capucins, composés de cinquante-trois religieux, savoir : vingt-quatre à Tours, onze à Loches et dix-huit à Chinon.

Deux de Récollets, de quarante et un religieux, savoir : vingt-quatre à Tours et dix-sept à Châteauregnault.

Un de Feuillants à Tours, de six religieux.

Un de Jésuites à Tours, de seize religieux.

Un de Prêtres de l'Oratoire, de huit.

Un de Barnabites à Loches, de sept.

Quatre de Minimes, où il y a cinquante-neuf religieux : dix-sept à Tours, vingt-deux au Plessis, sept à Amboise et treize à Montgauger.

Deux séminaires, composés de neuf ecclésiastiques, savoir : cinq à Tours et quatre à Saint-Mars.

Et un couvent de la Trinité des Captifs à Saint-Sauveur, composé d'un religieux et d'un frère.

Vingt-neuf couvents de religieuses : deux de l'ordre de Cîteaux à Moncé et à la Bourdillière, contenant soixante-quatre religieuses, y compris les sœurs converses, à savoir : vingt-six à Moncé et quarante-quatre à la Bourdillière.

Trois de Fontevrault : à Lencloître, à Relay et à Rives, composés de soixante-dix-neuf religieuses.

Un de Carmélites à Tours, de vingt-huit religieuses.

Six couvents d'Ursulines, composés de deux cent soixante-douze religieuses, savoir : soixante-deux à Tours, quarante-quatre à Amboise, quarante et une à Montrichard, quarante-six à Loches, quarante à Chinon et trente-neuf à l'Isle-Bouchard.

Deux du Calvaire, contenant soixante-dix-huit religieuses : quarante-six à Tours, trente-deux à Chinon.

Cinq d'Hospitalières, composés de soixante-deux religieuses : seize à Tours, sept à Amboise, douze à Chinon, dix-neuf à Loches et huit à Luynes.

Un de la Visitation à Tours, de cinquante-trois religieuses.

Un de Chanoinesses à Luynes, de trente-six religieuses.

Quatre d'Augustines : à Beaumont, à Loches, à Sainte-Maure et au Boulay, de cent cinquante religieuses, savoir : soixante à Beaumont, quarante-huit à Loches, vingt-six à Sainte-Maure et dix-sept au Boulay.

Un de Capucines à Tours, composé de vingt-quatre religieuses, et de sept tant Capucins que frères lais.

Un d'Annunciades à Tours, de vingt et une religieuses.

Un d'Union Chrétienne, aussi à Tours, de douze religieuses.

Et un de Filles Grises à Bléré, de trois sœurs.

Le nombre des ecclésiastiques et bénéficiers du diocèse de Tours est d'environ 1.450, dont il y en a plus de 200 qui ne résident point ou qui possèdent deux bénéfices.

Nombre des religieux du diocèse de Tours : 492.

Nombre des religieuses dudit diocèse : 893.

Nombre total des bénéficiers, religieux et religieuses de tout ledit diocèse de Tours : 2.539.

Outre les ecclésiastiques, religieux et religieuses dudit diocèse, il y en a encore plusieurs autres dans les villes et lieux titrés du duché de Touraine qui ne sont pas dans ledit diocèse, que nous avons compris dans le dénombrement général de la province.

38387. — TOURS, IMPR. MAME

LES

CADRANS SOLAIRES

TOURANGEAUX

TOME LI

OUVRAGE DU MÊME AUTEUR

LE MÉDECIN DANS L'OUEST DE LA FRANCE

AUX XI^e^ et XII^e^ SIÈCLES

Préface du professeur J. RENAUT

Un vol. in-8 XVI-292 pages. (Publication de la Société française d'Histoire de la Médecine, 1914)

(Prix Hugo, de l'Académie de Médecine, 1921)

Je dédie ce livre à

Monsieur LOUIS de GRANDMAISON

Ancien Président

de la Société Archéologique de Touraine

qui fut mon premier guide dans l'étude du passé de notre province tourangelle

CHAPITRE PREMIER

PRÉLIMINAIRES

Il n'est pas dans nos intentions, au début de ce travail, de présenter diverses considérations sur les origines des cadrans solaires, pas plus que sur la technique de leur construction. Ce sont là détails que l'on trouve dans tous les traités de gnomonique anciens ou modernes.

Limitant nos recherches à la seule province de Touraine, notre but est d'établir à quel moment l'usage des cadrans solaires s'est étendu sur les rives de la Loire et de montrer par quelles transformations ont passé ces instruments au cours des âges, mais il ne saurait entrer dans notre pensée de laisser supposer que la gnomonique a pris dans notre région une forme particulière. Ce travail doit être considéré comme une contribution locale à une étude plus générale et plus importante.

Si nous avons été tentés d'entreprendre cette enquête, c'est qu'en Touraine, de tout temps, le nombre des demeures féodales et des maisons de plaisance, dispersées aux abords des villes sur les coteaux de nos vallées, n'a cessé d'être considérable, ce qui nous a permis de rencontrer une quantité d'instruments horaires dont certains sont de véritables œuvres d'art.

Nous serions aussi heureux d'ajouter un chapitre au livre du docteur Giraudet sur les Artistes Tourangeaux en faisant connaître les noms de quelques uns de ces constructeurs de gnomons.

Malheureusement la matière sur laquelle ils étaient gravés, le plus souvent l'ardoise n'en permettait pas une conservation de bien longue durée, et un bon nombre de ceux qui subsistent encore

Villette, et à un chanoine de Loches. Théobald de Compans. (1)

En voici le texte (2) :

« Inquesta facta, demandato domini Regis, per Guiterum de Vileta, militem ballivum Turonensem, et dominum Théobaldum de Companso, canonicum Locharum, ad sciendum utrum garda cheminorum et viarum ad dominum Regem pertineat in villa Cormeriacensi, secumdum communem terre et loci illius consuetudinem, pro eo quod in eadem villa raptum et multrum habet dominus Rex, et utrum spectat ad dominum Regem travalla equorum, et stalla terre defixa, et solaria que sustinentur super columpnas solo adherentes, que cheminis et viis prestant impedimentum, propter hoc tollere : Probata est hec consuetudo, videlicet quod, qui habet raptum et multum, habet gardam magnorum cheminorum, per quos itur de civitate ad castrum, et de castro ad civitatem ; item quod potest tollere stalla et travalla terre noviter defixa, prestancia viis impedimentum. »

Ce texte est intéressant à plus d'un titre. Il nous apprend, en particulier, qu'au XIII[e] siècle, il existait sur les grands chemins, du moins en Touraine, des colonnes supportant des cadrans solaires pour indiquer l'heure aux passants, et que ces cadrans avaient très probablement été ainsi disposés, dans un but d'utilité publique par les soins de communautés d'habitants, paroisses, vigueries ou autres, puisque l'on discute en haut lieu pour savoir à quel corps constitué en incombe l'entretien.

Nous n'avons aucune idée de ce que pouvaient être ces cadrans placés le long des chemins et fixés sur des colonnes Nous savons que les Normands, après leur conquête de la Grande-Bretagne, en firent construire de fort intéressants dans cette île au croisement des routes principales. (3)

L'usage de cadrans le long des grands chemins était en effet d'utilité publique. Seules les villes, avec leurs beffrois et leurs

1. Gautier ou Guitier de Villette, chevalier, bailli de Touraine de 1266 à 1273 avait succédé, en cette qualité, à son frère Geoffroy, maître des requêtes du roi et son ambassadeur vers la république de Venise, chatelain de la ville et du château de Tours, un des hommes en qui saint Louis avait le plus de confiance dans les affaires importantes.

2. *Les Olim ou registres des arrêts rendus par la Cour du Roi, sous le règne de saint Louis...* publiés par le Cte Beugnot, membre de l'Institut. Paris, Impr. Royal, 1839. T. I, p. 252.

3. Les Romains introduisirent le cadran solaire dans la Grande-Bretagne, mais ce ne fut qu'après la conquête des Normands que les cadrans solaires commencèrent à être installés, non seulement sur les églises et les monuments publics, mais à la jonction des routes importantes. » Muriel Mac Farlane, *Cadrans solaires anciens et nouveaux*.

clochers munis de carillons, pouvaient posséder des horloges mécaniques dont la construction était fort onéreuse et dont l'entretien exigeait des soins constants et des réparations fréquentes. La nécessité des cadrans solaires, à une époque où ils étaient le seul moyen pratique de connaître l'heure, se manifeste de façon très nette par le nombre de ceux dont on retrouve les traces sur les murs des édifices du moyen âge en bordure des routes, églises, maisons, borderies, etc. Grands cadres divisés par des lignes horaires, ou modestes cercles gravés dans la pierre dont le style était formé par une tige de fer. On en remarque sur les églises de Charnizay, de Tavant, de Sainte-Radegonde, d'Esves-le-Moutier, de Vernou, de Pussigny, etc, etc.

Ce qui est plus communn ce sont les cadrans tracés grossièrement sur les maisons par leurs habitants qui demandaient au soleil de fixer le temps par l'ombre projetée, sur des cercles ou des demi-cerles divisés par des lignes ou des points, par de simples chevilles ou des clous, n'exigeant pas de tels appareils une grande exactitude. La pierre tendre de notre région s'éffritait facilement et le cadran était ainsi bientôt détruit ou privé de son style. On se contentait alors d'en tracer un autre à côté, qui avait le même sort, et c'est ainsi que sur certains murs on peut voir encore les traces de plusieurs de ces cadrans juxtaposés, qu'il nous est très difficile de dater, car ces méthodes gnomoniques primitives ont persisté longtemps sans se modifier sensiblement.

Sur le mur méridional de l'église de Ciran-la-Latte, par exemple on voit une quantité de ces petits cercles, d'une facture bien rudimentaire qui ont peut-être servi pendant des siècles a faire connaître l'heure aux habitants de ce modeste bourg.

Nous adopterons pour cette étude, l'ordre chronologique, comme étant celui permettant de suivre avec le plus d'intérêt les modifications qui ont été apportées, aux diverses époques de notre histoire, à leurs procédés de construction ou d'ornementation. Nos photographies et dessins représentant ces appareils de la façon la plus fidèle ; nous n'aurons pas à nous étendre trop longuement sur leur description.

Nous avons réuni dans un chapitre spécial toutes les devises ou pensées morales que nous avons pn déchiffrer sur nos cadrans tourangeaux. C'est un recueil épigraphique assez important d'où

se dégage une philosophie sereine et qu'il faudra rapprocher d'autres recueils du même genre qui ont été faits pour plusieurs régions de la France.

Ainsi compris nous pensons apporter une utile contribution à l'étude des arts et de l'épigraphie dans notre province, en même temps que nous écrivons une page pittoresque du Folk-lore des bords de la Loire touchant l'emploi de ces antiques horloges solaires dont l'usage de nos jours est tombé en desuétude.

CHAPITRE II

XIV^e^, XV^e^ ET XVI^e^ SIÈCLES

Il nous faut descendre jusqu'au XIV^e^ siècle pour rencontrer le plus ancien cadran tourangeau qui marque encore après six cents ans l'heure du jour aux passants qui l'interrogent.

Une maison délabrée et vouée à une disparition prochaine, sise dans le bourg d'Orbigny, à l'angle de la route conduisant à Montrichard, paraît avoir été édifiée à la fin de ce siècle. Nous ne possédons aucun document sur cet immeuble. Un écusson écartelé au-dessus de la porte d'entrée, et un autre placé sur une cheminée sont trop frustes pour nous fournir quelques indications sur les familles qui l'habitèrent.

Sur le mur exposé au nord on observe une antique horloge solaire : Disposés suivant deux plans inclinés au dehors, formant un angle diédre assez obtus, deux cadrans jumeaux sont tracés sur deux quarts de cercles tangents sur leur partie supérieure. L'un oriental, marque le temps de quatre heures du matin à midi, l'autre, occidental, de midi à huit heures du soir. Les styles sont constitués par de fortes saillies ménagées de chaque côté de la pierre (Figure I)[1].

Cet appareil, sculpté sur un seul bloc de pierre, est intéressant par l'originalité de sa construction et surtout par son ancienneté. C'est très certainement un des plus vieux cadrans qui aient été conservés en France. Il est antérieur à celui de l'église de Rouelle,

1. Les figures dans le texte sont numérotées en chiffres arabes ; les figures hors-texte sont numérotées en chiffres romains.

près du Havre, qui présente avec lui quelques rapports et dont la description a été donnée en 1871 par M. Ch. Roëssler. (1)

L'usage de ces cadrans complémentaires, donnant séparément les heures du matin et celles du soir, a été longtemps en faveur et s'est perpétué jusqu'à une époque assez recente. Ils étaient le plus souvent accouplés et construits à l'angle de deux façades d'une même demeure. Parfois, lorsque la disposition ou l'orientation de la maison le commandait, ils étaient séparés. C'est à cette catégorie qu'appartiennent les deux cadrans etablis au levant et au couchant sur la tour du château de Dolbeau (commune de Semblançay) (Figures II et III.)

Uue saillie de la partie supérieure de la pierre formant style, projette son ombre sur des rectangles établis en creux, allongés, inclinés, et portant les lignes horaires tracées perpendiculairement à leurs grands côtés.

Le château de Dolbeau a du être édifié vers 1530. En 1532 il appartenait à Jacques de Prilly. Le propriétaire actuel, M. de La Valette nous a très aimablement autorisé à prendre de ces curieux instruments horaires, les photographies que nous reproduisons.

A Louestault, à la jonction des deux routes qui vont l'une au bourg, l'autre à Neuvy-le-Roi, se dresse la maison dite de la Salle construite au début du XV^{e} siècle. Des remaniements apportés au cours des siècles suivants en ont détruit l'harmonie et le caractère architectural (Figure 1).

Sur une pierre d'angle de cette habitation, à trois mètres environ du sol, fut profondément gravé un cadran solaire, de 38 centimètres de diamétre, donnant l'heure de cinq heures du matin à quatre heures du soir. Il porte à son centre, au dessus d'un cœur, la date de 1409 et une inscription dont il ne subsiste plus que quelques lettres. Les lettres F P M M P qui le surmontent désignent, sans doute, le nom de l'auteur (Fait par moi M. D.).

Si l'on porte ses regards sur le mur méridional de l'église de

1. « C'est une horloge solaire placée de telle manière que ses deux côtés se trouvent éclairés l'un depuis cinq heures du matin jusqu'à midi, l'autre depuis midi jusqu'à sept heures du soir. Dix nombres d'heures sont encore parfaitement visibles et permettent de suivre la marche de l'ombre donnée par les deux aiguilles des extrémités. Le style de la sculpture (sauf pour la partie inférieure servant de support et évidemment refaite ou rajoutée) indique l'époque, qui est soit de la fin du xv^{e} siècle, soit des premières années du xvi^{e}. » Cf. Ch. Roëssler, *Bulletin de la Commission des antiquités de la Seine-Inférieure*, 1871, page 168.

Saint-Etienne de Chinon, achevée par Philippe de Commines à la fin du XV[e] siècle, on peut observer un cadran solaire qui nous paraît antérieur à cette époque (Figure IV).

Ce cadran, un des plus intéressants que nous ayons trouvés, aurait été disposé à la place où nous le voyons aujourd'hui dans la première moitié du XIX[e] siècle, et proviendrait de la vieille église collégiale de Saint-Mexme, qui fut en partie détruite, dans la nuit de Noël 1820, par l'effondrement du clocher. (1)

C'est une pierre rectangulaire de $0^{m}53$ de hauteur sur $0^{m}50$ de large, où les heures sont gravées en caractéres gothiques sur un demi-cercle qui surmonte deux têtes de religieux sculptées en bas

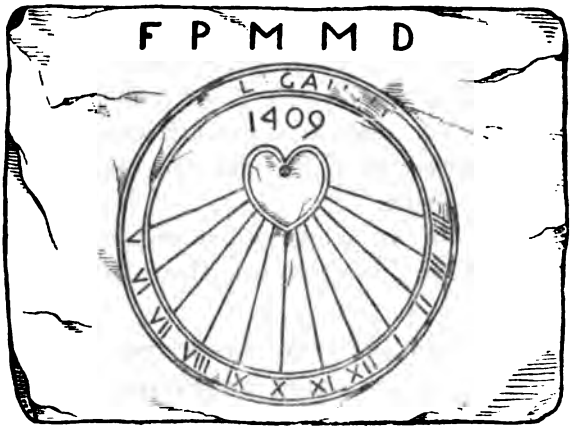

Figure 1.

relief. Un monogramme formé des lettres H et F(?) sépare les deux figures qui se font vis à vis.

La fort belle pièce gnomonique présentée par le Comte de Beaurecueil à l'exposition de Tours en 1890, et qui a été reproduite dans l'album édité par M. Palustre, ne fit-elle pas partie du mobilier de Chenonceaux ? Voici la description qu'en donne l'ancien président de notre Société Archéologique.

1 Il ne reste plus aujourd'hui de l'ancienne église collégiale de Saint-Mexme que la nef et le narthex. Le clocher placé au-dessus de l'intertransept s'étant écroulé vers 1820 en écrasant une partie du transept et du chœur, on fit démolir en entier le chevet de la basilique appartenant aux xii[e] et xv[e] siècles. (De Cougny, *Chinon et ses monuments*, 3[e] éditon, page 38.)

D'après les renseignements qui nous ont été transmis par M. J. Richard, président des *Amis du vieux Chinon*, le cadran fut rapporté et scellé dans le mur de l'église de Saint-Etienne en 1822.

« Cette pièce, très importante, a certainement été executée à l'occasion du mariage de Henri III avec Louise de Vaudemont, vers 1574 ou 1575. Elle se compose de toute une série de gnomons, disposés de façon à indiquer l'heure dans les différentes parties du monde. Le globe, formé par la réunion de toutes les faces pentagonales et hexagonales, est supporté par Atlas, debout sur un piédestal.

Le travail, exécuté par l'ingénieur auvergnat Beautemps, est une chose absolument théorique et spéculative. L'auteur a voulu montrer la disposition des lignes qui devraient être tracées sur les gnomons destinés aux diverses parties du globe terrestre. On conçoit que cette œuvre ait exigé beaucoup de labeur et d'ingéniosité ΔIA ΠONOΥ KAI EΥΦΥAΣ (pour ευφυίας) et que néanmoins elle ne soit pas parfaite. ΔIΣKOΛA TA KAΛA. Les plus belles choses sont défectueuses ! L'inventeur semble avoir voulu par cette dernière inscription, placée sur une des faces antérieures et que l'on voit dans le dessin, corriger ce que la première, gravée par derrière, avait d'un peu vaniteux.

Le piédestal est couvert d'inscriptions et de dessins. Sur la face antérieure, à l'entour d'un portrait de Henri III, on lit :

CET HOROLOGE CONSTITVE
DE HEXAGONES ET PENTAGO
NES OVTRE LES AXIOMES DES
ANCIENS ESQVELS IL EST DE
MEVRE INCO NV IVSQVES
A PRESENT A ESTE INVE
TE POVR HENRI III
TRES XPE ROY DE FRA
CE ET DE POLOGNE
LORS QU'IL REGNOIT
EN TOUTE PIETE ET
IVSTICE

P. Beautemps de St Pourcin
en Alvergne Inventeur

Sur la face postérieure on lit :

LE SOLEIL GOVVERNEVR DES
ASTRES LVMINEVS
PAR LEVRS SPHÈRES ROVLAT NOVS
MARQUE LES ANNEES
LES SAISOS MOYS LES IOVRS
LES HEVRES ORDONEES
DE DIEV SEVL CREATEVR DE LA
TERRE ET DES CIEVS

Sur l'un des côtés, deux branches d'olivier, se dirigeant l'une vers la droite, l'autre vers la gauche, se détachent du monogramme H. L. (Henri et Louise) qui surmonte les mots SPES PUBLICA, et supportent deux couronnes, celles de France et de Pologne ; deux branches de lis en sautoir encadrent une troisième couronne, celle que Henri III aura au ciel, ainsi que l'indique cette autre légende sur une banderole : MANET ULTIMA CŒLO.

Sur le quatrième côté : un rebus fort original, dont il serait peut-être difficile d'interpréter chaque détail, mais dont le sens général est évident, se rapporte à la joie que la France manifesta du retour de Henri III, et à l'espérance qu'elle fonda sur son mariage avec Louise de Vaudemont. » (1)

A cette même exposition (2) figurait un cadran solaire en cuivre appartenant à M. Laperche, à Saint-Cyr-sur-Loire. Il portait la date de 1587. Malgré toutes nos recherches nous n'avons pas pu le retrouver.

L'église de Paulmy, construite en 1585 par Jean de Voyer, seigneur de Paulmy et vicomte de la Roche de Gennes, qui se distingua à Pavie et à Cerisole, fut consacrée sous son fils René de Voyer, le 20 juillet 1586. Le cadran qui y fut établi sur la corniche du transept est arrivé intact jusqu'à nous. Soutenu par deux consoles avec un fronton orné de figures géométriques, les heures y sont indiquées sur une bande demi-circulaire de six heures du matin à six heures du soir (Figure V).

1. *Album de l'Exposition rétrospective de Tours, 1890*, par Léon Palustre.
2. Numéro 484 du Catalogue.

Un cadran constitué par deux cercles concentriques, et gravé avec soin sur un des piliers de la façade de l'église de Betz, nous paraît dater de la fin de ce XVI[e] siècle. Il en est de même d'un cadran qui se trouve sur le mur regardant le midi de l'église de Chambray. Bien des églises, après les troubles occasionnés par les guerres religieuses, furent alors restaurées, et on ne manqua pas d'y placer à l'usage des populations ces utiles appareils horaires.

Nous rapportons à la fin du XVI[e] siècle un cadran assez original appartenant à monsieur Thomas, agent voyer en retraite à Montbazon, qui l'avait acheté à Chaveignes, près Richelieu, à la propriété du Fourneau, à une vente après décès du propriétaire M. Jahan, vers 1889 (Figure VI).

C'est une ardoise de 0[m]39 sur laquelle l'artiste a groupé diverses figures en une scène exécutée en bas-relief et qui rappelle assez bien par sa disposition générale certains tableaux de cette époque.

Dans le haut, au milieu des nuages, le Père Eternel, entouré d'angelots, tourne ses regards vers la terre, et une colombe prend son vol vers la Vierge à genoux, à droite ; tandis que, du côté opposé, l'Archange Gabriel, tenant une tige de lis, la main gauche levée vers le ciel, adresse à Marie les paroles traditionnelles de l'Annonciation. Entre l'Archange et la Vierge, deux anges soutiennent un ostensoir, très endommagé, dont les rayons, qui s'en détachent, forment les lignes horaires du cadran. A la partie inférieure quatre femmes et trois hommes, agenouillés devant un cœur enflammé prient avec ferveur, alors qu'un autre personnage, derrière eux, remplit un flacon. Faut-il voir dans ces orants les membres de la famille du propriétaire de l'objet en question ?

L'ensemble de la composition indique un sentiment artistique assez prononcé. La pose et le mouvement de l'ange, la Vierge en prière, sont assez gracieux ; les autres figures sont un peu raides et dessinées avec quelque naïveté.

L'ancien cadran qui marque encore l'heure dans le jardin d'une plaisante maison de la rue Saint-Ours à Loches, ne serait-il pas également de la fin du XVI[e] siècle (Figure VII) ?

Fort simple, demi-circulaire, il est délicatement gravé, avec une devise latine, relative à la briveté des jours (Cf. n° 17 des devises) sur un mur en pierre tendre du pays, et surmonté d'une corniche

renaissance un peu lourde, qui lui donne cependant un air d'élégance.

Habitée au XVI[e] siècle par la famille Gautier, dont un membre, Jean Gautier, fut en 1576 maire de Loches, puis, plus tard, par les Grateloup, cette maison, à la fin du XVII[e] siècle, devint la residence de Jacques de Grellet de Plaisance, chevalier de Grasleuil, seigneur de Plaisance, capitaine au régiment de Brie. Ce gentilhomme, ayant émigré à la Révolution, fut condamné à mort et son divorce prononcé d'office, le 17 avril 1793, en faveur de sa femme, Antoinette-Elisabeth de Touvenot. Jacques de Grellet rentra en France en l'an VIII et mourut à Tours en 1823. Sa veuve, le divorce ayant été annulé, vendit peu après cette demeure, qui est aujourd'hui en possession de M. Lucien Lhéritier de Chezelles.

Deux cadrans de l'an 1600 sont très probablement l'œuvre du même « horlogeur », artisan adroit qui ne signait pas son travail.

Sur ces deux ardoises les heures sont marquées sur un cadre carré dont la partie supérieure est agrémentée d'arceaux régulièrement entrelacés, et les angles laissés libres par le cercle horaire sont occupés par des croissants lunaires ; le tout d'une grande pureté de ligne.

Le décalque du premier, horizontal, fut pris chez M. Meunier, tonnelier à Rochecorbon, et celui du second, vertical, sur la cheminée d'une ancienne maison du bourg de Saint-Branchs, appartenant à Madame Rondeau.

Ce dernier est surmonté d'un fronton rectantulaire, chargé d'un dessin allégorique, d'une exécution moins soignée, et qui n'est certainement pas de la même main que le cadran proprement dit.

Adossés à une énorme jarre, dont le contenu en s'évaporant se dissipe dans les nuages, deux vieilles commères la bouche ouverte, les bras levés au ciel, voient avec ébahissement leurs paroles se perdre également dans l'espace. Allusion assez mordante nous montrant que les heures ne sont pas moins éphémères que le contenu du vase et que les discours de ces femmes qui parlent le plus souvent pour ne rien dire (Figure 2).

Du reste, les lettres F. M R. renversées, tracées postérieurement et assez maladroitement sur le dessin, nous donnent, sous forme de rébus, le sens de cette énigme qui pouvait se deviner sans trop d'efforts.

Qui n'a visité au château de Loches, la salle où fut enfermé, au début du XVI[e] siècle Ludovic Sforza. Gautier, dans son Histoire du Donjon de Loches, nous dit que « pour abréger les longues heures que lui mesure d'un pas tardif son cadran — un clou

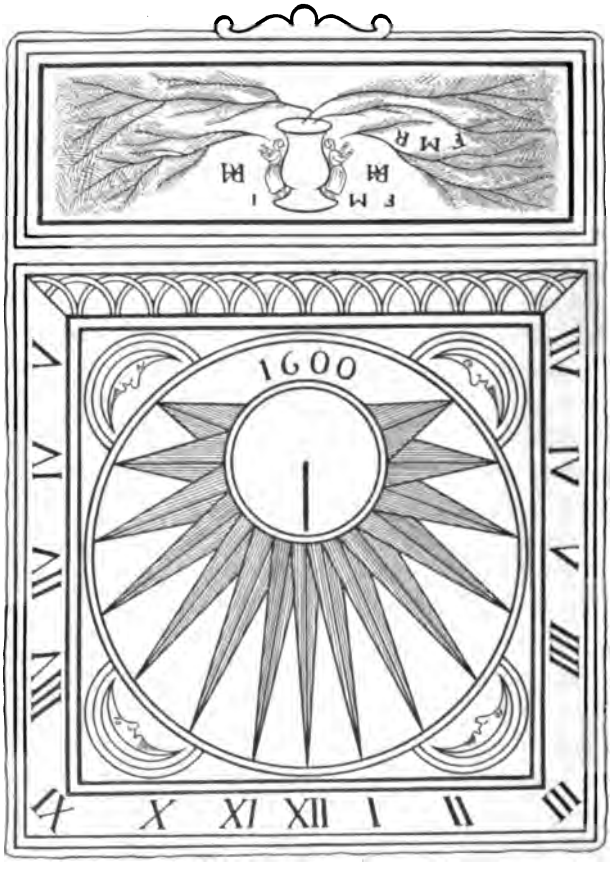

Figure 2.

planté en face de la fenêtre — le duc de Milan entreprit d'étendre sur les murs froids des fresques italiennes. »

Que faut-il penser de ce cadran, dont il ne reste à peu près rien, et qui a été l'objet de certaines contestations ?

Un clou planté dans le mur formait un style très suffisant, et comme les rayons du soleil pénétraient une partie du jour dans la

salle, le duc de Milan, a parfaitement pu tracer un cadran solaire vis à vis l'étroite fenêtre, mais comme cette dernière est orientée au couchant ce cadran ne faisait connaître que les heures du soir.

Les prisonniers, dans cette période troublée, lorsque la lumière du soleil pénétrait dans leurs cellules, parvenaient parfois, en suivant l'ombre projetée par l'arête d'un mur ou le bareau d'une fenêtre, à fixer par des traits ou des points quelques heures de la journée.

Au château de La Guerehe, qui domine la vallée de la Creuse, ou peut observer au milieu d'inscriptions et de grossiers dessins, de ces repères horaires, constitués par des séries de points ou de lignes, tracés par des détenus de toutes conditions, à l'époque des guerres de religion.

Au château de Tours et en particulier à la tour de Guise, on remarque également de ces repères gnomoniques dans divers locaux où séjournèrent de nombreux prisonniers durant les troubles du règne de Charles IX.

Enfin aux ruines étranges du château de Bridoré, qui évoque la légende de Barbe-Bleue, dans un réduit transformé en geôle, nous avons relevé les mêmes notations horaires.

CHAPITRE III

XVII[e] SIÈCLE

Si au XVI[e] siècle les cadrans solaires étaient déjà très répandus, au XVII[e] ils se vulgarisèrent à un tel point qu'il n'y eut pas une maison un peu importante, pas une chapelle, pas une place qui n'en fût pourvue, et, selon un proverbe populaire, on put dire que « chacun connaissait midi à sa porte. » Les nombreux traités de gnomonique imprimés à cette époque, donnaient du reste les indications pour les tracer sur les surfaces les plus variées, et pour les orienter de toute façon.

Les « horlogeurs » s'ingénièrent à masquer l'aridité de leurs lignes divergentes par de légers dessins, par des emblèmes, des allégories, des attributs de toute sorte, et dans des encadrements plus ou moins élégants, parfois très artistiques, donnèrent libre cours à leur imagination (1)

Les armoiries authentiques ou de fantaisie, avec leurs écussons, supports, couronnes et lambrequins, étaient d'un bel effet décoratif, on se garda bien de les négliger.

On y ajoutait souvent des « tableaux d'escripteurs », c'est-à-dire de brèves sentences religieuses ou morales, quelquefois des rébus, des énigmes, des anagrammes, etc.

Les cadrans solaires horizontaux, montés sur des piedestaux, contribuaient à l'ornementation des parcs et des jardins que nobles et bourgeois entretenaient « aux champs » pour y passer les mois d'été. Presque tous sont gravés ou sculptés sur ardoise. Le schiste ardoisier se prêtait parfaitement au débit en lame, au polissage et à la gravure en creux ou en léger relief. Le voisinage des carrières de l'Anjou permettait de s'en procurer facilement. Les

1. Dom François Bedos de Celles a reproduit plusieurs de ces gracieux cadrans, décorés avec un goût parfait par de véritables artistes, et nous a donné le dessin du grand et beau Cadran vertical de l'abbaye de S. Denis, qu'il construisit en 1765. (*La Gnomonique pratique ou l'art de tracer les Cadrans solaires avec la plus grande précision. Paris, 1780*)

cadrans en pierre ou en marbre sont l'exception. Nous en avons rencontré quelques-uns en cuivre et en étain.

Les cadrans verticaux établis sur les édifices publics furent employés concurremment avec les horloges.

Ceux qui étaient tracés sur bois disparurent rapidement, ceux qui étaient peints sur les murailles furent mutilés lors de multiples réparations, recrépissages ou badigeonnages malencontreux, ceux même qui étaient gravés dans la pierre s'éffritèrent avec le temps. Nombreuses sont les traces de ces derniers. On peut cependant en voir encore qui ont survécu à toutes ces vicissitudes.

Figure 3.

C'est, croyons-nous, au début du XVII[e] siècle qu'il convient de faire remonter le cadran que possède Madame la baronne Dujon, au château de Rivière, près Chinon.

Ce cadran vertical, de 0 m. 52 de haut sur 0 m. 42 de large, est d'une exécution fort inégale. Les chimères que l'on observe à son centre sont très détériorées et laissent à peine deviner leurs figures grimaçantes et leurs griffes acérées. Le décor de feuillage qui l'encadre se termine, à sa base, de chaque côté d'un écusson dont les armoiries sont parti au I : *d'un lion couronné et lampassé tourné à dextre*, au II *: de fusées accompagnées d'un lambel à trois pendants.*

Nous n'avons pu identifier ces armoiries qui nous eussent renseignés sur l'origine certaine de cette ardoise.

Le logis abbatial de Villeloin porte sur sa tour sud un cadran en pierre, avec la date de 1601 entre deux roses à six feuilles. Il dut être gravé sur les indications de l'abbé Achille de Harlay de Sancy qui, depuis 1597, dirigeait cette importante maison bénédictine où il devait rester jusqu'en 1607, année de sa démission en faveur de Gaillard de Cornac. C'est en effet l'abbé de Sancy qui restaura les batiments de Villeloin mis à mal au cours des guerres de religion et commença la construction de ces batiments dont l'ordonnance architecturale a été malheureusement modifiée par des remaniements ultérieurs.

Deux pierres rectangulaires encastrées sur la façade d'une maison située derrière la mairie, au Grand-Pressigny, attirent l'attention.

Sur la première, un cadran circulaire, privé de son style, entouré de feuilles d'acanthe d'un gracieux effet, porte le nom de P. GOUAN, auteur probable du dit cadran (fig. VIII).

Sur la seconde, de même dimension (0 m. 80), entre des branches de chêne et de laurier, se voit un écusson chargé d'un monogramme formé des lettes P. G. et surmonté de deux cœurs. Ces lettres sont évidemment les initiales de P. GOUAN. La date de 1613, inscrite dans un cartouche au dessous de l'écusson, nous fixe sur l'année où ces deux pierres ont été sculptées.

D'après les renseignements que nous tenons de Monsieur Daniel Nicaud, ancien propriétaire, cette maison aurait été profondément remaniée, A l'intérieur un mur fort épais devait constituer la façade méridionale de l'immeuble donnant sur la place. Le cadran proviendrait de cet ancien mur et aurait été reporté sur la façade

actuelle lors de sa construction, il y a un demi siècle environ. Quand à la pierre pourvue de l'écusson, elle se trouvait sur le mur de la rue montante, à droite, et n'a été placée sur la nouvelle façade que dans ces toutes dernières années.

ANTOINE DE GUELDRES

Deux cadrans en ardoise, provenant des environs de Loches, sont l'œuvre d'un gentilhomme artiste, dont le talent très réel s'est manifesté dans ces productions gnomoniques.

Monsieur Emilien Breton, conseiller général d'Indre-et-Loire, dans sa propriété de la Groitière, près du Grand-Pressigny, en conservait un daté de 1626 (fig. IX).

A gauche, au dessous de cette devise :

DVM SPIRO SPERO

sont ciselées des armoiries avec casque de profil, lambrequins et écusson à deux lions affrontés ; tandis qu'à droite ce nom :

A. DE GVELDRES

est gravé sur une banderole surmontée de cette mention :

LE S^r DE BOVC FECIT (1)

Nous avons ainsi le nom, le titre les armoiries et la devise de l'auteur de cette pièce intéressante.

L'autre, daté de 1641, est aujourd'hui entre les mains de M. Barritault, notaire à Charnizay, et présente avec le précédent de nombreuses analogies (fig. X).

Les douze figures du zodiaque disposées autour d'un cercle cen-

1. Au centre du cadran, gravé au couteau, à une époque très postérieure, on lit : PILLAULT L'AN 7. C'est là le nom d'un chanoine de Loches qui posséda cette ardoise, et construisit lui-même un cadran solaire sur lequel nous aurons à revenir.

tral, mobile, muni d'un cadran lunaire et des vases de fleurs en constituent pour une grande part l'ornementation.

Au sommet se lit cette inscription :

A. DE. GVELDRES. F. — H. DE MACHEFER
DVM. SPIRO. SPERO.

La lettre F, qui suit le nom de Gueldres est l'abréviation de FECIT et la lettre H l'initiale du prenom Hierosme.

L'un des deux écussons gravés à sa partie inférieure porte : *Deux épées en sautoir, la pointe en haut accompagnées en chef d'un casque de profil et en pointe d'une hure de sanglier.* (Ce sont les armoiries de la famille de Machefer (1) ; l'autre est aux armes des Gueldres.

Au dessous se trouve la traduction française de la devise familiale des Gueldres:

EN. RESPIRENT. IESPERE : ADG:

Les lettres ADG sont l'abréviation de *Antoine* de *Gueldres*.

Dans le donjon avec maisons, tours et murailles tracés à l'angle inférieur gauche, l'artiste a-t-il voulu reproduire le château de Loches ? C'est très probable.

Il est très certainement question ici d'Antoine de Gueldres, écuyer, seigneur de Bouc, qui était alors le représentant, à Loches, d'une branche batarde de l'illustre et très ancienne famille des ducs de Gueldres. (2)

Le dernier duc de Gueldres, Charles, était mort à Lyon au moment où il allait au secours de François 1er devant Pavie. Son duché et le comté de Zutphen furent alors annexés à l'empire d'Autriche (1538) et son fils naturel, Adophe, qu'il avait d'ailleurs

1. Carré de Busserolle (Armorial, page 602) donne des armoiries un peu différentes : *D'azur à deux épées d'argent passées en sautoir, la pointe eu haut, accompagnées d'une hure de sanglier de même en pointe ; parti d'azur, à un lion contourné d'or armé et lampassé de gueules ; contre-parti d'or, à un lion de sable, couronné, armé et lampassé de gueules.* Il doit y avoir là une confusion et l'auteur paraît avoir décrit dans un même blason les armoiries accolées des Machefer et des Gueldres.

2. *Notes et documents sur quelques familles Lochoises du XVe au XIXe siècle*, par L. Archambault. Bulletin de la Société Archéologique de Touraine, tome IV, page 2)4.

reconnu, ne pouvant rentrer dans sa patrie, mit son épée au service de la France. Vers la fin de sa vie il se retira à Loches où nous trouvons ses descendants jusqu'au milieu du XVII[e] siècle.

Une inscription de l'église Saint-Laurent de Beaulieu-lès-Loches, dans la chapelle de Saint Roch, appelée aussi chapelle des Gigault ou des Gueldres, nous donne la filiation de ce rameau étranger ransplanté sur notre sol Tourangeau, et nous fait connaître la date de la mort de notre graveur d'ardoises solaires, le 17 août 1644. (1)

CRISTO JESU. OPT.MAX.

« Reposent, en cette Chapelle, corps de Antoine Degueldres, escuyer S[r] de Bouch, fils de Charles Degueldres, escuyer et damoiselle Anthoinette Demerci, sieur de Bouch ; Charles fils d'Adolphe Degueldres, escuyer, sieur d'Aupont et de Grison ; Adolphe fils naturel et avoué de Charles, dernier duc de Gueldres, qui mourut en la ville de Lion, allant au secours du Roy François devant Pavie, lequel Antoine a rendu son âme à Dieu, en l'an de nostre salut 1644, le 17[e] jour de Aoust, priez Dieu pour le repos de son âme.

Repose aussi le corps de damoiselle Marthe Dumin, femme, épouse du dit Degueldres, fille de Estienne Dumin, fils de François, fils de Michel, fils de Colinet Dumin, clerc d'office de la maison du Roy, sieur de Foucharay et la Pinsonière : laquelle a laissé le monde pour aller au ciel, l'an de grâce 16 (XLVI) le (XVIII) jour de (JVIN). Priez Dieu pour le repos de son âme. »

Antoine de Gueldres avait donc épousé une demoiselle Marthe du Min (2), d'une vieille famille Lochoise, et en avait eu deux

1. Les registres de l'Etat Civil de Beaulieu donnent la date du 27 août pour le décès de Antoine de Gueldres. Il fut inhumé le lendemain dans l'église Saint-Laurent. Voici cet acte de décès. « Le vingt septième d'août est mort Antoine de Gueldre, escuier, sieur de Bouc, et le vingt-huit il a esté enterré en l'église de Saint-Laurent en la chapelle des gigault et a esté dit une messe basse. Le vingt-neuf j'ay commencé la messe de quarantaine. » Le 10 octobre 1644 « a esté fait service de vigile à trois grandes messes pour le repos de l'âme de deffunt Antoine de Gueldres, escuier sieur de Bouc. »

2. Marthe Du Min ou Dumain, qui avait été marraine le 25 février1646 de son petit-fils Jean de Bourneau, mourut à Beaulieu le 14 juillet 1646 (St.-Laurent).

fils, Charles et François, qui moururent prématurément, le premier le 22 septembre 1619 à l'âge de 19 ans, et le second, à Tours, le 19 novembre de la même année, âgé de 21 ans. Leur épitaphe se trouve également à l'église Saint-Laurent où ils furent inhumés.

Outre ses deux fils, Antoine de Gueldres eut deux filles : L'aînée, Marthe, née à Beaulieu, baptisée (Saint-Laurent) le 12 juillet 1611, épousa, le 3 juillet 1644, Jean de Bourneau, écuyer, seigneur de Messemé, dont elle eut plusieurs enfants. (1) La cadette, Antoinette, épousa Hierosme de Machefer, écuyer, seigneur de la Frillière (2), garde de corps du Roi (3). C'est en l'honneur de ce dernier que Antoine de Gueldres grava son nom et ses armes sur le cadran que nous venons de décrire.

De la même époque (1627), fixé par quatre crampons de fer à la tour de la chapelle du vieux château de la Grande Couture (commune de Courçay), un cadran carré de 0^{m}. 40, d'une bonne exécution, donne toujours l'heure aux rares personnes qui songent à le consulter.

Son auteur a eu soin de nous laissser son nom par cette mention F. P. M. I. ROBERT gravée au dessus d'un écusson entouré de branches de laurier, et portant pour armoiries : *un chevron accompagné de sept étoiles, quatre en chef et trois en pointe.*

En 1627, la Grande Couture était possédée par la famille Drouin. En 1635 paraît comme marraine dans les registres de l'Etat civil de Reignac « Magdelaine Bonneau, veufve de deffunct Charle

1. Voici les noms de leurs enfants : Jean, baptisé (St-André), le 25 février 1646 ; Claude, baptisé (St-André), le 1er décembre 1647 ; Jean, baptisé (St-Laurent) le 29 avril 1649 ; Louis, ondoyé le 28 janvier 1651 et baptisé (St-Laurent) le 21 avril 1657.

2. Ce fief, situé commune de Genillé, était déjà en possession en la famille de Macheter à la fin du XVIe siècle. Le 16 mars 1700. Jean de Machefer le vendit aux Barnabites de Loches, qui le cédèrent à leur tour, le 28 mars 1719, aux Chartreux de Liget. (Archives d'Indre-et-Loire, E. 96, 135, 137 et 139).

3. Antoinette de Gueldres eut de son mari plusieurs enfants : Jacques, parrain en 1649 ; Charles, parrain en 1653 ; Madeleine, baptisée (St-Laurent) le 22 avril 1649 ; Marthe, marraine en 1657.

Drouin, Sieur de la Couture », et, en 1642, dans un autre acte est parrain « noble homme Charle Drouin, seigneur de la Couture, conseiller du Roy, trésorier de France à Tours. »

Figure 4.

Les armoiries du cadran sont celles de cette famille Drouin. Carré de Busserolle en donne cependant une variante : « *D'azur au chevron d'argent accompagné de cinq étoiles d'or, trois en chef et deux en pointe.* »

D'un moindre intérêt, un cadran solaire rectangulaire, en ardoise, de 1630, est appliqué à l'angle d'une ancienne maison de la place de l'église, à Saint Ouen. Les heures y sont inscrites, en chiffres arabes, dans un demi cercle de 0^{m} 28 de diamètre, de 6 heures du matin à 8 heures du soir. Le style manque.

Nous devons à un aimable membre de la Société d'Archéologie, madame Bassompierre-Sewrin, la connaissance d'un cadran carré de 117 millimètres de côté, provenant de la propriété des Bourdaisières (commune de Rochecorbon) appartenant au duc de Mon-

tebello, où il était fixé sur un pied et fonctionnait parfaitement de IIII heures du matin à VIII heures du soir. Ce cadran en cuivre orné de branches de laurier, fut construit, en 1633, par un nommé N OREZ. Le mot MERIDIES est gravé à son sommet (1).

Un autre petit cadran en cuivre, en tout semblable à ce dernier, daté de 1644 et signé également N. OREZ FECIT, trouvé récemment à Tours, est aujourd'hui en notre possession.

Figure 5.

Nous ignorons qui était cet OREZ et s'il était tourangeau. Nous n'avons pas retrouvé son nom parmi les horlogers locaux. Ce sont probablement des pièces d'origine étrangère.

Les cadrans solaires en cuivre sont assez rares au début du XVII[e] ; ils devinrent plus communs par la suite et nous aurons à en signaler d'intéressants

Au hameau des Bienneries, non loin de Charnizay, un cadran vertical en pierre de 163[4], d'une assez bonne exécution, porte cette

1. Les cadrans solaires étaient souvent désignés à cette époque sous le nom de *Méridiens*, et dans le midi encore les gnomons sont appelés *Méridiennes*.

inscription gravée en relief : PAX HVIC DOMVS surmontant un ovale occupé par un cœur et deux V accolés.

Que signifient ces deux V ?

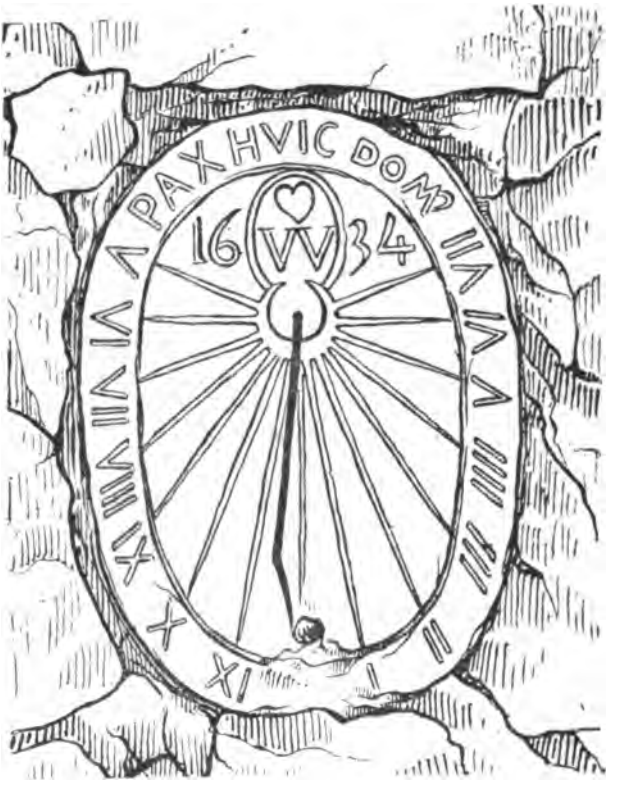

Figure 6.

Sur les façades de maisons du Dauphiné et de Provence, dans le comté de Nice, dans le Jura également, on rencontre assez souvent au dessus de la porte ces deux V entrelacés, et des inscriptions de ce genre sont parfois tracées sur des cadrans solaires

Le docteur Raphaël Blanchard, à propos de ces lettres gravées sur un mur, a donné sur ce symbole d'intéressants détails. Dans les régions que nous venons de citer, ce double V est l'abréviaton de *vive* et est l'expression d'un vœu à l'adresse des habitants de la maison.

Es 17 to 24

évident que cette coutume vient d'Italie, où
connue, et que les deux V enlacés, que nous
» sont une abréviation du mot *evviva*. » (1)
[illegible] sur le cadran des Bienneries un symbole de ce genre ? C'est possible. Il se peut très bien que, lors de son tour de France, un compagnon maçon ait eu connaissance de cet usage et l'ait apporté chez nous.

Lors d'une récente excursion dans le Chinonais, nous avons eu la bonne fortune de faire l'acquisition d'un cadran provenant de l'abbaye de Seuilly, fondée à la fin dn XI[e] siècle par Guillaume de Montsoreau (fig. XI).

L'abbaye de Seuilly était une bien « mince maison religieuse » au milieu du XVII[e] siècle, lorsqu'un de ses moines, pourvu de l'office de chambrier, Jean Maugin (2), installa, en 1643, dans la cour du cloître, le cadran en question.

Bien que le soleil qui occupe le centre de l'ardoise, avec ses rayons marquant les heures et les demies ; le cœur avec les trois clous de la Passion que l'on voit au dessus ; le nom de notre chambrier, la date et l'inscription que l'on peut lire sur les bords de l'octogone (cf. n° 75 des devises), n'aient pas été gravés par un artiste très expert, ce cadran n'en présente pas moins, ne serait-ce que par son origine, un très réel intérêt.

Tout ce qui concerne Seuilly (3) a du reste, le don d'attirer l'attention. Rabelais y séjourna pendant quelques années, et n'est-ce pas dans ses environs que se développent les péripéties de la guerre Picrocoline ?

1. Dr. Raphaël Blanchard, *L'art populaire dans le Briançonnais*. Paris 1901.

2. Ce Jean Maugin était chambrier de l'abbaye de Seuilly. Il figure dans divers actes datés de 1630 à 1648 (Cf. Archives d'Indre-et-Loire H. 584, 586 et G, 980. Actes de l'Etat civil de la commune de Seuilly).

3. En 1643, l'abbaye de Seuilly, de l'ordre de Saint-Benoit, avait pour abbé commendataire, Henri Pièire, conseiller et aumônier du roi, et pour prieur Jean Clément. Au début du XVIII[e] siècle, l'abbaye était en complète décadence ; il n'y avait ni vie commune ni liens religieux ; les moines étaient au nombre de cinq seulement et plusieurs ne résidaient pas ; l'office divin n'était même pas célébré avec la décence convenable ; aussi, l'archevêque de Tours, Chapt de Rastignac, sur la demande du maire et des échevins de Chinon, réunit-il les biens et revenus de l'abbaye au Collège de Chinon, par ordonnance du mois de janvier 1736.

De cette même année 1643, M. l'abbé Mesnage, curé de Sonzay, nous a confié une ardoise, avec cadran lunaire dont le disque mobile est absent, recueillie dans un jardin de cette commune.

La large bordure qui encadre l'octogone, avec la série de rosaces qui en constitue le motif ornemental, n'est peut-être pas d'un goût très relevé, mais a néanmoins été gravée par un artiste maniant le burin avec aisance.

Figure 7.

Le centre de l'ardoise est assez fruste ; des dessins qui devaient se trouver sur le pourtour du cercle indiquant les jours lunaires, il ne reste aucune trace.

Nous nous demandons si la légende en français : MES IOUR PASE COMME LOMBRE, avec ses fautes, et disposée d'une façon bien défectueuse, au dessus d'une tête de mort et d'une devise latine, n'a pas été ajoutée postérieurement. (cf. n° 73 des devises)

Madame Dubail conserve avec soin, sur la vaste terrasse du château de Fourchettes, commune de Pocé, un fort beau cadran en ardoise de 1645.

Cette ardoise octogonale, gravée avec art et élégance, munie d'un cadran lunaire (le cercle mobile n'existe plus), porte à son sommet deux écussons accolés surmontés d'une couronne à cinq fleurons.

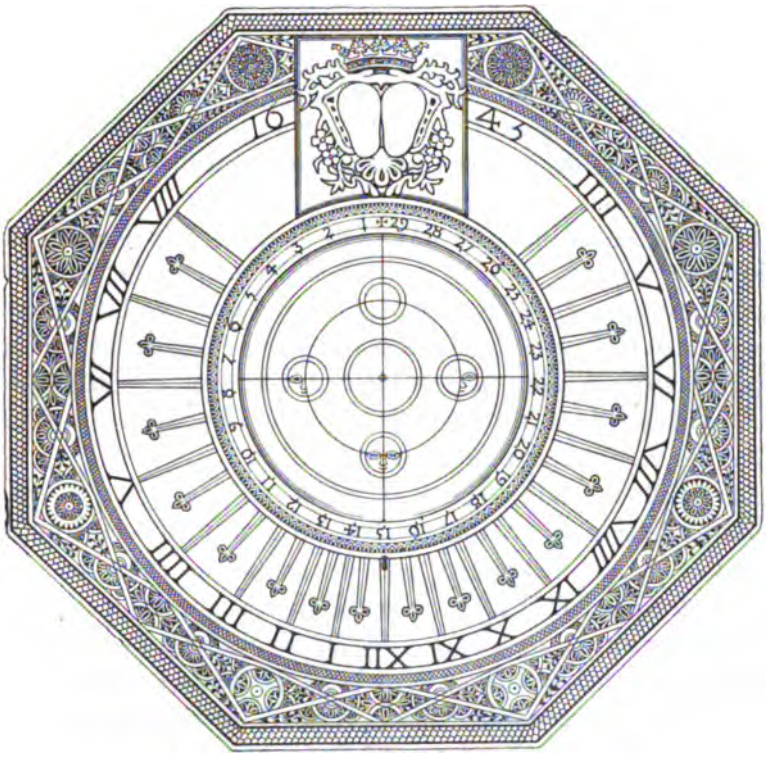

Figure 8.

Il ne reste rien des armoiries, qui puisse nous permettre de les identifier comme nous l'aurions désiré ; cependant, d'après les renseignements qui nous ont été transmis, nous croyons que ce sont celles de la famille de Bridieu.

Les de Bridieu possédèrent Fourchettes durant de longues années.

Le style actuel est moderne ; l'ancien style permettait de laisser tourner avec facilité le cercle mobile du cadran lunaire.

C'est au même graveur qu'il convient d'attribuer un cadran construit deux années plus tard et dont un fragment (il en manque

la moitié) fut trouvé près d'Amboise. La date : 1647 se lit au sommet de l'ardoise ; de la rosace qui en décorait le centre il ne reste qu'une partie ; quant à la bordure, elle rappelle absolument celle du cadran de Madame Dubail et comme sur ce dernier les lignes horaires sont ornées de fleurs de lis.

Relégué depuis bien des années dans un grenier après avoir fait l'ornement du jardin du château de Chargé (commune de Razines) le cadran que le comte Fruchard a mis a notre disposition doit trouver sa place dans cette étude, parmi les meilleurs que nous ayons (fig. XII).

Cette ardoise solaire avec une large bordure, très fouillée, où sont représentés les douze figures du zodiaque en relief (comme tout le reste) est datée de 1648, et les trois gerbes de blé, posées 2 et 1, que l'on observe sur l'écusson entouré de palmes qui en occupe le sommet, sont très probablement les armoiries de fantaisie et parlantes de la famille de Blet, d'origine Berrichone et fixée à Razines vers le début du XVII[e] siècle.

La famille de Blet portait : *de gueules (*alias *d'argent) à trois feuilles de Bettes d'argent* (alias de *sinople*) 2 et 1. Parfois les feuilles de bettes ont été remplacées par des feuilles de chêne ou des feuilles de sauge. D'Hozier a donné d'office à cette famille les armoiries suivantes : *De gueules à cinq épis de blé d'or posés 3 et 2.*

En 1648 le fief de Chargé était la propriété de Louis de Blet, seigneur de la Mauzelerie, Razines et autres lieux, capitaine dans les gendarmes du roi. Il comparut à l'assemblée de la noblesse du Poitou, réunie à Poitiers pour nommer les députés aux Etats de 1651 ,et fut maintenu noble le 12 octobre 1668 par l'Intendant de Touraine Voisin de Noiraye. Il mourut à Chargé, et fut inhumé dans la chapelle du château. Un de ses fils, Armand-Charles, né de son second mariage avec Catherine le Voyer, ayant été blessé à la bataille de la Marsaille, fut nommé gourverneur des châteaux de Chinon et de Richelieu. Ses descendants possédèrent Chargé jusqu'en 1788.

A la Rochère (commune de Noizay) un cadran de l'année 1651

est profondément gravé sur la facade d'une vieille demeure. Les figures du soleil et de la lune, et une banderole portant une devise latine dont se prévalaient les astrologues, en agrémentent le sommet (cf. le n° 37 des devises). (fig. 9)

Nos remerciments à M. Duport, instituteur à Noizay, qui nous a adressé un bon dessin de ce cadran.

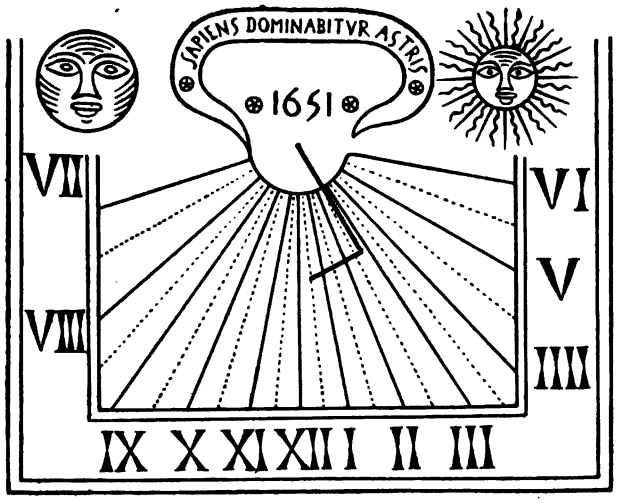

Figure 9

A la Babinière, prés de Saint Avertin, M. Jarry possède une ardoise d'un travail très soigné, et pourvue comme celle de Chargé d'un cadran lunaire dont la pièce mobile manque (fig. XIII).

Cette ardoise carrée, datée de 1655, avec quatre fleurs de lis à ses angles, est encadrée de trois devises latines et une grecque (C f. n° 51 des devises).

L'écusson, que l'on observe à son sommet, entre des branches de laurier, et soutenu par des angelots à genoux, porte : *Une bande ondée accompagnée de deux étoiles.*

Un peu plus loin, sur la rive du Cher, dans le verger du château de Cangé (commune de Saint-Avertin) bâti par les Conigham, de la garde écossaise de Louis XI, et appartenant aujourd'hui à M. de Pourtalès, repose sur son socle un cadran assez bien conservé, malgré l'usure inévitable du temps et des intempéries et présenant certaines particularités intéressantes (fig. XIV).

Il est en cuivre et de forme losangique. Les ornements consistant en tiges et en feuilles, qui en occupent les angles, sont découpés dans le métal, ainsi qu'une chaîne de dix neufs médaillons, encadrant le cercle horaire. Ces médaillons portent toutes les indications d'un calendrier perpétuel. C'est le seul exemple que nous ayons rencontré de ces sortes d'appareils ; et nous pouvons nous demander quelle en était l'utilité pratique.

Il est aussi muni d'un cadran lunaire dont le cercle mobile, parmi les lignes horaires, les signes du zodiaque et un semis d'étoiles, montre l'emplacement excentrique d'une boussole aujourd'hui disparue.

Les cadrans lunaires furent en faveur dans le deuxième tiers du XVII[e] siècle. Nous en avons signalé plusieurs : Ceux construits par de Gueldres (1626 et 1641), ceux de Sonzay (1643), de Fourchettes (1645), deChargé (1648), de La Babinière (1655), auxquels nous joindrons le cadran fort avarié de Vaugrignon (dans la commune d'Esvres), et celui du château de la Roche (commune de Chargé), également en mauvais état. Ce dernier, construit par le « FRERE BAVDVN », porte un écusson : (*d'argent ou d'or*) *au chevron d'azur accompagné de trois croissants de gueules* Il doit dater de 1660 environ.

Ces horloges nocturnes étaient composées de deux pièces : l'une fixe, creusée en son centre d'un cercle (le fond en était le plus souvent orné de figures représentant les phases de la lune) dont le pourtour était divisé en 29 ou 30 parties égales correspondant aux jours lunaires. L'autre, mobile, constituée par un disque, ou, plus rarement, par un anneau en métal ou en ardoise, s'adaptait exactement dans la première, et portait à sa périphérie les chiffres horaires disposés en deux séries de douze, douze de jour et douze de nuit. Le style, fixe, était élevé de façon à ce que la pièce mobile pût tourner librement au-dessous de lui.

Voici comment, selon un auteur du XVII[e] siècle, on procédait pour arriver à déterminer approximativement l'heure lunaire :

« Supposé la connaissance de l'aage de la lune, c'est-à-dire combien elle a de jours, appliquez le point de 12 heures sur le jour courant de la lune, l'ombre du stile, montrera l'heure. Pour l'avoir à plus précise voyez à peu près l'endroit où est la lune au

Ciel, si elle commence de se lever sur l'horizon, ou si elle semble estre elevée d'un quart ou à minuit, afin de colloquer le point de douze heures à proportion à l'espace de son jour au grand cercle (lunaire). » (1)

La construction de ces appareils, basée sur des données plus théoriques que pratiques, et ne donnant d'ailleurs que des indications fort peu précises, ne correspondait à aucun besoin réel, aussi leur emploi ne tarda-t-il pas a être abandonné.

JACQUES MORAINE

Le cadran qu'a bien voulu nous confier M. Boudier, à Beaulieu-lès-Loches, et qui proviendrait de la Chartreuse du Liget, est, à tous les points de vue, remarquable. C'est une plaque quadranguaire, en étain, de 27 centimètres de côté, portant cette simple inscription :

D. JAC. MORAINE CART. FECIT, AN 1658

Nous n'insisterons pas sur son mérite artistique, la reproduction que nous en donnons permettant de juger de l'élégance et de l'harmonie du dessin et la délicatesse de son exécution en relief.

L'ecusson ovale qui en occupe le centre porte : le monogramme

surmontant les trois clous de la Passion. Est-ce là un simple motif de décoration à symbolisme religieux, comme il s'en trouve sur tant d'objets mobiliers de cette époque, ou faut-il voir dans cet écusson des armoiries véritables ? Nous ne saurions trancher la question. Si ce sont des armoiries, à qui les attribuer ? Au couvent du Liget où se trouvait le cadran, au couvent du Parc, où l'auteur

1. Traité d'horlogiographie par Dom Pierre de Sainte-Marie-Magdelaine, d'Abbeville, de la Congrégation des Feuillans, Paris MDCLXV.

était religieux, à l'Ordre des Chartreux d'ou dépendaient ces deux maisons? Mais ni le Liget, ni le Parc[1], ni l'Ordre des Chartreux[2] ne possédaient de telles armoiries, si nous nous en rapportons à l'érudit Dom Courtray.

Nous connaissons du même auteur deux autres cadrans non moins intéressants.

Le premier a été trouvé et acquis, il y a quelques années, par M. Jules Planté à Craon (Mayenne). C'est une plaque de cuivre argenté de 33 centimètres de côté, que notre Chartreux grava à l'intention de René de Briolay, abbé de Saint-Serge d'Angers, en 1643. « Ce cadran est orné dans les angles et dans la partie centrale d'un charmant dessin composé d'arabesques élégamment et symétriquement entrelacées et qui dénotent chez le graveur un goût prononcé pour l'art Mauresque en même temps qu'une main habile et excercée. Au milieu de la composition se trouvent, timbrées d'une crosse et d'une mitre, les armes de l'abbé de Saint-Serge. » (3)

1. Sur un autre cadran, au bourg de Villiers, dans la Mayenne, construit précisément par un religieux de cette Chartreuse du Parc, est cette inscription:

F. CAROL. PENARD
CARTHVS. ME FECIT
1597

On retrouve enfermé dans un cœur, ce même monogramme IHS accompagné des trois clous de la Passion.

2. Il n'y a jamais eu d'armoiries de l'Ordre des Chartreux à proprement parler, chaque maison avait, au moins au XVIII[e] siècle, ses armoiries spéciales. Les Chartreux qui pensaient cependant qu'un signe de ralliement n'était pas de trop pour toutes les maisons de l'Ordre, ne tombèrent jamais d'accord sur ce signe, bien qu'ils le prirent tous parmi les emblèmes usités à la Grande Chartreuse. Un de ces emblèmes étant le monogramme du nom de Jésus, qui figure sur plusieurs petits sceaux de la maison mère, apposés de nos jours encore au bas des documents avec cette formule : *Datum cartusiæ sub sigillo consueto ordinis* ; il n'est pas surprenant que quelques-uns aient songé à en faire des Armoiries d'ordre et l'aient placé comme tel sur des objets. Quant aux trois clous de la Passion, nous ne les voyons pas sur les reproductions de ces sceaux dans Vallier, qui d'ailleurs est loin de les reproduire tous, mais ils sont sur les grands sceaux du même monastère au type des instruments de la Passion.

(Voir à ce sujet l'*Armorial historique des Maisons de l'Ordre des Chartreux*, in Archives héraldiques Suisses, 1908 et ssq.., à Zurich.

3. Bulletin de la Commission historique et archéologique de la Mayenne, 2[e] série, t. second 1890, p. 453, *Gnomons et clepsydres*, par M. Jules Planté.

Ce cadran porte les inscriptions suivantes :

*

Le second portant la date de 1650, gravé également sur cuivre, appartient à M. Frederic Le Gonidec et doit provenir de M. Dupont-Grandjardin, ancien propriétaire du Bois-Beauregard, dans la Mayenne. De 33 centimètres de côté, il présente avec le précédent, dans son ornementation et dans la disposition de ses inscriptions, la plus grande similitude. Dédié à *très illustre seigneur messire Charlot de la Bigottière* et signé *D. J. M. C*, il nous paraît cependant d'un style moins pur que celui de M. Planté (1).

L'abbé Angot attribue à Jacques Moraine, un autre cadran, qui se trouve au presbytère de Grenoux (Mayenne), où il paraît avoir toujours été. Ce dernier, finement gravé sur ardoise, daté de 1630

1° Au centre, autour de l'écusson.

Du nom latin de l'abbé, l'auteur s'est efforcé, suivant le goût de l'époque, de tirer l'anagramme UT ROSA LENIS RVBE, mots dans lesquels on peut retrouver les lettres formant les noms de RENATVS BRIOLEVS.

2° Cette dédicace, dans la partie de la plaque laissée libre par l'inscription des heures.

Reverendissimo D° Domino Renato Briolee
Monasterii a S° Sergio propre Andegavum abbati, dignissimo Regi a consiliis, etc.
dedicavit et sculpsit D. Jacobus Moraine Cartusianus, An° Domini 1643.

3° Ces deux distiques à l'extérieur, sur les quatre côtés du cadran :

ORNANT STEMMA ROSÆ SOLIS VIRTVTE RVBENTE
UT ROSA SIC NOBIS LENIS ODORE RUBE.
DVM TVA SOL LVSTRAT SOLARIA PRÆSVL AMANDE
TOTVS DIVINI SOLIS AMORE RVBES.

1. Ce cadran a été présenté le 18 février 1897 à la Commission historique et archéologique de la Mayenne, t. XIII, p. 226.

Les inscriptions sont ainsi disposées :

Le nom RENATVS CAROLOTVS, l'anagramme TOTUS L. U.N. A. CRESCO que Jacques Moraine en a tiré, et la date 1650, entourent, au centre, les armoiries de Charlot de la Bigottière.

Sur le pourtour sont tracés les vers latins dans lesquels il a fait entrer les mots constituant l'anagramme ci-dessus :

HOC PLANVM SOLIS LVNÆ QVOQUE DIRIGIT, HORAS
PECTORA SOL CHRISTVS, LVNAQUE VIRGO REGIT.
HAC OPE VIRTVTIS SVPREMA AD CVLMINA TENDO
A LVNA TOTVS CRESCO NITENS MERITIS CICISCL

Clarissimo DD. R. Charlot D^r de la Bigottiere, Delineavit F.D.J.M.C.

Sol tuus non occidet et luna tua minuetur et Dominis erit tibi in lucem sempiternam. Isaiæ 40

Ætas lunæ pro horis nocturnis in qua sumitur dies lunæ pro hora media noctis 25.

et assez compliqué, donne les heures astronomiques, l'âge de la lune, les cercles diurnes, les signes ascendants et descendants du Zodiaque. « Quoique non signé ostensiblement, il est facile de le reconnaître de la même main que les précédents, au style, à la facture, et même au nom du Chartreux, amateur d'anagrammes, qu'on trouve dans la devise *natus moriere.* » (1)

Un cadran carré en étain, de 13 centimètres de côté, recueilli par le docteur Deschand dans les environs de l'Isle Bouchard, n'est pas sans présenter certains points de ressemblance avec celui du Liget.

Réduit, comme ce dernier, au point de vue scientifique, au strict nécessaire, et décoré de dessins en relief gracieusement entrelacés, il est malheureusement fort détérioré. De l'inscription qui se trouvait à son sommet et aurait pu nous renseigner sur sa date et peut-être sur le nom de l'auteur, il ne reste rien.

Jacques Moraine avait fait profession à la Chartreuse de Notre-Dame du Parc d'Orques-en-Charnie, province du Maine, nous ne savons en quelle année, mais très problablement avant 1630. La date de sa mort, en l'absence de l'obituaire du Parc, se déduit de la carte du chapitre général de 1667 qui porte, en effet, cette mention : « *Obiit D. Jacobus Moraine professus et antiquior domus Parci* ». Or, comme le chapitre général de 1667 s'est tenu le 9 mai et jours suivants, et celui de 1666, le 24 mai, ce serait entre ces deux dates, qu'il faudrait placer son décès au Parc, alors que D. François Martin en était le prieur.

Le mot d'Antiquior par lequel Dom Moraine est désigné s'applique ordinairement au plus ancien de la Maison, nous disons ordinairement, car, pour des raisons particulières on peut donner ce nom à un moins ancien dans l'Ordre, vu qu'en l'absence du prieur et du vicaire, l'antiquior ferait l'office de supérieur.

Le Liget et le Parc faisaient partie de la même Province, celle de France, ce qui rend très probable un séjour de D. Jacques Moraine au Liget. Les changements d'une maison à l'autre, surtout dans la même Province, étant fréquents dans l'Ordre.

Qu'ils soient exécutés en relief en étain, gravés sur cuivre ou sur ardoise, les cadrans de Jacques Moraine sont l'œuvre d'un ar-

1. Abbé Angot. *Epigraphie de la Mayenne*, 1907, t. I, p. LVIII.

tiste de mérite, se faisant remarquer par l'heureux agencement de ses compositions et par la sureté de son burin, n'ignorant rien de la gnomonique, si nous en jugeons par le cadran de Granoux, il nous apparaît comme un savant expert et précis. Les distiques latins dans lesquels il a su faire entrer les anagrammes de René de Briolay et de René Charlot ne sont pas dépourvus d'une certaine grâce et sont d'une bonne latinité. Ils égalent certainement ce qui a été fait de mieux dans ce genre difficile de pièces fugitives.

Daté de 166 (le dernier chiffre est détruit) le cadran gravé sur une pierre tendre du mur des communs (habitation actuelle

Figure 10.

du jardinier) du château d'Azay-le-Rideau est très abîmé. On y voit bien encore les quatre fleurs de lis qui en ornaient les angles ainsi que la couronne comtale qui surmontait l'écusson, et les palmes entre lesquelles ce dernier était posé, mais les armoiries écartelées ne sont plus lisibles.

Le château était alors en la possession de Henri-François de Vassé, capitaine du Plessis-les-Tours, qui avait épousé, le 19 mai 1651, Marie-Madelaine de Saint-Gelais, fille de Gille de Saint-Gelais

de Lusignan, marquis de Balon et seigneur d'Azay, tué au siège de Dole, le 30 juillet 1636. Henri-François de Vassé mourut à Azay le 28 avril 1684, agé de soixante-deux ans environ.

M. Boureau, de Rillé, nous a cédé une ardoise horaire encadrée d'une large bordure fleurdelisée à décor géométrique, ciselée avec talent, et dont la partie centrale est occupée en son entier par un grand et bel écusson avec casque et lambrequins surmonté d'une couronne. Les armoiries, un peu frustes, sont parti et représentent au I : *une fasce sur champ d'hermines*, au II : *un chef chargé de trois quintefeuilles*.

Cette ardoise carrée, qui n'est pas dépourvue d'une certaine valeur artistique, porte la date de 1664 (Figure 10).

Parmi les curiosités locales recueillies par M. Cadiou, messager à Ballan, se trouvent deux cadrans octogonaux intéressants.

Provenant du château de La Carte, bâti par Jacques de Beaune, et dont on peut voir encore des restes, l'un de ces cadrans, acheté à une vente de mobilier, muni de son vieux style en fer, est malheureusement fort détérioré.

Au-dessus d'une rosace très ouvragée et portant une devise latine en grande partie détruite (on n'en lit plus que le mot LAVDABILE) y est tracé, d'un main assurée, en grands caractères et en léger relief le monogramme I.H.S. avec, à sa gauche, le nom de l'ancien prieuré de s. COSME, dont pendant 21 ans le poète Pierre de Ronsard avait été prieur commendataire, et la date de 1665 à sa droite.

Une bordure élégante, dont il subsiste encore quelques traces, en décorait le pourtour.

Au revers de l'ardoise est gravé sur deux lignes :

FORGET PRIEVR DAVRILLY

RELIGIEVX DE ST. COSME 1665

Ce religieux serait-il l'auteur de ce cadran ou bien celui-ci aurait-il été gravé à son intention ? Nous l'ignorons, de même que nous ne savons rien sur la personnalité de ce Forget dont nous n'avons pas retrouvé le nom dans les archives de Saint-Côme.

Le second cadran de M. Cadiou, en très bon état, proviendrait

du château de Rochefuret. Sans date, mais certainement plus récent, il est orné d'une rosace assez ordinaire, des feuillage, de branchages et d'oiseaux. Gravé par un artiste, qui n'est pas sans mérite, il est cependant inférieur à celui que nous venons de décrire.

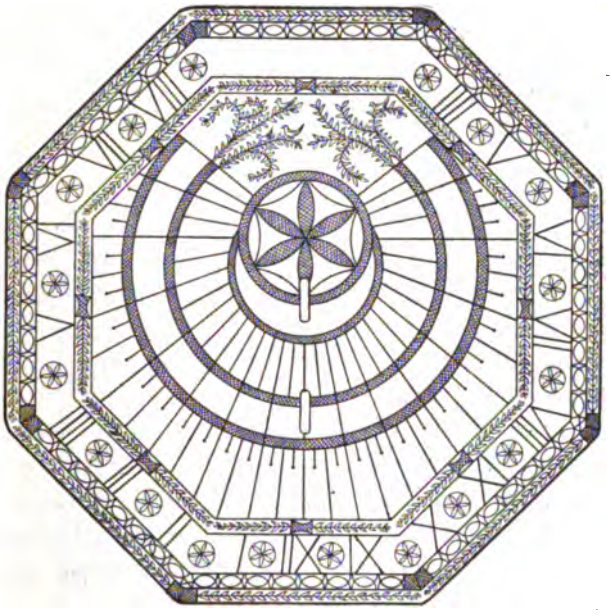

Figure 11.

Le 8 Juillet 1667, René de Voyer, seigneur d'Argenson, conseiller au parlement de Rouen, conseiller d'Etat et ambassadeur à Venise (1634-1700), qui avait fondé sur sa châtellenie et sur l'emplacement de l'ancienne chapelle seigneuriale, une église sous le vocable du *Père Eternel*, pour servir de siège à la nouvelle paroisse dont il avait obtenu l'érection l'année précédente, jugea à propos peu après, de faire établir sur le mur regardant au midi de la dite église un cadran solaire dont il était facile de distinguer l'heure à distance.

Ce cadran, parfaitement conservé muni de son style, occupe en

effet une grande partie du transept de l'église aujourd'hui déclassée et les heures (de 6 heures du matin à 5 heures du soir) y sont marquées sur un demi-cercle qui ne mesure pas moins de $5^{m},78$ de diamètre. Il est, du reste, dépourvu de tout ornement et n'attire l'attention que par ses proportions.

Sur la tour du château d'Argenson se voit un autre cadran rectangulaire, de $1^{m},78$ sur $1^{m},11$ gravé, comme celui de l'église, dans la pierre, à l'époque ou d'importantes réparations furent faites à la tour. (Fig. XV).

Déclinant il ne donne les heures que de 4 à 11 heures du matin. Une devise latine peut se lire au dessous du cadre (Cf. n° 52 des devises).

Le cadran sans centre (c'est à dire dont le centre est hors du cadran), peint en ocre rouge sur le mur oriental du château de la Proutière (commune de Pussigny) présente, avec le précédent de nombreux points de ressemblance.

Egalement déclinant, il ne peut être utilement consulté que de 5 à 10 heures du matin.

Habité aujourd'hui par la famille Gaillard, le château, dans le style Louis XIII, aurait été construit en 1612, si nous nous en rapportons à une date inscrite sur sa façade. Le cadran nous paraît un peu postérieur. Il est, comme celui du château d'Argenson, dépourvu de son axe, (tige de fer marquant l'heure par toute la longueur de son ombre).

Un grand cadran également sans centre, gravé sur une des tours du château d'Ussé, bâti au commencement du XVI[e] siècle, indiquait l'heure de I heure à VIII heures du soir Une fenêtre ouverte dans la tour, sans doute au XVII[e] siècle, détruisit une grande partie de ce cadran, dont le comte Louis de Blacas a eu la gracieuseté de nous envoyer un dessin trés fidèle de ce qui reste.

1. La paroisse d'Argenson, érigée en 1666, fut réunie en 1791 à la commune de Maillé-Lailler. La chatellenie d'Argenson fut érigée en marquisat en septembre 1718 en faveur de Marc-René de Voyer d'Argenson garde des sceaux de France.

2. On peut rapprocher de ce dernier, par ses dimensions, le cadran de 5 mètres environ de hauteur qu'on voit au château des Ormes, également possession de la famille de Voyer d'Argenson, sur le mur de la Grange des Dîmes.

Un autre cadran avait bien été tracé à gauche de la fenêtre pour remplacer ce dernier, il n'en subsiste que les traces insignifiantes de chiffres et de lignes.

Le cadran peint en noir sur la façade du chateau de l'Islette (commune de Cheillé) est très probablemen tde cette même époque.

Il mesure 2^m45 de hauteur et 1^m60 de large et est pourvu de la *méridienne du temps moyen*, en forme de 8 très allongé, destinée à faire connaître, chaque jour, l'instant auquel il est midi moyen.

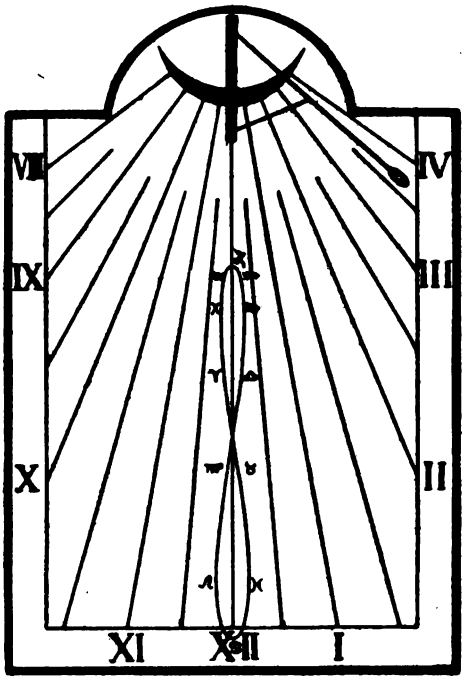

Figure 12

Le chateau est du XVII^e siècle.

C'est également au cours de ce XVII^e siècle, que paraissent avoir été établis plusieurs autres grands cadrans, généralement très simples, dont on constate les traces sur les murs de diverses constructions.

Tels sont ceux :

De Langeais, sur la façade méridionale du château.

Du château de Grillemont (commune de La-Chapelle-Blanche) sur une des tours. Il n'en reste que la tige soutenue par deux barres de fer et terminée par une rondelle percée d'un trou.

De Bourgueil, sur l'Hôtel de Ville, avec une devise latine inspirée d'Horace (voir n°9 des devises).

De Lencloitre (commune de Rouziers) sur la chapelle du prieuré fontevriste.

De la Roche-Racan (commune de Saint-Paterne) sur la façade du château illustré par le séjour du poète des Stances.

De la Milletière (commune d eSaint-Symphorien) sur le pignon d'une ancienne grange qui dépendait de l'abbaye de Marmoutier

Du chateau de Danzay (commune de Beaumont-en-Verron) sur la facade des bâtiments ; on n'en voit plus que quelques vestiges et le style.

De Cravant, tracé sur le mur de l'ancienne église, dans un cadre rectangulaire.

Du château d'Azay-sur-Indre, en grande partie effacé.

Du cloître de l'ancienne abbaye de Cormery.

De Ligueil, sur le mur de l'église Saint-Martin.

Au château de Vaux (commune de Chançay) un vieux cadran en ardoise est appliqué sur la tour. Les heures y sont marquées sur un demi-cercle de $0^{m}90$ de diamètre.

Une grande ardoise horaire est également fixée sur le mur de la cour du château du Coudray-Montpensier (commune de Seuilly)

Chez M. Fournier, au *Petit-Bois* (commune de Vouvray), un cadran plus moderne de $1^{m}20$, tracé sur le mur de l'habitation donne l'heure de IX heures du matin à VI heures du soir.

Le cadran du château de Chenonceaux, de $2^{m}50$ de large, peint sur le bâtiment des servitudes de l'avant-cour édifié d'après les dessins de Philibert de Lorme, est d'une date beauconp plus récente. Il marque les heures de IV 1/2 à XII et de XII à II 1/2. Des arbres plantés depuis sa construtions en masquent aujourd'hui la vue.

ANNO DNI 1668 et provenant de Neuvy-le-Roi nous reproduisons un curieux cadran. (Fig. XVI).

A son sommet peut se voir un personnage en équipage de chasse, accompagné de son chien, et tirant dans la plaine sur un lièvre

qui s'enfuit vers le bois voisin. Le dit sujet est surmonté de cette légende:

VIDI LEPOREM CVRRENTEM IN AGRIS

SINE PEDIBVS SVIS

C'est certainement là une énigme faisant allusion à l'ombre du style qui sans trève.

marque en silence

Sur le cadran rempli les pas muets du temps. (1)

Ces sortes d'énigmes n'étaient pas rares à cette époque ; la suivante est bien connue:

SINE LINGUA DICO, SINE PEDE CURRO.

et cette autre également:

TACITO PEDE LABORO.(cf. n°59 des devises)

Les emblèmes religieux, les armoiries, les figures des différentes scènes de la création, les vases de fleurs qui couvrent cette ardoise, sont traités en relief et non sans talent, mais ont été fort éprouvés par le temps et de nombreux déplacements

Le premier des deux écussons, à gauche, avec casque et lambrequins porte : *un chevron accompagné en chef de deux croissants dont la corne senestre supporte une étoile, et, en pointe, d'une tête de maure.*

Le second, à droite, entouré d'une cordelière de veuve, est parti : au I des mêmes armes que ci-dessus, au II d'armoiries illisibles.

Au bourg de Braye-sous-Faye, dans la propriété de M. Jupin, ancien notaire, un cadran bien ordinaire tracé sur une ardoise fort épaisse de 27 cent. 1/2, et monté sur une colonne, est daté de 1673. Une inscription, en partie détruite, à gauche de la date, nous aurait probablement renseigné sur le nom du constructeur ou du propriétaire, nous n'avons pu la rétablir.

1. Lamartine (*Harmonies poétiques et religieuses*) : Pour le premier jour de l'année.

M l'abbé A. Leblanc curé de cette localité, à qui nous devons la connaissance de cette ardoise, nous a très aimablement adressé un croquis du cadran du presbytère.

Ce dernier, rectangulaire (0m35-0, 25), est gravé sur le mur de la façade. Les heures y sont marquées en caractères arabes sur une banderole et sur trois de ses côtés, de huit heures du matin à six heures du soir. La tige manque et la date est effacée.

A 1m50 du cadran, au-dessous d'une petite niche disposée au-dessus de la porte d'entrée on lit distinctement : 1680. Le cadran pourrait bien être de cette époque.

Figure 13.

Le cadran carré, armorié, de 1673, du Musée de la Société d'Archéologie de Touraine vaut moins par son exécution que par l'originalité de sa composition.

Soutenu par des lions, l'écusson gravé à son sommet, avec casque de face et larges lambrequins, porte : *Un chevron accompagné de trois ...* ?

Des deux amours, assez lourds, assis au-dessus des tiges de pal-

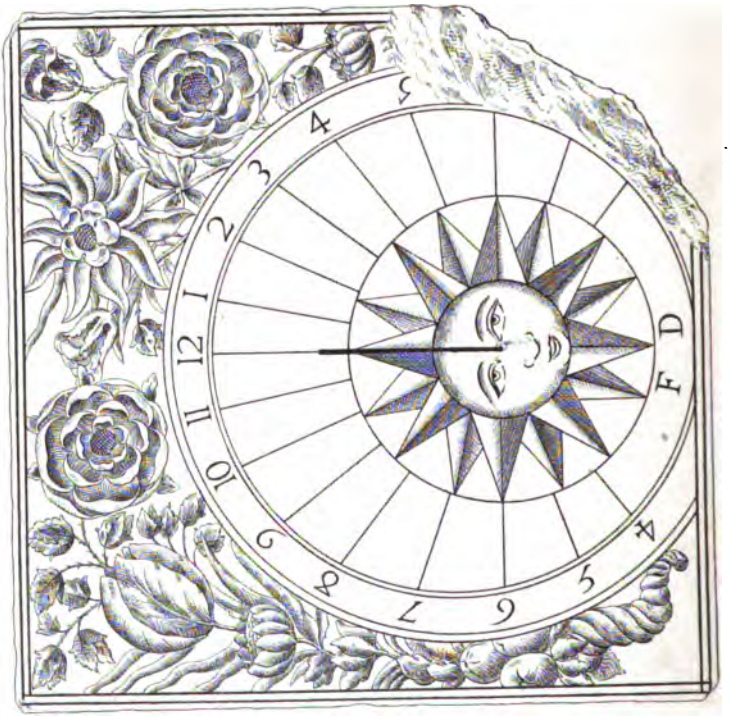
5
4
3
2
1
12
11
10
9
8
7
6
5
4
F
D

mier qui enserrent le cercle horaire chargé d'un soleil rayonnant. l'un, celui de droite, soutenant un cœur enflammé de sa main gauche, laisse échapper ces mots : JE VOUS DONNE MON CŒUR, à l'adresse, sans doute, du personnage dont nous voyons les armoiries.

Deux alexandrins se déroulent en bordure sur trois côtés de l'ardoise. (Cf. n° 67 des devises).

D'un dessin tout-à fait semblable, le cadran très effrité, de 1676, qui repose au fond d'un jardin à La Haye (commune de Ballan), a dû être gravé par la même main. Il ne reste plus trace de l'écusson et les inscriptions n'en sont plus lisibles.

On peut rapprocher de ce dernier, du moins par sa disposition générale, car il est d'une date plus récente, le cadran que possède notre éminent compatriote M. Alfred Capus, membre de l'Académie française, dans sa propriété de l'Etoile, à Vernou.

Le cercle horaire avec soleil figuré occupant les deux tiers inférieurs de l'ardoise, rappelle, en effet, celui du cadran de la Société d'Archéologie, mais les fleurs qui le surmontent et l'entourent en partie, gravées avec soin, sont d'un dessin plus délicat.

Les lettres F. D. que l'on y observe sont, probablement, les initiales d'un de ses précédents possesseurs. (Planche hors texte).

A La Chasse-Royale (commune de Rochecorbon), sur la route de Vouvray, une ardoise horaire carrée est assez mal disposée au-dessus d'une véranda et par suite difficile à consulter.

Le tiers supérieur de cette ardoise est occupé par un soleil figuré à son centre, à gauche par des degrés surmontés d'une croix et à droite par une barque voguant à pleine voile.

Sur les deux tiers inférieurs est tracé un cadran rectangulaire indiquant les heures en chiffres romains sur trois de ses côtés. A son sommet on peut lire ces mots : JESUS-MARIA et la date de 1676. En bas, au dehors du cadre se trouve cette mention F^{t} AMBOIZE P^{r} le S^{r} DESMOMNI (Fecit Amboize pour le sieur Des Momni). Momni doit être ici pour Mauny ou Maulni ou encore Mosny, qui sont les noms de plusieurs terres des environs de Tours.

L'exécution de ce cadran laisse à désirer et son auteur était certainement peu exercé dans ce genre de travail.

Le cadran circulaire, vertical, que nous avons vu au n° 60 de la rue de la Scellerie, est assez original. Il n'est pas daté, mais remonte sans doute à cette époque, si ce n'est à une époque antérieure.

Au-dessus du demi-cercle horaire ou les heures sont marquées en chiffres arabes de 6 à 6, deux cavaliers dirigent la pointe de leur lance sur la poitrine du Christ en croix entre les deux larrons. Deux personnages de profil (Pilate et Judas), des fleurs de lis, des coquilles et des étoiles, encadrent l'ardoise. Le tout est traité avec un art fort ingénu en léger relief.

D'une inscription qui nous aurait renseigné sur le nom de l'auteur et la provenance certaine de ce cadran, recueilli en Bretagne, il ne reste à peu près rien.

Ces deux derniers cadrans sont de curieux spécimens de ces cadrans rustiques qui sont d'un si grand intérêt pour l'art populaire et dont le Dr Raphaël Blanchard a reproduit par la gravure de nombreux dessins. (1)

Nous réunissons ici les cadrans des Vaudanières, du Grand Moulin, du Château de Frau, et celui de M. Beaumont dont les auteurs ne paraissent pas avoir été très versés dans l'art du dessin.

Aux Vaudanières (commune de Rochecorbon) chez M Bonnigal, le cadran, de 1611, repose sur son socle en pierre dans le jardin. Un soleil à son centre et quatre paniers fleuris à ses angles en constituent la partie décorative.

Au Grand Moulin (commune de Ballan), l'ardoise, de 1640, en forme d'éventail renversé et portant les initiales B. P. est fixée au dessus de la porte.

Au château de Frau (commune de Thizay) l'ardoise de 1655 scellée dans le mur et chargée d'un soleil, d'un quartier de lune et de deux étoiles à ses angles et d'une rosace à son centre.

Chez M. Beaumont, route de Rochecorbon, le cadran de 1674 est marqué aux initiales N. B.

Ces cadrans, d'une exécution un peu sommaire, ne présentent pas un grand intérêt; nous avons pensé cependant qu'ils devaient être signalés.

Fort endommagé par les intempéries, un cadran de 1676, à

1. Dr Raphaël Blanchard, *loc. cit.*

Chouzé-sur-Loire (1), scellé sur le mur de la terrasse de la maison de Monsieur Bouché, porte à sa partie supérieure, entre un soleil figuré et un croissant lunaire, un écusson à *un chevron accompagné en chef, de deux palmes et en pointe d'une montagne, surmonté d'une mitre et d'une crosse* et sommé d'un chapeau d'évêque à trois rangs de glands.

Le monogramme I.H S. est gravé dans un octogone régulier au centre de l'ardoise et, tout au sommet, en dehors du cadre horaire, se remarque cette mention : F. P. M. PERRIN, qu'il faut lire : fait par moi Perrin.

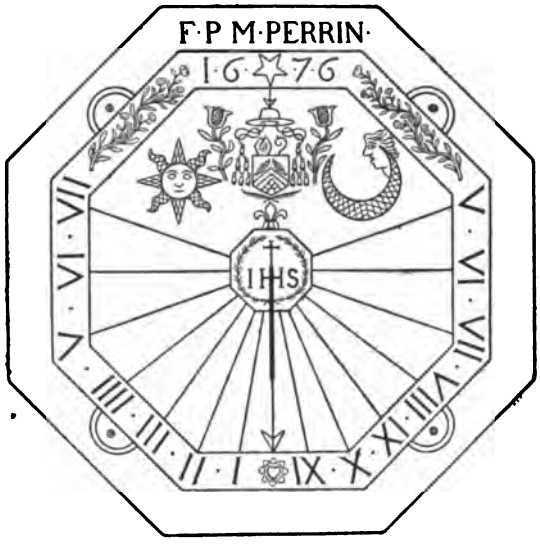

Figure 14.

Les armoiries sont celles de Henri Arnauld, abbé de Saint-Nicolas d'Angers (1624) et évêque d'Angers (1650-1692) (2) qui, en dehors de négociations délicates avec le Saint Siège, se consacra, dans ces temps de mœurs abandonnées, à renouveler la vie religieuse et les pratiques ecclésiastiques.

1. La paroisse de Chouzé-sur-Loire faisait, avant le Concordat, partie du diocèse d'Angers.

2. *D'azur, au chevron d'or accompagné en chef de deux palmes, et en pointe d'une montagne, le tout du même.*

Cet Henri Arnauld était le second fils du célèbre avocat Antoine Arnauld, et frère du non moins célèbre Arnauld d'Andilly, du théologien Antoine Arnauld et des sœurs Marie-Angélique et Agnès, abbesses de Port-Royal-des-Champs.

De l'année 1682, nous mentionnerons, un cadran monté sur un pied en maçonnerie dans le jardin de M. Buré-Guettier, à la *Brosse*, commune de Saint-Pierre-des-Corps.

Sur une banderole, gracieusement contournée, y sont gravés ces mots :

A TOVTE HEVRE INVOQVEZ CE NOM

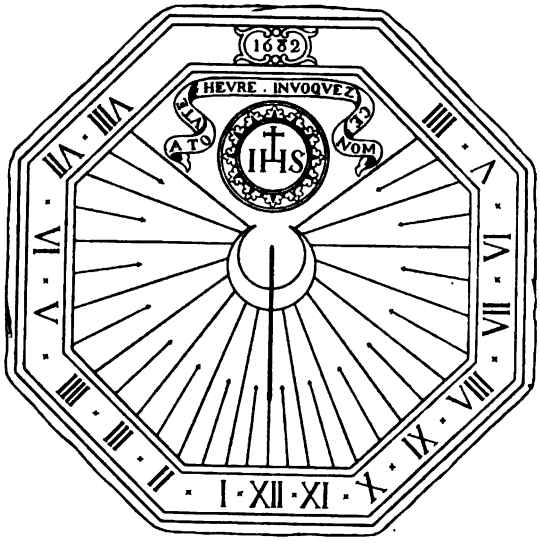

Figure 15

surmontant le monogramme I.H.S. dans un cercle délicatement orné,

De 1682 également, au Port d'Ablevoie, commune de la Chapelle-sur-Loire, une ardoise horaire porte à son sommet cette devise : (cf n°5 des devises).

ASPICE ET ASPICIAR

et à sa base un rébus composé de six petits dessins disposés horizontalement dans l'ordre suivant :

Une anse, un globe, une scie, une faulx, une coupe et une clef.[1]

De la vieille abbaye de Cormery, fondée en 791 par Ithier, abbé de Saint-Martin de Tours, un cadran, sans grande valeur artistique, nous a été présenté récemment. (Fig. XVIII).

A la date que porte ce cadran, 1686, Nicolas-Guillaume Bautru de Vaubrun, docteur en Sorbonne, était abbé de Cormery ; Thomas Jouneau en était prieur, et le nommé Dehusson qui signe cette ardoise devait très vraisemblablement faire partie de la communauté.

Le 29 Messidor an VII, les bâtiments du monastère furent vendus nationalement et tout ce qui en provenait dispersé.

Aux armes de France, avec quatre fleurs de lis à ses angles, et pourvu de son style fleurdelisé, le dit cadran était encore, en 1850, entre les mains d'une demoiselle Duveau, à Cormery, puis devint la propriété de M. André Chaillou, au Grand-Grais, près d'Azay-sur-Cher, et, à la mort de ce dernier, il y a peu d'années, M. Vincent Perré, également cultivateur au Grand-Grais, en fit l'acquisition.

En 1908 fut vendu aux enchères, à Beaulieu, un curieux cadran du XVII[e] siècle. (Fig. XIV).

Ce cadran avec soleil rayonnant et portant une devise latine (Cf n° 7 des devises) est encadré de nombreuses figures astronomiques :

A la partie supérieure :

Un dessin un peu confus :

[Cette fig]VRE NOVS DE
[mon]TRE COMME LA
[te]RE EST RONDE

Une *Rose des Vents* dont les caractères ne sont plus, pour la plupart, très lisibles.

Et un troisième dessin ayant pour objet la

DEMONSTRATION DES CLIMATZ

1. Le croquis de ce cadran a été présenté à la *Société archéologique de Touraine* (Séance du 25 novembre 1896) par M. l'abbé Bossebœuf.

A gauche :

LASEMBLÉE DU SOLAIL AVEC LA LVNE

C'est-à-dire :

LES ECLIPSES DU SOLAIL
A LA RACONTRE DE LA
NOVVELLE LVNE OV
PLVTOT CEVX DE LA TERE
AYANT LA PRIVATION DE LA
LVMIERE DV SOLAIL

Figure 16.

avec figure ayant trait aux phases de la lune suivant sa situation par rapport au soleil et à la terre.

A droite :

LES CORPS CELESTES
OV GLOBES LVMINEVX
APELE ASTRES OV ETOILLES

sont également le sujet d'une construction géomètrique.

Enfin au bas de l'ardoise se trouve un tableau concernant

LES DOVZE SIGNES DU ZODIAQVE

Nous ignorons ce qu'est devenue cette ardoise, dont nous possédons une bonne photographie ; elle disparut probablement dans l'incendie qui détruisit le 3 janvier 1912, la maison portant le n° 31 de la rue du Commerce.

Au Petit-Mont (commune de Vouvray), Madame Gaudron nous a très gracieusement permis de prendre le décalque d'un cadran octogonal en ardoise de 1688, d'un bon dessin, avec une petite rosace délicatement gravée à son centre.

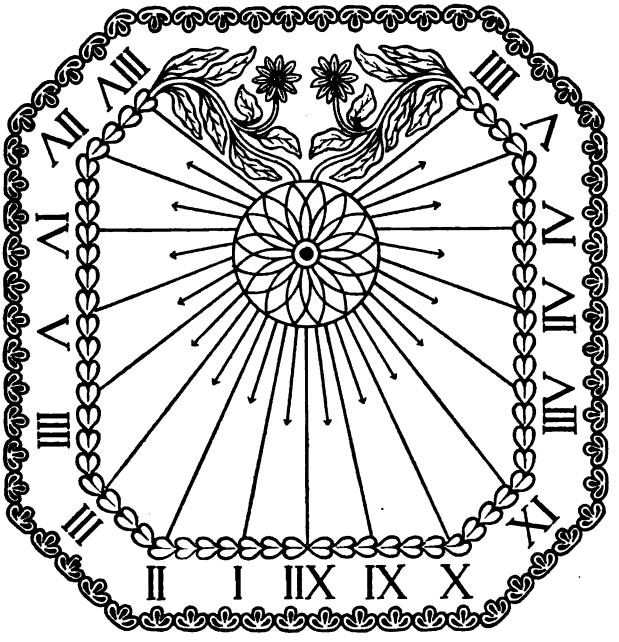

Figure 17.

Deux cadrans en ardoise, trouvés au fond d'anciens jardins, à Loches. L'un est daté de 1692, l'autre paraît être également de la fin du XVII[e] siècle.

Le premier, dans un encadrement rectangulaire (0^m19 sur 0^m16) bien gravé, présente à ses angles une tête d'enfant, un croissant de lune figuré au milieu d'étoiles et deux fleurs de lis. Entre ces dernières, en bas, un écusson entouré de palmes et surmonté d'une couronne est parti, mais ne porte plus d'armoirie.

Le second, octogonal, est un peu plus grand (0m30). Une double bordure de trèfles et de cœurs, une modeste rosace et deux tiges de marguerite, en léger relief, s'épanouissant gracieusement à son sommet,en forment toute la partie décorative.

LA GUYTONNIÈRE

M. Pays-Mélier a bien voulu nous montrer, il y a quelques années, à la Pataudière (commune de Champigny-sur-Veude), un cadran portant la signature de : *La Guytonnière me fecit* et daté de 1692.

Nous devons également à l'obligeance de M. Bernardeau la connaissance d'un autre cadran de 1696, avec la mention : *La Guytonnière fecit*, et reposant encore sur son socle en maçonnerie, dans la cour d'un vieux logis au hameau du Haut-Bourg (commune de Saint-Cyr-sur-Loire). (Voir la planche hors texte).

Ce sont deux pièces d'une belle ordonnance, d'une grande franchise d'exécution, avec des motifs décoratifs absolument semblables.

Ces ardoises octogonales, mesurant 0m65, sont divisées en trois parties :

Le cadran proprement dit, rectangulaire, en occupe la partie moyenne. Au dessus du croissant d'où partent les lignes horaires, un aigle bicéphale déploie ses ailes au milieu des nuages qu'un soleil resplendissant tend à dissiper, et dans les espaces inter-horaires sept chimères d'un dessin fantaisiste très réussi produisent un effet des plus heureux.

La partie supérieure est décorée par un écusson avec casque, couronne de comte et lambrequins, accosté de lions contournés et accompagné de trophées d'armes : (casque, tambour, cor, drapeaux, lances, épées, canons, etc.).

En bas, entre des branches de chêne et de laurier, un élégant monogramme, surmonté également d'une couronne comtale, est accosté des mêmes lions et des mêmes trophées. Une bordure de fleurs et de feuilles de laurier encadre ces deux ardoises.

Le cadran de La Pataudière est aux armes des Laspaye, alias Lespaye, famille du Loudunais : *De gueules à six annelets d'argent, à la bande de même passant sur le tout.*

Le cadran de Saint-Cyr porte pour armoiries : *d'azur à un cerf d'argent courant ; au chef d'argent chargé d'une couronne.*

Le baron de Champchevrier nous a présenté un cadran de dimension un peu moindre, $0^{m}50$, mais offrant la plus grande analogie avec les deux précédents. Sauf quelques légers détails, (absence de bordure, de date, de nom d'auteur, etc.), la composition et l'ornementation en sont en effet identiques, et l'exécution, quoique moins soignée, décèle la manière de faire de La Guytonnière et doit remonter à une époque antérieure.

Ce dernier cadran n'a jamais quitté le château de Champchevrier (commune de Cléré). Le monogramme surmonté d'une couronne de comte est formé par les lettres D.F.R.L. (Initiales probables des familles Daillon, Feydeau, Roquelaure et Laval) et l'écusson est aux armes de la famille Feydeau : *D'azur au chevron d'or accompagné de trois coquilles d'or.*

Nous n'avons aucune indication précise sur l'artiste qui grava ces cadrans et nous en sommes réduits à des hypothèses sur son identité.

La Guitonnière ne nous paraît pas être un nom patronymique, c'est plus vraisemblablement un nom de terre, noble ou roturière,

1 Pierre de Laspaye, ec. s[r] de Limous demeurant paroisse de Saint-Pierre-de Curzay, élection de Loudun, et son frère, François, demeurant paroisse de Parcé, élection de Baugé, comparurent à la recherche de la noblesse dans la Généralité de Touraine en 1669.

2. Marie Feydeau, dame de Bois le-Vicomte, avait épousé (le 16 avril 1622) Timoléon de Daillon, fils de François, chevalier des ordres du roi, conseiller d'Etat, comte de Lude, marquis d'Illiers, seigneur de Champchevrier. Elle figure comme marraine sur l'acte de Baptême de François-Louis Rousselet, marquis de Châteaurenault, lieutenant-général des armées navales, maréchal de France. Ce personnage, qui fut un des officiers les plus distingués de son temps, fut baptisé, à Châteaurenault, le dernier jour de septembre 1642, et eut pour parrain François de Vendôme, duc de Beaufort et pair de France.

Veuve de Timoléon de Daillon, Marie Feydeau, par son testament du 29 juillet 1663, léguait Champchevrier à son fils Henri, et, au cas où il mourrait sans postérité, lui substituait son petit-fils Antoine-Gaston-Jean-Baptiste, duc de Roquelaure, maréchal de France (2 février 1724), chevalier des ordres du roi.

que, suivant une coutume alors très répandue, on ajoutait au nom de famille.

Or, plusieurs familles ont porté dans notre région ce surnom de *La Guittonnière* :

C'est à Laval, Pierre Letourneur, sieur de *La Guittonnière*, marié à Marie Gruau, dont le fils, Pierre-Jacques, avocat, juge de police, épousa, en 1725, Andrée Touchard et, en 1731, Marie-Anne Duchemin du Bléré, et fit édifier, en 1737, la fontaine de Mirete dans la rue Souchu-Servinière.

C'est, dans le Poitou, Haut et Puissant seigneur François Thibault de la Carte, baron de Beaupuy, seigneur de la Carte et autres lieux, qni reçut en dot la terre de la *Guittonnière* par son mariage, le 17 avril 1666, avec Marie-Françoise Berlaud, fille de messire Philippe Berlaud, seigneur de la *Guittonnière*, et de Françoise Thibault de la Carte.

Enfin c'est aux confins de la Touraine et de l'Anjou, Jean Foucher, sieur de la *Guittonnière*, cité dans des actes de 1669 à 1701. Ce quidam appartenait à une des nombreuses branches de la prolifique famille des Foucher, de petite bourgeoisie rurale, qui occupa pendant les XVII[e] et XVIII[e] siècles diverses charges de justice dans les bourgs de Bourgueil, de Benais, de Restigné et de la Chapelle. Ces branches se distinguaient les unes des autres par les noms de propriétés souvent peu importantes : C'est ainsi que nous voyons un Thomas Foucher, sieur du Morier, en 1637 ; un Louis Foucher, sieur de la Tour, en 1660 ; un Thomas Foucher, sieur de la Michelière, en 1666 ; un Charles Foucher, sieur de la Huetterie, en 1671 ; un Alexandre Foucher, sieur des Chesneaux, en 1717, etc.

Un Jean Foucher s'intitule sieur de la *Guittonnière*, du nom d'un petit vignoble situé près de Bourgueil, dans des actes de 1639 et de 1646. A cette dernière date il habitait Bourgueil et avait fait avec son cousin Guillaume Foucher, infirmier de l'abbaye, quelques échanges de terre dans la paroisse de Saint-Nicolas. C'est sans doute son fils, prénommé aussi Jean, qui possédait la terre de la *Guittonnière* et en prenait le titre à la fin du XVII[e] siècle dans divers actes d'état-civil de Benais, de Bourgueil et de Restigné, où il figure comme

1. Archives d'Indre-et-Loire H. 32, folio 147, H. 33, H. 39, H. 59 et registres d'état-civil des paroisses de Benais, Restigné, Bourgueil et la Chapelle.

témoin, qui est l'auteur des cadrans qui nous occupent. Les lieux où se trouvent ces ardoises ne sont pas en effet très éloignés de Bourgueil, et les familles dont elles portent les armes habitaient les environs de cette localité.

CADRANS SPHÉRIQUES

Constitué par un globe de 0^m60 de diamètre posé sur un piédestal de 1^m15, le cadran que l'on voit sur une des pelouses de la propriété du Vau (commune de Ballan), est problablement contemporain de l'ancien château, démoli au milieu du siècle dernier..

Bien que le temps en ait bruni la pierre et l'ait recouverte de couches de mousse, on distingue encore très bien, sur ce cadran, les minces lignes horaires constituées par des circonférences tirées d'un pôle à l'autre et coupant l'équateur en arcs de quinze degrés chacun, à partir du point d'intersection avec la méridienne ; ainsi que les chiffres romains marquant les heures, subdivisées en demies et en quarts, gravés au dessous du cercle équatorial. Ce globe est de plus partagé en quatre cercles parallèles correspondant aux zones terrestres, dont deux cercles polaires arctique et antarctique. (Figure XVVI).

Le demi-cercle de métal fixé aux deux pôles, mais de manière qu'il puisse se mouvoir sur ces deux points et tourner autour du globe, pour être arrêté dans la position que l'on jugeait convenable et qui était destiné à déterminer l'heure par son ombre, est détruit.

Lorsque l'on voulait savoir l'heure, on faisait mouvoir ce demi cercle jusqu'à ce qu'il fût arrivé dans la position où son ombre était la plus étroite possible. Dans cette situation, le plan du demi-cercle passe par le centre du soleil, et se confond par conséquent avec le plan du cercle horaire où cet astre se trouve en ce moment. Son ombre fera donc connaître l'heure qu'il est par le point où elle rencontrera l'équateur du globe.

Sur certains cadrans sphériques, Il n'y avait pas de demi-cercle mobile pour trouver l'heure, elle était donnée immédiatement par les confins de l'ombre sur le globe.

L'usage de ces cadrans sphériques est très ancien, on en trouve souvent sur des gravures du XVI^e siècle.

La plupart servaient en même temps de sphère géographique, et on y indiquait les principaux lieux de l'ancien et du nouveau monde. Ainsi que le remarque fort à propos un auteur du XVII[e] siècle. « La moitié du globe illuminée, montre les lieux et les peuples qui ont le jour, et l'autre moitié ombragée, montre ceux qui ont la nuit : l'extrémité de l'ombre à gauche (si on destourne au septentrion) enseigne les lieux où le soleil se lève, et à droite ceux où le soleil se couche, et le midy, lors que le demi-cercle tourné vers le soleil ne fait point d'ombre à ses costez, si ces lieux et peuples sont descrits sur le globe : comme le point opposé montre minuit aux antipodes. » (1)

LE MONOGRAMME I.H.S.

Parmi les motifs d'ornementation de cadrans solaires nous avons constaté fréquemment la présence d'emblèmes religieux, ce qui ne doit pas nous surprendre à une époque de foi comme le XVII[e] siècle, où il était d'usage de tracer le symbole du Christ sur le mur des habitations et même sur des objets usuels.

Parmi ces emblèmes (croix, calvaire, globe, etc.) le monogramme chrétien I. H. S est certainement le plus répandu. On sait que ce monogramme est de date relativement assez récente et que c'est au temps de saint Bernard qu'il se propagea dans les pays latins. Il est d'origine grecque et est composé des trois premières lettres du mot IHSOYS, la lettre H étant assez généralement surmontée de la croix. Cette interprétation ne tarda pas à être détormée et on voulut voir dans ces trois lettres l'abréviation de *Jesus hominum salvator* ; en effet, très souvent la lettre I a fait place à la lettre J, à partir du XV[e] siècle. La variante C H S, où le mot Christus remplacerait celui de Jesus est quelquefois employée, surtout en Italie.

L'usage de ce monogramme fut, à partir du XVI[e] siècle, considérablement répandu, grâce à l'influence de l'ordre des Jésuites, qui en avait fait l'une de ses devises.

1. Traité d'horlogiographie par Dom Pierre de Sainte Marie Magdelaine, d'Abbeville, de la Congrégation des Feuillans. Paris, MDCLXV

Voici quelques cadrans, en dehors de ceux signalés dans les pages précédentes, qui portent ces trois lettres emblématiques.

Cadran de 1661, au château de Bourot, commune de Neuillé-le-Lierre : les lettres I H S, accompagnées des clous de la Passion, sont au centre d'une gracieuse rosace d'où partent les fuseaux indiquant les heures. Une bordure assez artistique entoure l'ardoise.

Cadran de 1680, chez M. Delucé, à Vallière, commune de Fondettes. Le monogramme est grossièrement tracé, sans autre orne-

Figure 18.

ment, au centre de l'ardoise qui ne présente qu'un médiocre intérêt.

Cadran de 1680, dans la propriété de M. de Bouillé, près de Bourgueil. Le monogramme est gravé au dessus d'un cœur et des trois clous de la Passion. Une devise française se lit aux quatre angles de l'ardoise. (Cf. n° 70 des devises.)

Cadran de 1687, dans le jardin du presbytère de Vouvray. Le cercle horaire est orné à son centre d'un soleil figuré. Les lettres I H S, en caractères gothiques, forment aux quatre angles un monogramme d'un joli effet. A la partie inférieure s'observe une ban-

derolle qui portait une devise latine en partie détruite (Cf. n° 34 des devises.)

Cadran de 1697, appartenant à M. Lasalle, ancien notaire, à Luynes |Le monogramme, avec un cœur percé d'une flèche, est inscrit dans un ovale. Le tout est parfaitement gravé.

Cadran de la fin du XVII[e] siècle, au château de Grand-Vau près Loches. Les heures sont marquées en chiffres romains, au centre, dans une double circonférence, et en chiffres arabes, à la périphérie, sur une banderolle polylobée, terminée à ses extrémités par une fleur de lis. Les lettres I H S, entre les heures IIII et VIII, sont gravées dans un cœur surmonté d'une croix avec les instruments de la Passion (Lance, pique avec l'éponge, couronne d'épines). Deux devises latines peuvent se lire au bas de l'ardoise. (Cf. n° 20 des devises.

CHAPITRE IV

XVIII[e] SIÈCLE

L'usage des cadrans solaires ne paraît pas avoir été plus répandu au XVIII[e] siècle qu'au siècle précédent Le nombre de pièces de cette époque que nous avons pu retrouver n'est pas supérieur à celui des cadrans du XVII[e] siècle. Dans leur ensemble elles sont d'un intérêt moindre, manquent d'originalité et de variété, et il est évident que les graveurs se sont moins attachés alors à la recherche de nouveaux motifs d'ornementation.

On se préoccupa surtout de leur exactitude astronomique, suivant les principes exposés dans les traités de gnomonique, qui présentent un caractère scientifique beaucoup plus prononcé et une recherche de la précision, et on les débarassa peu à peu des heures babyloniques, italiques ou judaïques, des signes du zodiaque, des différences horaires suivant les parties du monde, et de toutes ces projections grâce auxquelles il devenait fort dificile de trouver l'heure fondamentale en vue duquel l'instrument avait été tracé.

C'est au XVIII[e] siècle que se multiplièrent ces petits cadrans portatifs dont on retrouve tant de spécimens encore. Faciles à transporter dans leur boîtes élégantes, ils constituaient de véritables montres de poche qu'il était facile d'installer partout. Tous les horlogers parisiens se livrèrent à la construction de ces petits appareils.

Ces mêmes horlogers fabriquèrent également des cadrans en cuivre, en marbre et même en ardoise, qu'ils expédiaient dans les provinces et qui se substituèrent aux cadrans construits par les artisans locaux, ce qui ne contribua pas peu à enlever rapidement toute originalité régionale à ce genre d'industrie, qui perd dès lors beaucoup de son intérêt archéologique.

Le cadran que nous avons examiné à Vernou, dans un jardin du bourg, est daté de MDCCIII. C'est une table d'ardoise rectangulaire de 0^m 58 sur 0^m 41. Le tracé en est net et soigné, et les motifs qui en décorent les angles sont dans le goût sévère du déclin du règne de Louis XIV. Nous ne pensons pas qu'il faille voir au centre de la rosace des attributs héraldiques; le losange portant une croix pourrait cependant fort bien représenter les armoiries de la famille Couraud de Salvert qui portait : *de sable à une croix d'argent et une bordure de gueules*, et qui précisément possédait divers fiefs dans la paroisse de Vernou. Au début du XVIII[e] siècle, une fille

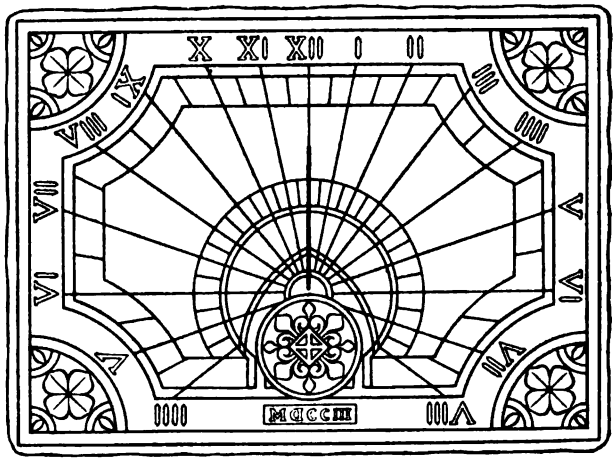

Figure 19

de cette famille était religieuse à Fontevrault; nous possédons d'elle un cachet à ses armes dans un écusson losangique identique au losange du cadran.

CADRANS RUSTIQUES

Dans le musée traditionniste de notre ami Jacques-Marie Rougé à Ligueil, figure un cadran de 1704, exécuté avec une certaine gaucherie par un humble sculpteur de village.

Un ange aux ailes éployées en occupe le sommet et à gauche,

entre deux palmes, sur un écusson surmonté d'une couronne royale. sont gravés *trois fers à cheval posés 2 et 1 au dessous d'un marteau placé de fasce.* Ce doivent être les armoiries d'une corporation, probablement celle des maréchaux ferrants.

Ce cadran est du reste inachevé. A la partie inférieure gauche un angelot devait certainement faire pendant à celui qui se voit à l'angle inférieur droit ; la tête en est seulement ébauchée.

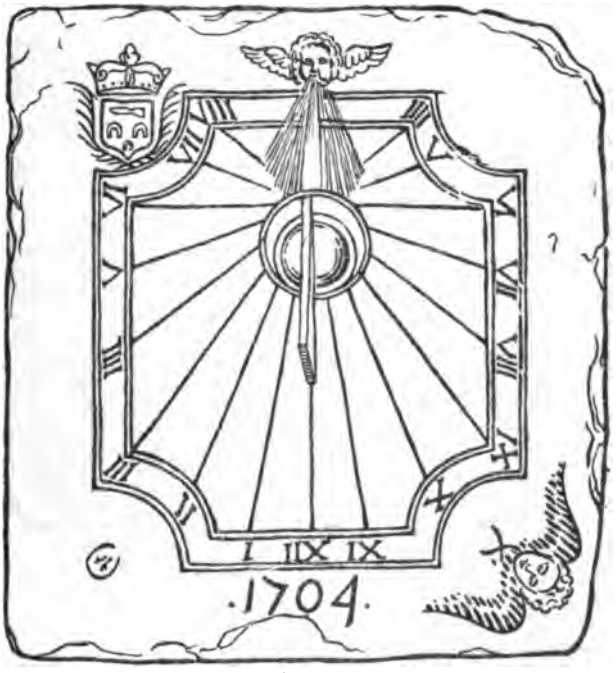

Figure 20.

Ne serait-ce pas le même artisan qui aurait consrruit le cadran aux armes de France, daté du *19 aoust 1712*, provenant de Barbeneuve (commune de Saint-Senoch) et que nous devons à l'obligeance de M. Audiger ? Nous sommes tout disposé à le croire. L'Angelot, le joueur de cornemuse, la femme debout, et l'homme assis qui encadrent l'ardoise sont, en effet, l'œuvre d'un artiste doué certainement des meilleures intentions, mais bien inexpérimenté.

Daté de 1705, un cadran que M. Messire nous permit d'exami-

ner dans sa propriété de Châteauneuf, à Saint-Avertin, est encore posé sur son vieux socle. Son ornementation composée d'un soleil, d'oiseaux, d'un angelot, de branches et de feuilles, nous montre que son auteur, ; F. Niquet, n'avait que des notions sommaires de graveur.

Non loin de là, au Lochereau (commune d'Esvres) nous avons acquis de M. Ferrand un ardoise horaire, qui semblerait, si la date, 1770, permettait ce rapprochement, avoir été gravée par ce

Figure 11.

même F. Niquet. On y constate dans l'exécution des motifs ornementaux la même hésitation, la même naïveté, joint à une insouciance marquée de la symétrie.

Ce n'en sont pas moins des spécimens intéressants de ces cadrans rustiques dont nous avons pu voir de nombreux échantillons. Toutes ces manifestations d'art populaire méritent d'être recueillies ; on y rencontre parfois les formules les plus heureuses de décoration.

Quelques-uns portent les noms des modestes artisans, maçons, charpentiers, couvreurs de village, qui les ont gravés de façon

assez gauche, d'autres ne donnent que les initiales de leurs auteurs, la plus part enfin sont anonymes.

Voici d'une façon concise la liste de ceux que nous avons rencontrés :

Chez M. Beaumont, à Rochecorbon, un cadran de 1719 porte les initiales L. B.

Chez M. Benoît, architecte, à Amboise, cadran de 1718 avec quatre fleurs de lis.

Figure 22.

A la Guillotière (commune d'Esvres). Cadran portant à son sommet, sur un grand écusson, le nom de FRANÇOIS GAINGARD, la date de 1723 et trois étoiles, et à son centre les initiales P. R.

A la Rousselière (commune de Saint-Cyr), cadran de 1734 avec ces initiales :

L ✠ C
J * D

A Tours, rue Mirabeau. Cadran de 1755. Les heures y sont

marquées dans un quadrilobe avec rosace à son centre et cet inscription :

Mr DESHAIS
RENAT' YVARD
FECIT

Cette ardoise proviendrait des environs d'Alençon.

A Vouvray, chez M. Roger, cadran de 1756, orné d'un cœur accosté de deux étoiles.

A Bourgueil, cadran de 1758, avec un soleil figuréen relief, au dessus du style.

Figure 23.

A La Mésangerie (commune de Saint-Avertin). Cadran de 1786, avec le nom du graveur ou du propriétaire : S. M. BONNIN.

Château de Saché. Cadran de 1790, avec quatre étoiles à six branches à ses angles, et signé GORRON.

A Saint-Genouph, au bourg. Cadran avec ces inscriptions.

M D. M. 1800
P. L. C

A La Planche (commune de Luynes). Ardoise sans date. Les heures sont gravées dans un ovale élégant accosté de deux croissants de lune figurés et de deux rosaces.

A la Fontaine (commune de Fondettes). Ardoise sans date, signée : GAUDIN HORLOGEUR.

A Ballan, chez M. Papillon. Cadran sans date, signé : FAIT. PAR. MOI. COURSON. Ecusson ovale entre deux palmes ; armoiries indéchiffrables.

A Montaigu (commune de Genillé). Grande ardoise sans date, avec croix trèflée à son sommet et quatre étoiles aux angles.

Près de Rillé, cadran carré, sans date, ni légende, mais d'un assez bon travail, avec un cœur dans un ovale à son centre, deux angelots et deux étoiles à ses angles.

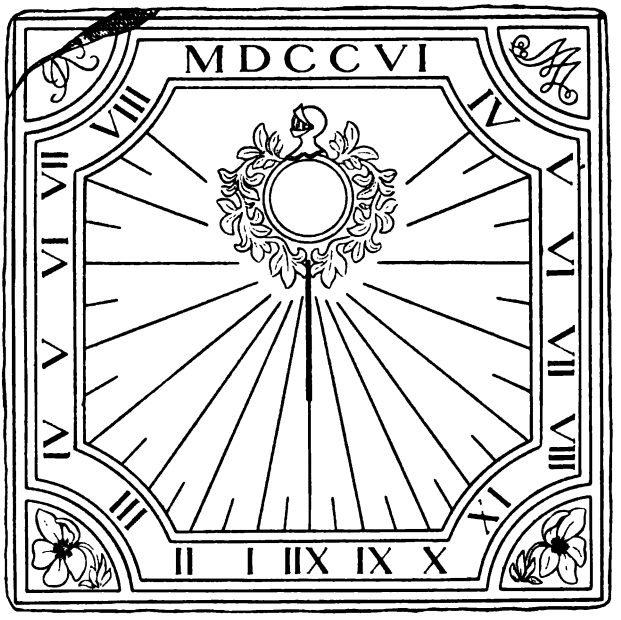

Figure 24.

Provenant du Lignou, dans la commune de Monnaie, M. Dejault possède une ardoise datée de MDCCVI. Le tracé en est bon et l'ornementation discrète consiste, aux angles inférieurs en deux tiges fleuries de narcisse, et aux angles supérieurs en deux monogrammes dont seul celui de droite, formé des lettres A M, est déchiffrable. Le fond du cadran montre un écusson rond, dont les armoiries sont effacées, mais qui est sommé d'un casque avec ses lambrequins (Figure 26).

La date de 1707, inscrite sur un cadran appartenant au baron de Champchevrier, (à Cléré), est très probablement celle du mariage des personnages dont on voit les armoiries accolées, et qui auront tenu à transmettre à leurs descendants le souvenir de cet évènement important en faisant graver au bas de l'ardoise, entre des palmes, deux cœurs brulant de flammes égales avec le mot INSEPARABILIA. (Figure 25)

L'écusson de gauche porte : *deux lions passants l'un sur l'autre.*

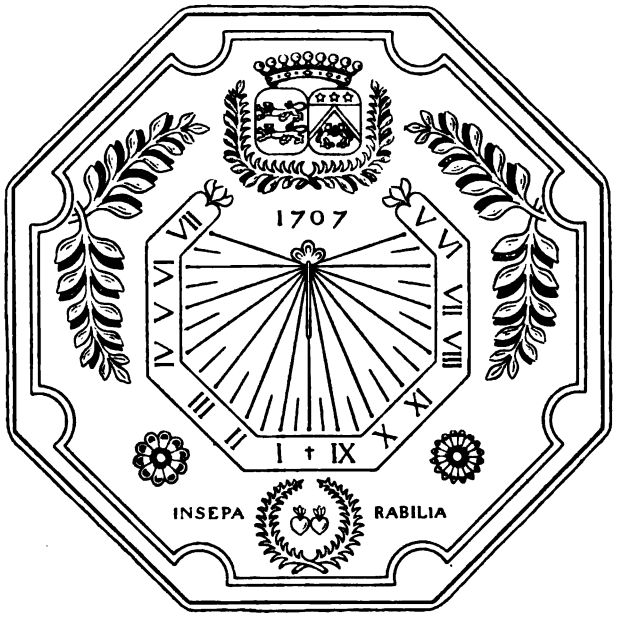

Figure 25.

Celui de droite porte *deux lions affrontés et debout au dessous d'un chevron, et un chef de trois étoiles.*

Un très bon décalque du cadran du presbytère de Sazilly nous a été gracieusement adressé par le curé de cette paroisse.

Ce cadran, construit en 1720, n'est pas dépourvu d'intérêt.

Le monogramme IHS y est gravé au-dessus d'un cœur où viennent aboutir les lignes horaires.

Des angelots occupent les quatre angles de l'ardoise. (Figure 26)

L'ardoise scellée au pignon d'une vieille maison, au hameau de

La Chevalerie, près du château des Hamardières, (commune de Fondettes, est plus intéressante. (Figure 27)

En parfait état, pourvue de son style, elle mesure 0^{m} 68 de hauteur et porte la date de 1722 au sommet du cercle horaire. Deux angelots, un croissant de lune et un croissant de soleil en occupent les angles.

Sur son fronton, semi-circulaire, un écu ovale, surmonté d'une

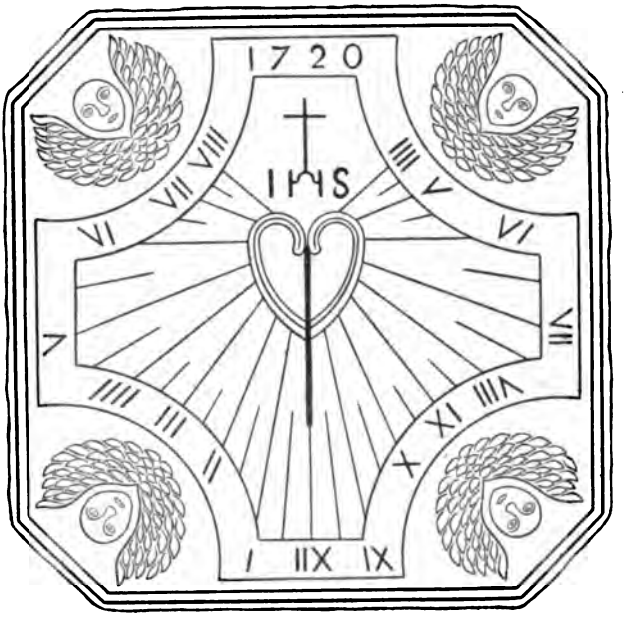

Figure 26.

couronne comtale, est délicatement posé dans un cartouche soutenu par des lions et reposant sur une terrasse.

Nous ignorons de quelle famille (1) sont les armoiries : *D'azur à trois étoiles d'argent posées 2 et 1 et un croissant de même en abîme.*

1. Carré de Busserolle, dans son Armorial, ne donne que deux personnages ayant porté ces armoiries : N... Antoine, chanoine de Saint-Martin de Tours, prévôt de Courcay à la fin du XVII[e] siècle et N... Dubry, marchand bourgeois à Tours à la même époque. On ne retrouve aucun de ces noms parmi ceux des seigneurs actuellement connus, soit des Chevaleries, soit même des Hamardières.

Le cadran circulaire en pierre, monté sur un piédestal assez élégant établi sur la terrasse du château de la Chassetière (commune de Notre-Dame-d'Oé), porte, au-dessus d'une rosace, la date de 1723. A cette époque, la propriété de la Chassetière appartenait

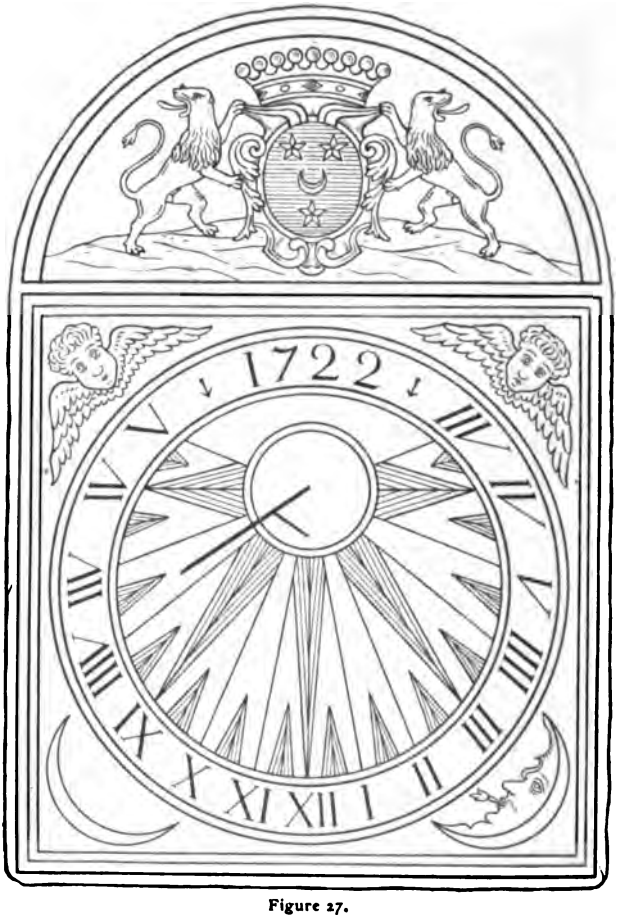

Figure 27.

a demoiselle Anne Besnard, fille de François Besnard et de dame Tennereau (1). (Fig. XII).

Le château avait été construit, dans la première moitié du XVII[e] siècle, par un des membres de la famille Brodeau.

1. D'après un inventaire de famille qui se trouve dans les archives de M[r] L. Vallée, propriétaire actuel.

Le petit village de Saint-Michel des Landes formait autrefois une paroisse distincte ; c'est maintenant une section de la commune de Charnizay. La modeste chapelle qui était le siège de cette paroisse fut restaurée au début du XVIII[e] siècle ; elle est anjourd'hui fort délabrée et sert de grange.

Sur les pierres disjointes du linteau de sa porte d'entrée, on peut voir un cadran demi-circulaire, fort simple, mais bien gravé, donnant la division des heures par demies et par quarts, de six

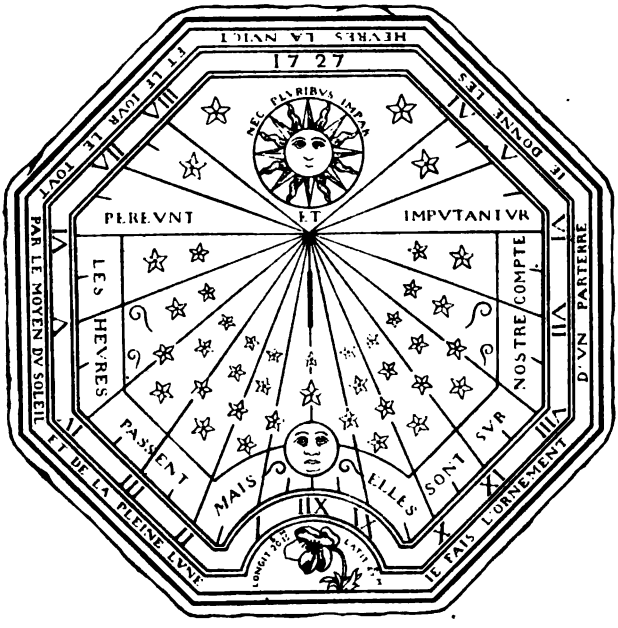

Figure 28.

heures du matin à six heures du soir. De chaque côté se trouve une Croix de Malte, et la date de 1725 y est indiquée à sa droite.

Construit peu d'années après, 1727, pour la latitude de 47° 30[m] et la longitude de 20° 15, un cadran très correctement gravé, provenant des environs de Château-la-Vallière, a été bien souvent déplacé avant de parvenir aux mains de Madame Hardy, qui le conserve à Tours, rue des Tanneurs, 48. (Figure 28).

Orné à son sommet d'un soleil rayonnant avec la devise du Grand Roi ; à sa partie inférieure, de la figure assez débonnaire de la lune, et à son centre d'un semis d'étoiles, il est de plus chargé d'une sentence latine :

PEREVNT ET IMPVTANTVR

avec la traduction de cette dernière :

LES HEVRES PASSENT MAIS ELLES SONT SVR NOSTRE COMPTE.

Ce cadran devait contribuer à la décoration du jardin de son

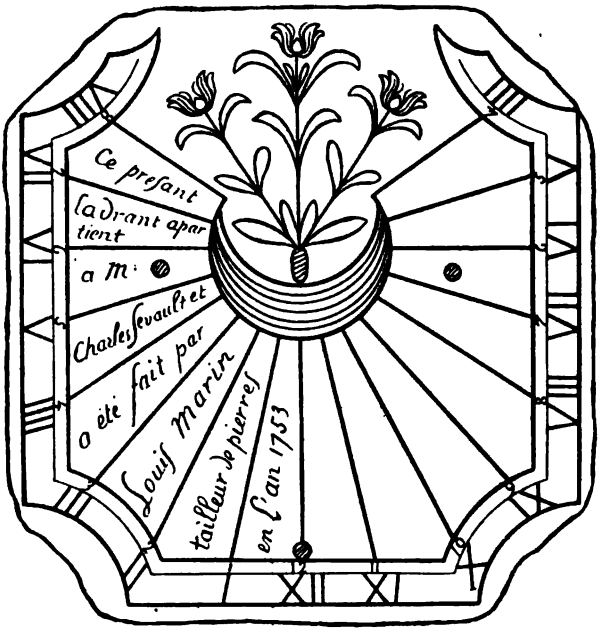

Figure 29.

propriétaire, et donnait l'heure la nuit et le jour, si nous en jugeons par cette inscription qui encadre l'ardoise :

JE FAIS L'ORNEMENT D'VN PARTERRE,
JE DONNE LES HEVRES LA NVCT ET LE JOVR
LE TOVT PAR LE MOYEN DV SOLEIL
ET DE LA PLEINE LVNE.

(cf. n° 25 des devises)

Au lieu dit Le *Prieuré*, à Rillé, chez M. Boureau, propriétaire, nous avons rencontré un cadran construit par un ouvrier dn pays et qui ne peut être comparé à celui de 1664 provenant de la mème localité.

Les heures y sont marquées en chiffres romains et en chiffres arabes sur son pourtour, et, pour tout ornement, trois tiges de lis, portant feuilles et fleurs, se dégagent avec raideur d'un croissant central, vers le sommet de l'ardoise. (Figure 29)

Une inscription tracée postérieurement, en lettres cursives, entre les lignes horaires, nous fait savoir que :

Ce presant cadrant apartient
à M. Charles Sevault et a été
fait par Louis Marin tailleur
de pierres en l'an 1753.

Ce Charles Sevault devait être un descendant de Jean Sevault qui avait fait construire l'ancienne demeure où le cadran a été trouvé. On peut encore lire les quatre lignes suivantes, gravées profondément sur une pierre de taille de la façade :

CESTE : MAISON : A : ESTE
ESDIFIE : PAR : JEAN : SEVAVLT : ET
FRANSOYSE : DVTERTRE : SA
FEMME : EN : LAN : 1741

D'après l'acte de vente qui se trouve entre les mains de monsieur Boureau, cette maison s'appelait autrefois : *La Sourdière* ; si aujourd'hui on dit *le Prieuré*, c'est sans doute parce que la Sourdière était une ferme dépendant du prieuré de Rillé.

Un cadran carré, chez Monsieur de Marcilly, rue de la Bourde, à Tours, porte à son sommet, en dehors du cadre horaire, cette inscription en capitales :

SOLIS OCCASUS DAT MERIDIEM

et la date de MDCCLIII à sa partie inférieure. (Figure 30)

Au-dessus de cette dernière, se trouvent deux écus accolés, avec

deux cygnes pour supports et surmontés d'une couronne de marquis.

Le premier à dextre : *de gueules au chevron d'or accompagné de trois lis tigés et feuillés.*

Le second à senestre : *écartelé, aux 1 et 4, d'or à une aigle à 2 têtes ; aux 2 et 3, d'or au lion issant tenant dans ses pattes ?*

Les 4 angles de l'ardoise sont, de plus, pourvus d'une fleur de lis mi-partie d'or et de gueules.

Les armoiries du premier écu sont celles ds la famille Ouvrard

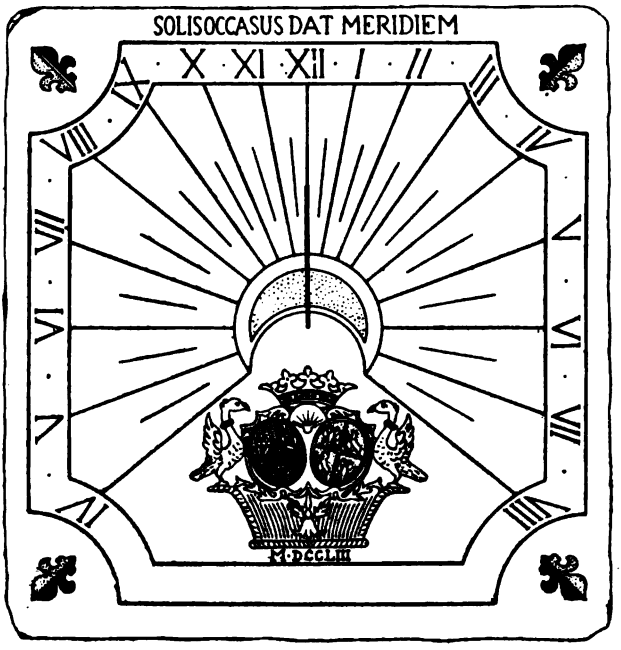

Figure 30.

de Martigny qui possédait, au XVIII[e] siècle la chatellenie de Nazelles.

En 1753, le seigneur de Nazelles était Alexandre-Louis-Marie-Joseph Ouvrard de Martigny (1), auteur de diverses pièces de poësies publiées dans les journaux du temps et d'un poëme im-

1. Alexandre-Louis-Marie-Joseph Ouvrard de Martigny naquit à Nazelles en 1724 et décéda au même lieu le 17 septembre 1785.

primé sous ce titre : *Au Roy*, chez Lambert, à Tours, en 1749 (in-4 de onze pages).

C'est sans doute à ce personnage qu'appartenait le cadran qui nous occupe.

LE CHANOINE BARBIER

Un chanoine de Mézières, en Brenne, au milieu du XVIII[e] siècle occupa ses loisirs à construire des horloges solaires qui ne sont pas sans mérite.

L'un des cadrans qu'il grava, provenant du château de l'Isle Savary, commune de Clion (Indre), est signé ainsi :

PIERRE. BARBIER. CHANOINE
LE XII NOV. A. MAISIERE. EN. BRENNE. 1748

Celui des Avrins, commune de Montbazon, plus grand (0[m] 54), avec la date de 1754, porte cette mention :

M. PIERRE BARBIER CHANOINE DE MEZIERES
EN BRENNE FECIT.

et une sentence latine faisant allusion à l'heure inévitable de la mort (cf. n° 21 des devises).

Pourvu de son style en bronze, il est chargé de lignes zodiacales et donne à sa péripherie les noms d'un certain nombre de villes et d'îles des deux mondes. (Figure 31)

Dans un jardin du village des Tisons, commune de Fondettes, on peut voir un troisième en fort mauvais état, sur lequel on reconnaît avec peine les signes du Zodiaque et quelques lettres du nom de l'auteur.

Octogonaux, en ardoise, ces cadrans, très sobres d'ornements, valent surtout par la netteté de leur exécution et leur grande exactitude. Ils dénotent un artiste consciencieux et possèdant des connaissances approfondies en gnomonique.

Ce Pierre Barbier a du certainement construire d'autres pièces

de ce genre et il est très probable qu'on en retrouvera encore quelques-unes dans les jardins de Touraine et du Berry.

Plusieurs cadrans non signés, comme celui que possède M. Pommeret, à Clion, nous paraissent être de la même main.

Pierre Barbier était chanoine de l'église collégiale de Sainte Marie-Magdeleine de Mézières. « Cette petite ville, anciennement *Mazières*, puis *Maizières*, était la capitale d'un petit païs nommé

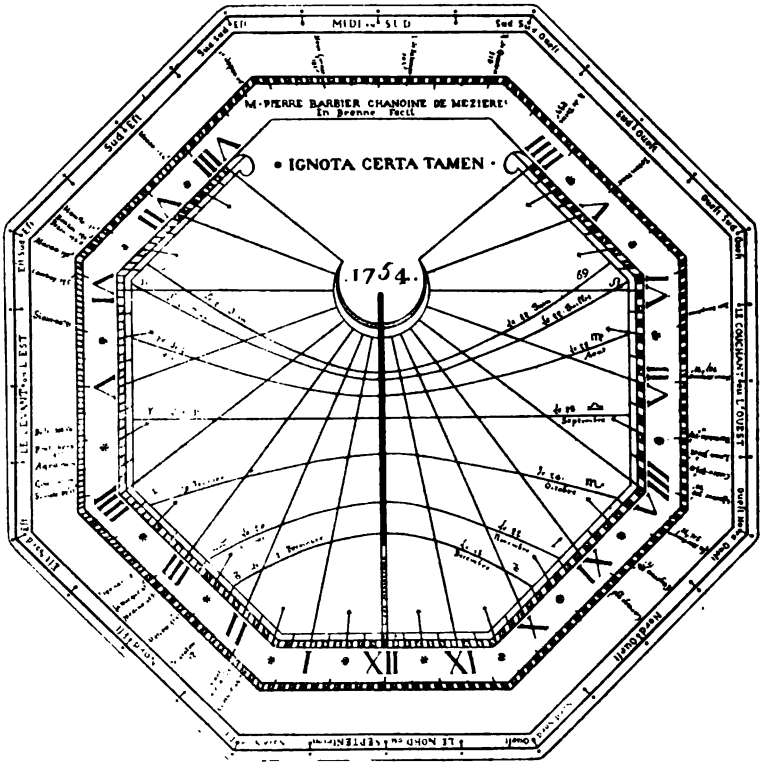

Figure 31.

Brenne, situé dans le diocèse de Bourges, et de la temporalité de Touraine, sur les confins du Berry, de la Touraine et du Poitou »

La collégiale fut fondée en 1337 par Alix de Brabant, fille de Godefroy de Brabant et de Jeanne de Brenne, femme de Jean IV d'Harcourt. « Son chapitre était composé d'un trésorier, qui était la seule dignité du chapitre, de six chanoines, de quatre chapelains ou vicaires, d'un maître de Psalette, et de quatre enfans de

chœur ; les chanoines nommaient le trésorier, Monsieur le Marquis nommait aux canonicats et prébandes, le chapitre nommait aux vicariats, le maître de la Psalette et les quatre enfans de chœur. »

« Les maisons du trésorier et des chanoines étaient presque toutes près de la collégiale, et sur le nouveau canal de la rivière, sur laquelle ils avaient *droit de tenir planches et de pesche.* » (1)

Pierre Barbier ne fut pas seulement un habile graveur de cadrans solaires, c'était de plus un érudit.

Il est très probablement l'auteur d'un mémoire : *Description et Antiquités de la ville de Mézières en Brenne en* 1747, qui nous donne des détails intéressants sur la topographie de Mézières, sur ses monuments, sur sa situation féodale et judiciaire, et sur ses seigneurs qualifiés du titre de Marquis. Une copie manuscrite de ce travail existe aux Archives départementales de l'Indre, elle a été publiée en 1864 dans les procès-verbaux de la Société du Berry. (t. XI, p. 204-223).

On lui doit également un autre manuscrit formant un gros volume petit in folio divisé en quatre parties : 1° *Calendrier du diocèse de Bourges ; 2° Explication du calendrier ; 3° Le Pouillé du diocèse de Bourges ; 4° Dictionnaire du bréviaire.* Ce volume, terminé le 5 septembre 1766, appartenait à l'ancienne bibliothèque du Grand Séminaire de Bourges. Une copie moderne du *Pouillé* existe aux archives départementales de l'Indre.

Pierre Barbier n'était pas encore chanoine en 1742, il le fut avant 1748 et vivait encore en 1777.

A la façade de la pittoresque église de Montlouis, une ardoise horaire, rectangulaire, dépourvue de toute ornementation, mais d'une bonne gravure, fut fixée, en 1756, par un prêtre régulier ou séculier, sur lequel nous n'avons aucun renseignement précis et qui a signé ainsi son œuvre :

FAICT PAR MESSIRE JACQUES GASNIER 1756

Il y eut dans la seconde moitié du XVIII[e] siècle plusieurs Gasnier parmi le clergé de saint Martin de Tours, qui possédait l'é-

1. Cette citation et les suivantes sont tirées de la *Description et Antiquités de la Ville de Mézières* dont nous allons parler.

glise de Montlouis ; aucun ne porte le prénom de Jacques. D'autre part il existait dans ce bourg une famille Gasnier ; c'est sans doute à cette dernière qu'appartenait l'auteur de ce cadran.

L'ardoise carrée que nous avons vu chez M. Daragon, charpentier à Chancay, aurait été trouvée non loin du bourg.

Elle porte la date de 1759, et mesure $0^{m}62$ de côté. Une rose des vents, avec des figures joufflues soufflant dans toutes les directions, occupe une grande partie de sa surface.

Le petit écusson chargé d'un chevron, gravé sur son fronton, est peut-être de fantaisie (Figure 32)

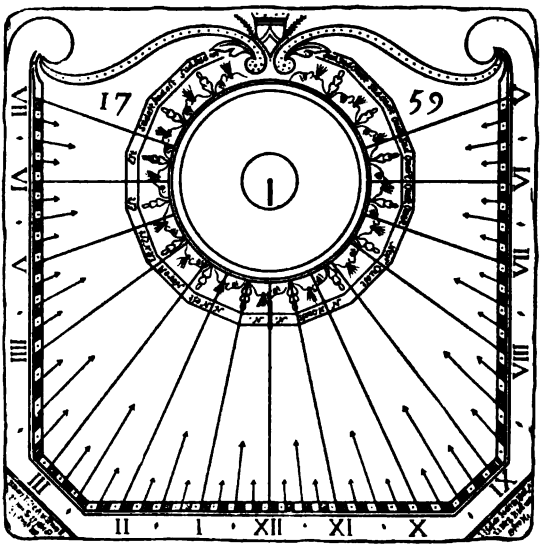

Figure 32.

Un autre grand et beau cadran, circulaire, de $0^{m}62$ de diamètre conservé à la Michelinière, commune d'Azay-sur-Cher, pourrait bien être aussi du milieu du XVIII^{e} siècle, ou d'une date antérieure.

Composé de deux pièces parfaitement ajustées, il est décoré d'une élégante rosace tracée au compas, et d'un écusson avec casque et lambrequins portant comme armoiries *un chevron accompagné en pointe d'une étoile à six branches*. A droite et à gauche de l'écusson, de longues banderoles, avec inscriptions latines, décrivent de nom-

breuses circonvolutions. Des inscriptions tirées de l'Ecriture Sainte se lisent également à sa périphérie. (cf n° 23 des devises.)

M. G. de Lauverjat, de qui nous tenons cette ardoise, n'a pu nous renseigner sur son origine exacte, ni sur les armoiries.

« J'ai acquis la Michelière et ses dépendances, nous écrit-t-il à ce sujet, de Mesdemoiselles de Pot, petites filles de l'ancien propriétaire, M. d'Hémery ; M. Olivier d'Hémery l'avait, par droit d'aînesse recueillie dans la succession de ses père et mère,

Figure 33.

M. François Olivier d' Hémery. et de Madame née Aimée-Joseph de Blois de la Lande.

La terre ainsi que le château, paraissent (d'après les titres) avoir été achetés par M. François-Olivier d'Hémery, de M. Pierre-Jean Riffault-Duplessis propriétaire, demeurant à Paris vers l'année 1783.

M. Riffault-Duplessis les avait lui même acquis d'une dame Marie Françoise Leduc. veuve de François Bertin, sur la vente par adjudication devant le Chatelet de Paris, le 13 juin 1778, (Les titres de propriété ont disparu.)

Les armoiries du cadran devaient être celles d'un propriétaire bien antérieur à ceux cités plus haut. Le château date certainement du XV[e] siècle, comme l'indiquent certaines parties qui ont survécu aux détériorations successives, mais aucun souvenir de ces anciens propriétaires n'a été conservé dans le pays.

Ma famille, qni habitait la Sologne au XVIII[e] siècle, et précédemment le Berry, n'a absolument rien à voir avec le château de la Michelinière, dont l'histoire, comme vous voyez, manque de documents.

Ses seigneurs devaient cependant avoir des rapports fréquents avec les prieurs de S. Jean du Grais, dont les terres et le monas-

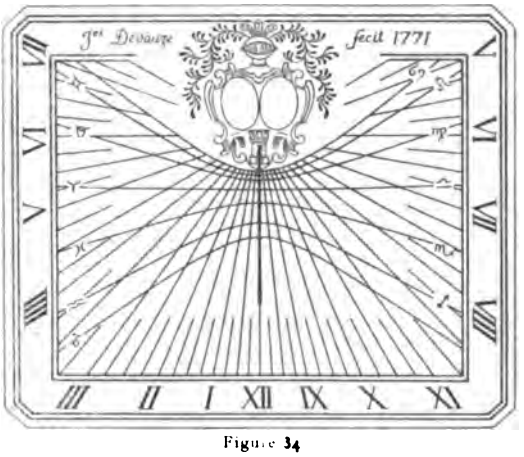

Figure 34

tère sont tout proches. et dont l'église à été démolie à la Révolution. (1) »

Le cadran rectangulaire gravé sur ardoise en 1771, par J. Devauze, pour la maison que possédait à Ligueil la famille de Quinemont, est de bonne facture, Il est agrémenté de deux écussons ovales accolés, avec casque de face, lambrequins, et appuyés sur une tour. Les armoiries en ont été volontairement détruites (Figure 34)

Ce Jacques Devauze appartenait à une famille de la bourgeoisie tourangelle. Son père Urbain, (2) procureur au siége présidial de

1. G. de Lauverjat. Lettre du 16 décembre 1909.

2. Fils de Pierre Devauze, notaire, et de Anne Pion, Urbain Devauze, décéda à Tours, le 26 mai 1775, âgé de 63 ans (N.-D. de l'Ecrignole.)

Tours, avait épousé, le 14 Juin 1708, à l'église Saint-Venant,

Figure 35.

demoiselle Catherine Pasquier Des nombreux enfants (1) issus de

Figure 36.

cette union, Jacques fut l'un des aînés. Nous ignorons la date

1. Un de ces enfants, Urbain, égalememt procureur, épousa le 20 juin 1735 (Saint-Clément), Périne Mary, fille d'un maître chirurgien : Un autre, Louis, procureur général et notaire fiscal et ducal du duché de la Vallière, eut de son mariage avec Charlotte Richard, Louis-Joseph Devauze, avocat, procureur et notaire de la Vallière, marié le 24 novembre 1772 (N.-D. de l'Ecrignole), à Louise Sellier.

exacte de sa naissance, mais savons qu'il décéda à Tours, le 31 janvier 1784, âgé de 78 ans, et qu'il fut inhumé le lendemain à Saint-Pierre-le-Puellier.

A la fin du XVIII[e] siècle, vivait à Genillé un nommé Claude Cosnier, faisant partie d'une nombreuse famille et qui exerçant, paraît-il, la profession de menuisier ou de charpentier, trouva dans la construction des cadrans solaires le moyen d'augmenter ses modestes ressources. Un membre de cette famille est, de nos jours, sénateur de l'Indre.

Les cadrans de cet artisan intelligent et laborieux (mort le 18 avril 1810), ornés uniformément de figures géométriques faites au compas, ne présentent rien d'artistique, bien qu'ils soient tracés d'une façon correcte et avec une certaine expérience.

On peut en voir un au bourg même de Genillé, portant la date de 1776, le nom du graveur et une sentence tirée de l'Ecriture Sainte. (Cf. n° 44 des devises). (Figure 35)

Un autre, tout semblable, a *La Gironnerie*, commune de Loché, avec la même sentence latine, et agrémenté de deux écussons accolés, surmontés d'une couronne comtale et entourés de branches de laurier. Les armoiries se lisent, à senestre : *d'azur à une fasce d'or accompagnée en chef d'une étoile et, en pointe, de 6 annelets rangés 3, 2 et 1* ; à dextre *: de gueules à une colombe tenant en son bec un rameau d'olivier, posée sur une terrasse d'or.* Un petit cadran à l'un de ses angles donne en même temps l'heure de Paris. (Figure 36)

Et un troisième, muni de son style en fer, sans date et sans signature, comme le précédent, mais très probablement de la même époque et de la même main, au château du Temple, à Ferrière-Larçon.

Le baron de Menjot (de Cangey, près d'Amboise), nous a communiqué la photographie d'une ardoise solaire qui proviendrait de Boismargot, près d'Alençon, où la famille de Menjot possédait un fief au XVII[e] siècle et d'où elle aurait été enlevée par le vicomte de Menjot de Chamfleur.

1. C'est sans doute à cette même famille qu'appartenait un Pierre Cosnier qui grava en 1653, un cadran des plus simples et sans intérêt, relégué aujourd'hui chez M. Vincent Perré, au Grand-Grais, commune d'Azay-sur-Cher, et qui proviendrait de Cormery.

Sur ce cadran, qui indique également la longueur des jours et des nuits, et l'heure à laquelle se lève et se couche le Soleil, les armes des de Menjot sont gravées avec soin, au-dessus du style, sur un écusson surmonté d'un casque, orné de ses lambrequins, et sommé d'une couronne comtale (1). (Fig. 37).

A la partie supérieure de l'ardoise. un second cadran donne les *heures babyloniques italiennes*. La partie inférieure, assez fruste, était, comme les côtés, ornée de feuillages.

Originaire de la Champagne, la famille de Menjot est devenue

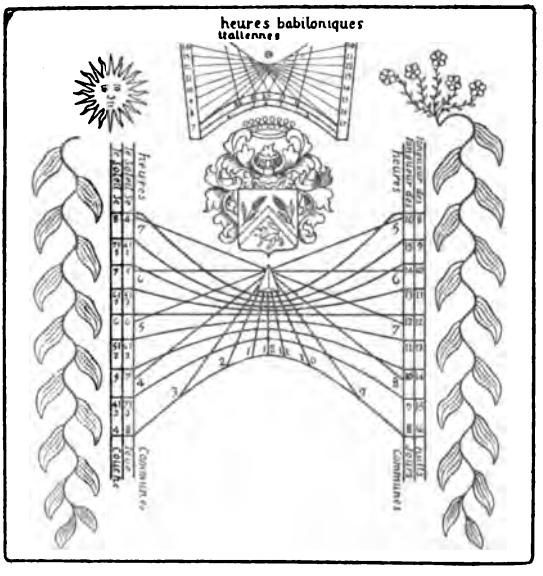

Figure 37.

tourangelle par suite du mariage (Le 29 Septembre 1789) de Paul-Philippe-Antoine de Menjot, chevalier, seigneur de Beauvais et des Anglées, avec Catherine-Françoise Trezin, fille de Louis-Marie-Fidèle Trezin, écuyer, seigneur de Cangy, commissaire ordinaire des guerres, gentilhomme ordinaire de la chambre du comte d'Artois,

Dans un ouvrage du sieur Chorier, publié en 1658, il est dit

1. Ces armoiries sont : *D'argent, au chevron. D'azur, accompagné en chef de deux épis de blé, tiges et feuillés de gueules, penchés dans le sens du chevron, et en pointe d'un lion de même.*

que « Les prestres d'Egypte, qui les premiers ont appris aux autres hommes à estudier auecque soin les merueilles de la nature, ayant remarqné que le Cynocéphale, animal qui naist dans ce pays, urine douze fois par iour, et tousiours à pareil intervalle au temps de l'un et de l'autre solstice, et que d'ailleurs il vrle le plus fortement qu'il luy est possible autant de fois, il leur vint dans la pensée de diuiser le iour en douze parties égales. » (1)

En burinant le singe, assis et enchaîné, au centre de l'ardoise dont M. Morlot à Tours, a bien voulu nous laisser prendre le décalque, l'artiste, du reste fort habile, a probablement voulu faire allusion à ce Cynocéphale qui, par l'accomplissement régulier d'une fonction des plus naturelles, aurait, selon certains auteurs, amené les prêtres de la primitive Egypte à diviser le jour en douze parties égales. (Figure XXIII).

Ce cadran, avec de larges coquilles à ses angles, et une gracieuse devise latine (Cf. n° 27 des devises) entourant l'animal en question, nous paraît être de la fin du XVIII°.

CADRANS EN CUIVRE

Les cadrans sur cuivre deviennent assez communs au début du XVIII[e] siècle. La plupart sont l'œuvre d'artistes parisiens, qui les construisaient pour la latitude du lieu où ils devaient être placés. Nous y avons relevé fréquemment les noms d'horlogers en vogue de l'époque de Louis XV.

Signalons tout d'abord les cadrans dits *Butterfield*, Il en existe un à Loches, chez M. Daillet. route de Manthelan, établi pour la latitude de 47 degrés 10 minutes. Un second pour la latitude de Tours, 47 degrés 30 minutes, nous a été cédé par le chanoine Moussé.

Les cadrans sortants de l'atelier de *Bion* à Paris, ressemblent beaucoup aux Butterfield. M. d'Aubigny, au château du Coudray (commune de Neuvy-le-Roi), en possède un spécimen pour la latitude de 49 degrés.

1. *Recherches du sieur Chorier, sur les Antiquités de la Ville de Vienne.* Lyon, 1658, p. 263.

Au château de La Guerche, un cadran en cuivre porte la date de 1725 et le nom dn graveur : *Choin* (1)

Au château de la Brèche (commune de Parçay-sur-Vienne), un cadran en cuivre, de la même époque, offre deux cœurs pour toute ornementation.

Au Usages (commune de Manthelan), un cadran signé *Sautout-Choizv*, est agrémenté d'un écusson : *de gueules à trois rois d'échiquier.* Construit pour la latitude de 46 degrés, il est évidemment étranger à la Touraine, et proviendrait de la Vendée.

Les cadrans du moulin de Rives, près Abilly, et du château de Coulaine (commune de Beaumont-en-Véron), gravés également sur cuivre, sont plus artistiques.

Celui de Rives, de provenance incertaine, appartient à M, Saunion. Il est orné d'un écusson ovale : *D'azur à trois coquilles d'argent posées 2 et 1, accompagné en abîme d'un croissant de même*, surmonté d'un casque de face à cinq grilles avec ses lambrequins.

A son sommet se lit cette sentence :

L'HEURE PASSE ET LA MORT VIENT

Les angles supérieurs sont occupés, à gauche par la figure du temps avec sa faux qui indique la brièveté de la vie, à droite par une tête de mort, et les angles inférieurs par des monogrammes assez confus. (Figure XXIV).

Le cadran de Coulaine (de 0^m42 1/2 sur 0^m43 1/2), que la baronne de Clock conserve précieusement, est aux armes des Quirit : *De sinople au cygne d'argent nageant sur une rivière de même*, avec cette fière devise :

QUIRIT A LA PRISE, VA FERME A L'ASSAUT.

La partie inférieure du cadre porte cette mention :

FAIT PAR BARAULT A SOUZÉ 1781

A cette date le château de Coulaine appartenait à Henry-Auguste Quirit, chevalier, baron de Coulaine, capitaine au régiment

1. Il existe au château de La Guerche, sur la tour orientale de l'ancienne entrée, un cadran solaire en ardoise daté de 1656 ; la hauteur où est placé ce cadran ne permet pas d'en juger les détails.

de Saintonge, qui comparut, en 1789, à l'assemblée de la noblesse de Touraine convoquée pour l'élection des députés aux Etats-Généraux. (1) (Figure XXV).

Les archives communales de Souzay (Maine-et-Loire) ne conservent aucun souvenir d'un graveur du nom de Barault.

Nous pensons que ce cadran pourrait-être attribué à Jacques Barault, qui, vers cette époque, fut, à Tours « professeur pour le dessin à l'école royale académique de peinture, sculpture, architecture et arts analogues », fondée, en 1778, par l'Intendant Du Cluzel, sous le nom d'Ecole gratuite de dessin, et érigée en 1781 en Ecole royale.

Jacques Barault y paraît comme professeur dès 1783, et figure dans la liste du personnel jusqu'en 1793. Il n'entra pas à l'école Centrale, qui en 1794 remplaça l'école de dessin, mais continua à donner des leçons en ville.

Originaire de Lyon, où il naquit en 1734, il fut baptisé dans l'église Saint-Pierre et Saint-Saturnin. Son père, Gabriel Barault, était un marchand fabriquant en étoffes de soie, et sa mère, Jacqueline Journet, avait un frère Jean-Baptiste-Bruno, connu comme dessinateur en étoffes à Lyon.

Nous ignorons en quelle année, Jacques Barault vint se fixer à Tours, Il s'y maria, le 14 Janvier 1766 (Saint-Pierre-le-Puellier), avec Françoise Simon dit Richebourg, fille d'un marchand teinturier en soie, et en eut plusieurs enfants. Agé de 63 ans, il mourut en son domicile de la rue des Cognées, section de la Poissonnerie, le 11 Vendemiaire an VI, et son gendre Joseph Ferrand, greffier du juge de paix du canton de l'Ouest, fit la déclaration de son décès à la Mairie.

Le cadran en métal, de $0^{m}98$, fixé sur une des tours du château de Montrésor, ne présente aucune particularité intéressante. On n'y lit que la date de 1723 et le nom du fabricant : *Ingénieur Chevalier, à Paris, quai du Pont-Neuf.*

Les cadrans solaires de poche, munis d'une boussole d'orientation, étaient fort appréciés et très répandus à cette époque.

1. Nous avons présenté la photographie de ce cadran à la séance du 31 juillet 1912 de la Société Archéologique de Touraine.
Du cadran sans aucun ornement, gravé sur la tour du château, il ne reste plus que quelques traces.

Un de ces cadrans, signé : *Le Maire fils a Paris*, nous a été confié récemment pour en prendre le dessin.

Un autre nous a été offert par M. Boutineau, membre de la société d'archéologie. Il porte la marque *Butterfield à Paris*. Les cadrans de poche à boussole, de cette maison, furent l'objet de critiques sévères de la part de notre compatriote Julien Le Roy.

Nous possédons un de ces appareils dont le cadran est mobile sur un pivot, et qui s'oriente de lui-même par la vertu magnétique

Ces petits appareils horaires, en cuivre ou en argent, de fabrication française, anglaise ou allemande, se retrouvent encore fréquemment dans nos contrées. Il nous en a été présenté plusieurs de formes variées et d'un réel intérêt. L'un de ces derniers est semblable à ceux que portaient les officiers supérieurs du premier empire pour régler leurs montres. Au haut de ce petit cadran se trouve la boussole ; en outre les longitudes des différentes villes de l'Europe y sont indiquées, et il suffit, pour avoir l'heure de chaque lieu, de faire passer une des extrémités du fil, dont l'ombre sert d'indicateur, par le degré de longitude de la ville où on se trouve.

M. Emilien Breton nous a montré à la Groitière, un cadran de poche dont se servaient encore les bergers des Pyrénées, au siècle dernier, pour connaître l'heure. Il consiste en deux petits cylindres de bois rentrant l'un dans l'autre ; sur le premier étaient tracés les lignes des heures ; le second qui se tirait comme une lunette d'approche, était creusé d'une fente contenant une petite lame triangulaire de métal. En développant cette lame, qui s'arrêtait perpendiculairement au cylindre, on obtenait un cadran solaire en miniature, qu'il suffisait de tourner vers le midi pour avoir l'indication désirée.

Les cadrans en marbre ne sont pas rares vers la fin de ce siècle, mais ils sont pour la plupart dépourvus de légendes et d'ornements.

Chez M. Veneau, aux Repennelières (commune de Ciran-la-Latte), un cadran circulaire en marbre blanc, sans date, reposant sur un pied Louis XV d'un très bon modèle, nous indique la latitude pour laquelle il a été construit : 47°3, qui est exactement celle du château. Le 47° passe à Ferrière-Larçon.

Un cadran à peu près semblable, pour la latitude de Loches, se trouve à Beaulieu, chez M. d'Armaillé.

La plaque de marbre encastrée dans le mur des communs du château de Crissay, ne porte que les lignes et les chiffres horaires inscrits dans un rectangle.

Sur la commune de Chambray, le cadran circulaire en marbre, de 0^m48 de diamètre, établi dans le potager du château de La Branchoire, fut gravé avec un très grand soin, en 1778, pour la latitude de $47°.23^m.44^s.$, par un horloger parisien qui nous donne son nom et son adresse :

GOURDIN AU QUART DE CERCLE A PARIS 1778.

A la Croix-Mariotte (commune de Vouvray), chez M^me^ Coudelou, un grand cadran octogonal tracé sur ardoise pour la même latitude porte aussi la signature d'un horloger parisien : BARADELLE à PARIS.

M. Vavasseur, député, à Vouvray, possède également, pour cette latitude de $47°23^m44^s$, un cadran en ardoise gravé par le même horloger.

LE CADRAN DE CHAMPCHEVRIER

Aux sources du Lathan et de la Roumer, au château de Champchevrier (commune de Cléré), où François Daillon, gouverneur de Gaston d'Orléans, frère de Louis XIII, reçut en 1619, plusieurs fois le roi, (1) reposait au XVIII^e^ siècle, et repose encore près du perron un cadran qui est un des plus heureux spécimen de l'art gnomonique en Touraine. (Figure XXVI).

La variété et la délicatesse des motifs ornementaux, l'élégance du cercle horaire, les écussons et les faisceaux d'armes disposés aux angles de l'octogone, le tout finement ciselé en léger relief, denote un artiste dont il est fâcheux de ne pas connaître le nom.

L'écu qui occupe le sommet de l'ardoise, soutenu par deux lions

1. Une pièce du château, orné de boiseries peintes et de cuir de Cordoue, porte encore le nom de cabinet Louis XIII.

et surmonté d'une couronne comtale, porte les armoiries de la famille de la Rue du Can : *D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux roses d'argent, et en pointe d'un chevreuil passant, aussi d'argant.*

Le 27 avril 1728, Jean-Baptiste-Pierre-Henri de La Rue du Can, d'une vieille famille méridionale fixée depuis Henri IV dans le Maine, avait acheté de Gaston-Jean-Baptiste-Antoine, duc de Roquelaure, la terre de Champchevrier, qui fut en 1751 érigée en baronnie en sa faveur, par lettres patentes enregistrées au Parlement le 15 Janvier 1742. Depuis lors cette terre n'a cessé d'appartenir à cette même famille, et nous devons à l'obligeance du baron René de Champchevrier de pouvoir donner ici la reproduction de cette pièce intéressante.

LE CADRAN DE CHANTELOUP

Le duc de Choiseul avait fait de Chanteloup l'une des résidences les plus fastueuses, et, lorsque, sous le coup de la disgrâce, il s'y retira, en 1770, cette demeure devint le refuge du bel esprit « nouvelle Salente », dans laquelle la majesté du décor s'alliait aux charmes de la vie la plus intellectuelle et aux raffinements de la civilisation la plus délicate. Pendant quinze ans, tout ce qui avait un nom dans le monde, les sciences et les lettres, fut l'hôte de Chanteloup. Au milieu de cette foule remuante et quelque peu frondeuse, qni s'agitait autour de l'ex-ministre, que fut un certain C. de la Fuye, dont le nom nous est révélé, en 1783, par l'inscription d'un cadran solaire ? Faisait-il partie de cette noblesse famélique qui formait la cour du Duc ; était-il un de ces artistes que le favori disgracié avait su attirer sur les bords de la Loire ; ou, simplement, un de ces bons artisans d'Amboise ou de Tours, dont le talent nous est attesté par les restes dispersés d'un mobilier luxueux ? Nous l'ignorons. Quoiqu'il en soit ce fut un graveur de

mérite qui signa cette ardoise destinée à orner un des carrefours des allées du parc. (1) (Figure XXVII).

Le style y est fixé au centre d'une rosace où viennent aboutir les extrémités d'une banderolle, contournée en forme de cœur, portant les chiffres horaires ; et, sur les côtés, des allégories à peine masquées du Bon et du Mauvais, lieu commun si souvent traité par les peintres et les sculpteurs, y sont exprimées avec une certaine originalité.

A gauche, de LA CORNE D'ABONDANCE s'échappent sur un tapis moelleux couronne, tiare, mitre, crosse, chapeau d'abbé, toque, bâton de maréchal, décorations, monnaies, etc., objets de bien des convoitises, procurant aux faibles mortels quelques HEURES FORTUNÉES.

A droite, au contraire, LA BOETE A PANDORE renversée répand sur un sol rocailleux les misères de la guerre, avec ses lances, sabres, fusils, boulets, et tous les supplices : le fouet, la potence, la roue, les tenailles, qui présagent tant d'HEURES MALHEUREUSES.

Les armoiries qui en décorent la partie supérieure sont celles du duc de Choiseul et de sa femme, Louise-Honorine Crozat du Chatel, fille du marquis du Chatel et petite-fille du célèbre financier Crozat (2).

Les écussons, ovales, accolés, sont posés sur un manteau aux couleurs de Choiseul-Crozat doublé d'hermine, sommés d'une couronne ducale et entourés des cordons de chevalier des Ordres du Roi, de chevalier de l'Ordre de la Toison d'Or et de colonel-

1. Nous n'avons aucun renseignement sur la personnalité de l'auteur de ce beau cadran. Cependant, à cette époque vivait à Tours un certain Louis de la Fuye, marchand fabricant faïencier, qui pourrait fort bien être le personnage qui nous occupe. Ce Louis de la Fuye était fils de Louis, notaire à Tours, et de Jacqueline Bellanger ; il se maria une première fois le 18 mars 1773, à Tours, à l'église Saint-Pierre-du-Boille, âgé de 31 ans, à Marie-Anne Besson, âgée de 42 ans, veuve de Pierre Courtin, et épousa en secondes noces, le 27 mars 1786, également à Tours, mais à l'église Saint-Vincent, Charlotte Germond, fille de Nicolas, marchand fabricant de faïence, et de Marie Pesse.

2. De Choiseul : D'azur, à la croix d'or cantonnée de vingt billettes du même, cinq en chaque canton (*qui est Choiseul*), à l'ecusson d'or, à la croix ancrée de gueules posé et abîme (*qui est Stainville*.)

Crozat : De gueules au chevron d'argent accompagné de trois étoiles de même, deux en chef, une en pointe.

général des Suisses et Grisons, le tout appuyé sur un faisceau de six drapeaux passés en sautoir et accompagnés de ces mots : DISJUNCTIVA VÆ PROCUL.

Sur les côtés de l'octogone se développe en bordure l'inscription suivante :

DES JOURS DE L'HOMME CETTE OMBRE EST LA FIGURE,
ET LEURS DESTIN CE LIT EN CETTE GRAVURE,
DEDIE A MONSEIGNEUR LE DUC DE CHOISEUL
PAIR DE FRANCE LIEUTENANT GENERAL DES ARMEES
DU ROY ETC. A. C. DE LA FUYE FECIT MDCCLXXXIII

Nous ne nous arrêterons pas à de légers détails dont on pourra se rendre compte par l'eamen de la photographie.

A la suite de quels avatars ce cadran se trouve-t-il aujourd'hui dans le Jardin du château du Hêtre (commune d'Authon, Loir-et-Cher), exposé aux accidents du plein air ? Il serait intéressant de le savoir, Sa place est toute indiquée dans un de nos musées régionaux (1).

Sans ornements, mais d'une disposition plus savante, le cadran qui repose sur un pied en maçonnerie dans le jardin de madame Lassus *(Les Lions*, commune de Vouvray) a été tracé par un artiste possédant des connaissances gnomoniques étendues (Fig. 38).

Cette belle ardoise octogonale de 0^m48, est assez chargée. Les maisons célestes (signes du zodiaque), (2)la longueur des jours et des nuits, le lever et le coucher du Soleil, les mois, les saisons, y sont indiqués à droite et à gauche des arcs horaires. Elle donne

1. La photographie qui nous permet d'en donner la reproduction est malheureusement fort ancienne, et ne rend pas comme nous l'aurions désiré tout le fini de de cette œuvre délicate. Il nous a été impossible d'en obtenir une autre.

2. On donnait le nom de *Maisons célestes*, de *Maisons du soleil*, aux douze parties du ciel déterminées par l'intersection de 6 méridiens avec l'horizon. Les Astrologues attribuaient à chacune de ces divisions, qui correspondaient aux douze divisions du zodiaque, diverses propriétés. Ils leur ont donné les qualifications suivantes : 1° La maison de vie ; 2° La maison des richesses ; 3 La maison des frères ; 4 La maison des parents ; 5° La maison des enfants ; 6° La maison de santé ; 7° La maison du mariage ; 8° La maison de la mort ; 9° La maison de la piété ; 10° La maison des offices ; 11° La maison des amis ; 12° La maison des ennemis.

également, à son sommet les heures Babyloniques, et, à sa partie inférieure, les heures Judaïques,

« On n'est plus aujourd'hui dans le goût d'embarasser les Cadrans solaires, et d'y jetter de la confusion, en les chargeant d'une quantité de lignes, telles que les Azimuts, les heures Italiques, Babyloniques, Judaïques, Antiques, les arcs diurnes, les arcs des signes, etc. Ces choses étant plus curieuses qu'utiles, on a

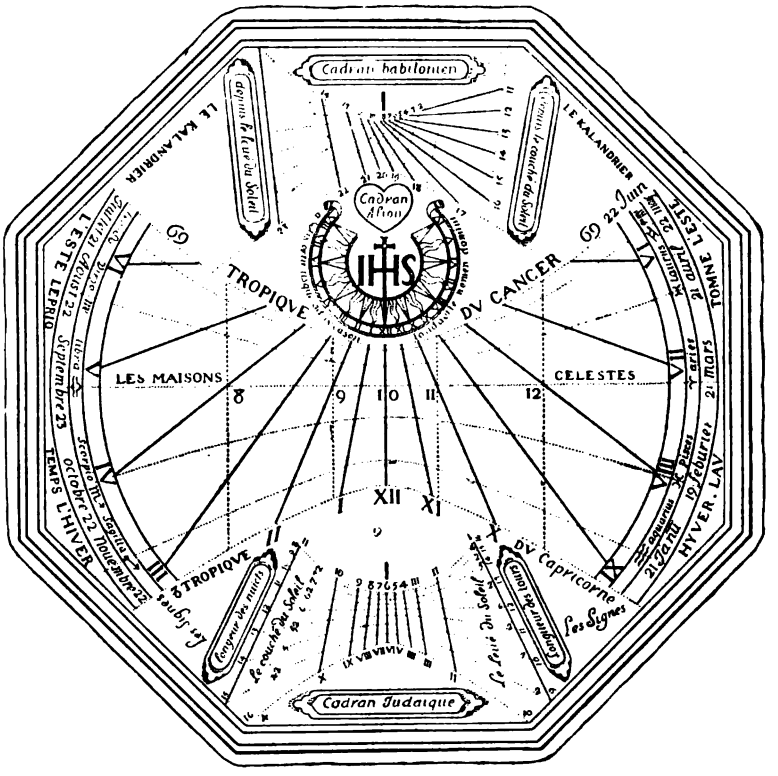

Figure 38.

pris le parti de les retrancher, et l'on fait grâce quelquefois aux seuls arcs des signes du zodiaque ; mais comme on en remarque de plus en plus l'inutilité, on peut conjecturer qu'ils auront le même sort que les autres. » (1)

1. *La gnomonique pratique*, par Dom François Bedos de Celles, à Paris, M. DCC LXXX (nouvelle édition ; la première parut en 1760)

Ces lignes écrites en 1780, nous font supposer que ce cadran est antérieur à cette époque.

On donnait le nom de *Maisons célestes*, de *Maisons du Soleil*, aux douze parties du ciel déterminées par l'intersection de 6 méridiens avec l'horizon. Les Astrologues attribuaient à chacune de ces divisions, qui correspondaient aux douze divisions du zodiaque, diverses propriétés. Ils leur ont donné les qualifications suivantes : 1° La maison de vie ; 2° La maison des richesses ; 3° La maison des frères ; 4° La maison des parents ; 5° La maison des enfants ; 6° La maison de Santé ; 7° La maison du mariage ; 8 La maison de la mort, 9° La maison de la piété ; 10° La maison des offices, 11° La maison des amis ; La maison des ennemis.

A l'Ile-Bouchard, rue de la Liberté, près l'église de Saint-Gille, dans le jardin d'une maison du XV^e^ siècle, appartenant aujourd'hui à M. Beullé (bourrelier) repose sur un pied octogonal en pierre un cadran en ardoise muni encore de son style et sur lequel est gravée, entre les chiffres IIII et VIII, cette inscription :

M
CROUSILLEAU
P DE COUR
FAIT PAR RIOLLAND
1784

Ce cadran n'est pas mauvais, mais nous ne croyons pas que le sieur Riolland ait acquis une grande réputation dans ce genre de construction.

Il est assez fréquent de rencontrer ainsi le nom de l'auteur du cadran et celui auquel il était destiné.

L'ardoise horaire carrée, de 0^m^49 de côté, que possède Madame Rabault, à Sepmes, nous paraît être de la fin du XVIII^e^ siècle.

Elle porte une devise latine (n° 31 des devises) et un écusson : *écartelé aux I et IV de sept besans, aux II et III d'une croix cantonnee de 16 aiglettes, avec sur le tout un lion*. Ce sont les armoiries des Montmorency, écartelées de Médicis, avec le lion des Luxembourg.

Ce cadran est certainement d'une provenance étrangère, car Sepmes n'a jamais appartenu aux Montmorency ; peut-être provient-

il de Boislegat, commune de Brizay, que possédait, en 1780, Joseph-Auguste de Montmorency-Laval. marquis de Montmorency, maréchal des camps et des armées du Roi, marié à Elisabeth-Jeanne Lenoir de Serigny. (1) (Fig. 39).

Le cadran moderne de La Chambrerie (commune de Saint-Symphorien) est la reproduction d'un assez gracieux cadran, de la fin du XVIII[e] siècle, qui, alors que cette propriété appartenait à l'abbaye de Marmoutier. (2) était installé dans le jardin. Il y a quelques années, ce dernier, en fort mauvais état, avait été envoyé à Angers,

Figure 39.

où il en fut fait une copie très exacte. C'est cette copie que nous voyons aujourd'hui à la place qu'occupait le modèle. (Fig. 40).

La date que portait le premier cadran, 1788, et l'année où il fut refait, 1875, sont gravées sur l'ardoise,

1. Elle était veuve en premières noces de Charles-Antoine de Touvenot ; leur fille Anne-Elisabeth de Touvenot épouse Jacques de Grellet de Plaisance, chevalier de Grasleuil, seigneur de Plaisance, capitaine au régiment de Brie. (L. Dubreuil-Chambardel ; *La Seigneurie de la Roche-Bertauld*, 1901, page 120.)

2. Archi. dép. d'Indre-et-Loire, titres de Marmoutier. Etat des prieurés.

Un cadran en ardoise, sans date, mais vraisemblablement de la fin du XVIII[e] siècle, trouvé près d'Amboise et aujourd'hui chez Mlle Cartier, 39 rue du commerce à Tours, porte à son centre un écusson armorié : *d'azur au croissant d'argent posé en abîme, au chef de même* surmonté d'un casque de profil avec ses lambrequins.

M. Bobeau, l'érudit archéologue de Cormery, a trouvé naguère dans cette dernière localité, une ardoise solaire bien détériorée, mais dont l'ornementation assez originale mérite d'être reproduite. L'angle inférieur sujet montre le mot PAX, entre deux figurines

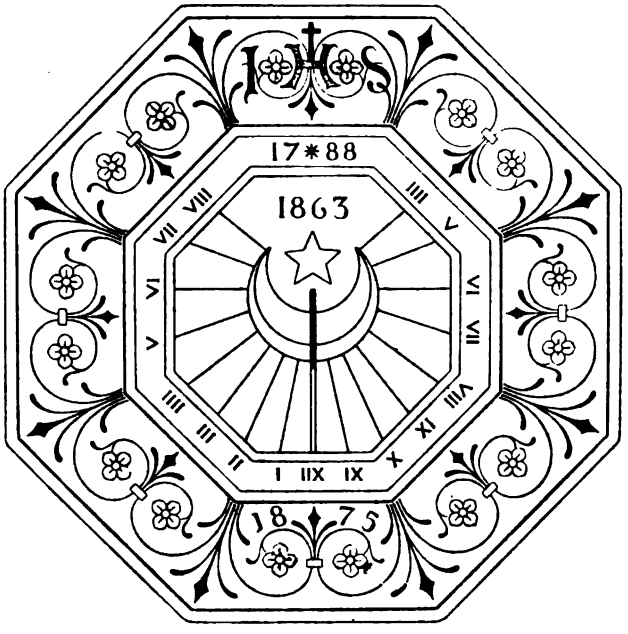

Figure 40.

fixées sur un socle comme des pièces d'échiquier : La lettre A est surmontée d'une faucille. L'inscription doit se continuer aux autres angles ; elle est aujourd'hui effacée, mais on reconnaît encore, quoique bien frustes, les silhouettes d'autres figurines uniformément tournées en dehors, et recouverts d'un chapeau à larges bords. Cet objet n'est pas daté : il nous semble de la seconde moitié du XVIII[e] siècle. (Fig. 41).

L'ardoise circulaire de 98 centimètres de diamètre fixée sur la face sud du presbytère de Panzoult est intéressante par la disposition originale des détails, exécutés avec soin. (Figure XXVIII).

Un distique français en occupe le centre (n° 66 des devises). La partie supérieure est ornée, à droite, d'un soleil flamboyant avec, au-dessous, ce bon conseil au passant : SOIS BIEM FAISANT COMME MOI. et à gauche, d'un croissant lunaire avec ces trois mots dans sa concavité : CHAMBRE A LOUER.

Figure 41.

L'auteur de ce curieux cadran a gravé son nom entre le soleil et la lune :

PAR SIR
JANSON
1786

Le document suivant, trouvé dans les archives de la commune de Panzoult, nous renseigne avec exactitude sur la personnalité de cet artiste.

« Aujourd'hui vingt décembre mil sept cent quatre vingt dix, le corps du Sr Augustin-Paul Janson, feudiste et capitaine de la garde nationale de Saint Gilles de l'Isle-Bouchard, mort dans cette paroisse par accident, et âgé d'environ trente ans, a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse, en conséquence de la permission à nous accordée par Messieurs les officiers de la Justice de Roncée, suivant le procès verbal en date du jour d'hier. Signé : Torterue, greffier, en présence de MM. les officiers municipaux soussignés, et MM. les officiers et soldats de la Garde nationale de Saint Gilles de l'Ile-Bouchard, soussignés. »

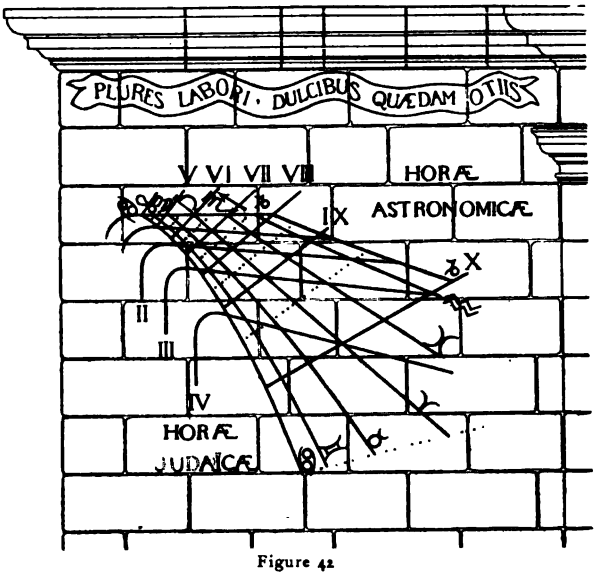

Figure 42

LES CADRANS DU COLLÈGE DES JÉSUITES

Derrière le numéro 3 de la rue Colbert, sur la façade, au Levant, d'une maison renaissance, dépendant de l'ancien collège des Jésuites, (1) sont disposés, de chaque côté d'une fenêtre, deux cadrans

1. Les Jésuites avaient en 1636 fait l'acquisition, moyennant 24000 livres, de l'hôtel de Beaune-Semblançay où ils établirent leur collège. Ils furent dépossédés en 1793, mais l'hôtel demeura affecté au service du collège jusqu'à l'époque de la Révolution. (De Grandmaison, *Notice sur l'hôtel de Beaune Semblançay*. Bull. Soc. d'Archéol. de Touraine, t. I, p. 184).

ne ressemblant en rien à ceux que nous venons de signaler.

Surmontés de banderoles avec devises latines (n° 32 des devises), ces cadrans très savamment gravés par les Pères sur la pierre, mais dépourvus aujourd'hui de leurs styles, donnaient les heures *Astronomiques*, *Judaïques* et *Italiques*. Sur celui de gauche, quelques chiffres horaires ne sont plus lisibles; sur celui de droite, la partie inférieure est marqnée par une construction en bois (sorte de pigeonnier) bien maladroitement placée.

Les heures *Italiques* se comptaient d'un coucher de soleil au coucher suivant; les heures *Babvloniques* d'un lever de soleil au

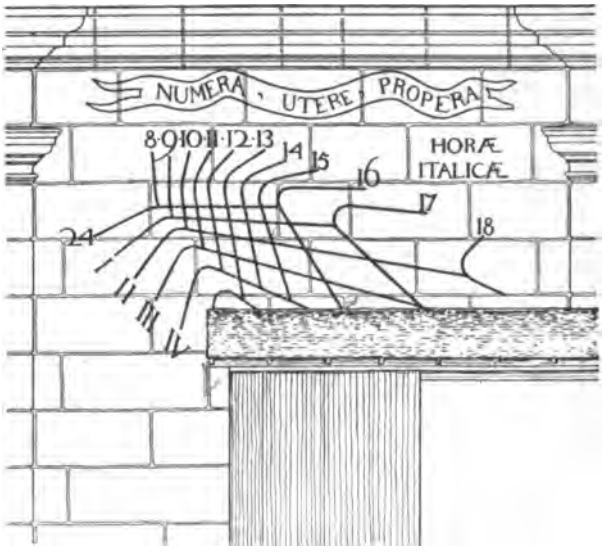

Figure 43.

lever suivant. Comme les heures *Astronomiques* allant de midi à midi, et les heures *Ordinaires*, de minuit à minuit, elles étaient toutes égales à un vingt-quatrième de jour.

Il n'en était pas de même des heures *Judaïques* ou *Antiqnes* qui comprenaient pour chaque jour une première série de douze heures, du lever au coucher du soleil, et une seconde série, également de douze heures, du coucher à son lever. Elles variaient donc constamment de durée. Au printemps et en été, les heures du jour étaient, en effet, plus longues que celles de la nuit; en automne et en hiver,

c'était le contraire qui se produisait. Ce n'est qu'aux équinoxes qu'elles étaient parfaitement égales.

Le Père Despagne, religieux Minime au couvent du Plessis-lès-Tours, avait remis en honneur, dans notre région, vers le milieu du XVIII[e] siècle, l'usage de ces cadrans muraux. Nous lui consacrerons, à la fin de ce travail, une notice biographique, où nous signalerons des cadrans qu'il construisit dans notre ville.

A Saint-Cyr sur-Loire, sur la façade du bâtiment servant aujourd'hui de *maison de convalescence Louis Tonnelé*, à droite et à gauche de la fenêtre principale, sont tracés deux cadrans, accompagnés de devises (numéros 15 et 42 des devises) et datés de 1787, qui ont été décrits dans le savant ouvrage de M. Lhuillier, sur les *Domaines ruraux de Saint-Cyr* (Bulletin Société archéologique de Touraine). La maison est du XVIII[e] siècle.

LE CADRAN DES JACOBINS

Les bâtiments du cloître des Jacobins devaient être en fort mauvais état en 1739, lorsqu'un effondrement, survenu dans la nuit du 21 au 22 juin, en détruisit la plus grande partie, servant de dortoir aux religieux.

Un membre de la communauté nous a transmis en ces termes le récit de cette catastrophe :

« La nuit du 21 au 22 juin 1739, tems auquel on travailloit à l'arrangement de ce dépôt, nuit consacrée aux réjoüissances publiques à l'occasion de la paix qui devoit être publiée en cette ville led jour 22 juin entre la France, l'Espagne, l'Empire et la Savoye, sur les onze heures et demie du soir, une poutre apuyée sur deux anciennes colonnes, pourrie par vetusté, rompüe au milieu imperceptiblement, attendu qu'elle estoit lambrisée en dessous, se détache, entraine avec elle quatre chambres d'un dortoir contenant vingt toises de longueur sur vingt cinq pieds de largeur. Dans une de ces chambres estoit couché un cuisinier qui se trouva dans ces débris, sans avoir reçu aucune blessure. Le bruit epouvantable de cet ecroulement eveille tous les religieux, qui,

au milieu des tenebres, se trouvent dans une confusion incomprehensible et se disposant à courir au secours les uns des autres sans savoir en quel endroit; ils se seroient infailliblement précipités dans ce cahos ou ils seroient malheureusement peris, si le Seigneur qui de son œil charitable et prevoyant veille sans cesse à la conservation des siens, ne les eût retenu dans leur premier mouvement, en leur faisant entendre les cris de ce cuisinier et d'un jardinier que le zele et la proximité de ce precipice y avoit attiré et qui, en y tombant s'estoit dangereusement blessé.

Il y eut meme deux circonstances qui paroissent très surprenantes et qu'on ne peut assez admirer; ces débris emportèrent une partie de la chambre où se reposoit le sieur Douault, religieux depositaire de lad maison, suivant toutes les apparences il y devoit estre enveloppé, puisque son lit se trouva decouvert sur le bord de ce precipice.

Au bout de ce dortoir du costé du couchant, une seulle chambre, ou estoit couché le S^{r} Jalleau sacriste, se trouva preservée de cet écroulement.

Quelques jours après cet accident pendant que tous les ouvriers, qui travailloient a retirer de ce cahos les débris des meubles qui s'y estoient fracassés, prenoient leur refection, les deux chambres ci-dessus et le reste du dortoir s'ecroula sans autre accident, parcequ'alors il ne se trouva personne en cet endroit qui un quart d'heure auparavant estoit rempli de spectateurs et d'ouvriers, *et in hoc Deo benedicendum.*

Il ne resta donc à tous ces religieux miraculeusement conservés qu'une peur des dangers qu'ils venoient de courir. Cette peur fut bien plustôt dissipée que la douleur sensible où cet accident les plongea tous, en effet qu'elle funeste catastrophe! Obligés ou de rebatir ce dortoir en entier ou d'abandonner leur maison, ne leur restant presque plus de logement, celuy qui leur restoit, estant aussi ancien que celuy que la vetusté venoit de faire perir. Mais comment pouvoir entreprendre un pareil dessein? Quatre ou cinq années précédentes avoient epuisé toutes leurs provisions par la stérilité de leurs bien de campagne, la dureté du siècle et surtout de l'année courante dont le souvenir sera éternellement triste et funeste par la rareté et cherté du blé, avait épuisé leur trésor et ne leur permettoit pas même de demander à ceux qui leur devoient. Un

autre Moyse est né dans l'Egipte pour tirer ses frères du malheur qui les menace. Maitre Hélie, Prieur aussi intrépide dans l'adversité que tranquile dans la prospérité, aussi prompt et éclairé dans l'entrepris eque sage et prudent dans l'execution, console ses religieux, entreprend de retablir, rebatir et décorer leur couvent, et avec le secours d'onze à douze mille livres que l'ardeur du zele dont il est toujours animé, luy procure, on voit six mois après toute cette maison presqu'entierement renouvellée. » (1)

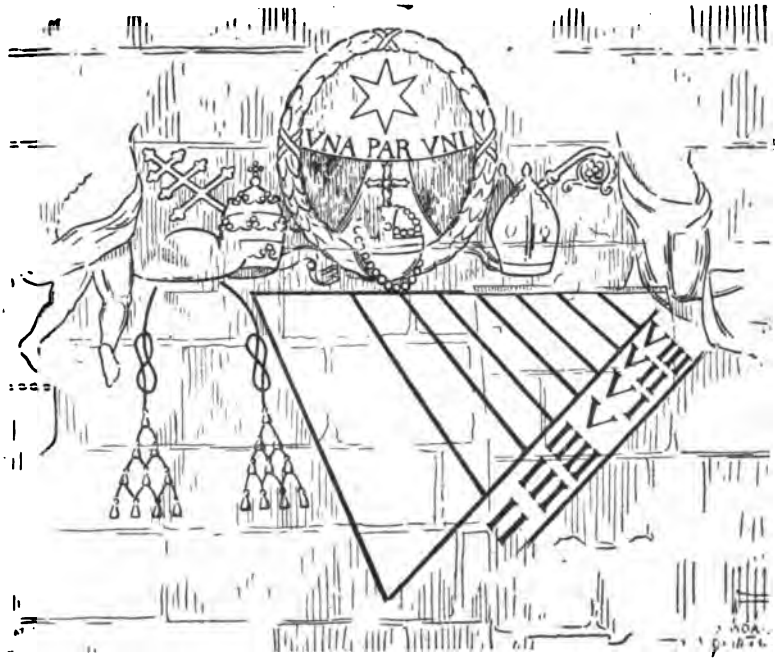

Figure 44.

Les dégâts réparés et la maison ayant été de ce fait *presqu'entè-*

1. Extrait du « Sommier général des biens, rentes et revenus de la Maison et Convent des sieurs prieurs et religieux de l'ordre de Saint Dominique établis dans la ville de Tours par Philippe-Auguste, Roy de France, en 1221, augmentés en partie par les soins et la bienveillance de Louis IX et depuis par Charles VII. postérieurement après l'incendie de ce Convent arrivé en l'année 1408. actuellement dirigé sous les ordres de Maître Pierre Helie, prestre docteur de Sorbonne, prieur et de Maître François-Marie du Liepvre, prestre prédicateur général, procureur de ladite Maison, En l'année 1739 » (Archives d'Indre-et-Loire, H. 699).

rement renouvelée, un des pères, possédant des notions de gnomonique et un réel sens artistique, tint à pourvoir le cloître d'un nouveau cadran solaire. (Figure 44).

Peint à fresque sur la façade occidentale, ce cadran, triangulaire, ne marque que les dernières heures du jour (de II à VIII), Il est surmonté d'un écusson ovale encadré de feuilles de chêne et accompagné de symboles religieux : une tiare, une croix à triple traverse, un chapeau de cardinal, une mitre et une crosse (1). Deux anges, à droite et à gauche, devaient tenir une banderole, qui se développait à son sommet. La partie inférieure du dessin est très détériorée et les détails bien imprécis.

L'écusson est coupé : La moitié supérieure, d'azur, porte une étoile d'or à cinq branches et cette devise VNA PAR VNI ; la moitié inférieure, de sable, est chappée d'argent à un monde d'or autour duquel est enroulé un chapelet.

Ces armoiries sont certainement celles des Dominicains. On y trouve le monde, le rosaire et l'étoile qui figurent dans l'écusson de l'Ordre. Il y manque cependant le chien portant un flambeau, et les palmes.

Des cadrans tracés au levant et au midi, indiquaient également l'heure.

LES POLYÈDRES HORAIRES ET LES CADRANS MULTIPLES

Ce sont des pièces assez curieuses que les polyèdres gnomoniques, dont les faces ornées de divers cadrans donnent l'heure à mesure que le soleil les éclaire.

Le cube et le dodécaèdre étaient ordinairement employés dans ce but. Le cube portant cinq cadrans : un horizontal et quatre verticaux. Le dodécaèdre en recevant onze dont un horizontal, deux inclinés, et huit inclinés et déclinants.

1. Ces objets ont sans doute pour but de rappeler les 4 papes (Innocent V, Benoit XI, Pie V et Benoit XIII),les cardinaux et les très nombreux évêques que l'ordre de Saint Dominique fournit à l'Eglise.

A l'égard des corps irréguliers il n'y en avait pas de plus favorables que le double anneau octogone, avec treize cadrans disposés sous le méridien et sous l'équateur.

Chacun de ces appareils pouvait être fixé ou portatif, mais dans ce dernier cas il devait toujours être orienté sur son pied.

Nous avons recueilli à Loches un cube en bois. de sept centimètres de côté, mobile sur un pied muni d'une boussole. Un fil à plomb permet de plus d'en rectifier l'inclinaison. Cinq de ses faces sont couvertes de gracieux cadrans avec décoration Louis XV.

Le comte de Croy, au château de la Guerche, et M. Chambert, au Château de Vaugrignon, à Esvres, possèdent des cubes tout semblables, sortant des mains du même fabricant : *D. Beringer*.

Ces sortes d'instruments portatifs semblent avoir été assez communs à la fin du XVIII[e] siècle.

Une pièce intéressante de ce genre, depuis longtemps oubliée dans un coin du parc du château de la Commanderie, à Ballan, nous a été gracieusement présentée par madame Brandon. C'est une pierre de 0^m45 de hauteur, taillée de telle façon que neuf cadrans ont pu y être établis. Au cadran principal, concave, suivant une section cylindrique, les heures du matin et du soir sont marquées en sens inverse sur ses bords demi-circulaires, et l'ombre est projetée sur les traits horaires parallèles par les arêtes rectilignes de ses extrémités, (Figures XXIX, XXX, XXXI).

Les cadrans de la face antérieure et de la face postérieure, ainsi que le cadran horizontal que l'on observe à sa base, ne présentent rien de bien particulier.

Les cadrans latéraux, oriental et occidental, sont en creux, et les angles de la pierre font fonction de style. Il en est de même pour les cadrans tracés aux angles sur des sections coniques, et qui n'indiquent que quelques heures du jour.

Exécuté d'après les mêmes principes, mais bien plus important, le cadran élevé dans le parc du château de la Groirie, près Le Mans, attire l'attention de tous les visiteurs.

C'est, dit le baron de la Bouillerie, un véritable monument en forme de pyramide. Les quatre faces en sont entièrement découpées. On y rencontre toutes les figures géométriques : le triangle, la calotte sphérique, le cône, le cylindre, enchevêtrées, mais pourtant distinctes. Les rayons du soleil les frappent tour à tour et

marquent l'heure en divers sens. On en a faussement attribué l'érection à Dom Bedos de Celles (bénédictin de l'abbaye de la Couture, au Mans). Ce savant a vécu de 1756 à 1779, c'est-à-dire bien longtemps après la visite d'un sieur Jacques Pousset de Montauban, avocat au Mans, qui vint à la Groirie en 1652, et fait mention de ce cadran dans une description en vers de sa visite intitulée : *La Promenade du sieur de Montauban à la Groirie en* 1652. Il est cependant possible que Dom Bedos ait remanié et complété ce cadran, car, lui-même, à différentes reprises, a fait quelques séjours à la Groirie » (Revue historique et archéologique du Maine, t. 58, 1905).

On peut voir au Musée des antiques, à Bordeaux, un cadran solaire daté de 1672 et présentant avec ce dernier certaines analogies. Cet appareil, de forme élégante, et qui proviendrait de l'ancienne abbaye des Bénédictins de Sainte-Croix, comprend, outre le cadran principal, qui consiste en une sphère posée sur un plan parallèle à l'équateur, de nombreux petits cadrans secondaires disséminés dans les sculptures et placés dans toutes les positions possibles et qui donnent tous l'heure, au moyen de styles formés généralement par l'angle de deux plans. Les lignes horaires sont gravées sur la pierre, et celles qui figurent sur la sphère présentent une forme spiraloïde étrange, dont il serait intéressant de calculer la formule mathématique. (Bulletin de la Société astronomique de France, Février 1906).

Le Musée de Troyes possède également un appareil horaire à cadrans multiples : un horizontal, un autre incliné, et plusieurs en forme de demi-sphère. Nous citerons même le cadran du vieux manoir de Wully, à la limite du département de l'Aube et de la Haute-Marne. Avant qu'elles disparaissent, ses flèches indiquaient les heures et les saisons. Il peut dater du temps d'Henri IV. Son isolement au milieu d'un jardin lui permettait de recevoir toute la journée la lumière du soleil ; aussi, chacune de ses faces présente-t-elle les lignes de toutes les heures (Abbé Prévost, *Le cadran solaire de l'Hôtel-Dieu de Troyes*).

Sur un autre cadran en marbre blanc, datant, dit-on, du XVI^e^ siècle, provenant du château de Tournoël, en Auvergne, et qui se trouve au musée de Clermont-Ferrand, en dehors du cadran principal, on peut voir une trentaine de cadrans secondaires.

Mais le cadran solaire le plus perfectionné, le plus compliqué en ce genre et un des plus beaux que l'on puisse contempler est bien certainement, celui de Buen Retiro, à Churriana, près de Malaga. Construit en marbre blanc, aux armes d'Espagne, il est couvert de cadrans de toutes formes et de toute nature ; on n'en compte pas moins de cent cinquante.

Alfred Gatty a reproduit plusieurs de ces pièces originales, que l'on rencontre assez fréquemment en Angleterre, et sur lesquelles sont disposées un nombre plus ou moins considérable de cadrans secondaires.

M. Chaveneau, inspecteur de l'Université, nous avait signalé, dans la commune de Saint-Jean-Saint-Germain, un cadran qu'il vit lors de ses tournées d'inspection pendant son séjour à Loches (1855-1869), construit sur une colonne en pierre de $0^{m}60$ environ de hauteur et surmonté d'un chapiteau circulaire d'un diamètre plus grand que celui de la colonne, de façon que l'heure était indiquée par l'ombre de ce chapiteau ; nous avons fait sans succès dans cette commune une enquête pour retrouver cette pièce intéressante. Nous avons bien rencontré, au château de Saint-Germain un cadran en marbre de $0^{m}30$ de diamétre, daté de 1772 et servant aujourd'hui de soutien à une table de jardin. Les courbes horaires y sont tracées entre deux lignes verticales avec divers signes du zodiaque. Ce n'est pas le cadran que nous recherchions.

Divers cadrans du XVIII^e^ siècle, pour la plupart très correctement tracés, sans légende, sans signature, sur lesquels on ne relève aucun dessin, ne portent qu'une date nous faisant connaître l'année où ils ont été construits. Il en est qui ne nous ont pas été signalés, comme ne présentant pas un suffisant intérêt ; nous croyons, cependant, devoir mentionner ceux qui sont parvenus à notre connaissance.

Cadrans en ardoise de :

1702, au Ruau (commune de Savonnières) chez M^r^ Pasquerau.

1703, château de Rosnay (commune de Rochecorbon).

1715, maison de M^r^ Asselin, à Veigné.

1715, dans un vignoble, dépendant du château de la Trochoire (commune de Couziers).
Sur le même cadran on lit également les dates de 1812 et 1861 ;
1716, a Beaumont en Véron.
1720, chez Mr Audiger, à Saint-Senoch.
MDCCXXI, à Joué, propriété de Mr Dauvergne.
1722, Dans le jardin de Mr Raimbault, à Saint-Cyr-sur-Loire
1740, au presbytère de Villeloin.
1740, chez Mr Biet à Neuillé-Pont-Pierre.
1756, à la Vernerie (commune de Vouvray).
1761, au moulin de Roinceau (commune de Charnizay).
1762, au Plessis (commune de Mettray),
1764, cadran vertical, fixé sur la maison de Mr Ganet, à Cinq-Mars.
1764, à Beauséjour (commune de Saint-Symphorien).
1768, au moulin d'Esves-le-Moutier.
1769, propriété de Mr Ducoux, à Veaumont (commune de Saint-Avertin).
1770, chez M. Cadiou, à Ballan, provenant de Bois-Boutet.
1773, Dans la cour d'une maison de culture, appartenant à feu M. Marchais, maire de Vou.
1785, à Vallière (commune de Fondettes) chez M. Delucé.
Chateau de la Houssière (commune de Varennes).

CHAPITRE V

DEPUIS LA RÉVOLUTION

La Révolution ne fut pas favorable à la construction des cadrans solaires. Nous n'en avons rencontré que de rares spécimens datant de cette période troublée. La plupart sont d'ailleurs assez médiocres et n'ont qu'un intérêt purement documentaire.

Voici par exemple, à Nouâtre, une ardoise hors d'usage, mais d'un bon travail, qui porte cette légende :

VIVRE LIBRE OU MOURIR

L'auteur anonyme qui la grava paraît avoir été un spécialiste en son genre; nous avons pu voir, en effet, dans cette région : à Noyers (1), à Faye-la-Vineuse (2), à La Celle-Saint-Avant (3), etc., d'autres ardoises offrant avec cette dernière, d'étroites similitudes. C'est pour toutes le même dessin, très simple, avec un trilobe au centre, et les heures indiquées en chiffres romains au pourtour d'un octogone. Cet artisan, imbu des idées nouvelles, tenait, sans doute, à affirmer à sa façon le loyalisme de ses convictions, tout comme certains horlogers de la capitale qui peignaient sur des cadrans de montres, avec des attributs civiques et révolutionnaires, des légendes réflétant l'opinion du parti au pouvoir (4). (Figure 45)

1. Dans une cour de l'ancienne abbaye bénédictine.

2. Sur une maison du bourg, appelée *Le château*, non loin de l'Ecole.

3. Près de la station de Port-de-Piles, dans un jardin, sur la route de Bordeaux.

4. Le cadran solaire de l'église ogivale du bourg de St André près Troyes, établi, en 1789, par un nommé *Thévenot l'aîné*, est pourvu de légendes commémoratives des faits de cette époque. Ces inscriptions, historiques au premier chef, sont disposées au-dessus et au-dessous des « *parallèles* » que décrit le soleil le 5 mai, 14 juillet et le 6 octobre :

5 MAI 1789, CE JOUR ON A FAIT A VERSAILLES L'OUVERTURE DES SÉANCES DE L'AUGUSTE ASSEMBLÉE NATIONALE.

14 JUILLET 1789, CE JOUR LA BASTILLE A ÉTÉ PRISE D'ASSAUT PAR LES PARISIENS ET LES GARDES FRANÇAISES.

6 OCTOBRE 1789, JOUR QUE [LA FAMILLE ROYALE] FUT TRANSPORTÉE DE VERSAILLES A PARIS ET IMMÉDIATEMENT NOS CHERS ET AUGUSTES REPRÉSENTANTS.

Abbé Prévost. *Un cadran solaire de la Révolution à Saint André*. Henri Jadart, loc. cit.

Les populations rurales n'acceptèrent pas sans difficultés le calendrier républicain, qui troublait si profondément la routine de leurs occupations journalières, et il fallut quelque temps avant qu'il ne devînt d'un usage courant. Aussi un nommé Fouque a-t-il eu soin, sur le cadran qu'il construisit et qui nous vient du presbytère de Saunay, d'indiquer au-dessous de la date :

L'AN 5 DE LA RÉPUBLIQ

la concordance avec la notation du calendrier grégorien :

1797 V^x S^le (vieux style)

Figure 45.

C'était là une précaution utile envers ceux que déroutaient les mots sonores de Fabre d'Églantine (n° 36 des devises).

Ce n'est que très exceptionnellement que l'on trouve des cadrans avec l'application du système décimal à la division du jour décrétée par la Convention le 4 frimaire an II. L'abbé Angot, dans son remarquable ouvrage sur l'*Épigraphie de la Mayenne* (1) en a re-

1. Tome II, page 168.

produit un de grande dimension, « sur lequel s'étalent les insignes et le style républicains, sauf pourtant ce détail que le bonnet phrygien, dont on a coiffé le soleil, est devenu le prosaïque bonnet de coton ou de laine, fort en usage encore dans le canton de Gorron, il y a cinquante ans. Il est daté de *1794, 2^me^ année, République indivisible.*

Le Musée Historique de l'Orléanais en possède un autre gravé sur pierre avec cette inscription :

47°54^m^
Orléans
minutes décimales
L'an 2^me^ de la République
Le Vasseur et David le J^e^
détenus aux Minimes

En 1890, un cadran portant la date de 1789 avec les signes du zodiaque, pouvait se voir à la propriété des *Tonneaux*, commune de Saint-Cyr-sur-Loire (1). Nous ignorons s'il s'y trouve encore.

De 1792, le cadran du château de l'Herpinière, commune de Savigny-en-Véron, ne porte ni attributs ni légende de l'époque. Gravé et peint en vieux rouge, sur un fronton qui paraît avoir été édifié pour lui, et reposant sur l'entablement de la façade, il se détache très nettement sur le fond noir de la couverture en ardoise. Le château a été construit à la fin du XVIII^e^ siècle et la date du cadran serait celle où furent achevés les travaux.

Le cadran en ardoise de 0^m^53 de large, hors d'usage, disposé sur un pied hexagonal monolithe dans le parc du château de Grammont, commune de Saint-Avertin, ne présente aucune particularité intéressante. Il est probablement contemporain du poste de télégraphe Chappe, qui avait été établi à Grammont et dont il ne reste plus rien (2). Le château lui-même est une bonne construction de la fin du XVIII^e^ siècle, mais sans qualité de style.

1. LHuillier, *loc. cit.* Bulletin de la Société archéol. de Touraine, 1870.

2. Il y avait près de Tours au haut de la Tranchée, un poste de télégraphe Chappe; et un autre, à Grammont, en recevait les signeaux, ou les lui transmettait, vice-versa. C'était la ligne de Paris à Bayonne ; les postes de télégraphie optique jalonnaient en quelque sorte la grande route d'Espagne. Les signaux spécialement destinés à Tours étaient recueillis par un poste intermédiaire, situé dans les bâtiments de l'ancien Hôtel-de Ville, devant la Loire (Horace Hennion : *Pages d'Art et de Littérature*) Touraine Républicaine du 10 octobre 1919.

Nous ne connaissons que peu de cadrans solaires du premier Empire, et encore sont-ils sans grand intérêt et manquent-ils d'originalité. ANNO 1806, un cadran en ardoise fut installé dans la propriété de M. Gibert-Clarey, à Sainte-Radégonde. Un autre, de 1811, dépourvu, comme le précédent, de toute ornementation, repose sur une colonne dans le jardin de M. Pineau. à Loches.

Notre regretté président, M. de Clérambault, nous a fourni le croquis d'un cadran qui se trouve à Pernay, dans une ancienne maison sise route de Luynes Il date de 1813. Encadré de branches de laurier, il porte à son sommet une sentence latine (n° 54 des devises)

Figure 36

et les lignes horaires aboutissent, à son centre, à un cœur surmonté d'une croix. (Figure 46)

M. Reignaux, à Charnizay, nous a montré un cadran du début du XIX[e] siècle, orné du monogramme I. H. S. et portant ces inscriptions :

F. P. L. AUD.. . (Fait par L. Audebert)
LE CURE M. HEROUX.

M l'abbé Héroux, fut, à partir de 1810, curé de Neuilly-le-Brignon, d'où cette ardoise provient

Mais la Révolution passa, l'Empire sombra, et avec la Restauration se réveillèrent bien des enthousiasmes longtemps contenus.

Un royaliste ardent de La Haye-Descartes, se hâta, en 1815, de tracer sur son cadran, au-dessous d'une belle fleur de lis, ces mots :

VIVE LE ROI ET LA PAIX

et souligna ses opinions par cette allusion à la déchéance de l'Empereur vaincu :

TOUTES LES HEURES NOUS BLESSENT ET LA DERNIÈRE NOUS TUE, AINSI S'ÉVANOUIT LA GRANDEUR DU MONDE. (Figure 47)

Figure 47

Ne serait-ce pas également pour marquer son attachement à la royauté, que le sieur Poismé, ANNO DOM. 1818, décora le fronton de l'ardoise verticale (0m60 de haut sur 0m48 de large) que l'on voit aujourd'hui au *Logis*, à Rochecorbon, d'un écusson rond (suivant le goût du moment) aux armes de France, avec couronne royale et branches de laurier. Six mouchetures d'hermine accompagnent l'écusson. Ce cadran, d'une exécution assez sévère, n'est pas dépourvu d'intérêt. (Figure 48)

L'ABBÉ PILLAULT

L'abbé Pillault, pour le même motif sans doute, ne manque pas d'orner d'une fleur de lis le cadran qu'il grava en 1816 et sur lequel on peut lire cette inscription (Figure 49) :

CADRAN TRACÉ PAR LES CORDES
LATITUDE DE 47°8 LOCHES
ANNO 1816 FECIT
PILLAULT-LAROCHE

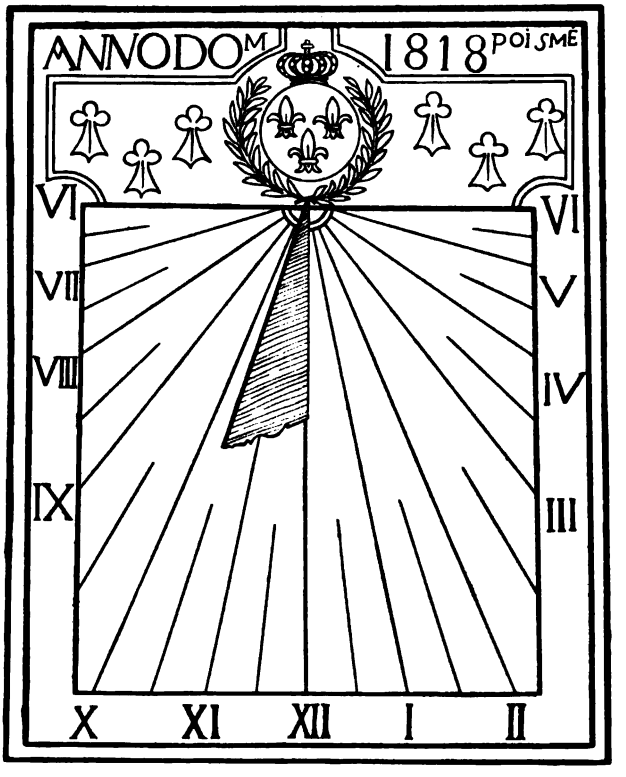

Figure 48.

Cet abbé n'était pas dépourvu de connaissances en gnomonique, si nous en jugeons par cette ardoise, qui en vaut bien d'autres. Nous trouvons également son nom : PILLAULT, l'an 7, tracé sur un

des cadrans construits par de Gueldres, et qui fut probablement en sa possession.

Né le 8 juillet 1756, d'une vieille famille de la bourgeoisie Lochoise, Henri-Nicolas Pillault était fils de Nicolas-François Pillault, (1) conseiller avocat du roi au baillage et siège royal de Loches et de Marie-Jeanne Haincque. Il avait été tenu sur les fonts par son frère Nicolas-Adrien (2), alors écolier, et par sa tante, Denise-Marthe Pineau, veuve du sieur Charles-Florent Pillault de la Roche. Ce surnom de La Roche venait d'une terre que la famille possédait près de Loches, dans la paroisse de Saint-Germain, et fut porté par plusieurs personnages, dont le dernier fut l'auteur du cadran qui nous occupe.

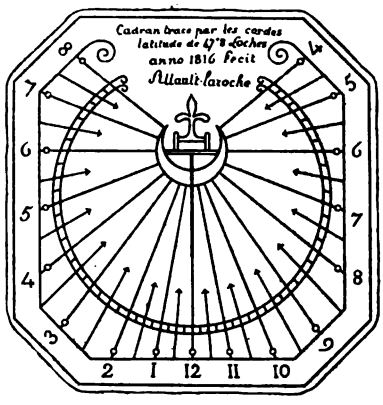

Figure 49.

Henry-Nicolas Pillault était avant la Révolution, chanoine de la collégiale de Loches, et remplissait les fonctions de vicaire de la paroisse Saint-Martin de Tours en 1790 (3). Il prêta les ser-

1. Nicolas-François Pillault fut maire de Loches du 28 août 1765 au 8 août 1769. Il était en 1789 Conseiller vétéran du baillage de Loches.

2. Nicolas-Adrien Pillault devint en 1789 lieutenant général de police à Loches. Il fut maire de cette ville du 22 novembre 1780 au 20 janvier 1790.

3 Pillault ne figure pas dans la liste des membres du Chapitre le 27 avril 1783. Il signe pour la première fois sur le registre des délibérations le 3 décembre 1781. Le 2 janvier 1782, le Chapitre général l'autorisa à se retirer au Séminaire pour s'y préparer à recevoir les Ordres sacrés, et en conséquence le dispensa de l'assistance aux offices du Chapitre. (Arch. d'I.-et-L., G. 309)

ments constitutionnels à Loches (1). fut néanmoins dénoncé par la municipalité comme disant la messe et comme réfractaire. Son existence fut dès lors assez obscure, Sur la fin de sa vie, il allait souvent à Saint-Germain voir son frère aîné, François-Urbain, qui se faisait appeler Pillault-Sabardière. Celui-ci avocat à la cour de Cassation, aimait à se retirer dans cette commune, dont, depuis le 14 Décembre 1812, il était maire et où il mourut le 19 Septembre 1827 à l'âge de soixante-quinze ans. C'est dans un jardin dépendant des propriétés de ce dernier, que l'abbé disposa l'ardoise solaire dont Madame Quenard nous a très aimablement autorisé à prendre le décalque.

Dans la cour d'un immeuble appartenant à M. Gallard, 10 rue de la Scellerie, un cadran de $1^{m}10$ sur $0^{m}60$; peint en noir sur le mur, porte la date de 1828, sans autres inscriptions.

Le style, formé par une tige de fer y est fixé au centre d'une étoile, et se termine par une rondelle percée d'un trou projetant la lumière sur les lignes horaires de onze heures, de midi et d'une heure.

Le cadran du Palais-Royal fut très à la mode au milieu du XVIII^{e} siècle ; quand venait midi et lorsque le temps le permettait, une foule empressée allait y régler ses montres. (2) Aussi, les parisiens s'émurent-ils vers 1782, en songeant que les changements importants opérés dans le palais pourraient les en priver. Ils furent bientôt rassurés. « M. le duc de Chartres, afin d'adoucir les

1. Pillault prêta le serment prescrit par la loi du 26 Décembre 1790 en qualité de vicaire de Saint-Martin ; il prêta à Loches, le serment de Liberté égalité prescrit par la loi du 14 août 1792; et le 2 vendemiaire an VI, le serment de haine à la royauté et à l'anarchie, prescrit par la loi du 19 Fructidor an VI. Il jouissait d'une pension de 800 livres on qualité de cy-devant chanoine du cy-devant chapitre de Loches. (Arch. d'I.-et-L., L. 460, pièces 158 à 165). On trouvera dans ce dossier le signalement de notre personnage : « Ledit citoyen Pillault, taille de cinq pieds un pouce, cheveux et sourcils chatains, yeux bleus, nez long, bouche moyenne, menton rond, front élevé, visage ovale. »

2. « Je vois, écrivait Casanova en 1750, beaucoup de monde dans un coin du jardin, se tenant immobile, le nez en l'air. Je demande ce qu'il y avoit de merveilleux. On se tient attentif à la méridienne : chacun a sa montre à la main, pour la régler au point de midi. » (*Mémoires* t. III, p. 189.)

regrets de ses amateurs, promettait de leur rendre la jouissance même de ce méridien, qui attirait tant de monde à l'heure de midi. Il a tenu parole, et a enchéri ; car, outre le méridien, il a fait pratiquer dans la ligne véritable, une petite chambre qu'on remplit de poudre, ce qui forme explosion dés que le Soleil y frappe, et avertit, non seulement les promeneurs, mais tout le quartier, que le Soleil est au milieu de son cours. » (1) Quelques années plus tard, en 1786, Rousseau remplaçait la *petite chambre remplie de poudre* par le canon, devenu célèbre, dont la lumière surmontée d'une lentille prenait feu sous l'action du soleil à midi précis. On ne peut s'imaginer à quel point cet engin inoffensif fut consulté. La première visite de tout provincial nouvellement arrivé à Paris était pour le canon du Palais-Royal.

Cette vogue se maintint pendant de longues années. En 1866, un journal ayant annoncé la suppression prétendue du dit canon, on voulut s'assurer du fait, et le jardin fut, pendant une quinzaine, aussi fréquenté qu'au temps de ses plus beaux jours. Le canon n'avait pas bougé, et ce fut un cri de joie unanime quand on l'entendit tonner avec sa ponctualité habituelle.

Dans ce jardin délaissé, qui fut le rendez vous de toutes les élégances, et où s'agitèrent toutes les passions et tous les intérêts, le vieux canon n'attire plus guère l'attention, bien qu'il figure encore, en 1913, au budget pour une somme de deux cents francs.

Bon nombre de cadrans, conformes à celui du Palais-Royal, ou ne présentant avec ce dernier que de légères modifications de détail, furent confectionnés, dans la première partie du XIX[e] siècle, par les horlogers parisiens, et se répandirent dans nos provinces. On peut en voir un au château de Poillé, commune de Charentilly, chez M. Hainguerlot, avec canon en bronze, et datant de la Restauration. Un autre, de la même époque, chez M. Chycoyneau de La Valette, au château de Panchien, commune de Luynes. Un autre, chez M. Breton, avocat à Tours, de provenance Orléanaise. Un semblable au château de Paulmy. Au château de Valmer, commune de Chançay, chez M. Lefebvre, sur le cadran en marbre, le canon est remplacé par un mortier en cuivre. Au château de

2. De Bachaumont : *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de la République des Lettres en France*, t. XXVII, p. 60.

Fretay, près de Loches, le comte Boulay de la Meurthe a également fait établir, devant la façade nord, une colonne portant un appareil de ce genre avec mortier en bronze. Canons et mortiers se taisent aujourd'hui. Ce ne sont plus que simples objets de curiosité

Au milieu du XIX[e] siècle la gnomonique tombe dans une décadence complète, et nous ne tronvons plus que des ardoises sans valeur, et souvent même d'une exactitude fort douteuse. Nous nous contenterons de citer quelques noms de constructeurs amateurs.

Le XXI Juin 1845, Prudent-Charles Dejault, (1) disposa dans son jardin, à Monnaie, un cadran dont les angles sont occupés par des figures représentant les phases de la Lune. Une série d'arceaux enchevêtrés encadrent l'ardoise. S'il y a dans cette pièce une certaine recherche de décoration, on y constate par contre une grande inexpérience de la gravure. Un certain Moury signe en 1852 une ardoise rectangulaire, à La Courance, commune de Neuilly-le-Brignon et l'orne simplement du monogramme I H S. En 1859, un sieur Guignard construit un cadran fort modeste, aujourd'hui en la possession du docteur Deschand à l'Isle-Bouchard. (n° 1 des devises). En 1863, un nommé Silly, propriétaire à Esves-le-Moutier (2) trace très correctement sur le mur de *La Grandinerie,* un cadran avec une inscription latine dont il ne subsiste plus que quelques lettres :

..... AB ALTO
..... UDINIS ORA

Vers cette même époque, un Compagnon du Devoir, nommé Tasse-Mariet, établi tonnelier ou maçon à Ballan, dessine des cadrans dont on retrouve quelque spécimens dans la région. (A la Touche, à Beau Soleil, etc,)

Le chanoine Brisacier était encore au Séminaire lorsqu'il grava sur la façade de la maison paternelle, à Lignières, un cadran décoré d'une croix et d'une sentence latine sur la brièveté du temps

1. Grand'père du docteur Dejault, à Monnaie.

2. Auparavant notaire à Angles-sur-l'Anglin.

(n° 19 des devises). Le chanoine Brisacier naquit en 1831. Sculpteur et architecte d'un véritable talent, il dirigea pendant de longues années les ateliers de Sainte-Anne qu'il avait fondés et d'où sortirent bon nombre d'œuvres d'art. Après une vie bien remplie il s'est retiré au pays natal, dans sa propriété de Fontenay.

Le cadran orné de quatre fleurs de lis, construit par l'abbé Delay, curé de Luzillé, sur une ancienne pierre d'autel, est la reproduction d'une ardoise horaire, datée de 1728, qu'il avait vue à Bléré. Les inscriptions qu'on y observe sont très récentes et ont pour

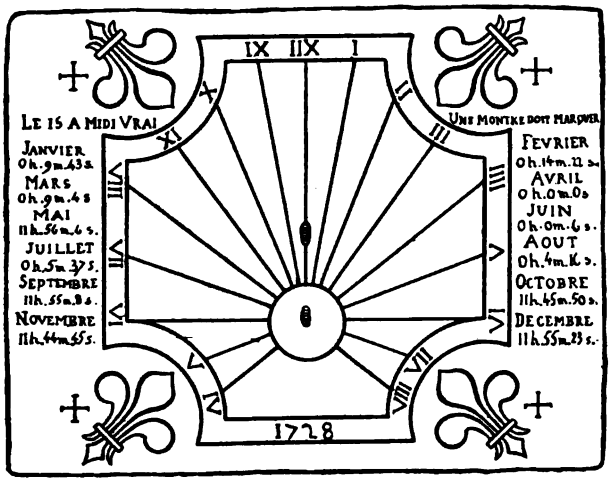

Figure 50.

but d'indiquer, le 15 de chaque mois, quelle heure une montre doit marquer au midi vrai. (Figure 50).

Des cadrans signés Vion ou Duvaldestin se rencontrent assez souvent dans les parcs et jardins de notre département. Construits avec soin, parfois en ardoise, fréquemment en marbre, pour la latitude de Tours, ils sont tous du même modèle, circulaires, fort simples et n'ont aucune prétention artistique. On peut en voir au château de la Guéritaude, commune de Veigné; au bourg d'Azay-sur-Cher, chez M. Alary; au Petit Fourneau, à Joué, etc. (Fig. 51) (1)

1. Vion fonda en 1836, à Tours, dans la rue du Commerce, une maison d'optique, qui acquit rapidemment une certaine réputation; il la dirigea jusqu'en 1861. Duvaldestin, beau-frère de Vion, lui succéda et transporta le magasin au n° 16 de la rue Nationale, où il se trouve encore. M. D'Haussy, gendre de Duvaldestin, en 1884, M. Geoffroy en 1905 et M. Freslon en 1914, ont pris successivement la direction de cette maison.

A Rochecorbon, un cadran octogonal en ardoise, chez M. Chotard, porte la signature : *Hoguet à Tours*. Les cadrans établis par cet opticien, comme ceux sortant de la maison Duvaldestin, sont très exacts.

Pénétré de cette idée que le Soleil pourra toujours servir au réglage des horloges, des tentatives ont été faites, dans ces dernières années, pour utiliser de nouveau les cadrans solaires en les modernisant en quelque sorte. C'est ainsi qu'au couvent des Franciscains de Cimiez, à Nice, le R. P. Ildefonse a gravé sur marbre, en

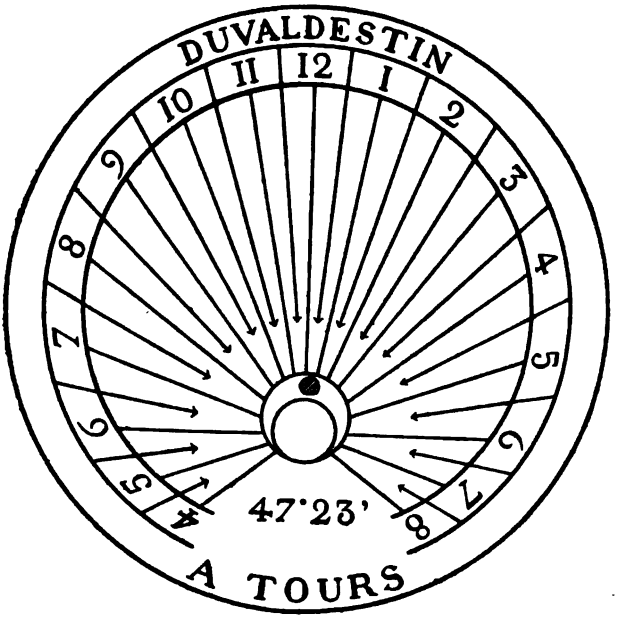

Figure 51.

1876, un cadran de 2^m50 sur 1^m60, donnant le temps vrai et le temps moyen par un point lumineux de Soleil passant par un trou ménagé à la pointe du style. (1) Que M. Albert Jagot a exécuté et installé dans le magnifique jardin d'horticulture de la ville du Mans, un gnomon à sonnerie qui excite vivement la curiosité des promeneurs. (2) Que le commandant d'Aurelle de Montmorin a pré-

1. Bulletin de la Société astronomique de France ; 1903, p. 208
2. Bulletin de la Société astronomique de France ; 1906, p. 452.

senté à la Société d'astronomie de France un *nouveau cadran solaire portatif et universel marquant l'heure légale,* qui permet d'avoir l'heure moyenne ou l'heure locale en n'importe quel point du globe à une minute près, et a exposé le projet d'un cadran solaire à sonnerie, celle-ci, fonctionnant par l'emploi du Sélénium. (1) Que M. Hatt, membre de l'Institut, dans un travail paru dans *l'Annuaire du Bureau des Longitudes* pour 1914, a indiqué le moyen de tracer un cadran sur un mur vertical dont l'orientation ne s'éloigne pas beaucoup de la direction Est-Ouest.

Plus près de nous, à St Gaultier (Indre), le colonel Lefebvre, dans sa propriété de *La Montée,* vient de terminer un cadran sur ardoise donnant également l'heure avec la plus grande précision. « Les éléments du cadran ont été obtenus par un procédé de calcul que l'auteur se propose depuis longtemps de publier, sans avoir encore pu mettre ce projet à exécution. » (2)

A Blois, M. Sommereau, horloger distingué, a fait établir en 1913 au square Victor Hugo, une horloge solaire en faïence émaillée, d'un caractère très décoratif. Cet appareil, en forme de sphéroïde concave, dont l'ouverture est inclinée vers le midi suivant la latitude du lieu, donne la possibilité intéressante de mesurer à toute époque de l'année l'écart variable qui existe presque toujours entre l'heure légale et l'heure astronomique. (3)

En Touraine M. Barois n'a-t-il pas, il y a peu d'années, fait installer sur la terrasse du château des Réaux (commune de Chouzé sur-Loire), qui évoque le souvenir et la plume mordante de Tallemant, un cadran des plus artistiques? C'est, du reste, la copie fidèle du cadran solaire ou autel astrologique de Gabies, qui figure au Musée du Louvre (4). Sur une table circulaire en pierre, dont le contour porte les douze signes du zodiaque, avec l'emblême de la divinité qui préside à chacun des mois de l'année, sont dis-

1. Bulletin de la Société astronomique de France ; 1907, p. 361.
Des tentatives du même genre ont été faites également à l'étranger

2. Communication du colonel Lefebvre.

3 Communication de Mr Sommereau.

4. Le cadran des Réaux, en pierres agglomérées, a été construit par la maison Cuel Gilbert d'après des moulages pris au Musée du Louvre.

posées autour du cadran en bronze les têtes des douze divinités de l'Olympe dans l'ordre suivant : Jupiter, Vénus, Mars (entre Vénus et Mars, un *Amour*), Diane, Cérès, Vesta, Mercure, Vulcain, Neptune, Junon, Apollon et Minerve (1).

Nous devons encore signaler l'appareil horaire en cuivre, auquel son inventeur, P. Fléchet, a donné le nom de *chronomètre solaire*, disposé sur un socle en pierre dans le parc du château de Minières (commune d'Ingrandes) appartenant au vicomte de Charpin.

La baronne de Wendel, n'a-t-elle pas également fait construire, sur la façade du superbe château de l'Orfraisière (2) (commune de Nouzilly) un cadran d'un très bel aspect? Etabli avec le plus grand soin par la maison Henry Lepaute, de Paris, il ne mesure pas moins de 3^m84 de largeur, 2^m98 de hauteur, avec un style de 1^m465 de longueur. (n° 39 des devises)

Tant il est vrai « que notre vieux Soleil, dans sa marche régulièrement variable, mais connue à quelques fractions de seconde, continuera à narguer pendant de longs siècles encore les horloges les plus perfectionnées qui pourront sortir de la main des hommes ; et si l'on constate un désaccord entre la marche du soleil et celle d'une horloge, c'est à cette dernière que l'on donnera tort et non à l'astre du jour. » (3)

---

1. Ce monument unique dans son genre fut trouvé en 1792 à Gabies (ville ancienne du Latium, sur la voie Prenestine, entre Rome et Preneste). La *patella* (plat creux) qui en occupe le centre servait à un cadran solaire ; on y voit encore les traces des aiguilles qui indiquaient les heures symbolisées par les douze divinités. Ce monument a été certainement fait pour Rome (Voir Frohner : *Notice sur la sculpture antique du Musée National du Louvre* tome I, p. 9-14.)

2. Le château tout moderne est l'œuvre de l'architecte V. Cuvillier.

3. Vte d'Aurelle de Montmorin. Bulletin de la Société astronomique de France, 1907, p. 361.

CHAPITRE VI

DEVISES

Nous reproduisons dans ce chapitre le texte de toutes les devises que nous avons trouvées sur les cadrans solaires tourangeaux. La plupart sont en latin ; un petit nombre et parmi les plus récents sont en français. Sur quelques cadrans on remarque deux devises dont l'une est en latin et l'autre en français.

Nous avons rangé ces textes d'après l'ordre alphabétique de leur premier mot en commençant par les inscriptions latines. L'orthographe souvent fantaisiste de ces documents épigraphiques a été simplement respectée.

Plusieurs cadrans que le défaut de date ou l'absence de caractères bien définis, nous avaient empêchés de placer de façon précise dans les chapitres précédents, seront décrits ici.

I

DEVISES LATINES

1. — AB ULTIMA CAVE. — Sur un cadran en ardoise, appartement au docteur Deschand, à l'Isle-Bouchard, et portant cette mention : *Guignard fecit anno* 1859.

2. — ARRIPE HORAM, ULTIMAMQUE TIMEAS. — Cadran peint sur une maison de la rue Rouget-de l'Isle (ancienne rue des Récollets), à Tours, et portant la date : 8^{bre} 1812. Ce cadran, orné à ses deux angles supérieurs, des figures du Soleil et de la Lune, a été détruit il y a peu d'années.

3, — A SOLIS ORTU USQUE AD OCCASON (sic), LAUDABILE NOMEN

DOMINI. — Grand et beau cadran appartenant à Madame Lassus, vallée de Nouis, près Vouvray. Inscription tirée du Psaume 112, verset 3 : *Depuis le lever du Soleil jusqu'à son coucher, loué soit le nom du Seigneur.*

4. A. SOLIS. ORTV. VSQVE. AD. OCCASVM. — Chez M. Viot, à l'Olivier, St Georges, commune de Rochecorbon. Cadran daté de 1718. Proviendrait, paraît-il de Marmoutier ? (1) Figure 52.

5. — ASPICE ET ASPICIAR. — Au Port d'Ablevoie, commune de La Chapelle-sur-Loire, sur un cadran portant la date de 1682.

Figure 52.

Cette gracieuse devise avait été inscrite sur un jeton de Louise de Vaudemont, femme de Henri III, daté de 1580, et représentant l'astre du jour dont les rayons viennent frapper un cadran solaire.

C'était, sans doute, l'appel d'une reine délaissée à un époux inconstant : *Jette moi un de tes regards et on me regardera* (2).

1. En 1718, le prieur de l'abbaye était Dom Joseph Miniac, qui mourut le 13 juillet 1719, âgé de 68 ans.

2. On peut voir en Espagne, sur quelques cadrans solaires, cette même pensée exprimée en ces termes :

SE ME MIRAS, ME MIRAN.

(Si tu me regardes, on me regardera). Elle doit exister encore sur le cadran de la mairie de Catlar (Pyrénées Orientales.)

Une pensée semblable se retrouve sur un jeton de la reine Marie-Thérèse, portant la date de 1677, c'est-à-dire postérieure de 17 ans au mariage de Louis XIV. D'un côté le buste de la reine ; de l'autre un cadran solaire autour duquel on lit : *Cœlestes sequitur motus.* Elle suit les mouvements célestes (l'aiguille suit la marche du Soleil.) « Beau coup d'encensoir au roi-soleil, dit G. Vallier, mais compliment peu flatteur adressé à son humble servante. Il est vrai que nous sommes en 1677, et que cette année est la date de la prise de Valenciennes, de Charleroi, de Saint-Omer et de la bataille de Cassel. Quant à la pauvre et insignifiante reine, elle attendait le moment où, devant sa dépouille mortelle, le roi s'écrierait : « C'est le premier ennui qu'elle m'a causé ». (1)

6. — ASPICE VT ASPICIAR. — A la Chartreuse du Liget, Chemillé-sur-Indrois. Ardoise rectangulaire ne portant, pour tout ornement, que la banderolle sur laquelle est gravée la devise. (2)

7. — ASPICE VT ASPICIAR — SINE SOLE NIHIL. — Sur un très ancien cadran en ardoise qui proviendrait de Beaulieu-lès-Loches.

8. — ASPICIENDO SENESCIS. — Dans la cour d'une humble demeure des environs de Loches, devise lue par M. Chaveneau, inspecteur de l'Université.

9. — CARPE DIEM. — Au sommet de la Méridienne du n° 41 de la rue Néricault-Destouches, à Tours. — A Bourgueil, sur la façade de l'hôtel de ville. Grand cadran très endommagé. Devise tirée d'Horace. Ode X, livre 1er.

10. — CARPE FVGIT. — A Chinon (place de l'hôtel de ville, à l'angle de la ruelle de la Brèche), cadran vertical, probablement du XVIIIe siècle, peint en noir, et portant les noms des quatre saisons.

11. — CARPE LUCET. — Cadran du XVIIIe siècle sur le mur du château de Trochoire, commune de Couziers. La devise est gravée au dessous d'un soleil rayonnant.

1. G. Vallier, op. cit.

2. Le baron de Rivière en donne cette variante :

SI ASPICIES ASPICIOR

12, — CERNIS QUA VIVIS QUA MORIERE LATET. VULNERANT OMNES ULTIMA NECAT. — Sur un cadran octogonal, en ardoise, appartenant à M. Roque, château de Montifray, commune de Beaumont-la-Ronce. Dans le cadre extérieur on lit : I. G. DIEU SOIT LOUÉ 1832. Les lettres I. G seraient très probablement la signature du graveur. Les lettres L D. B , qui snrmontent la devise, doivent être les initiales de Louis de Beaumont, propriétaire de Montifray en 1832, pour lequel le cadran aurait été fait.

13. — DIES NOSTRI SICUT VMBRA TRANSEVNT. — Ardoise datée de 1709, reposant sur son socle dans le jardin du château de Fontiville, commune de Veigné. Une devise à peu près semblable : DIES SICVT VMBRA PRÆTEREVNT accompagne un curieux cadran, peint en 1671, sur le mur de l'ancienne chapelle des Cordeliers, à Châtellerault, et portant cette mention : *Pailleux, refecit 1736. Allix, tertio refecit 1837*. Ces deux devises sont tirées des psaumes : *Homo vanitati similis factus est : dies ejus sicut umbra prætereunt* (Ps. CXLIII, v. 4). (L'homme ressemble à la vanité, ses jours comme une ombre passent). *Dies mei sicut umbra declinaverunt, et ego sicut fœnum arui* (Ps. CI, v. 12.) (Mes jours se sont écoulés comme l'ombre, et je suis devenu sec comme l'herbe).

14. — DORMIENTIBUS NULLI SPERENTO. — Inscription relevée à Chezelles, par le docteur Deschand, sur une pierre déplacée et qui paraît avoir été primitivement au-dessous d'un cadran solaire.

15. — EST-NON EST. — A gauche et à droite d'une méridienne, tracée, en 1787, sur la façade méridionale, à droite de la fenêtre principale, de la *maison de convalescence de Louis Tonnelé*, à Saint-Cyr-lès-Tours. Cette devise a été traduite assez lourdement en ces termes: *L'heure va naître... elle est... elle est passée !*

16. — FIAT LVX. — A Joué, cadran assez ordinaire. paraissant du XVIII[e] siècle et appartenant à M. Besnard.

17. — FUGACES UMBRA MUTATUR HORAS. — A Loches, rue Saint-Ours, maison de M. Lhéritier de Chezelles. Cadran vertical, tracé sur le mur du jardin.

18. — FUGIT HORA. — Château du Verger à Chaveigne, cadran du XVIII[e] siècle.

19. — FUGIT IRREPARABILE TEMPUS. — Au bas d'un cadran moderne, tracé par l'abbé Brisacier au bourg de Lignières. Cette sentence est empruntée à Virgile (Georgiques, livre III). *Sed fugit interea, fugit irreparabile tempus, Singula dum capti circumvectamur amore.* (Mais tandis que, charmé par mon sujet, je m'égare en ces mille détails, le temps fuit, l'irréparable temps).

FUGIT IRREPARABILE TEMPUS peut se lire sur un cadran en marbre blanc, reposant à l'angle sud de la balustrade de Saint-Pierre à Rome, et gravé en 1843, sous le pontificat de Grégoire XVI, par Giovani Antonio Teppati. Un second cadran horizontal, également en marbre blanc, occupe l'angle opposé de la balustrade. La présence de ces cadrans horizontaux à plus de cent cinquante pieds du sol, a lieu de nous surprendre, et il n'en existe probablement aucun autre, dans ces conditions, à une telle élévation. Ils étaient, cependant, et sont encore très consultés par une certaine agglomération d'hommes, de femmes et d'enfants, qui réside sur cette vaste plate-forme qui est la couverture aplatie des trois nefs de Saint-Pierre. « Il s'est formé là un hameau avec des ateliers, des cabanes où vivent des ménages, des huttes pour les bêtes domestiques, une forge, des établis de menuisier, des approvisionnements, des buanderies et des fours ; quelques charrettes sont remisées ; une fontaine jaillit et circule dans un ruisselet qui la conduit à un large bassin, petit lac où le dôme se mire. On sent qu'il y a, là-dessus, un centre d'existence organisé. Pour bien des familles, en effet, c'est une patrie ; les ouvriers de Saint-Pierre, dits *San Pietrini*, se succèdent de père en fils, formant une peuplade ; les indigènes de cette terrasse ont leurs lois et leurs usages particuliers. » (Francis Wey : *Rome, description et souvenirs*, 1880, page 300).

20. — HÆC VLTIMA MVLTIS FORSITAN TIBI ASPICE UT ASPICIAR SINE SOLE NIHIL. — A droite et à gauche d'une ardoise solaire, reposant sur son socle, dans le jardin du château de Grand-Vau, près Loches. A la partie supérieure on lit : FAICT LAN (date illisible).

21. — IGNOTA CERTA TAMEN. — Aux Avrins, commune de Montbazon. Grand cadran daté de 1754, et signé : Pierre Barbier, chanoine de Mézières-en-Brenne.

22. — LÆDUNT OMNES, ULTIMA NECAT. — A La Haye-Descartes.

sur un cadran décrit par M. René Boylesve, membre de l'Académie française.

« Le cadran s'élevait au croisement de deux allées se coupant à angle droit. La table d'ardoise était divisée par une profonde lézarde. De beaux caractères romains enguirlandaient l'hémicycle des heures, dont j'avais voulu connaître le sens dès la première fois : *Lædunt omnes, ultima necat* (Toutes les heures nous blessent, la dernière nous tue).

Cette inscription mélancolique, gravée depuis plusieurs siècles, autant que la magie du soleil qui venait là complaisamment traduire en chiffres les étapes de sa course, me laissaient l'impression que quelque chose se passait à cet endroit, qui n'était pas tout à fait ordinaire. Ce carré d'ardoise était en relations avec le ciel, et de ces relations une grande vérité triste s'était dégagée, formulée et imprimée là.

Je guettais la pointe d'ombre qui se promenait lentement sur les petites rainures des quarts d'heure, comme si elle eut été la plume de Dieu même, et j'osais espérer qu'elle écrirait peut-être un jour un mot pour moi. » (1).

23. — MORI GAUDET FESTINUS IN ORTUM. — LATET ULTIMA — ORITUR SOL LUSTRANS UNIVERSA. — GIRAT PER MERIDIEM. — OCCIDIT ET AD LOCUM SUUM REVERTITUR. (Ecclésiaste. Cap. I.)

Sur le pourtour d'un grand cadran circulaire en ardoise appartenant à M. de Lauverjat, à Azay-sur-Cher. Nous n'avons pu reconstituer les inscriptions latines inscrites sur des banderoles de chaque côté d'un écusson armorié.

24. — NEC PLURIBUS IMPAR. Devise bien connue du Grand-Roi, relevée à Loches sur un cadran en étain du XVIII^e^ siècle, agrémenté à ses angles de quatre fleurs de lis. Ce fut en 1662, qu'un antiquaire, nommé d'Ouvrier, imagina cette célèbre devise de Louis XIV, dont le *corps* est : le soleil dardant ses rayons sur le globe du monde, et l'*âme : nec pluribus impar*. Cette devise, dont on ne peut donner une bonne explication parce qu'elle peut être interprétée de mille manières différentes, ne faisait que continuer les

1. René Boylesve : *L'enfant à la balustrade*, p. 4.

cent autres faites pour ce monarque, et où se retrouve presque toujours le soleil (1).

25. — NEC PLURIBUS IMPAR. PEREUNT ET IMPUTANTUR. LES HEURES PASSENT, MAIS ELLES SONT SUR NOSTRE COMPTE.

IE FAIS L'ORNEMENT D'UN PARTERRE ;
IE DONNE LES HEURES LA NUICT ET LE IOVR.
LE TOVT PAR LE MOYEN DV SOLEIL
ET DE LA PLEINE LVNE.

Cadran appartenant à M^me^ Hardy à Tours.

La devise : *Pereunt et imputantur* est empruntée au poëte Martial :

Nunc vivit sibi neuter, heu ! bonosque
Soles effugere atque abire sentit :
Qui nobis pereunt et imputantur ;
Quisquam vivere cum sciat, moratur ?

Liv. V, epig. XX.

(Maintenant, hélas ! personne ne vit pour soi : l'on sent ses beaux jours s'écouler et s'enfuir : jours perdus pour nous, et qui cependant nous sont comptés. Celui qui sait vivre, doit-il donc différer la vie ?)

Une autre sentence inspirée de celle-ci : *Horæ transeunt et imputantur*, se voyait à l'horloge du collège de Navarre à Paris. Bossuet qui avait suivi ses classes chez les Jésuites, à Dijon, et avait été envoyé dans cet établissement pour y compléter ses études, fit reproduire cette inscription sur la pendule de son cabinet de travail.

26. — NESCITIS DIEM NEQUE HORAM. Cadran octogone en ardoise, sans date, d'un bon dessin mais fort ébréché, recueilli sur les quais de la Loire, (Foire de mai 1902), par M. Bernoux, rue de la Scellerie, 36. Devise tirée de l'Évangile selon saint Mathieu (c. 25, v. 13) : *Vigitate itaque, quia nescitis diem neque horam* (Veillez donc, car vous ne savez ni le jour ni l'heure.)

27. — NVLLA FLVAT CVJVS NON MEMINISSE VELIS. Cadran d'origine incertaine. Devise, ou plutôt souhait, bien optimiste, difficile

1, Magasin pittoresque, t. IV, p. 39.

à voir exaucer en ce bas monde. Cette inscription déjà un peu *fruste*, ne tardera pas à être complètement illisible. Un souhait non moins optimiste se lit sur un cadran peint, à Bourges, à l'angle d'un hôtel de l'avenue Seraucourt, n° 22 : HORA SIT OPTIMA OMNIBUS. *Que cette heure soit la meilleure pour tous.*

Dans le Tarn, à Marsac, à Albi, avec la date de 1810, divers cadrans portent cette légende : JE VOUS LA SOUHAITE, HEUREUSE qui rappelle le SALVE du seuil des maisons romaines.

28. — NULLI FALLAX·LUMINE SIGNAT. A Vernou, chez M. Gillet. Ardoise grossièrement gravée portant la date de 1791.

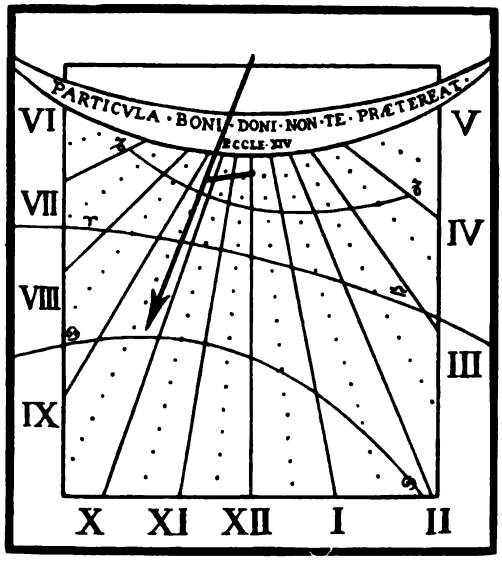

Figure 53.

29. — NUMERA, UTERE, PROPERA. Cadran peint en noir sur le mur de l'ancien presbytère de Saint-Pierre-des-Corps.

30. — PARTICVLA BONI DONI NON TE PRÆTEREAT.

Cadran peint sur la façade méridionale de la maison portant le n° 9 de la rue Colbert, a Tours. Inscription empruntée à l'*Ecclésiastique* (chap. XIV, verset 14) : *Non defrauderis a die bono, et particula boni doni non te prætereat.* (Ne te prive pas d'un jour avantageux, et que la simple parcelle d'un précieux don ne t'échappe point). (Figure 53).

31. — PAX HVIC DOMVI.

Cadran armorié appartenant à Mme Rabault, à Sepmes. Se voit également, sur un cadran vertical, daté de 1634, au village des Bienneries, près de Charnizay. Sentence tirée de l'Evangile selon saint Mathieu (chap. x, verset 12) : *Intrantes autem in domum salutate eam, dicentes : Pax huic domui.* (Or, en entrant dans la maison, saluez-la, disant : Paix à cette maison).

32. — PLURES LABORI, DULCIBUS QUÆDAM OTIIS. NUMERA, UTERE, PROPERA. SIDERA MENTE REGIT.

Les deux premières devises surmontent les cadrans tracés à gauche et à droite d'une fenêtre, sur la façade d'une maison dépendant de l'ancien collège des Jésuites, à Tours. La troisième, en caractères beaucoup plus petits, est gravée sur la clef de voûte en saillie de la fenêtre qui sépare ces deux cadrans (1).

33. — QUA NON PUTATIS.

Au Ménage, à Saint-Cyr-lès-Tours, chez les Dames de Lignac. Cadran des plus ordinaires. Sentence tirée de l'Evangile de saint Luc (chap. XII verset 40), *Et vos estote parati : quia quâ horâ non putatis, Filius hominis veniet.* (Tenez-vous donc aussi toujours prêts, car le Fils de l'homme viendra à l'heure que vous n'y pensez pas).

34. — QVÆVIS QVOTA, FORTASSE POSTREMA.

Au presbytère de Vouvray. Ardoise qui n'est pas dépourvue d'intérêt. Cette devise qui pouvait facilement se lire, il y a une cinquantaine d'années, est aujourd'hui entièrement effacée.

35. — QUOTA. SIT. HORA. PETIS; DUM. PETIS. HORA. FUGIT.

Château de Noiré, à Marigny-Marmande. Cadran quadrangulaire, en ardoise, très soigné, qui aurait été gravé, dit-on, par le Père Eusèbe, desservant de la chapelle du château avant la Révolution ; un des angles ayant été brisé, la date est en partie détruite (fig. 54). On rencontre assez fréquemment cette inscription avec de légères variantes ; c'est ainsi que l'on peut lire, sur le cadran de Saint-Denis d'Oléron : *Quota hora sit dum petis, ipsa fugit.* Sur le presbytère de Cervières, dans les Hautes-Alpes (cadran de

1. Baron de Rivière. Bulletin monumental, année 1877, p. 255.

Zarbula) : *Quota sit hora, dum petis illa fugit.* A Montcara (Isère) : *Horam petis, dum petis ipsa fugit.* A Charleville (Ardennes) : *Hora petis quota sit; dum petis ipsa fugit.*

36. — RAPIT HORA DIEM. Cadran provenant du presbytère de Saunay, signé *Fouque* [*me*] *fecit 1797 Vx S le.*

37. — SAPIENS DOMINABITVR ASTRIS. A la Rochère, commune de Noizay. Cadran mural portant la date de 1651.

Figure 51.

38. — SIC TRANSIT GLORIA MUNDI. FAIT PAR LA TRIGONO [METRIE]. LE LIGET, 47 D. 40 M. Au centre d'un cadran octogonal, en ardoise, daté de 1748. A la Chartreuse du Liget, près Loches. Dans l'espace laissé libre par l'inscription des heures, à la partie supérieure, est tracé un second cadran, Italien.

39. — SICUT UMBRA FUGIT TEMPUS. Très grand cadran moderne établi sur la façade principale du château de l'Orfraisière, commune de Nouzilly.

1. Dr Blanchard.
2. G. Vallier.

Le cadran des Minimes de la place Royale, à Paris, (1) portait une devise, exprimant la même pensée avec plus de vérité encore, empruntée au poète Pindare.

ΕΣΙΑΣ ΟΝΑΡ ΑΝΘΡΟΠΟΙ

L'homme est le rêve d'une ombre.

40 — SINE ME NIHIL. — Chinon. Ecole supérieure de filles (ancienne maison des Dames de Lignac). Cadran très simple en ardoise.

41. — SINE NUBE PLACET. Cadran moderne, dans le style italien, peint sur le mur d'une maison de la rue Charles-Gille, à Tours.

42. — SOL IBI SIGNA DABIT FAUSTA. Inscription qu'un visiteur a paraphrasé de la sorte à la main :

Fausta dabit sol ibi
Certaque signa nobis.

Cadran vertical tracé, en 1787, sur la façade méridionale, à gauche de la fenêtre principale, de la *Maison de convalescence Louis Tonnelé*, à Saint-Cyr-lès-Tours (1).

43. — SOLIS OCCASUS DAT MERIDIEM. Chez M. de Marcilly, rue de la Bourde, à Tours. Cadran armorié portant la date de 1753.

44. — SOL. STA. ET. NE. CONTRA. GABON (sic). MOVEARIS.

A Genillé ; cadran signé Claude Cosnier et daté de 1776. Inscription prise dans le livre de Josué, chapitre X, verset 12. *Tunc locutus est Josue Domino, in die quâ tradidit Amorrhæum in conspectu filiorum Israël, dixitque coram eis : Sol contra Gabaon ne movearis, et Luna contra vallem Ajalon.*

(Alors Josué parla au Seigneur, dans le jour qu'il livra les Amorrhéens en présence des enfants d'Israël, et il dit devant eux : Soleil ne te meus point contre Gabaon, ni toi, lune, contre la vallée d'Aïalon).

A la Gironnerie (commune de Loché), cadran armorié, tracé également par Claude Cosnier.

1. Lhuilier, loc. cit.

45. — SOL STAT SED TERRA MOVITUR. Chez M. Lemaître, à Bléré. Cadran octogonal, en ardoise, très bien gravé.

46. — STA ! FATALIS HORA VENIET. A Loches ; l'ardoise horaire, qui portait cette sentence, si bien à sa place, près du cimetière, a été déplacée il y a un certain nombre d'années, et nous ne savons pas ce qu'elle est devenue.

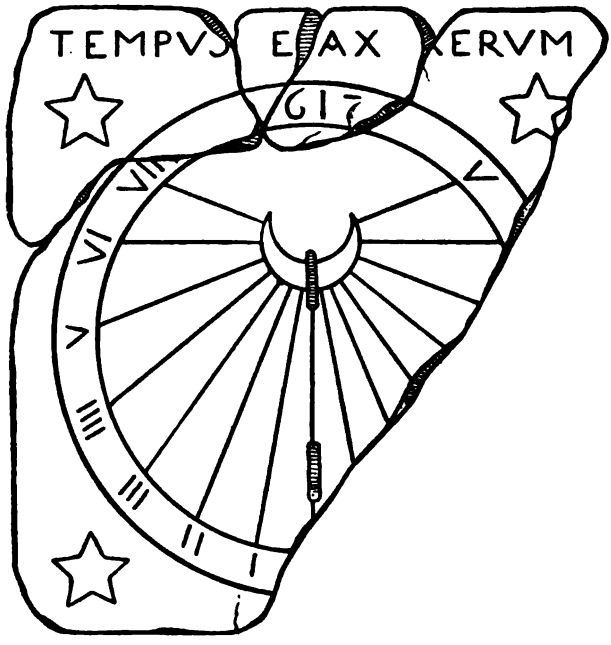

Figure 55.

47. — SUPERNI LUMINIC DUCTU.

Luminic pour *luminis*. Mauvais cadran daté de 1792 et provenant de Bueil.

Au dessus de la devise il porte cette mention : FAIT PAR MOY JOSEPH DANLA [V].

48. — TEMPUS BREVE EST. FUGIT HORA. OMNI HORA. DEUM LAUDA. A SOLIS ORTU USQUE AD OCCASUM LAUDABILE NOMEN DOMINI. PSAL. 112.

Inscriptions disposées de gauche à droite, dans l'ordre ci-dessus,

sur les quatre côtés du cadran. Au centre, entre les chiffres VIII et IIII, on lit : JACQUES LE HOU ME POSSEDE EN LAN 1641.

Ce cadran, en ardoise, est originaire de la Roche Coutant, commune de Tigné (Maine-et-Loire). Il est aujourd'hui entre les mains du docteur Le Houx, à Montrichard (Loir-et-Cher), et n'a jamais quitté la famille.

49. — TEMPVS EDAX RERVM.

Sur les fragments d'un cadran, trouvés dans des décombres, près de Beaumont-en-Véron, et portant une date dont on ne reconnaît que les deux chiffres du milieu (61). (Figure 55) Cette inscription est tirée des Métamorphoses d'Ovide (Livre 15.- 234).

Tempus edax rerum, tuque invidiosa vetustas
Omnia destruitis, vitiataque dentibus ævi
Paulatim lenta consumitis omnia morte.

Temps qui dévore, années jalouses, vous détruisez tout ; tout, rongé par la main des siècles, se dissout peu à peu par une mort lente.

Bon nombre de devises horaires ont été tirées de nos vieux auteurs latins : Ovide, Horace, Martial, Virgile, Sénèque et bien d'autres ont été mis à contribution, et il n'est pas rare de rencontrer, même sur nos édifices religieux, des inscriptions ayant la même origine. Ovide, au moyen-âge, était dans toutes les mains, et son autorité était apportée jusque dans la chaire. Aucun poète peut-être, jusqu'au XVII[e] siècle, ne fut plus souvent cité par les prédicateurs. Les mystiques ne craignaient pas de faire des emprunts à ses pièces les plus passionnées, en accommodant toutefois ses vers au sens moral du christianisme Cette vogue d'Ovide, dans ces siècles de foi, était un reste de ce sensualisme païen que la religion avait peine à étouffer.

50. — TENPVS (*sic*) IRREPARABILE FVGIT.

Château de la Groitière, près le Grand-Pressigny. Ardoise assez commune de 1706.

51. — TIMOR DOMINI APPONET DIES
QVID HABES HOMO QVOD Ô ACCEPISTI
NONNE OIA SICVT VBRA PRÆTEREVT
ΑΛΛΟΤΕ ΜΗΤΡΥΙΗ ΠΕΛΕΙ, ΗΜΕΡΗ ΑΛΛΟΤΕ ΜΗΤΗΡ.

A la Babinière, commune de Saint-Avertin, cadran armorié, portant la date de 1655. La première des inscriptions latines est empruntée aux *Proverbes de Salomon* (Chap. 10, verset 27) : *Timor Domini apponet dies ; et anni impiorum breviabuntur.* (La crainte du Seigneur prolonge les jours ; les années des impies seront abrégées). Les deux suivantes sont tirées de Saint Ambroise : (*Hexameron*, liber VI, caput VIII, n° 51) :

Quid enim habes ô homo, quod non accepisti ?
Nonne hæc omnia sicut umbra prætereunt ?

(Que possèdes-tu ô homme que tu n'aies reçu ? Est-ce que toutes choses ne passent pas comme l'ombre ?)

Quant à la devise grecque elle peut se traduire ainsi : Le jour est tantôt une marâtre, tantôt une mère.

52. — TVO SINE LUMINE QVID SVM

Au dessous d'un cadran déclinant, tracé sur la tour du château d'Argenson, commune de Maillé.

53. — ULTIMA LATET.

Maison de M. Thibault, à Marçay (Indre-et-Loire). Cadran vertical, daté de 1698 et gravé sur une pierre de la façade ; antérieur de quelques années à la construction de la maison (édifiée en 1708), il proviendrait du château de Marçay (fig. 56). Cette devise, assez troublante, pouvait se lire sur le cadran que François Coppée possédait dans son potager, à la *Fraizière*. Lorsque le poéte quitta la propriété, où il avait passé tant d'heures paisibles et laborieuses, il recommanda au futur occupant d'effacer l'inscription par trop funèbre, et d'y substituer celle-ci :

Horas non numero nisi serenas,

« expression touchante de ses vœux en faveur du nouvel habitant. » (1).

1. Julien Bregeault, conseiller à la Cour d'Appel. *Allocution prononcée le 25 juillet 1908, à la distribution des prix du Lycée Montaigne.*
Voir François Copée. *La bonne souffrance : Adieux à une maison.* P. 85. — Alphonse Lemerre 1898.

54 — ULTIMA MULTIS.

Cadran de 1813, dont M. de Clérambault, président de la Société d'Archéologie nous a communiqué le dessin.

55. — ULTIMAM TIME.

A Langennerie, commune de Cerelles. Ardoise assez commune datée de 1776.

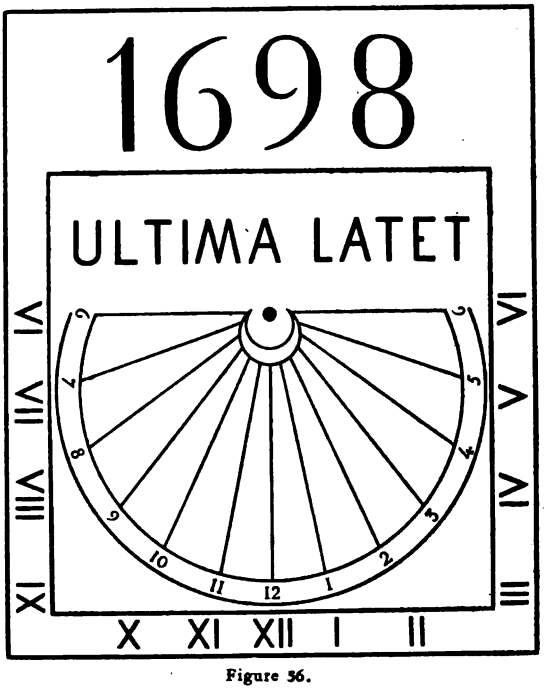

Figure 56.

56. — VLTIMA NECAT.

Cadran daté de 1727, appartenant à M. Bonnery, et provenant de Saint-Genouph.

Les lettres J. B. situées au dessous de la date et de chaque côté d'une barrique d'un dessin assez grossier sont, sans doute, les initiales de l'auteur, qui devait être un marchand de vin (1).

57. — VNAM TIME.

Devise assez commune que nous avons relevée sur divers ca-

1. Le dessin de cette ardoise a été présente à la Société d'archéologie de Touraine (Séance du 29 mars 1899).

drans en ardoise présentant peu d'intérêt. A Vouvray, au clos Beaudoin, chez M Cassière. A Saint-Cyr-sur-Loire, à la Grande-Boiterie, chez M. Guerlin. A Saint-Avertin, aux Hérault, chez M. Hamelin-Fresneau. A Mettray, au château des Grandes-Brosses, chez M. Leblanc de Chaneac (portant sur son socle la date de 1765). A Tours, rue du Sanitas, 5, chez M. Dutoit, avec la date de 1773.

58. — VALE HORA.

Ardoise très bien gravée appartenant à M^me^ Couché, à Tours.

59. — [VE] LVT [VMBR] A [F] INIS [VIT] A
VIDI. LEPOREM. CVRR. RENTEM. IN. AGRIS. SINE. PEDIBVS. SVIS.

Cadran armorié, daté de 1668, trouvé à Neuvy-le-Roi et aujourd'hui à Tours.

60. — VIVE MEMOR LETI FUGIT HORA.

Inscription relevée par M. Henry Archambault sur une ardoise horaire des environs de Loches, et tirée de la satire V de Perse.

61. — VULNERANT OMNES, ULTIMA NECAT.

Sur un assez mauvais cadran provenant des environs de Richelieu. Allégorie plutôt mélancolique paraphrasée ainsi par Théophile Gautier : *Chacune fait sa plaie, et la dernière achève.*

Et non moins heureusement par Victor Hugo, lors de son long séjour à Guernesey (Houteville-House) en ces deux vers que le poète fit placer au bas d'une horloge flamande, monumentale et à combinaison, carillonnant à chaque heure :

Toutes laissent leur trace au corps comme à l'esprit,
Toutes blessent, hélas! la dernière guérit.

Très répandue, cette devise se retrouve dans les régions les plus diverses : Le docteur Raphael Blanchard (1) l'a rencontrée fréquemment dans le Briançonnais; Gustave Vallier (2) l'a signalée dans le Dauphiné; le baron de Rivière (3) dans l'Aveyron, dans

1. D^r^ Raphaël Blanchard, lot. cit.
2. G. Vallier, lot. cit.
3. Baron de Rivière, loc. cit.

les Deux-Sèvres, à Nice ; Paul Perret (1) dans le pays Basque ; Henri Jodard (2) en Champagne; P. Dalin (3) sur un vieux clocher Lyonnais ; Alfred Gatty (4) en Angleterre.

A Belley (Ain), elle se trouve sur un cadran que Brillat-Savarin connut bien.

M^me^ de Sévigné l'avait fait inscrire sur le cadran solaire qui orne encore le parterre du château des Roches (près Vitré), où la spirituelle marquise allait se « mettre au vert » dès que le « diable était dans sa bourse. » (5).

Reproduite en dialecte provençal, on peut la voir à Montmeyron, près Varage (Var) :

Toutei matrassoun, la darriero ensuco

« Toutes blessent, la dernière assomme »

F. Mistral.

Nous même l'avons relevée à La Combe-Bremond (Hautes-Alpes), sur un cadran de 1860, signé des lettres Z. G. P., qui seraient les initiales de Zarbula (6).

En 1904, nous avons également recueilli les deux inscriptions suivantes, qui en sont la traduction assez exacte. La première à Castelar (Alpes-Maritimes).

Toutes les heures frappent,

La dernière vous tue.

1. P. Perret ; *Les Pyrénées françaises, le Pays Basque et la Basse-Navarre*, Paris, in-8°, 1882.

2. Henri Jadard, loc. cit.

3. L. Daclin : *L'Echo de Médecine et de Chirurgie*, 1907.

4. Alfred Gatty, cet auteur en donne la variante suivante gravée sur un cadran à Vispthal : OMNES SECANT VLTIMA NECAT.

5. M^me^ Alphonse Daudet : *Notes de Voyages*.

6. Giovanni Francesco (Jean-François) Zarbula était un Piémontais, peintre en bâtiments ou maçon, suivant les circonstances, qui, de 1833 à 1870, peignit de nombreux cadrans dont les spécimens sont répandus à profusion dans les Hautes-Alpes. Ses cadrans ne sont pas d'une grande valeur artistique, mais révèlent cependant une certaine habilité (Blanchard. op. cit.)

La seconde à La Barge (Hautes-Alpes), ainsi disposée de chaque côté d'un cadran peint sur un mur :

A chaque heure *A la dernière*
on est blessé. *terrassé.*

C'est la même pensée qui est exprimée dans ce vers de Lamartine :

Chaque parole emporte un lambeau de ma vie.

La vie est-elle autre chose qu'une mort graduée, qu'un acheminement au terme fatal ? On l'a dit avec vérité : « La vie est le linceul de la mort : chaque jour y ajoute un fil, et, quoi qu'il se tisse sous nos yeux, nous ne commençons à le voir que lorsqu'il est achevé. » Mary-Lafon.

II[e]

Devises Françaises

62. — A TOUTE HEURE INVOQVEZ CE NOM. A *La Brosse*, commune de Saint-Pierre-des-Corps ; cadran octogonal en ardoise daté de 1682.

63. — A TOV[TE] HEV[RE] INVO[QUEZ] LE NOM DE[DIEU]
A *La Fremaudière*, commune de Fondettes (près Tours). Ardoise rectangulaire assez mal gravée et très détériorée.

64 — DES JOURS DE L'HOMME CETTE OMBRE EST LA FIGURE ET LEUR (*sic*) DESTIN CE LIT EN CETTE GRAVURE. Cadran artistique provenant de Chanteloup, aux armes du duc et de la duchesse de Choiseul, signé C. de La Fuye et daté de 1783. Inscription gravée au dessous d'une corne d'abondance et de la Boite de Pandore d'où s'échappent tout ce qui peut rendre nos heures fortunées ou assombrir nos jours.

65. — IL EST PLUS TARD QUE TU NE PENSE. A La Sorellerie, près Saint-Avertin. Ardoise assez vulgaire.

66. — JE RAMÈNE L'AURORE, ET REVIENS SUR MES PAS, PASSANT TU VIS, TU MEURS, ET TU N'Y PENSE PAS. Au centre du cadran circulaire en ardoise, fixé au mur du presbytère de Panzoult. A droite au dessous d'un soleil flamboyant on lit :

SOIS-BIENFAISANT COMME MOI

67. — ..... CES TROIS DOIS TIENT LE MONDE EN BALANCE
QUI PAR SON MOUVEMENT VA POURTANT EN CADANCE.
Cadran de 1673 au Musée archéologique de Touraine.

68. — LE MOMENT OU JE PARLE EST DEJA LOIN DE MOI. Tours, rue Nationale 40. Gnomon moderne sur le mur, au midi, et indiquant simplement le passage du soleil au méridien. Cette inscription est tirée de l'Epitre III de Boileau :

Le jour fatal est proche et vient comme un voleur.
Avant qu'à nos erreurs le ciel nous abandonne,
Profitons de l'instant que de grâce il nous donne.
Hâtons-nous ; le temps fuit, et nous traine avec soi :
Le moment où je parle est déjà loin de moi.

Bien avant Boileau, Perse, dans sa satire V, avait exprimé la même pensée :

Vive, memor leti : fugit hora ; hoc quod loquor, inde est.

(Vis, souviens-toi de la mort : l'heure fuit : l'instant ou je parle est déjà loin.)

69 — LE TEMPS FUIT — L'ETERNITÉ S'AVANCE.
Sur l'église de Saint-Ouen.

70 — LEUVRE SE PASSE. — IL FAVLT MOURIR. Cadran 1680, au château de Pavé (commune de Bourgueil).

71. — LHEURE PASSE ET LA MORT VIENT, Cadran en cuivre, armorié et délicatement gravé, appartenant à M. Saunion, à Rives, près d'Abilly.

72. — L'HEURE VIENDRA QU'ETC. Sur un cadran rectangulaire, en ardoise, daté de 1640 (Le Coq, à Saint-Cyr-sur-Loire), cette devise assez énigmatique est ainsi disposée :

En haut du cadran : *Viendra*, au centre : *Qu'etc*, en bas : *L'heure*

Le cadran est maintenu en place par un clou fixé au milieu, précisément entre *Qu'* et *etc*. On peut lire de plus, entre *Qu'etc* et *L'Heure*, ces mots :

Jesus, Maria, S. Franciscus, « qui sont la devise des religieux Minimes; ces lettres ornées ressemblent à celles de la carte de Touraine, dressée par Isaac François et réimprimée à Amsterdam, par Blaeuw, au milieu du XVII[e] siècle. Si ce cadran n'a pas été importé récemment au *Coq* et s'il a été placé à la date qu'il porte, nous remarquerons que *le Jau*, actuellement *le Coq*, était possédé par Jean Buizard depuis au moins le 4 juillet 1626 jusqu'au 17 septembre 1698 (Arch. départ. G. 394 » (1).

73. — MES IOVR PASE *(sic)* COMME L'OMBRE MEMENTO MORI. Cadran de 1643, appartenant à l'abbé Mesnage, curé de Sonzay.

74. — TOUTES LES HEURES NOUS BLESSENT ET LA DERNIÈRE NOUS TUE AINSI S'ÉVANOUIT LA GRANDEUR DU MONDE VIVE LE ROI ET LA PAIX.

A La Haye-Descartes. Cadran de 1815 sur un piédestal monolithe assez ordinaire.

75. — VIVE IESVS DVQVEL LA MORT MONTRE COMBIEN L'AMOVR EST FORT.

Provenant de l'abbaye de Seuilly, ce cadran est signé Jean Maugin et daté de 1643

76. — VIVRE LIBRE OU MOURIR. Sur un petit cadran, assez bien gravé, à Noyers, commune de Nouâtre.

Les inscriptions que nous venons de rapporter concernent uniquement la Touraine. Nous n'avons pas la prétention d'avoir tout vu et il en est certainement qui ont dû passer inaperçues à nos côtés.

Concises et abstraites, inspirées par le cours des astres, la briè-

1. L. Lhuilier. *Les domaines ruraux de Saint-Cyr-sur Loire*. Bulletin de la Société d'Archéologie de Touraine, 189, page 292.

veté de la vie, tirées de pensées morales ou religieuses, sous forme de sentences parfois sévères, elles évoquent pour la plupart notre fin dernière. « Chaque cadran qui s'offre à nos regards nous montre notre destinée tracée sur nos murs ; il nous dit dans son langage muet : « O homme ! ta royauté va finir et tant qu'elle dure elle est plus vaine que l'ombre » (1).

Absorbés par les affaires, entraînés dans les plaisirs, les distractions de toute nature, il est bien certain que nous oublions facilement le prix du temps et que l'heure fuit souvent irréparable. Il n'est donc pas mauvais que le cadran, dont l'aiguille attend la venue du Soleil pour nous faire savoir l'heure à laquelle nous vivons, nous donne également un avertissement salutaire.

Il en est, il est vrai, qui font allusion à la fragilité de notre existence en des termes un peu moins austères.

Telles sont les deux suivantes :

Datée de 1662, la première se trouve gravée au-dessus de la porte d'entrée du château de Courbat (commune du Péchereau, Indre). (2)

PASSANT, A FORCE DE LES PASSER,
TU Y POUROIS BIEN DEMEURER.

La seconde peut se lire sur un cadran de 1726, signé Gervaise et situé dans le jardin de l'ancienne maison seigneuriale de Montois-la-Montagne, en Lorraine :

CE N'EST PAS, Ô MORTELS, CETTE OMBRE-CI QUI PASSE,
SONT VOS ANS, SONT VOS IOURS QUI NE FONT QUE PASSER,
TOUS LES ANS, TOUS LES IOURS, L'OMBRE PASSE ET REPASSE,
MAIS VOS ANS ET VOS IOURS PASSENT SANS RÉPASSER.

Qu'est devenu ce cadran dans l'affreuse tourmente que nous venons de traverser ?

En 1796, le général Bonaparte s'entretenant, non loin de Reggio, avec un fermier qui s'occupait de la pose d'un cadran solaire sur

1. Young. *Les Nuits*, traduction de Letourneur. Paris 1836 ; 3e nuit, p 34.

2. Eugène Hubert : *Le Bas Berry, histoire et archéologie du département de l'Indre, 1905, p.* 308.

l'un des murs d'un bâtiment qu'il venait de faire construire, ce dernier demanda à son interlocuteur une devise à placer, selon l'usage, au-dessous du cadran. Le général, après quelques instants de réflexion, lui aurait dicté celle-ci : (1)

L'OMBRE PASSE ET REPASSE,
ET SANS REPASSER L'HOMME PASSE.

Les vers inspirés du Dante, tracés sur le cadran de la chapelle des Pénitents Blancs à Saint-Etienne-de-Tinée, expriment exactement la même idée, mais avec plus de charme et de force.

IO VAGO E VENGO
OGNI GIORNO
E TU NE VAI SENZO
RITORNO

Puisque la mort est inévitable et que tous, puissants et misérables, nous devons courber le front devant elle, faisons au moins un bon emploi du peu de jours que nous avons encore à passer sur cette terre.

QU'AQUO SIO TARD, OU QU'AQUO SIO D'ABOURO,
EI CHAU MOURI, PER SEGUR, A QUAUQU'OURO.
FAZE ME DOUNC MOURI, SEGNOUR, DINS LOU MOUMEN,
S'YOU DÈVE MAL UZA DEL RESTO DE MOUN TEM.

« Que ce soit tard, ou que ce soit de bonne heure,
Il faut mourir, pour sûr, à quelque heure,
Faites-moi donc mourir, Seigneur, en ce moment,
Si je dois mésuser du reste de mon temps. »

Cette inscription, d'un sentiment si résigné, en dialecte limousin, se voyait, il y a quelques années, au-dessous d'un cadran, tracé sur une maison, aujourd'hui détruite, et qui était située vis-à-vis de l'abbaye de Meymac (diocèse de Limoges).

Il s'en rencontre également où l'on parle un peu plus de la vie et un peu moins de la mort, et dont la pensée est parfois pleine de charme.

1. G. Loustau, ingénieur : *Une inscription de cadran solaire par Napoléon 1er*. Magasin Pittoresque, t. 52, p. 46.

Nous en citerons quelques-unes.
Un sage avis d'abord :

VOUS QUI VIVEZ DANS CES DEMEURES,
ÊTES-VOUS BIEN ? TENEZ-VOUS-Y :
ET N'ALLEZ PAS CHERCHER MIDI
A QUATORZE HEURES.

Ce quatrin fut improvisé par Voltaire à un de ses passages à la Ferté-sous-Jouarre, sur les instances des habitants, qui lui demandaient une légende pour un cadran solaire qu'on venait d'y établir.

Par ce temps d'automobilisme et d'aviation le conseil peut paraître quelque peu suranné, mais a-t-il cessé d'être bon ?

Les heures qui paraissent si longues aux affligés, s'écoulent, par contre, avec rapidité pour ceux qui sont dans la joie.

On peut voir à Courmayeur (Vallée d'Aoste) cette pensée très délicatement rendue dans cet hexamètre :

AFFLICTIS LENTÆ, CELERES GAUDENTIBUS HORÆ

que Méry a paraphrasé ainsi : (1)

Le temps d'un vol égal parcourt en vain l'année
Son progrès régulier pour l'homme est différent.
L'homme heureux comme une heure a vu fuir la journée.

1. Méry, *Poësies intimes*. A propos d'un tableau exposé à l'Académie Royale de Londres sous ce titre « Le cadran solaire. »

Bossuet et Lamartine se sont rencontrés pour exprimer cette pensée.

Le premier en 1685, dans le *Sermon pour saint jour de Pâques* :

« Il faut marcher, il faut courir, et les heures se précipitent. On rencontre sur le chemin des objets qui divertissent, des eaux courantes, des fleuves qui passent, on voudrait s'arrêter... Heures rapides, passez pour ceux qui pleurent ! Oubliez les heureux ! »

Le second en ces vers : (*Le Lac*)

O temps, suspend ton vol ! et vous heures propices,
Suspendez votre cours !
Laissez-nous savourer les rapides délices
Des plus beaux de nos jours !
Assez de malheureux ici-bas nous implorent :
Coulez, coulez pour eux ;
Prenez avec leurs jours les soins qui les dévorent ;
Oubliez les heureux.

L'heure est un jour entier pour le mortel souffrant.

Cette même idée se retrouve sur une maison de la campagne du Bas-Vacon :

DURENT IN TRISTITIA, VOLENT IN LÆTITIA

et sur un autre cadran à Annonay (Ardèche)

EO GRACIORES, EO BREVIORES.

Si elles sont courtes pour ceux dont rien ne trouble les moments fortunés, elles sont également trop brèves avec les amis et combien ne nous paraissent-elles pas longues avec les fâcheux et les importuns.

HORA BREVIS AMICI, LENTA ONEROSI.

Gravé sur un cadran du Dauphiné, cet éloge de l'amitié qui fait oublier les heures, ne pouvait être mieux conçu.

Ne nous laissons pas aller à l'oisiveté et ne prenons jamais l'inaction pour le repos ; si l'ennui nous gagne courons au travail, le remède est infaillible.

Tour à tour, prie et lis, travaille avec ardeur,
L'heure ainsi sera courte et léger le labeur.

Ces deux vers sont la traduction aussi exacte qu'élégante de cette sentence :

NUNC LEGE, NUNC ORA, NUNC CUM FERVORE LABORA ;
SIC ERIT HORA BREVIS, SIC LABOR IPSE LEVIS,

que l'on pouvait voir autrefois au château de la Tisonnière, sur un cadran daté de 1744, appartenant à M. Paul Leroy. (1)

Sur le presbytère du petit bourg de Gière, dans l'Isère, se rencontre une inscription d'une philosophie bien douce, empruntée aux Odes d'Horace, et en ne lui donnant pas le sens chrétien qu'on doit lui supposer, il était difficile de trouver mieux.

DONA PRÆSENTIS RAPE LÆTUS HORÆ. (2)

1. Traduction de M. Aug. Boucher, directeur du *Journal du Loiret*. Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais, t. XIII, p. 94.

2. Horace. Livre III, Ode VIII.

Saisis avec bonheur les biens de l'heure présente.

« L'être heureux n'est-il pas celui qui a pu saisir quelques instants de bonheur, » (1)

Accepter l'adversité et jouir du bonheur, ainsi pensait Diane de Poitiers, si nous nous rapportons à Mellin de Saint-Gelais qui, selon son désir, avait inscrit ce distique :

CUR DIANA OCULIS, LABENTES SUBJICIT HORAS ?
UT SAPERE ADVERSIS MONEAT, FELICIBUS UTI,

sus le cadran de l'horloge de la cour intérieure du château d'Anet, construit en 1552, par Philibert Delorme, pour la grande favorite. (2)

Distique que M. Prosper Blanchemain à ainsi très heureusement paraphrasé :

Diane voit fuir l'heure, et dit aux cœurs blessés :
« Espérez, elle vient ! » aux heureux : « Jouissez ! » (3)

De ces vers d'Horace et de Mellin de Saint-Gelais nous pouvons rapprocher ceux que Frédéric Mistral avait fait graver sur la façade de sa modeste maison de Maillane, au dessous d'un *lézard* se délectant au soleil (4) et surmontant le cadran qu'il fit établir en 1903.

GAI LESERT BEU TOUN SOULEU :
L'OURO PASSO QUE TROP LÈU
E DEMAN PLOURA BELÈU.

Gai lézard, bois ton soleil : l'heure ne passe que trop vite et demain il pleuvra peut-être.

1. *Voyages en France*, voyage sentimental t. 3. page 110.

2. Cette magnifique machine horaire fut adjugée avec ses cadrans pour la somme de 505 francs lorsque le château fut vendu comme bien national. Elle a été remplacée en 1856 par une autre entièrement moderne et construit par Waguer, et en 1880, M. Alfred Beillard installa à la place occupée jadis par le cadran don nous venons de parler, un très beau cadran émaillé rappelant autant que possible le style du premier.

3. Prosper Blanchemain, dans son édition de Mellin de Saint-Gelais, 1873, II. p. 732.

4. Bon nombre de paysans provenciaux croient encore que le lézard protège le sommeil et avertit du danger.

Nous garderons bien d'omettre la devise du cadran d'Eyguières (Bouches-du-Rhône) :

DILIGENTIBUS PATRIAM FAUSTA

Que cette heure soit heureuse pour ceux qui aiment la patrie.

« C'est la plus belle, la plus noble et la plus patriotique devise. Bonne, dans tous les temps, elle l'est surtout à l'époque troublée où nous vivons. » (1)

A côté de cette inscription qui exalte l'amour de la patrie, nous placerons celle d'une méridienne, à Sospel (Alpes-Maritimes), nous rappelant nos devoirs envers le Créateur.

AD OGNI ORA CHE IO SEGNO,
ALTRO CERCAR NON DEVI CHE
DIO SOLO

Le poëte Segrais, l'aimable secrétaire de la Grande Mademoiselle, avait fait peindre sur le cadran de sa maison de Fontenay :

E PERDUTO TUTTO IL TEMPO,
CHE A NON AMAR ID DIO SI SPENDE

Tout le temps qui se dépense à ne pas aimer Dieu est perdu.

Devise tirée de l'*Aminte* du Tasse qui dit simplement :

PERDUTO È TUTTO IL TEMPO
CHE IN AMAR NON SI SPENDE. (2)

Hélàs il est perdu le temps qu'on passe sans aimer.

Parmi les nombreuses devises exhortant au travail, nous ne mentionnerons que :

Celle, en Italien, que nous avons recueillie à Vintimille :

VUOI SAPER L'ORA CHE ?
TE E DICO PRESTO :
E L'ORA D'OPERAI
DA UOMO ONESTO.

1. Baron de Rivière, loc. cit.
2. Acte 1er scène 1re

Tu veux savoir quelle heure il est ? Je te le dirai de suite : C'est l'heure de travailler pour l'homme honnête.

Celle du cadran de Valajanel dans l'Aude empruntée à notre bon La Fontaine,

RIEN NE SERT DE COURIR, IL FAUT PARTIR A TEMPS.

Fable du Lièvre et de la Tortue.

Et cette autre, si bien à sa place dans la cour du collège de Forcalquier :

ENFANT SOUVIENS-TOI QUE JE SERTS
A MARQUER LE TEMPS QUE TU PERDS.

Et ce quatrain signalé par L. Daclin sur les bords de la Riviera,

L'HOMBRE DE MON AIGUILLE A CHEMINÉ SANS BRUIT.
DE L'AUBE MATINALE AU SOIR CREPUSCULAIRE,
HOMME, SUIT LA LEÇON DE TON CADRAN SOLAIRE
TRAVAILLE TOUT LE JOUR ET DORS QUAND VIENT LA NUIT.

Le cadran solaire de Walter Scott ne portait que ces deux mots de l'épitre de Saint Jean (1)

NUX EPXETAI
La nuit vient

Pour ces grands esprits le meilleur encouragement au travail sans trève de chaque journée était l'approche trop rapide, trop certaine, de l'heure sombre où le travail doit cesser (2)

Les inscriptions horaires les plus anciennes, d'une haute moralité, composées le plus souvent par des religieux, sont en général les mieux conçues. A mesure que l'on approche de la période actuelle, elles s'en vont perdant de leur gravité et finissent par tomber dans la banalité.

Il en est d'hospitalitères, de bachiques :

Telles sont ces épigraphes :

Chapitre IX, verset 4
2. L'intermédiaire, t. X, 703.

A TOUTE HEURE SOYEZ LES BIENVENUS.
C'EST L'HEURE DE BOIRE.
AUTANT BOIRE ICI QU'AILLEURS.

que l'on rencontre, dans la région des Alpes, sur des cadrans surmontant la porte d'entrée de bon nombre de cabarets.

Il en est d'énigmatiques, de facétieuses.

Comme celle de ce citoyen, qui, peu rassuré sur la pérennité de la première République, se permit de lui adresser ce conseil sous forme de calembours :

RESPUBLICA ! ORA
NE TE FALLAT HORA
VELOX SICUT AURA ! (1)

Enfin, il en est d'industrielles, d'égalitaires. Comme celle-ci :

LUCET OMNIBUS

Ou mieux encore comme cette dernière que nous avons relevée à Maljacet dans les Hautes Alpes :

JE SUIS SUSPENDU A LA MURAILLE,
POUR INDIQUER L'HEURE QU'IL EST
AUX BRAVES GENS ET A LA CANAILLE.

---

1. Comte de Moucheron. Revue Normande et Percheronne 1795. *Les derniers cadrans solaires du Perche.*

CHAPITRE VII

QUELQUES AUTEURS TOURANGEAUX DE CADRANS SOLAIRES

I

LES LE ROY

D'origine Parisienne, la famille Le Roy vint s'établir en Touraine à la fin du XVI[e] siècle (1).

David Le Roy, fils de Nicolas, *maître cadranyer*, demeurant à Paris, en la cour du Palais, paroisse Saint-Denis, se fixa à Tours en 1587, y épousa l'année suivante la fille d'un *maître horlogeur*, Rebecca Rouer, et ne tarda pas à obtenir la charge de maître horlogeur du roi (2).

Son petit-fils, Pierre-Julien (3), établi maître horlogeur-serrurier sur la place du Grand-Marché, fut un artisan habile connu par divers travaux remarquables et, en particulier, par la réparation de la

1. Sur la famille Le Roy, consulter : D[r] E. Giraudet, *Les artistes Tourangeaux*. Mémoires de la Soc. archéol. de Touraine, t. XXXIII, 1885, page 264.

2. Le 26 août 1635, Le Roy présente au corps de ville, une requête tendant à être nommé roi de l'arquebuse, comme ayant abattu le papegai. Après de longues discussions et une enquête minutieuse, le corps de ville décide que les chevaliers de l'arquebuse devront s'assembler pour s'entendre sur cette requête. Uu procès-verbal de cette réunion dressé par le notaire Boutet, nous apprend que les chevaliers décidèrent d'un commun accord que l'oiseau serait remplacé jusqu'à ce qu'il soit bien abattu. (*Registres des délibérations municipales tome XXXVIII*).

3. Pierre-Julien Le Roy était fils de Julien Le Roy, maître serrurier, qui mourut avant 1691, et de Denise Delis. De ce mariage naquirent quatre enfants : Pierre, Charles, René et Françoise qui épousa à Tours (St Clément), le 19 novembre 1691, François Thevenaud, maître serrurier.

grande horloge de la cathédrale de Tours, dont il fut chargé en 1698. (1) Comme beaucoup d'horlogeurs de son temps il construisit des cadrans solaires qui n'étaient pas dépourvus d'intéret. Nous en avons retrouvé un à Noizay, signé de son nom ; c'est une plaque en ardoise assez artistement dessinée, mais malheureusement très endommagée

Pierre-Julien Le Roy épousa Perrine Tante, dont il eut plusieurs enfants.(2)

L'ainé, Julien, né à Tours, fut baptisé le 8 Aout 1686, en l'église Saint-Clément (3). Héritier de cinq générations de maîtres horlogers-serruriers il fut tout naturellement destiné à suivre les traditions familiales et commença son apprentissage sous la direction de son père.

« Il montra dès son enfance tant d'adresse et de si heureuses dispositions que lorsqu'il eut atteint sa dix-septième année, son père l'envoya à Paris, où son talent trouva plus qu'en province, les occasions de se développer. En fort peu d'années il acquit la réputation d'un ouvrier aussi intelligent qu'habile; enfin, en 1713, à l'âge de vingt-sept ans, il fut reçu maître horloger à Paris. Cet art avant lui n'avait fait en France que de très faibles progrès, et tous les ouvrages un peu finis se tiraient d'Angleterre. Le Roy ne tarda pas à conquérir sur elle cette branche d'industrie, et cette fois du moins les Français eurent le bon esprit de préférer, à mérite égal, celle de leur pays.Ce fut à ce sujet que Voltaire dit un jour à l'un des fils

1. Voir des détails sur cette horloge dans Giraudet (*Op. cit. page* 90), à la notice sur Julien Couldray, qui avait été chargé, en 1525, d'y faire d'importantes réparations. Les débris de cette horloge sont au musée de la Société d'Archéologie.

2. Les enfants de Pierre-Julien Le Roy furent : 1° Julien ; 2° Pierre-François (bapt. le 22 juillet 1687) ; 3° Perrine (bapt. le 3 juillet 1689, morte jeune) ; 4° Perrine (bapt. le 30 nov. 1690, morte en 1694) ; 5° Marie (bapt. le 9 août 1693) 6° Charlotte-Perrine (bapt. le 1er déc. 1695.)

3. Voici l'acte de baptême de Julien Le Roy.

Le 8e jour d'aoust 1686 fut baptisé Julien, fils de Pierre Le Roy, Me Serrurier et de Perrine Tante sa femme, le parrein Julien Carreau, Me menuisier et la marreine, Nicole Brisset, femme de Nicolas Maillar.

Julien Carrot — Bricet — P. Le Roy.

(*Archives municipales de Tours. Etat civil. Paroisse Saint-Clément*).

4. Chalmel, *Histoire de Touraine*, t, IV, page 298.

de Le Roy : « Le maréchal de Saxe et votre père ont battu les Anglais. » (1)

Julien Le Roy avait pris de l'horlogerie Française et Anglaise ce qu'il y avait de bon. Il avait supprimé de celle-ci les doubles boites, les timbres et tous les secrets employés pour rendre les ouvrages plus difficiles à être remontés et réparés, de l'autre ces vains ornements qui embellissent l'ouvrage sans le rendre meilleur : enfin, il avait composé, si l'on peut s'exprimer ainsi, une horlogerie mixte en la rendant plus simple dans ses effets, plus aisée dans sa construction et plus facile à être réparée et conservée.

Ses travaux sur les montres à seconde, les perfectionnements qu'il apporta à la construction des montres et pendules à répétition et aux montres marines, le placent au premier rang des horlogers de son temps.

Parmi ses découvertes les plus intéressantes il convient de citer le pendule compensateur, destiné à remédier aux effets de la chaleur et du froid sur les régulateurs. Ce pendule dit *pendule à gril*, décrit dans tous les traités de physique, est encore le système compensateur le plus fréquemment employé pour les pendules d'appartement.

Nous n'insisterons pas davantage sur l'œuvre de Julien Le Roy, comme horloger, désirant nous étendre un peu plus sur ses recherches de gnomonique consignées dans différents mémoires lus à la Société des Arts.

« Il n'est pas nécessaire, dit-il dans un de ses écrits, d'être fort versé dans la gnomonique, pour juger que les meilleurs cadrans horizontaux ne marquent juste l'heure du soleil, qu'autant qu'ils sont bien orientés ; cependant les différents moyens que l'on emploie pour y parvenir sont la plupart si défectueux, qu'on ne peut s'en promettre toute la justesse et toute la précision qui y est nécessaire.

Par exemple, une boussole ne peut indiquer le vrai midy ou le vrai nord qu'imparfaitement ; se règler sur les pendules ou les horloges c'est supposer ce qui est en question : car il faudroit être assuré qu'on les a mises à l'heure sur un bon cadran, ou sur une

1. Mémoire lu à Société des Arts en 1734.

bonne méridienne, ce qui est rare même dans les villes, et l'est encore plus à la campagne.

D'ailleurs pour marquer juste l'heure du soleil, il ne suffit pas qu'un cadran horizontal soit bien orienté, il faut encore que son axe soit exactement parallèle à celui de la terre, de sorte qu'on ne peut s'en servir avec succès, que sous le parrallèle pour lequel il a été divisé ; et dès qu'on le transportera huit ou dix lieues au nord ou au sud, il ne marquera plus l'heure avec la dernière précision ; ce qui est réellement un second inconvénient qui, joint au premier, forment ensemble un double obstacle à l'usage et à la justesse de ces sortes de cadrans. »

Pour remédier « totalement » à ces inconvénients et « faire en sorte qu'on puisse placer aisément et avec la dernière précision les cadrans horizontaux », il apporta quelques « additions » à leur construction et rédigea un mémoire important sous ce titre : *Description et usage d'un nouveau cadran horizontal universel, et propre à tracer les méridiennes*, (1) dans lequel il donnait les renseignements les plus indispensables sur l'exécution de ce nouveau cadran, des instructions sur son mode d'emploi, avec différentes remarques.

Le Conservatoire National des Arts et Métiers possède un de ces cadrans en bronze portant cette double mention : *Inventé par Julien Le Roy ancien directeur de la Société des Arts* et *Fait par J^e le Maire, de la Société des Arts.*

Nous devons également à Julien Le Roy un cadran *portatif* et à *Boussole*, « à peu près de la grandeur d'une carte à jouer », sorte de cadran de poche, dont l'usage était très répandu à la Cour et à la Ville.

Il écrivit à ce sujet deuxmémoires:

Dans le premier : *Description d'un nouveau cadran universel portatif et à Boussole*, (2) en dehors de la partie purement descriptive, il montrait avec quelle facilité on pouvait, par son usage, tracer des Méridiennes, et faisait connaître « les propriétés qui rendaient le nouveau cadran commode et utile pour trouver aisément la variation de l'aiguille aimantée, propriétés fort avantageuses, si l'on fait attention que la déclinaison de l'aimant est variable en differens temps et en differens lieux. »

(1) Mémoire lu à la Société des Arts, en 1734.
(2) Mémoire lu à la Société des Arts, en 1734.

Dans le second : *Remarque sur la construction des Cadrans communément appelés Butterfield* (1), il se bornait à indiquer les avantages de son nouveau cadran sur ceux de Butterfield (2) alors dans toute leur vogue.

Ces avantages consistaient en ce que « la boussole étant placée au milieu de la platine supérieure, permet d'y faire les divisions aussi grandes qu'il est possible, d'où il s'ensuit qu'on y doit voir les parties des heures bien plus distinctement qu'à ceux de Butterfield, où le centre du cadran est toujours placé, de manière que les lignes horaires sont trop courtes pour laisser entre elles un intervalle assez sensible pour voir distinctement les parties des heures, même au cadran qui est intérieur aux autres.

De plus, les degrés marqués sur l'échelle du nouveau cadran y sont si sensibles, qu'on peut le mettre exactement à la hauteur du Pôle ; dans ceux de Butterfield au contraire, les degrés marqués sur la portion de cercle de l'axe y sont si près les uns des autres, qu'il est dificile de ne pas s'y méprendre ; d'ailleurs leur axe est composé de trois épaisseurs, lesquelles augmentent la largeur de l'ombre et empêchent qu'on ne voye sensiblement l'heure de midy.

Enfin, les Butterfield sont ordinairement composés de trois ou quatre cadrans concentriques, dont les intérieurs sont confus, parce qu'ils sont petits ; d'ailleurs comme ils diffèrent ordinairement les uns des autres de trois degrés, ils laissent à désirer une précision qu'on ne peut y trouver, lorsqu'on s'en sert sous les parallèles qui sont intermédiaires à ceux pour lesquels ils ont été tracés. »

Comme on l'a vu plus haut, pour donner exactement l'heure du soleil, les cadrans horizontaux devraient être exactement placés sous le parallèle pour lequel ils ont été divisés. Le plus souvent ces conditions ne sont pas remplies. Il est, du reste à peu près « impossible aux artistes qui font ces sortes d'ouvrages, d'avoir sur leurs plattes-formes des divisions pour toutes les latitudes ; et lorsqu'on leur commande un cadran, ils le tracent au plus près

(1) Mémoire lu à la Société des Arts, en 1734.

2. Butterfield, d'origine allemande, qui était veuu s'établir à Paris, vers la fin du règne de Louis XIV, obtint le titre d'ingénieur du Roi pour les instruments mathématiques. Il construisit de nombreux cadrans solaires en métal, et, notemment, des cadrans portatifs à boussole, dont on peut trouver des spécimens dans nos musées et qui ont été souvent imités.

qu'il leur est possible du degré qu'on leur a indiqué, et auquel ils conforment l'inclinaison de l'axe, qui, à la vérité, corrige un peu l'erreur. mais c'en est toujours une, laquelle on apperçoit d'autant moins aisément, que souvent le cadran est marqué pour un degré, et divisé pour un autre, d'où il résulte des variations très difficiles à démêler » et qu'on ne peut facilement rectifier.

En 1735, dans un 4^eme^ *Mémoire sur un nouveau moyen de faire marquer juste l'heure du soleil, aux cadrans horisontaux ordinaires ou anciens, en quelque lieu de la terre qu'ils soient placés,* (1). par une méthode des plus simple, « dont on ne voit aucune trace dans les Traités de Gnomonique, dans la Tradition. ni ailleurs », Julien Le Roy etablissait que l'on peut facilement remédier à ces erreurs et qu'il est possible de se servir utilement de cadrans disposés sous des paralèlles pour lesquels ils n'ont pas été divisés, et il ajoutait que « ce nouveau moyen devrait être mis en usage, pour vérifier indistinctement la justesse de toutes sortes de cadrans horizontaux, et même celle de ceux qui sont placés sous le paralèlle pour lequel ils ont été divisés : les raisons de cette précaution sont, qu'on peut ignorer au juste la hauteur du Pole du lieu où l'on est, que le cadran peut être mal divisé et son axe trop ou trop peu incliné sur son plan. »

Ayant été intimement lié avec Henri Sully, directeur de la manufacture d'horlogerie de Versailles, qui traça la Méridienne de l'église de Saint-Sulpice (2), Julien Le Roy se chargea, en 1737, de de la réimpression de l'ouvrage de son ami : *Règle artificielle du temps*, et publia ses travaux personnels sur la Gnomonique à la fin de ce volume.

Président de la Société des Arts, jouissant d'une réputation Européenne, apprécié à sa juste valeur, même par ses rivaux d'Angleterre, Julien Le Roy mourut, le 20 septembre 1759, au Louvre, où en sa qualité d'Horloger du Roi, il avait un appartement depuis 1739.

1. Mémoire lu le 17 juillet 1735 à la Société des Arts.

2. L'église de Saint-Sulpice ayant été rebâtie au commencement du XVIII^e^ siècle, Sully entreprit vers 1728 d'y tracer une méridienne dans la croisée de l'église ; Lemonnier, de l'Académie royale des sciences, augmenta et perfectionna cet ouvrage en 1747.

Bienveillant pour tous ceux qui l'approchaient, d'une grande générosité « c'était, dit son contemporain Lepaute (1) un vrai citoyen, exempt de toute jalousie, et qui a toujours cherché à mettre ses confrères à portée de voir ses ouvrages, de se servir de ses lumières et d'y ajouter les leurs. Il était si désintéressé qu'il augmentait le prix de ses ouvriers lorsqu'ils avaient réussi, et très souvent il le portait fort au delà de leur attente ; aussi malgré de longs travaux, ne laissa-t-il qu'une fortune médiocre. » (2)

II

LE PÈRE DESPAGNE

François Despagne naquit à Tours, sur la paroisse Saint-Pierre-le-Puellier, en 1716. (3) Sa famille occupait une haute situation

1. Jean-André Lepaute (1709-189), *Traité d'Horlogerie*.

2. Du mariage qu'il contracta, en 1714, avec Jeanne de Lafont, Julien Le Roy laissait quatre fils :

1° *Pierre* (1717-1785), qui continua l'œuvre paternelle et qui est surtout connu par les perfectionnements qu'il apporta à la construction des montres marines. Il fut également un des horlogers de Louis XV.

2° *Jean-Baptiste*, physicien, devint membre de l'Académie des Sciences, en 1757, et mourut en 1800.

3° *Charles*, (1726-1791), médecin de valeur, professeur de l'Université de Montpellier en 1759.

4° *Julien-David* (1728-1803), Architecte distingué, fut élu dans la classe des Beaux-Arts à l'Institut.

3. Acte de baptême de François Despagne.

Le quinzième jour de mars mil sept cent seize, a esté baptisé, par moy curé sous-signé, François, fils du sieur François Despagne, marchand fabricant, et de Jeanne Barré, son épouse. Le parein, le sieur René-Claude Barré, fils du sieur Léonard Barré, bourgeois, de la par[e] de St Pierre du Boille. La mareine Dame Catherine Lasneau, vesve de défunt le sieur René de Vallée, marchand fabricant, de la paroisse de Nostre-Dame-La-Riche.

René-Claude Barré,
V. Devallée,
Despagne le jeune,
Boussin, prêtre.

Archives Municipales de Tours. Etat civil : paroisse Saint-Pierre le Puellier, registre 14.

dans la riche corporation des fabricants de soieries, qui formaient dans la bourgeoisie locale une classe spéciale et très fermée. L'industrie de la soie, introduite par Louis XI, avait pris rapidement un grand développement et sa prospérité se prolongea jusqu'au déclin du XVII[e] siècle où elle eut alors à supporter les effets d'une crise économique générale en France

Nous trouvons les Despagne établis Marchands-Maîtres ouvriers-en-soie dès la fin du XVI[e] siècle et leur maison, de père en fils, se maintint pendant plus de cent cinquante ans. Les aînés de la famille s'allièrent successivement aux Conseil, aux Bertons, aux Devallée, aux Barré (1), qui tous appartenaient à cette même corporation.

(1) Généalogie.

I. — Pierre Despagne, Marchand-Maître-ouvrier-en-soie, eut de Françoise Conseil : François, Charles et Etienne.

II. — François Despagne, Marchand-Maître-ouvrier-en-soie, épousa, vers 1655, Anne Berthon, ou Berton, qui, étant veuve, se remaria à Jacques Rouillé, marchand-Maître-ouvrier en-soie.

De ce mariage :

1° Anne-Marie, baptisée le 5 mai 1660.

2° Marie, baptisée le 16 mai 1661.

3° François, né après la mort de son père. le 9 janvier 1663.

III. — François Despagne, Marchand-Maître-ouvrier-en-soie, Garde juré de la communauté en 1700, épousa, le 2 octobre 1692, Catherine Devallée, fille de feu René, Marchand-Maître-ouvrier en soie (mort le 9 juillet 1686, âgé de 40 ans), et de Catherine Lasneau.

De ce mariage :

IV. — François Despagne, Marchand-Maître-ouvrier-en-soie, marié, le 2 juillet 1715, à Jeanne Barré.

Voici leur acte de mariage :

Le 2 juillet 1715, après les trois publications du futur mariage à contracter entre François Despagne, fils du S[r] François Despagne. Md. et Dame Catrine Devallée, ses père et mère. d'une part, de la paroisse de St-Pierre-Puellier, et Damoiselle Jeanne Barré, fille de S[r] Léonard Barré, bourgeois, et de feue dame Anne-Françoise Aubry, ses père et mère, d'autre part, de cette paroisse, faites tant à nos prônes par trois différents dimanches ou festes, des messes paroisiales de St-Pierre-le Puellier, sans opposition ny empêchement civil ou canonique, come il nous a apparu par le certificat du S[r] curé de la dite paroisse en date du 30 juin signé Boussin ; Maître Pierre Fourneau, prestre chantre, et un des sous chantres de St Gatien; a en notre présence, de notre consentement et permission, donné la bénédiction nuptialle aux parties ci-dessus només, après avoir pris leur mutuel consen-

Rompant avec les traditions familiales, François Despagne entra dans la congrégation des Minimes ; sa vie s'écoula dans les cloitres d'Orléans, de Blois. de Tours et fut, suivant les tendances de cet Ordre religieux, consacrée à des travaux scientifiques.

Il connut, sans doute, à son entrée au Couvent de Tours un religieux nommé René Dorvau s'occupant tout particulièrement de gnomonique et possédant sur cette science quantité d'ouvrages qui se trouvent aujourd'hui à la bibliothèque municipale de Tours. Ces volumes portent sur leur titre l'ex-libris : « De la Bibliothèque des Minimes de Saint Grégoire de Tours » et cette indication souvent répétée « Ad usum fratris Renati Dorvau minimi indigni. »

René Dorvau construisit-il des cadrans solaires ? C'est probable, et peut-être retrouverons nous un jour sa signature sur quelque ardoise. Nous aimons à croire qu'il contribua à développer chez François Despagne ses goûts pour les mathématiques et le poussa à écrire divers travaux sur la gnomonique, qui sont pour nous très précieux (1).

tement par paroles de présent, en présence et du consentement de leurs père, mère amys et témoins sousignés.

Jeanne Barré ; Despagne fils ; Despagne ; Delacroix ; Barré de la Freslonnerie ; V. Devallée ; C. Devallée ; M. Goulard ; Chaussé l'esné ; Isabelle Royer, veuve Aubry ; Aubry, René-Claude Barré : M. Archambault ; Patas ; Fourneau.

(Archives Municipales de Tours. Etat civil, paroisse Saint-Pierre-le-Boile, registre 19).

1. Nous avons trouvé dans plusieurs propriétés de l'Ordre des Minimes des cadrans solaires qui ont été très probablement construits par ces religieux.

A la *Grange David*, commune de la Riche qui fut acquise par les Minimes du couvent du Plessis-les-Tours le 22 mars 1681 (Archives d'Indre-et-Loire ; H. 691) se voit un grand cadran circulaire en ardoise avec quatre fleurs de lis à ses angles. Il ne porte ni date ni inscription, mais paraît du XVIII^e^ siècle.

A *La Sécheresse*, ferme dans la commune de Fondettes, dépendant du couvent de Saint-Grégoire de Tours (Archives d'Indre-et-Loire H. 686), existe un autre cadran encore sur son socle en pierre. En dehors des lignes et des chiffres horaires il ne porte aucune inscription.

Le cadran du *Coq*, commune de Saint-Cyr-sur-Loire est du XVII^e^ siècle. Nous le décrivons par ailleurs (p. 138). Les mots. Jésus, Maria, S. Franciscus qui y sont gravés nous indiquent que c'est l'œuvre d'un religieux Minime.

Nous devons conclure que la gnomonique a été en honneur auprès des religieux de Saint François de Paule, et en particulier chez ceux des maisons de Tours. Un physicien remarquable du XVII^e^ siècle, Emmanuel Maignan, qui écrivit à Rome entre 1636 et 1650, un ouvrage réputé de *Perspestive horaire* appartenait à cet ordre.

Plusieurs écrits de François Despagne, restés à l'état manuscrit, sont conservés à la Bibliothèque municipale de Tours.

L'un a pour titre :

Apparences célestes sous la latitude de 47°23'44" à Tours, avec quelques opérations de gnomonique propres à cet horizon et plusieurs questions de Géométrie et d'Astronomie. (1)

Sur la première page on lit la signature : *Despagne Minime*, et la date : *A Tours 13 juin 1769*. L'ouvrage a 410 pages.

1. Bibliothèque de Tours, manuscrit 812.

C'est un long recueil de calculs, de tables, de problèmes concernant la gnomonique. Parmi tous ces calculs relatifs à la détermination de la Méridienne et à la construction de cadrans solaires pour la latitude de 47°23'44' (Latitude de Tours) nous citerons :

Une table des amplitudes et des déclinaisons horizontales des astres à Tours.

Une table des angles horaires au centre du cadran horizontal pour la hauteur du pôle à Tours.

Une table des angles pour la latitude de Tours.

Les arcs des signes pour la latitude de Tours.

Les arcs des jours pour la latitude de Tours.

Une table des hauteurs apparentes du Soleil sur l'horizon pour toutes les heures du jour l'orsqu'il entre au commencement de chaque signe à Tours.

Les hauteurs des stiles propre à des méridiennes horizontales dont la longueur est déterminée pour la latitude de Tours.

Ce manuscrit est illustré de nombreux dessins à la plume, très soignés et représentant des cadrans horizontaux ou verticaux.

Cadran horizontal fait par la méthode géométrique ou méchanique sans calcul.

Cadran horizontal avec le trigone des arcs des signes pour marquer ces arcs sur les lignes horaires méchaniquement et sans calcul.

Cadran horizontal avec les arcs des signes selon la situation qu'ils doivent avoir.

Cadran horizontal avec les arcs diurnes ou des jours et des nuits.

Cadran horizontal Italien. La 1re heure est une heure après le coucher du soleil.

Cadran horizontal Babylonien. La 1re heure est une heure après le lever du soleil.

Cadran Judaïque.

Cadran Azimutal.

Cadran horizontal avec les méridiens.

Cadran horizontal avec les parallèles de hauteur pour connaître la hauteur du soleil sur l'horizon.

Cadran vertical méridional régulier avec les arcs des signes.

Cadran vertical méridional régulier avec les arcs des jours.

Cadran vertical septentrional régulier avec les arcs des signes.

Cadran vertical septentrional régulier avec les arcs des jours.

Ce manuscrit portant la signature de l'auteur, son origine ne peut-être constestée.

La ressemblance absolue de l'écriture nous permet de lui attribuer également, trois autres manuscrits :

1° Un manuscrit de 462 pages :

Formules des calculs de la gnomonique, ou méthodes particulières pour calculer et tracer les Méridiennes verticalles du tems vray et du tems moyen, les cadrans verticaux declinans du Midy et du Nord qui ont un centre et qui sont sans centre avec les arcs des signes et des jours, selon les règles de la Trigonométrie Rectiligne et sphérique. (1)

A la première page se trouve cette note : *Achevé à Orléans le 26 aoust 1761.*

Le long titre de ce travail indique assez les matières qui y sont traitées. On y remarque un certain nombre de figures représentant des cadrans verticaux et horizontaux établis pour les latitudes de 48°51 et de 46°.

2° Un manuscrit qui ne porte aucun titre.

C'est un traité de gnomonique donnant les règles pour tracer les cadrans. On y voit de nombreuses figures et un grand tableau « *quarré sexagesimal* » destiné à faciliter les calculs. (2)

3° Un manuscrit intitulé :

Problèmes de Gnomonique et d'Astronomie. (3)

On y trouve le même « quarré sexagesimal » que dans le manuscrit précédent.

Ces recherches abstraites sur la gnomonique amenèrent tout naturellement le Père Despagne à construire des horloges solaires.

En 1757, les Echevins de Blois, dans le but de décorer leur ville et pour l'utilité publique, s'adressèrent à lui pour la construction d'une *méridienne* sur la place de la cathédrale (4) et d'un *cadran solaire* sur le quai. (5)

1. Bibliothèque municipale de Tours : Manuscrit 809.

2. Bibliothèque municipale de Tours : Manuscrit 810. de 267 pages.

3. Bibliothèque municipale de Tours : Manuscrit 811, de 196 pages.

4. Cette méridienne se trouvait sur la façade de la maison portant le n° 12 de la place de la cathédrale. Il n'en reste plus que l'armature, c'est-à-dire un soleil d'or avec un trou central monté sur trois barres de fer. La ligne du méridien n'est plus visible par suite du récrépissement de la maison.

5. Ce cadran solaire était sur la façade de la maison n° 16 de la rue du Mail, autrefois hôtel de l'Europe, et sur le quai. Il n'en reste aucune trace.

La curiosité de la population ayant été vivement exitée par ces instruments, la municipalité demanda de plus, à leur auteur, de donner dans une brochure quelques explications sur la nature et l'usage des méridiennes du temps vrai et du temps moyen, dont l'emploi se répandait alors. Cette brochure fut éditée. aux frais de la ville, chez l'imprimeur *P. S. Masson*, sous ce titre : *Règle des horloges et explication des deux méridiennes du tems-vrai et du tems moyen.* (1757) (1)

La dépense, tant pour pour l'impression de cet opuscule, que pour la gratification accordée à l'auteur, s'éleva à la somme de 400 livres. (2)

La méridienne de Blois n'est certainement pas la seule que nous devions au Père Despagne ; il en est d'autres, dans notre région, construites au XVIII[e] siècle, selon les principes exposés dans ses traités, qui sont, ce nous semble, l'œuvre de ce religieux.

La méridienne du n° 11 de la rue de la Grosse Tour, à Tours, peut très bien lui être attribuée ; elle est datée de 1745, or nous savons qu'à cette époque cet immeuble, aujourd'hui Hôtel des Halles, appartenait aux Minimes du Plessis. (3) Restaurée il y a quelques

1. C'est un opuscule in-32, de VIII 40 pages avec une planche hors texte. Il ne porte pas le nom de l'auteur, mais une note manuscrite. que l'on relève sur le titre de l'exemplaire de la Bibliothèque municipale de Tours, en attribue la paternité à Despagne.

2. Voici l'extrait des délibérations de la municipalité de Blois concernant les travaux commandés au Père Despagne :

Dn 26 décembre 1757.

« Sur la proposition faite par Messieurs les Echevins, M. Martry portant la parolle que pour la décoration et l'utilité publique, ils ont fait faire un Méridien sur la place de la cathédralle et un cadrant solaire sur le quay de cette ville, par le père Despagne, Minime, qu'ils ont aussi fait imprimer à ce sujet un livre ayant pour titre : *Règle des orloges et explications des méridiennes du temps vray et du temps moyen* ce qui a occasionné une dépense de quatre cent livres, tant pour le dit ouvrage que pour la gratification qu'il convient de donner au père Minime.

Sur laquelle proposition ouy le procureur du Roy en ses conclusions a esté arrêté que la dite dépense demeure approuvée et consentie par l'Assemblée comme étant très utile et nécessaire au public et servant de décoration à cette ville. En conséquence disons que le Receveur qui en a fait l'avance se remboursera des premiers deniers de sa recette dont acte. »

3. Archives d'Indre-et-Loire. H. 691.

années, elle est tracée dans un reçtangle de 1^{m}90 de hauteur sur 0^{m}53 de large, au midi, sur le mur de la cour intérieure de la maison. Un disque percé à son centre et supporté par une simple tige de fer; projette la lumière du soleil sur une ligne verticale de chaque côté de laquelle sont marqués, en noir, les signes du zodiaque. (Figure. 57)

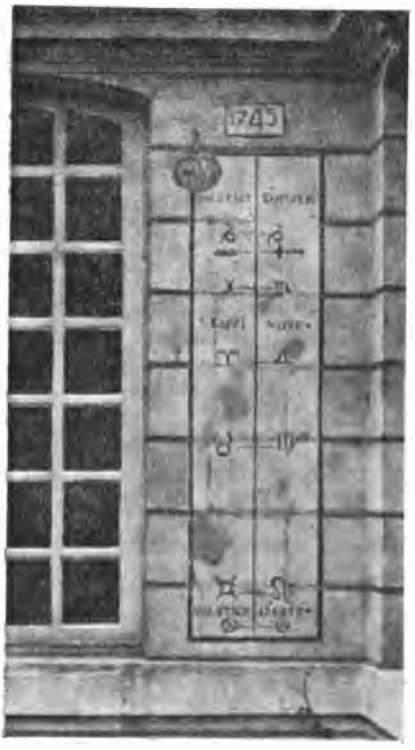

Figure 57.

De la même époque, peinte à l'ocre rouge, avec ces deux mots : CARPE DIEM à son sommet. la méridienne qui agremente la façade de la maison portant le n° 41 de la rue Néricault-Destouches. ne pourrait-elle pas également revendiquer la paternité du même auteur ?

Il en est de même de la méridienne, en tout semblable à la précédente, mais malheureusement à peu près effacée, qui se trouve à l'entrée de la rue Racine, sur le mur de l'ancien Grand-Séminaire

et qui était ornée, à sa partie supérieure, d'un écusson aux armes du Chapitre de la cathédrale.

Apprecié à sa juste valeur et jouissant d'un grand crédit chez les Minimes, le Père Despagne occupa des fonctions importantes dans les différentes maisons où il séjourna.

En 1751-1752 il fut élu Correcteur du couvent du Plessis et remplit de nouveau cette charge en 1781-1782. En 1752-1753 il était maître des novices, et, en 1783 vicaire de la même communauté. Nous le trouvons comme correcteur du couvent Saint-Grégoire à Tours en 1758.

Nous avons vu plus haut qu'en 1757 il résidait à Blois, et, en 1761, à Orléans, où il acheva un de ses traités de gnomonique.

La charge de correcteur, dans, l'ordre des Minimes, équivalait à celle de supérieur (1), et, en souvenir de saint François de-Paule, qui avait fondé le couvent du Plessis en 1483, le correcteur de cette maison jouissait de privilèges particuliers.

C'est ainsi que, dans les processions, suivant une constitution du chapitre provincial en 1638, tous les religieux marchaient sous la croix du Plessis ; « le correcteur du dit couvent devant y avoir la préséance s'il y était présent personnellement ou son vicaire désigné, si non le P. correcteur de St Grégoire, s'il y assistait en personne. » (2)

Comme correcteur du Plessis, le Père Despagne eut parfois à s'occuper d'affaires assez imprévues.

Dans la nuit du 14 au 15 mars 1751, un ouragan d'une violence extrême ayant causé de grands dommages à la chapelle ainsi qu'aux bâtiments du couvent et renversé quantité d'ormeaux bordant les belles avenues qui conduisaient jusqu'au ruau sainte Anne, le père Despagne présenta au Roi une requête afin d'obtenir l'autorisation d'abattre tous ces arbres pour subvenir aux frais des réparations urgentes estimées à 10129 livres.

1. Les supérieurs locaux étaient élus tous les trois ans, et on les appelaient *Correcteurs* pour montrer que le supérieur ne devait occuper parmi ses frères que la fonction d'un ami chargé de veiller à l'accomplissement de tous les points de la règle avec la mission de reprendre, de corriger. Son titre lui rappelait à lui-même la nécessité du bon exemple. L'Ordre était gouverné par un *Correcteur général*.

2. Archives d'Indre-et-Loire H. 693.

Louis XV, par arrêt du conseil d'Etat du 24 aout 1751, ayant satisfait à cette demande, la vente des bois eut lieu le 8 mars 1752 au Palais royal de Tours.

En 1782, il eut a soutenir les intérêts de la communanté contre les Administrateurs de l'Hôpital général de la Charité. au sujet de propriété mitoyenne. (1)

Sur la fin de sa vie, le Père Despagne s'employa à reconnaître et à classer les riches archives du chartrier du Plessis et à en tirer des notes nombreuses en vue d'une histoire de l'Ordre des Minimes; il rédigea même plusieurs inventaires analytiques de titres et documentsqui sont restés à l'état manuscrit, mais qui heureusement sont parvenus jusqu'à nous. (2)

En voici la liste :

1° *Livre des Rentes du Couvent roïal des religieux Minimes du Plessis du Parc-lès-Tours.* (3)

1. A cette occasion le Père Despagne écrivit un mémoire important sous ce titre.

« Observations des religieux du couvent roïal des Minimes du Plessis-lès-Tours sur ce qui a été dit et proposé au mois de mai 1782 entre MM. les administrateurs de l'hôpital général de la Charité et les dits religieux concernant les murailles et les aisances nouvellement construites par les agens dudit hôpital général, dans une cour commune dépendante d'une maison qui appartient aux religieux Minimes située faubourg de la Villeperdue à Tours. »

Ces observations se terminent par une lettre aux admiuistrateurs de l'hospital datée du 15 mai 1782 et signée : *Despagne correcteur.* (Archives départementales d'Indre-et-Loire, H. 486.

2. Le Père Despagne s'occupa également de classer les archives des autres couvents de son Ordre dans la région. Il chargea en particulier le Père Pierre Constant d'inventorier le fonds du couvent Saint-Grégoire à Tours et inscrivit cette mention à la fin du manuscrit :

« Novum hunc indicem instrumentorum, tam publicorum quam privatorum, quæ in Archivio hujus ce nostri fratrum ordinis Minimorum conventus Sti-Gregorii Turonensis asservantur, pari diligentia æque ac labore Reverendi Patris Petri Constant, pro tunc Correctoris et provinciæ hujus definitoris, in lucem editum, grato animo laudantes approbamus : insuper cunctas chartras et omnia in eo contenta recte et secure in supradicto archivio disposita testamur visitantes hâc die decimâ septembris anni 1772.

Fr. Duvau de Chavaigne proalis,
Despagne collega.
(Archives départementales d'Indre-et-Loire, H. 689.

3. Archives d'Indre-et-Loire ; H. 691,

C'est un registre de 355 feuillets donnant, avec l'inventaire de titres de rentes, la description des possessions du couvent.

Sur la couverture, au-dessus de la date 1784, se lit ce distique :

Chartis defenduntur opes, sacra jura revertunt
Has librà appendit, tutat et ense Themis.

2° *Inventaire raisonné des titres de la Procure du couvent roïal de N. D. des religieux minimes du Plessis-du-Parc-lès-Tours.* (1)

Ce manuscrit de 775 feuillets a été écrit de 1767 à 1780. Au feuillet 773 on lit la note suivante, très élogieuse, apposé par le Provincial des Minimes en 1780 et qui ne laisse aucun doute sur l'auteur de ce travail :

« Novum hunc indicem documenta publica regũ conventûs Plessiaci complectentem a prædecessoribus nostris tandiu desideratum, tandem diligentiâ ac labore R. P. Francisci Despagne absolutum, lati canspeximus, in eo que omnia et singula eo quo parest ordine disposita, accusata methodœ pertractata, annotationibus omnino spectandis : Prefecta ac demum characteribus, nitidissimis exarata demirati sumus visitantes hâc die 28 mai 1780.

fr. J, C. Saint Blancard proalis,
fr. Lud. Mery collega. »

3° *Inventaire raisonné des titres du trésor des archives du Couvent roïal des Minimes du Plessis-les-Tours.*(2)

C'est un inventaires de 116 pages où sont classés dans l'ordre alphabétique des matières tous les titres du Plessis, et dans lequel sont relatés tous les faits qui s'y sont passés depuis sa fondation et décrits les bâtiments et objets mobilier.

4° Une copie autographe de cet inventaire, avec de légères variantes, existe dans la bibliothèque de la Société Archèologique de Touraine sous ce titre·

Notes Historiques sur l'établissemeut dn couvent roïal du Plessis-lès Tours, ordre des Minimes, et de ses accroissements.

1. Archives d'Indre-et-Loire : H. 690.

« Livre titrier dans lequel est inscrits par ordre les titres des domaines dépendant du couvent des religieux Minimes de St-Grégoire de Tours, fait en 1772. »

2. Archives d'Indre-et-Loire : H. 693.

Ce manuscrit a 132 pages.

M. Auguste Chauvigné, dans une note récente (1), a montré toute l'importance de ces deux derniers ouvrages au point de vue de l'histoire religieuse et artistiques de la Touraine (2). La plupart des faits qui y sont rapportés sont, en effet, tirés de documents aujourd'hui perdus.

Les derniers renseignements que nous avons pu nous procurer sur le Père Despagne datent de 1784, nous pensons qu'il mourut peu de temps après. Le nom de ce religieux, savant modeste, chroniqueur exact et lettrè agréable, mérite d'être sauvé de l'oubli où il a été injustement tenu jusqu'à ce jour et doit figurer, en bonne place, parmi les hommes qui honorèrent la petite patrie tourangelle.

III

L'ABBÉ DE MAROLLES

L'abbé de Marolles (3) fut un des érudits les plus distingués du XVII[e] siècle et, comme on l'a appelé fort justement, un précurseur des méthodes actuelles d'études historiques basées sur la recherche du document. Curieux de tout, il écrivit sur tout en prose et en vers, mais le souvenir est principalement resté de ses traductions des auteurs latins et de ses importantes collections d'estampes qui

1. Auguste Chauvigné : *Note sur trois manuscrits autographes du R. P. Despagne, Minime du Plessis-les Tours.* Bullet. de la S. d'archéologie de Touraine, tome XVII. p. 177.

2. Les renseignements relatifs à l'histoire de l'art, contenus dans l'Inventaire des titres des Minimes du Plessis, ont été publiés en grande partie par Charles de Grandmaison, dans ses *Documents inédits sur les arts en Touraine* (t. XX *des Mémoires de la Société Archéologique de Touraine.*)

3. Né au château de Marolles, près de Genillé, le 22 juillet 1600, Michel de Marolles entra de bonne heure dans les ordres et ne tarda pas à être mis à la tête des abbayes de Baugerais et de Villeloin en Touraine. Il mourut à Paris le 6 mars 1681. Nous renvoyons pour les détails de sa vie au savant ouvrage de l'abbé L. Bossebœuf qui a su mettre en valeur la figure originale de cet abbé lettré. (*Michel de Marolles, abbé de Villeloin, sa vie et ses œuvres.* Tours, 1912).

forment aujourd'hui le fond principal de la Bibliothèque Nationale.

Nos vieux cadrans solaires aux décors pittoresques ne devaient pas lui être indifférents. Aussi bien y est-il fait allusion, à plusieurs reprises, dans ses nombreux écrits Ami des arts et latiniste convaincu appréciant surtout de la langue de Virgile cette concision qu'il chercha vainement à donner à sa langue maternelle, les légendes à placer sur ces appareils horaires l'intéressèrent tout particulièrement.

Lors de ses frèquents séjours à Paris, il aimait à s'entretenir avec M. Clément, Conseiller d'Etat et Intendant de la Maison du duc de Nemours. Ce dernier grand amateur de devises, dont il avait fait « un receuil considérable », lui en ayant montré quelques unes de sa composition « pour la galanterie et pour des sujets sérieux » il me fut aisé, dit l'abbé dans ses *Mémoires*, « de connoitre qu'il s'y entendoit parfaitement et qu'en cela comme en tout le reste, il avait le goust délicat » et, ajoute-t-il un peu plus loin, comme « un Seigneur de la Cour m'avoit demandé quelques inscriptions pour mettre sur des Cadrans, je priai M. Clément de me donner son avis sur celles-cy, qui s'étoient offertes à mon esprit. »

1) DUPLICAT UMBRAS, ayant égard au Soleil, qui fait croistre les Ombres à proportion qu'il s'éloigne de nous, et aux ombres de la mort, qui avancent au prix que les heures sont marquées par celle de l'esguille ;

2) ET SPE ET METU, parce que, selon les heures bonnes ou mauvaises qui doivent arriver, on espere et on craint ;

3) PASSIBUS ÆQUIS, ce mot de Virgile repond à l'égalité du mouvement de l'ombre et de la clarté du Soleil ;

4) OMNIBUS IDEM, parce que le Soleil produit un mesme effet en toutes les heures, comme Dieu tout Bon et tout Puissant est le mesme à toutes ses créatures ;

5) STILO CUNCTA PREMIT, parce qu'en effet, l'esguille porte son ombre à toutes les parties du Cadran, et qu'il n'y a rien au monde que le temps figuré par le Soleil, ne perce de ses traits ;

6) NUM ULTIMA ? QUI SCIT ? celle-cy est morale et Chrestienne tout ensemble, ayant égard à cette parole de l'Evangile, *Nescitis diem neque horam* ;

7) QUÆ SIT: QUI SCIT ? parce qu'en effet, tous les hommes ignorent qu'elle sera l'heure en laquelle ils mourront ;

8) ULTIMÆ MEMOR, c'est-à-dire qu'il faut tousiours penser à la dernière heure ;

9) GIRO BREVI, regarde la briéveté de la vie, qui s'eschappe, comme le Soleil par une cause qui s'achève promptement ;

10) SIC AD METAM CURRIMUS OMNES, voulant dire que nous courons tous vers le bout de la course, comme l'ombre du Cadran qui parvient à la dernière heure du iour en bien peu de temps ;

11) TRITA VIA, SED NON PERACTA ; car la route du Soleil, où il passe si souvent, n'est pas encore achevée ;

12) SOL SOLVS, SOLO SALO, celle-cy est un ieu dans les paroles pour dire que le Soleil et celuy dont le Soleil est une illustre figure, est le seul qui exerce son empire absolu sur la Terre et sur la Mer,

13) EX ILLIS UNA, parce que de toutes les heures du iour, il y en aura une seule qui sera proprement la nostre, et pour dire aussi que l'esguille n'en marque qu'une seule à la fois ;

14) E FULGORE CADIT ; car l'ombre se forme par le corps interposé à la lumière, et cela regarde aussi l'éclat de la fortune de quelques-uns qui les expose au danger de la cheute ;

15) OBSCURATA SIGNAT, voulant dire que l'heure, qui ne se marque que par l'obscurité, nous donne un avertissement de la mort ;

16) ASPICIT ET DESPICIT, parce que comme le Soleil regarde l'esguille, et abaisse son image sur la table du Cadran, aussi le vray Soleil de Iustice qui nous regarde, nous abbaisse vers la terre pour nous humilier, quand nous concevons des pensées d'orgueil ;

17) DEFICIT ALIQUANDO, parce que le Soleil n'éclaire pas tousiours ;

18) MOMENTANEO CURSU, SED PERENNI, parce que le cours du Soleil, Roy des iours et des heures, s'acheve en peu de temps, et ne finit jamais ;

19) NEC SINE LUCE VIGET : car le Cadran ne marquerait point les ombres, si le Soleil n'éclairoit jamais, comme nous serions bientot aneantis, si nous n'estions soutenus par la vraye lumière qui nous prette la vie ;

20) ABSENTE PERIT, revient presqu'au mesme sens ;

21) UTRUMQUE MONET, c'est-à-dire la fin du iour, et la fin de la vie ;

22) OMNIBUS NON SEMPER, parce qu'il y a des intervales que le Soleil ne communique point, comme il y a des temps que Dieu retire ses grâces des pécheurs ;

23) IGNOTA, CERTA TAMEN, faissant allusion à ce que l'heure de la mort est inconnue, bien qu'elle soit certaine ;

24) NON UNI TANTUM, parce que le Soleil n'éclaire pas moins pour les unes que pour les autres, et qu'il se communique à toutes les heures sucessivement ;

25) NON AUFERT, SED DIFERT, faisant allusion à l'esguille du Cadran, qui n'empesche pas tout à fait la clarté du Soleil ; mais qui en difère pour un moment la vive splendeur, ayant aussi égard aux rayons du vray Soleil de Iustice, qui ne se communiquent pas tousiours égalemeut ;

26) ASPICE UT ASPICIAR, comme si le Cadran disoit au Soleil, si vous ne me regardez point, on n'aura point souci de me regarder ; ce qui s'applique aussi aisément à plusieurs, qui ne seroient point considérables, sans la faveur du Roy, ou plustot à ceux qui élevent leurs pensées iusques à Dieu ;

27) SPLENDORI, OBSTET SIC PHŒBE FRATRI, voulant dire que l'ombre de l'esguille fait obstacle à la lumière du Soleil, comme la Lune quand elle eclypse sa clarté ; ce qui ne dure que bien peu de temps, sans que l'un porte plus de preiudice à la terre, que l'autre aux lignes qui sont marquées sur le Cadran ;

28) E DEFECTU QUADRAT, parce que le petit eclypse du Soleil qui tombe sur la ligne du Cadran, qui marque l'heure, a son iuste raport au grand Astre, qui éclaire le monde, et qui nous fait connoistre en quelque façon les moments de nostre vie ;

29) IN CONSPECTU SUO : car l'heure ne peut subsister que par les regards du Soleil, non plus que la vie, sans les regards de la Miséricorde infinie ;

30) NESCITIS DIEM NEQUE HORAM, a esté expliqué cy-dessus.

L'abbé de Villeloin termine sa nomenclature en nous faisant savoir que « Mons. Clément les trouva supportables, et qu'il a bien voulu les raporter les unes après les autres parce qu'elles ne seront peut-estre pas inutiles à quelques-uns qui s'en voudront servir. » (1)

1. Les Mémoires de Michel de Marolles, abbé de Villeloin. A Paris MDCLVI, page 266.

Le « cadran au Soleil », situé sur la place de l'Hôtel de Ville de Paris, et qui l'amena a proposer également cette légende :

Si nous allons mourir, nous espérons revivre

devait porter une de ces sentences pessimistes faisant allusion à nos derniers instants et si communes à cette époque.

Des trente devises horaires soumises à l'attention de l'intendant du duc de Nemours nous n'en avons rencontré que deux sur les cadrans que nous avons pu observer dans notre province. (1)

---

1. Les devises de Michel de Marolles, avec leurs commentaires ingénieux, se retrouvent, dans un manuscrit de la bibliothèque de Reims, transcrites, sans nom d'auteur, dans les *Recueils* d'un savant genovéfain rémois, P. N. Pinchard, (Recueils de dom P. N. Pinchard, chanoine régulier, t. XIV, p. 155 m° n° 1155 du *Catalogue*, t. II, p. 331). Cf. Henri Jadard loc. cit.

La meilleure partie de cette étude, l'illustration, est l'œuvre de mon père le docteur Emile Dubreuil-Chambardel, qui demanda pour quelques dessins la collaboration d'artistes de talent : MM. Bigot, Lajudie, Paulin.

Figure XII.

Figure XIII.

Figure XIV.

Figure XV.

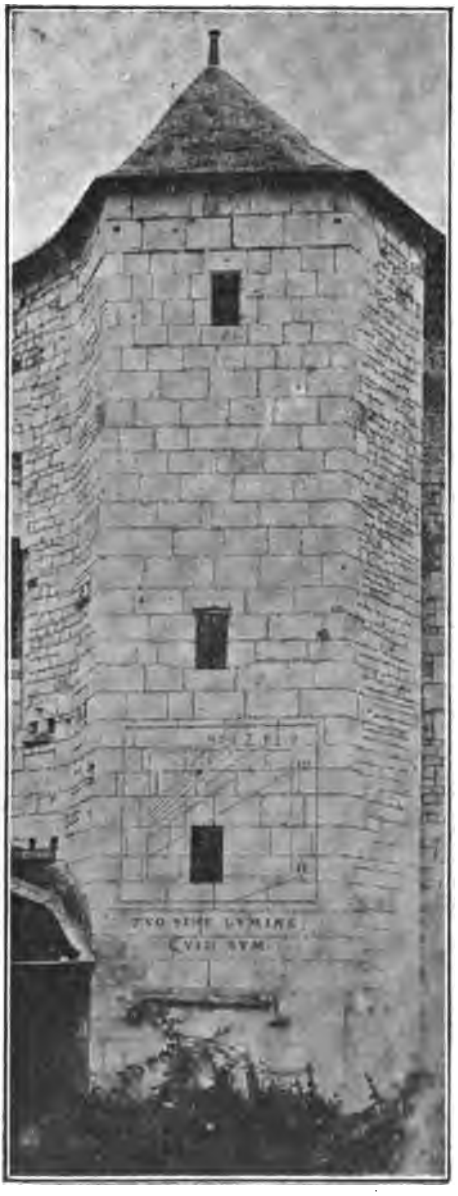

Figure XVI.

Figure XVII.

Figure XVIII.

Figure XIX.

Figure I.

Figure II.

Figure III.

Figure IV.

Figure V.

Figure VI.

Fignre VII.

Figure VIII.

Figure IX.

Figure X.

Figure XI.

Figure XX.

Figure XXI.

Figure XXII.

Figure XXIII,

Figure XXIV.

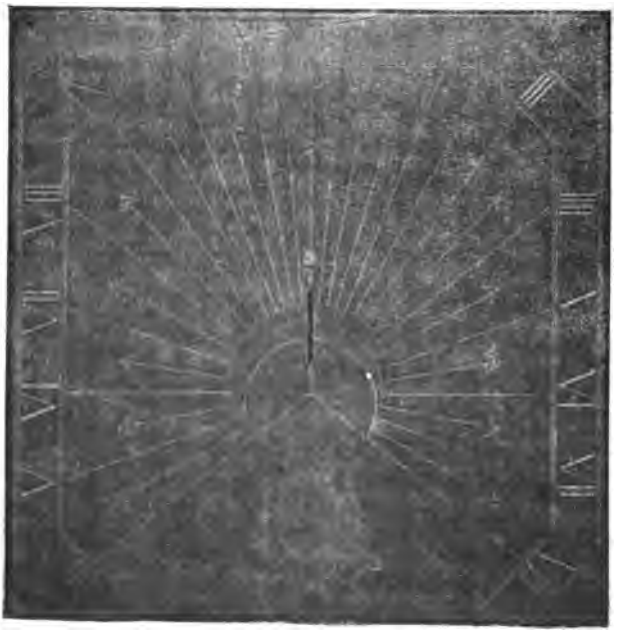

Figure XXV.

Figure XXVI.

Figure XXVII.

Figure XXVIII

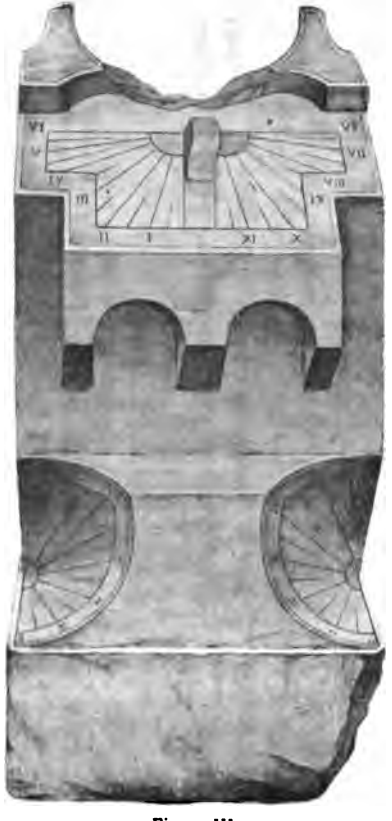

Figure III.

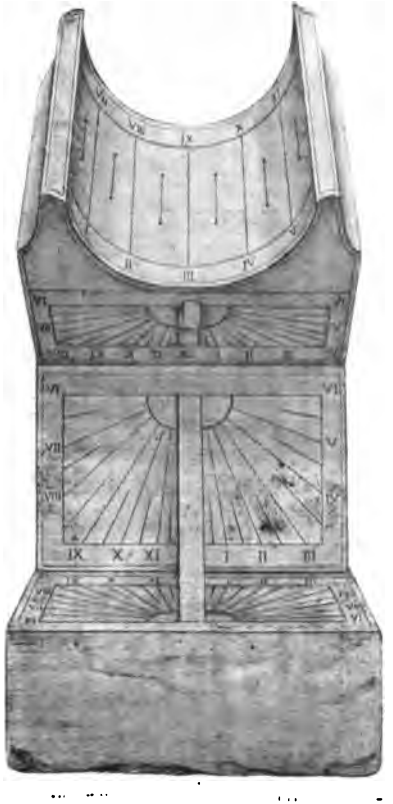

Figure II.

Figure I.

TABLE DES MATIÈRES

Chapitre I. — Préliminaires. 1
Chapitre II. — XIVe, XVe et XVIe siècles..... 7
XVIIe siècle 17
Chapitre III. — Antoine de Gueldres 20
Jacques Moraine. 33
La Guytonnière 52
Cadrans sphériques..... 55
Le Monogramme I. H. S..... 56
Chapitre IV. — XVIIIe siècle..... 59
Cadrans rustiques..... 60
Le Chanoine Barbier..... 73
Cadrans en cuivre..... 82
Le cadran de Champchevrier..... 86
Le cadran de Chanteloup..... 87
Les cadrans du collège des jésuites..... 95
Le cadran des jacobins 97
Les polyèdres horaires et les cadrans multiples..... 100
Chapitre V. — Depuis la Révolution 105
L'abbé Pillault..... 110
Chapitre VI. — Devises..... 119
I. Devises latines..... 119
II. Devises françaises..... 136
Chapitre VII. — Quelques auteurs tourangeaux de cadrans solaires 147
I. Les Le Roy..... 148
II. Le Père Despagne 153
III. L'abbé de Marolles..... 163

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES

AUTEURS DE CADRANS SOLAIRES TOURANGEAUX

Amboise, XVII^e siècle, 45.
Audebert, XIX^e siècle, 108.
Baradelle, horloger à Paris, XVIII^e siècle, 86.
Barault, professeur de dessin à Tours, XVIII^e siècle, 83-84.
Barbier (Pierre), chanoine de Mézières-en-Brenne, XVIII^e siècle, 72-75.
Baudun (frère), XVII^e siècle, 32.
Beautemps, de Saint-Pourcin, 10.
Beringer, constructeur de cadrans cubiques, mobiles, en bois, XVIII^e siècle, 101.
Bion, horloger à Paris, XVIII^e siècle, 82.
Bonnin, XVIII^e siècle, 64.
B. P., initiales sur un cadran du XVII^e siècle, 46.
Brisacier (abbé), architecte, XIX^e siècle, 115.
Butterfield, célèbre horloger parisien, XVIII^e siècle. 82.
Choin, horloger à Paris, XVIII^e siècle, 83.
Cosnier (Claude), charpentier à Genillé, XVIII^e siècle, 80-129.
Cosnier (Pierre), XVII^e siècle, 80.
Gourson, XVII siècle, 80
Danlau (Joseph), XXIII^e siècle, 130.
Dehusson, à Cormery, XVII^e siècle,
Dejault. à Monnaie, XIX^e siècle, 114.
Despagne (François), religieux minime de Tours, XVIII^e siècle, 97.
Devauze (Jacques), XVIII^e siècle. 78.
Duvaldestin, horloger à Tours, XIX^e siècle, 115.
F. D., initiales sur un cadran du XVII^e siècle, 45.
Forget, prieur d'Avrilly, XVII^e siècle, 28.
Fouque, à Saunay, XVIII e siècle, 106-128.
Gaignard (François), VXIII^e siècle, 63.
Gasnier (Jacques), ecclésiastique, XVIII^e siècle, 75.
Gaudin. horloger, XVIII^e siècle, 65.
Gorron, XVIII^e siècle, 64
Gouan (P.), au Grand-Pressigny, XVII^e siècle, 19.
Gourdin, horloger : Paris, XVIII^e siècle, 86.
Gueldres (Antoine de), sieur de Bouc, habitant Loches, XVII^e siècle, 20-23.
Guignard, XIX^e siècle, 114-119.
Hoguet, XIX^e siècle, 116.